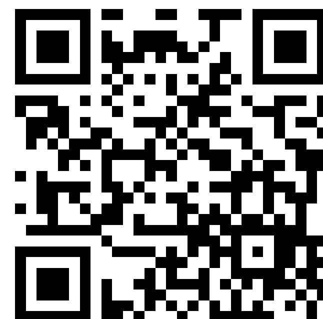
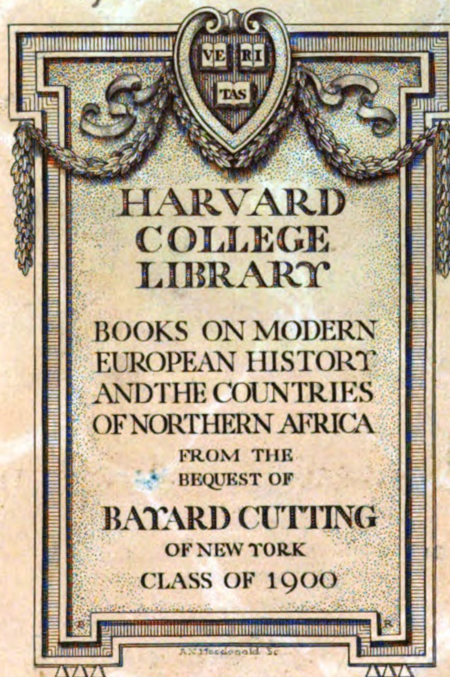



Fr 451.9
VE RI TAS
HARVARD
COLLEGE
LIBRARY
BOOKS ON MODERN
EUROPEAN HISTORY
AND THE COUNTRIES
OF NORTHERN AFRICA
FROM THE
BEQUEST OF
BAYARD CUTTING
OF NEW YORK
CLASS OF 1900



Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA TREIZIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
BLAVIGNAC, architecte, à Genève.
CHANTRE ERNEST, au musée de Lyon.
CHEVALIER E., professeur au Grand-Séminaire d'Annecy.
DE MORTILLET GABRIEL, au musée de Saint-Germain en Laye.
DE VIGNE, homme de lettres, à Annecy.
DUCIS, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
FAVRE-CLAVAIROZ, consul général de France, à Trieste.
GRAND, substitut du procureur général, à Chambéry.
HAMMANN, professeur à l'école d'art et d'industrie de Genève.
MERMILLOD, garde-mines de la Haute-Savoie.
MOTTE, sous-inspecteur des forêts, à Annecy.
NICARD POL, président de la Société des antiquaires de France.
PAPIER, conservateur du musée de Bône (Algérie).
RAVERAT (le baron), homme de lettres à Lyon.
REVON JAMES, naturaliste, à Genève.
REVON LOUIS, conservateur du musée d'Annecy.
SERAND ÉLOI, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.
THABUIS JOSEPH, pharmacien, à Annecy.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1872 — 13me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE D'AIMÉ PERRISSIN ET Cie
—
1872

TABLE DES MATIÈRES

13me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 Janvier 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un **bon postal** à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite.)

5° Insectes nuisibles à l'homme et à l'économie domestique.

COLÉOPTÈRES. — La femelle du *charançon* du blé (*Sitophilus granarius* Sch.) dépose ses œufs dans le grain, tandis que celui-ci est encore dans l'épi, et de ces œufs sortent des larves invisibles, appelées *calandres*, qui dévorent l'intérieur des grains entassés dans les greniers, et ce n'est qu'après la transformation de ces larves en insectes parfaits qu'on s'aperçoit de la présence de ces petits êtres dévastateurs, qui n'attaquent pas seulement le froment, mais encore le seigle, l'orge et le riz. On a calculé qu'un seul couple peut produire plus de 6,000 individus dans l'espace d'une année.

On rencontre souvent, dans les granges et les greniers, pêle-mêle avec cet insecte de couleur brune, un autre petit *charançon (Apion frumentarium* Sch.), d'un rouge de sang pâle, qui se multiplie au point de causer d'énormes dégâts aux provisions de céréales (1).

La *chevrette brune* ou *cadelle,* larve du *Trogosite (Trogosita caraboides* Fab.), vit aussi de la substance farineuse du blé renfermé dans les greniers et peut être détruite par les mêmes procédés que les *charançons*.

(1) On a proposé un grand nombre de procédés pour détruire les *charançons* qui attaquent le blé. Le plus efficace consiste dans l'emploi des tarares qui vannent, secouent le grain et le projettent avec une grande force contre des corps durs ; tel est l'appareil inventé par M. Deloyère ; tous les grains sont également frappés et toutes les larves détruites. De plus, tout insecte vivant, mêlé au blé, en sort infailliblement tué, pourvu qu'on imprime à cet appareil une vitesse rotative de 700 à 800 mètres par minute, et il suffit de trois hommes pour assainir quinze quintaux métriques de grains dans une heure.

La larve d'un *charançon (Lixus paraplecticus* Sch.) vit dans les tiges du *Phellandrium*, et cause la paraplégie ou paralysie des chevaux.

Les larves molles et hérissées de poils des *dermestides* sont un fléau pour les collections d'histoire naturelle, pour les provisions de viandes desséchées, pour les pelleteries, et même les papiers.

Le *dermeste du lard* (*Dermestes lardarius* Lat.) attaque surtout le lard et autres viandes salées, le beurre et les matières grasses renfermées dans les greniers et les cuisines.

Le *dermeste des pelleteries (Dermestes pellio* Lat.) détruit de préférence les peaux, les fourrures et les cocons du ver à soie.

Les *attagènes* (*Attagenus Serra* Lat. et *A. Megatoma* Fab.) se rencontrent fréquemment dans les collections d'histoire naturelle; mais l'ennemi le plus acharné des collections entomologiques est l'*anthrène des musées* (*Anthrenus musæorum* Lat.), dont la larve ravage aussi les pelleteries.

Pour éloigner ces dermestides redoutables on emploie, mais sans beaucoup de succès, le poivre, le camphre, le tabac, l'huile de pétrole, l'essence de térébenthine et autres substances fortement aromatiques.

Deux petits coléoptères d'un brun grisâtre, le *voleur* (*Ptinus fur* Lat.) et le *larron* (*Ptinus latro* Lat.), sont très nuisibles aux bois employés dans les constructions; on les rencontre fréquemment dans les maisons, où leurs larves perforent les chambranles des fenêtres, les portes, les chaises et autres meubles; elles attaquent également les herbiers, les livres, les biscuits de mer et les céréales dans les greniers.

Le *ptilin* (*Ptilinus pectinicornis* Lat.) vit de la même manière que les *ptines ;* il en est de même de la *gibbie* (*Gibbium scotias* Lat.).

Dans les appartements on entend quelquefois, surtout au printemps, un petit bruit semblable au battement d'une montre et qui a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort*. Ce sont des *vrillettes* qui s'appellent. Les plus communes sont la *vrillette opiniâtre* (*Anobium pertinax* Lat.) et la *vrillette marquetée* (*A. tessellatum* Lat.), qui vivent des bois de charpente, qu'elles finissent à la longue par réduire en poussière; elles percent surtout d'un grand nombre de petits trous ronds, semblables à ceux que ferait

une vrille, et rendent complètement vermoulus les livres, les meubles et les boiseries.

La *vrillette du pain* (*Anobium paniceum* Lat.) se nourrit du pain, du biscuit de mer, des substances farineuses ; elle attaque souvent les collections de plantes, les livres et les pains à cacheter.

Tous ces *ptinides* contrefont le mort dès qu'on les inquiète et se laissent choir en contractant leurs pattes.

Le *meunier* ou *ténébrion* (*Tenebrio molitor* Lat.) est un insecte nocturne dont la larve, connue sous le nom de *ver de la farine*, est une pâture très agréable aux oiseaux de volière et surtout aux rossignols en cage, dévore les céréales entassées dans les greniers, et plus encore la farine dans les moulins et dans les boulangeries. Le pain fait avec ces farines altérées, est désagréable au goût et malsain. Le *ténébrion obscur* (*Tenebrio obscurus* Lat.) moins commun que le précédent, se rencontre aussi dans les maisons et produit les mêmes dégâts.

La larve du *Rhinocéros* (*Oryctes nasicornis* Lat.) est un gros ver blanchâtre qui vit souvent dans la tannée que l'on emploie dans les serres chaudes et dans les couches et y occasionne des ravages plus ou moins considérables.

Les larves de la *Trichie* (*Trichius fasciatus* Fab.) charmant insecte à élytres jaunes avec bandes transversales noires qui vit sur les roses de nos jardins, se rencontrent quelquefois en si grand nombre dans les poutres des ponts en bois qu'elles en labourent l'intérieur en tout sens, les creusent jusqu'au dessous de la superficie, de manière que le brisement des poutres survient, quoiqu'elles paraissent extérieurement dans un parfait état de conservation.

Un coléoptère, aux élégantes couleurs rouge et violette, se trouve fréquemment sur les fleurs pendant l'été, c'est le *clairon des ruches* (*Trichodes apiarius* Fab.) dont la larve très carnassière est le plus grand ennemi des abeilles. Le clairon dépose ses œufs dans les cellules des abeilles, les larves qui en naissent dévorent les vers qui y sont contenus et amènent ainsi le dépérissement des ruches.

Les abeilles ont aussi pour ennemi la larve d'un insecte de la famille des Cantharides, le *Sitaris humeralis* Fab.

D'autres *Cantharidiens* qui vivent en grand nombre dans les prairies dont ils dévorent l'herbe, font souvent gonfler et même mourir les bestiaux qui les ont avalés; ce sont les *méloés* (*Meloe proscarabœus* Lat., *M. majalis* Lat. et *M. autumnalis* Fab.) remarquables par leur pesanteur occasionnée par l'énorme volume de leur abdomen.

Les Romains les appelaient déjà *enfle-bœuf*, et il en est fait mention dans la loi de *Cornelius* (*Lex cornelia de sicariis et veneficis*).

Pour échapper aux oiseaux et aux petits mammifères insectivores, ils ont la ressource de faire suinter par les articulations de leurs pattes une liqueur d'un jaune rougeâtre, dont l'odeur et les propriétés caustiques repoussent leurs agresseurs.

LÉPIDOPTÈRES. — Deux papillons de nuit causent aux provisions de grains des dommages non moins considérables que ceux des *charançons;* ce sont l'*alucite des céréales* (*Butalis cereatella* Dup.) et la *teigne des grains* (*Tinea granella* Lat.), qui toutes deux logent dans les grains du blé leurs œufs, d'où sortent des chenilles fort petites, mais très destructives.

On s'aperçoit difficilement de la présence des *alucites*, qui dévorent la substance farineuse dans l'intérieur des grains, tandis qu'il est facile d'apercevoir les *teignes*, qui lient ensemble avec leurs fils de soie plusieurs grains de blé et se mettent à les ronger extérieurement. On peut faire périr ces insectes en faisant chauffer le blé à 60 degrés, ce qu'on appelle le soixanter ; mais il est préférable d'employer le *tue-teignes* de M. Doyère, qui sert aussi à la destruction des *charançons* et autres insectes vivant aux dépens des grains.

Les larves d'un grand nombre d'espèces de *teignes* font des ravages considérables dans les maisons ; la *teigne des fourrures* (*Tinea pellionella* Lat.) ronge les peaux, les étoffes de laine, la laine des matelas, etc. ; la *teigne des tapisseries* (*Tinea tapezella* Lat.) dévore les tapisseries, les cuirs, le lard salé, etc. : la *teigne du crin* (*Tinea crinella* Lat.) attaque surtout les crins.

La *teigne des draps* (*Tinea sarcitella* Lat.) détruit les étoffes de laine, les collections d'insectes, les animaux empaillés, etc. Le camphre, le poivre, le tabac et autres substances à odeur forte éloignent les teignes à l'état de papillon, mais ce n'est qu'en battant et en secouant fréquemment les vêtements, les fourrures et les objets d'histoire naturelle qu'on fait tomber les œufs invisibles des teignes ou les jeunes larves nouvellement écloses.

La *teigne de la farine* (*Botys farinalis* Lat.) se rencontre dans les maisons et la larve vit en nombreuse société à la surface des tas de farine qu'elle rend impropre à la panification.

Les *teignes de la graisse* (*Botys pinguinalis* Lat. et *B. Caprealis* Lat.) vivent dans le beurre, le lard, les matières animales desséchées et toutes les substances grasses des cuisines; elles rongent aussi les couvertures en cuir des livres abandonnés (1).

ORTHOPTÈRES. — Le *caffard* (*Kakerlac orientale* Aud.) est un des insectes les plus nuisibles à l'homme; il dévore avec avidité toutes sortes de comestibles, et il est encore moins à craindre pour les dégâts qu'il fait que pour l'odeur infecte qu'il laisse après toutes les provisions auxquelles il touche. Les caffards infectent les boulangeries, les moulins, les cuisines, les garde-mangers, où ils dévorent la farine, le pain et toutes les provisions ; faute de mieux, ils attaquent les étoffes de laine et de soie, le cuir et même le bois.

Le *grillon domestique* ou *cri-cri* (*Grillus domesticus* Lat.) qui se rend souvent utile en détruisant pour s'en nourrir les œufs et les larves des insectes nuisibles, attaque aussi les provisions de comestibles, surtout la farine, et devient très

(1) Les *galléries* ou *fausses teignes* (*Galleria céréana* Lat. et *G. alvearia* Lat.) exercent de grands ravages dans les ruches d'abeilles où elles s'introduisent la nuit pour sucer le miel et y déposer leurs œufs. Leurs larves nuisent surtout à la cire qu'elles mangent et perforent en tous sens de manière à lui faire perdre une grande partie de sa valeur. La *tête de mort* (*Sphinx atropos* L.) pénètre aussi dans les ruches, extermine les abeilles et dévore le miel et les larves.

incommode par le cri monotone dont il vous assourdit pendant les nuits d'été.

HYMÉNOPTÈRES. — Le *philanthe* (*Philanthus apivorus* Lat.) qui ressemble à la guêpe commune, est un des ennemis les plus terribles des abeilles, dont il nourrit ses petits; il est facile de voir ce carnassier plomber impétueusement sur une abeille pendant qu'elle butine sur une fleur, la tuer avec son dard, l'emporter au milieu de ses pattes dans une galerie creusée dans le sable, y déposer un œuf d'où il sortira bientôt une larve qui se nourrira du cadavre de l'abeille, et répéter la même opération cinq ou six fois de suite.

Les *fourmis* sont très friandes de toutes les matières sucrées qu'elles recherchent avec avidité dans les chambres et les armoires; elles attaquent même les vers à soie dans les magnaneries.

Les *guêpes* (*Vespa vulgaris* Lat.) se distinguent aussi par leur voracité pour les provisions sucrées, et de plus elles sont armées d'un aiguillon qui verse un liquide empoisonné dans les piqûres qu'elles ont faites.

Les piqûres du *frelon* (*Vespa Crabro* L.) ne sont pas moins redoutables; il est bien connu dans les campagnes pour les ravages qu'il fait dans les ruches des abeilles, dont il vole le miel.

DIPTÈRES. — Il serait trop long d'énumérer toutes les espèces de mouches qui nuisent à l'homme et aux animaux, il suffit de citer les plus connues. Tout le monde connaît les piqûres incommodes des *cousins* (*Culex pipiens* Lat. et *C. sylvaticus* Meig.), et du *taon de la pluie* (*Hœmatopota pluvialis* Meig.). D'autres *taons* (*Tabanus bovinus* Lat. et *T. autumnalis* Lat.) sont la terreur des moutons, des bœufs et des chevaux, auxquels ils font éprouver de cruels tourments en leur perçant la peau pour sucer leur sang.

On peut en dire autant des *stomoxes* (*Stomoxys pungens* Rob. *S. calcitrans* Lat.), non moins redoutables aux bestiaux que les *taons* proprement dits, et qui sont de véritables buveurs de sang.

La *mouche bourreau* (*Musca carnifex* Macq.) et la *mouche des bœufs* (*Musca bovina* Rob.) se jettent sur les narines et les plaies des bestiaux qu'elles ne cessent de tourmenter pendant les grandes chaleurs.

L'*hippobosque du cheval* (*Hippobosca equi* L.) tourmente les chevaux; le *mélophage du mouton* (*Melophagus ovinus* Lat.) moleste les moutons.

Les *œstres* sont des mouches qui voltigent sans cesse autour des mammifères herbivores qui doivent nourrir leurs larves. Les uns (*œstrus equi* Macq.) déposent leurs œufs sur les épaules ou à la partie inférieure des jambes des chevaux qui en se léchant les emportent dans leur bouche d'où ils tombent dans l'estomac. Là les larves grandissent, et quand elles sont arrivées à leur terme, elles se laissent glisser dans les intestins, sortent par l'anus et tombent à terre pour subir leur transformation en *chrysalides*, puis devenir insectes. D'autres (*Æstrus hœmorrhoidalis* Lat.) placent leurs œufs sur les lèvres du cheval qui les avale comme dans l'espèce précédente.

L'*œstre du bœuf* (*Æstrus bovis* Macq.) perce la peau des bœufs, des vaches et autres ruminants, dépose ses œufs dans la plaie et la larve y vit dans la tumeur occasionnée par la blessure jusqu'à ce qu'elle se laisse tomber à terre pour se changer en *chrysalide*.

L'*œstre du mouton* (*Æstrus ovis* Lat.) plante ses œufs dans les narines des moutons et des chèvres; les larves une fois écloses se glissent dans les sinus frontaux où elles vivent depuis le mois de juin ou de juillet jusqu'en avril ou mai de l'année suivante. Les larves des *œstres* occasionnent quelquefois des maladies graves aux animaux qui les nourrissent; l'*œstre du bœuf* endommage considérablement le cuir et en diminue la valeur.

Nos appartements sont souvent infestés par la *mouche domestique* (*Musca domestica* Lat.) dont les importunités sont trop connues; par la *mouche du fromage* (*Piophila casei* Meig.) dont la larve se nourrit de fromage; par la *mouche de la viande* (*Sarcophaga Carnaria* Lat. et *Calliphora vomitoria* Lat.) qui déposent leurs œufs dans les viandes.

La *mouche dorée* (*Lucilia cœsar* Rob.) pond aussi ses œufs sur les viandes dépecées ou les animaux qu'on vient d'abattre (1). E. CHEVALIER.

LES OUVRAGES DE M. L'ABBÉ TISSOT SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

M. l'abbé Tissot, ancien vicaire à Saint-Julien, actuellement vicaire à la paroisse de Saint-Maurice, à Annecy, a publié, en 1869, un traité destiné à vulgariser l'étude de la musique. « Les ouvrages « de ce genre, dit l'auteur, sont très nombreux; « mais pour la plupart, ils se trouvent limités, en « fait de théorie, à ce qui regarde les principaux « signes musicaux; ils sont par là même trop « incomplets. Il y a une forme meilleure vers « laquelle doivent tendre les théoriciens; il y a un « but plus élevé qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre, « c'est de rendre bien intelligibles, même pour les « esprits peu cultivés, toutes les lois de la musique, « depuis les premiers éléments jusqu'aux dernières « règles de la haute composition. »

L'écrivain a raison. La science musicale est restée jusqu'ici, pour le commun des mortels, quelque chose de mystérieux. Le vulgaire a, pour le plus mince compositeur, une déférence qu'il refuse trop souvent à un littérateur de mérite; il ne peut comprendre que les sons et les accords sont soumis à des règles, dé-

(1) Une espèce de ce genre, assez commune à Cayenne, la *Lucilie hominivore*, s'introduit quelquefois dans la bouche et les narines d'un homme endormi, et y pond ses œufs. Lorsque ces œufs se sont changés en larves, il survient chez la victime des désordres assez graves pour entraîner la mort. On en a vu ronger l'intérieur des fosses nasales et des sinus frontaux, gagner le globe de l'œil et gangréner les paupières.

C'est probablement une espèce de ce genre qui a occasionné, il y a quelques années, la mort d'un mendiant apporté à demi-mort à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il s'était endormi sous un arbre ayant de la viande corrompue dans son bissac; les mouches déposèrent leurs œufs sur la viande gâtée, les larves eurent le temps d'éclore, et, après avoir mangé la chair morte, elles commencèrent à dévorer le porteur qui en mourut quelques jours après.

terminées comme les règles de grammaire et de syntaxe, et, qu'avec la connaissance du solfége et de l'harmonie, on écrit avec des notes comme avec des mots. Le savant philosophe Chavée (1) faisait un jour une conférence sur *la femme de l'avenir*. Parmi toutes les connaissances qu'elle devait posséder, il insista particulièrement sur la musique ; mais la science de cette femme d'élite ne comportait plus le répertoire banal de danses et de morceaux de salon, que les jeunes filles de nos jours se mettent dans les doigts, pour les oublier, quand elles seront mariées ; cette science comprenait la mélodie et l'harmonie... « On verra, s'écria l'orateur dans « son langage admirablement imagé, on verra la « mère de famille, entourée de ses enfants « agenouillés, improviser l'hymne du soir, raviver, « par ses chants, l'amour du ciel dans ces jeunes « cœurs, et déposer aux pieds de Dieu les prières de « ces âmes ravies !...

C'est là l'idéal ; nous en sommes loin ; nous ne savons aujourd'hui rien ou fort peu de chose en musique ; les amateurs les plus forts et l'ordinaire des artistes connaissent un instrument d'une manière plus ou moins passable ; l'écriture musicale reste inconnue : la composition paraît un de ces rochers infranchissables qu'on regarde avec découragement. Le livre de M. Tissot est un effort pour combler une lacune aussi importante ; le plan du *Manuel de chant et de composition musicale* (2) est complet, il embrasse toutes les parties de la connaissance musicale, sauf l'orchestration ; chaque chapitre est suivi d'exercices ou de morceaux classiques extraits des meilleurs compositeurs. Le traité, cependant, revêt trop le caractère d'une compilation ; l'auteur fait preuve d'érudition, cite tout le monde, s'appuie sur chacun : de là le manque de netteté ; mieux eût valu exposer franchement le principe. A cette méthode, le livre eût gagné une simplicité qui en eût décuplé la valeur. Au lieu de mentionner, par exemple, les accords de Reicha et ceux de Fétis, pourquoi ne pas dire carrément :

« Tous les accords de la musique se résument en « deux espèces : l'accord parfait de quinte et l'accord de septième.

« L'accord de quinte se place sur la tonique, sur « la dominante, sur la sous-dominante et quelquefois « sur la sus-dominante.

« L'accord de septième se place sur la dominante. »

Ceci est clair. Après avoir appuyé ce principe par des exemples, l'auteur pouvait entrer dans des développements, citer les théories des écrivains : le principe élémentaire surgissait lumineux de tous les détails.

Dans l'enseignement, la chose essentielle à faire comprendre doit être exposée de manière qu'elle porte immédiatement : forcer l'élève ou le lecteur à chercher lui-même le principe dans les considérations, c'est courir le risque de manquer le but. Ces nombreuses citations sont, du reste, inutiles : nous savons tous que chacun puise sa science chez les autres, à commencer par le premier, qui a étudié dans la nature ; or, le lecteur ne demande pas à l'écrivain la source de ses connaissances, il lui demande de l'instruire avec le moins d'efforts possible.

Page 43, les lignes suivantes se contredisent ; il doit y avoir là une confusion de copie : « La substi- « tution immédiate du majeur au mineur est beau- « coup plus rare que la substitution du mineur au « majeur : d'ut majeur, ton principal, on passera « *facilement* à ut mineur, mais d'ut mineur, ton « principal, on viendra *peu souvent* à ut majeur.

D'après l'explication des deux premières lignes, il est évident qu'il faut lire : « On passera *peu souvent* à ut mineur..., on viendra *facilement* à ut majeur... »

Au chapitre cinquième, page 47, l'auteur supprime le calcul des demi-tons entre les intervalles : c'est une négligence ou une hardiesse trop grave, qui ne sera acceptée par aucun harmoniste.

Dans un ouvrage aussi complet, on est étonné de lire les lignes suivantes : « Les exercices sur les « partiments, pour apprendre à les chiffrer, deman- « dent nécessairement un maître : ils ne trouveront « donc pas place ici. »

On eût préféré voir M. Tissot ne pas reculer devant cette difficulté, au lieu de suppléer aux exercices *par tout ce qui sera dit sur les accords et leurs modifications* (texte du manuel).

Il est fâcheux que M. l'abbé Tissot n'ait pas connu d'autres traités de chant que celui de Stéphen de la Madeleine ; certainement le chapitre qu'il a écrit sur la voix eût subi des modifications très sensibles : ce chapitre est la partie faible du livre. Quand l'auteur aura complété ses études sur la voix, et qu'il en aura fait l'expérience sur la jeune société chorale, fondée sous ses auspices, je l'engage à publier une brochure en remplacement du chapitre en question. Garcia et Lablache fourniront tous les renseignements désirables. Lablache est très simple, il pourrait suffire ; mais il faut écarter le paragraphe sur la voix mixte (1), examiner si l'on ne pourrait admettre pour la voix d'homme les divisions de la voix de femme : voix de poitrine, voix de médium, voix de tête : établir les limites de la voix de poitrine entre *ré* (sous la portée) et *si* (3me ligne), suivant le timbre et la qualité de chaque voix.

Dans le courant de 1871, M. le vicaire de Saint-Maurice a fait paraître un petit ouvrage intitulé : *Alphabet musical* (2) ; en laissant de côté les fausses indications sur la voix, ce petit traité sera très utile ; dégagé de citations, il a de la netteté ; les quelques lignes consacrées à l'harmonie sont parfaites, la façon d'arriver à l'intonation du bémol ou du dièse est heureuse ; on pourrait appeler cet opuscule la *Musique mise à la portée de tout le monde ;* il sera employé avec fruit dans les écoles, mais il servira plutôt de guide au maître. Dans les petits chœurs destinés aux enfants, l'auteur a eu tort de s'en remettre à l'instituteur pour la transposition : c'est là un obs-

(1) Professeur de langues orientales à Paris ; doué d'une merveilleuse facilité de parole, il donna, dans les principales villes de Belgique, des conférences qui eurent un grand retentissement.

(2) Librairie Félix Girard, Lyon, place Bellecour, 30 ; Paris, rue Cassette, 30.

(1) La lecture de Stéphen de la Madeleine, les extraits qu'il donne des ouvrages de Pétrequin et Diday, auront démontré à M. Tissot que la voix mixte n'existe pas ; ce qu'affirme également Garcia.

(2) Genève, Grosset et Trembley, libraires-éditeurs, 4, rue de la Corraterie.

tacle ; il était bien plus simple d'écrire directement pour les jeunes voix, sans jamais dépasser le *ré*. L'érudition s'est réfugiée dans la quatrième partie, que le lecteur feuillettera ; je ne crois pas que cette section soit d'un grand service ; dans une édition subséquente, il vaudra mieux la supprimer ou laisser seulement quelques morceaux très faciles, très mélodieux, peu élevés et clairement imprimés.

Pour la formation des gammes, il n'eût pas été mauvais d'employer l'échelle donnée par Mouzin (1).

Les livres de M. Tissot sont doublement ses œuvres : il les a typographiés lui-même. Ils seront d'un grand secours aux amateurs ; pour les jeunes enfants, j'ai dit mon opinion ; dans les colléges et les séminaires, ils rendraient des services si le programme des études permettait d'y étudier la musique plus assidument. Il serait à désirer que, dans les séminaires, on organisât des cours de musique sérieux ; on trouverait là un instrument de civilisation puissant et un moyen de relever le chant religieux, tombé dans un état déplorable.

La *Messe de saint François de Sales* (2) fut chantée le 25 avril 1865 à la Visitation d'Annecy par la Société chorale de Saint-Julien ; elle révèle chez l'auteur une grande connaissance de la basse ; cette basse est même trop riche, elle est *trop érudite*. Autant qu'on peut en juger par un examen au piano, le *Kyrie* paraît remarquable ; le *Benedictus qui venit* en si bémol, qui suit le *Sanctus*, a de la grandeur ; toutefois, l'uniformité de ton et de mesure rend les motifs d'une couleur trop égale. Presque tous les compositeurs, à leur début, écrivent trop haut pour les voix ; M. Tissot n'a pas échappé à ce défaut ; il s'y est d'autant plus laissé entraîner qu'il avait en 1865 des voix de ténor assez étendues, pour lesquelles il a composé une partie exceptionnelle. Une forme qui revient trop souvent, c'est une simple croche suivie de deux doubles croches.

Je ne puis terminer sans rendre pleinement hommage au savoir, au zèle et aux intentions de M. l'abbé Tissot : sa science est le fruit de ses efforts personnels ; ce n'est pas un mince mérite que d'arriver, sans maître, à un degré si élevé.

JULES-CH. DE VIGNE.

LES ALPES PENNINES, GRECQUES ET COTTIENNES

Il n'est pas de pays dont le nom primitif, imposé par le peuple autocthone ou par une horde conquérante, ne soit dénaturé, soit par l'ignorance, soit par l'amour du merveilleux. Les dénominations particulières des trois principales parties de la chaîne des Alpes qui s'étend depuis le Grand Saint-Bernard jusqu'au-delà de Briançon, nous offrent un curieux exemple que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Alpes pennines est le nom appliqué au Grand Saint-Bernard et au Mont-Blanc ; celui d'Alpes grecques désigne le Petit Saint-Bernard et le mont Iseran ; enfin, celui d'Alpes cottiennes appartient au mont Cenis, au mont Thabor, au mont Genèvre et au mont Viso. D'après les légendes, les traditions et l'histoire elle-même, ces trois dénominations latinisées en *Alpes penninæ, Alpes græcorum, Alpes cottiannæ*, rappelleraient : Annibal et ses cohortes puniques, Hercule et ses compagnons grecs, Cottius et son petit royaume, reconnu par le peuple romain.

Mais ces dénominations nous paraissent très équivoques, d'autant plus que quelques historiens n'admettent pas le passage d'Annibal dans cette localité ; que l'expédition d'Hercule est reléguée dans le domaine de la fable, et que Cottius n'est qu'un surnom donné à ce chef dont le vrai nom est Cultra dit Julius. En outre, ces localités portaient certainement une désignation quelconque avant Annibal, Hercule et Cottius. Quelles étaient donc ces désignations ? Les qualificatifs de pennines, grecques et cottiennes vont, par une simple décomposition étymologique, se charger eux-mêmes de répondre à cette question.

Si l'on supprime la désinence latine de *penninæ, graiçorum, cottiannæ*, que restera-t-il ? *penn, graig, cott*. Or, ces trois radicaux ne sont pas d'origine latine. Ils appartiennent à la langue celtique ou gauloise, et signifient *sommets, rochers, bois*, noms qui, donnés à cette chaîne de montagnes, nous valurent les Alpes aux sommets élevés, les Alpes rocheuses, les Alpes boisées.

La cause première de l'altération de ces noms expressifs provient, sans nul doute, de ce que certains historiens anciens, étrangers à la langue celtique, n'en comprenaient ni le sens ni la valeur. Trompés par une vague ressemblance de son et par de fabuleuses traditions, ils leur attribuèrent une fausse signification, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, et qu'à leur tour des écrivains modernes des plus érudits, mais dépourvus de tout esprit d'examen et de critique, n'ont pas peu contribué à vulgariser. L'erreur toutefois ne nous paraît pas remonter aux auteurs contemporains qui, vivant avec les Gaulois cisalpins, devaient, ce nous semble, comprendre leur langage, ou tout au moins la raison d'être des dénominations des grandes divisions topographiques de la chaîne des Alpes. Le radical *penn*, si répandu dans les contrées montagneuses de l'ancienne Gaule, et que l'on retrouve dans l'appellation des monts Apennins, a dû frapper de bonne heure l'esprit de l'observateur ; il est bien antérieur à l'arrivée d'Annibal et des Carthaginois en Italie. Il en est de même de *graig*, autre radical également très répandu dans la composition des noms topographiques de ce pays, lesquels ne sauraient devoir leur origine au passage d'Hercule et des Grecs. Quant au radical *cott*, ces auteurs ne durent pas se méprendre non plus sur son sens, car primitivement nous le voyons écrit *cales*, synonyme de *cott*, puis *coctias*, puis encore *gothias*, enfin *coctiannæ*, tous lesquels rappellent à l'esprit l'idée de bois, et nullement celle de Cottius. Les Burgondes, à leur tour, maîtres de la Savoie et de la majeure partie des Alpes, conservèrent à ce dernier pays sa dénomination primitive, mais en lu donnant le nom de *Wald*, qui, dans leur langue, signifie aussi *bois, forêt*. Ce nom, italianisé, est devenu *valdesi*, et, en français, *vaudoises*, d'où les val-

(1) Grammaire musicale.
(2) Annecy, chez Charles Burdet, rue de l'Evêché ; Genève, chez Marc Mehling, Corraterie, 4.

lées *vaudoises*, les vallées boisées, ou, pour parler les dialectes de nos ancêtres, les vallées calésiennes ou cottiennes. Nous voilà donc bien loin de Cottius.

Néanmoins, ce chef existait sous ce nom ; mais, comme nous l'avons dit plus haut, ce nom n'était qu'un surnom, signifiant le roi des *cott* ou des *bois* ; absolument comme son père était surnommé *Donnus*, c'est-à-dire roi des *Dunn*, des montagnes.

Une contrée éloignée de la chaine centrale des Alpes, mais faisant partie de l'ancien monde celtique, l'Ecosse, nous offre aussi ces deux mots, *cales* et *cott*, employés simultanément l'un pour l'autre. Lorsque les Romains envahirent l'Angleterre, ils s'arrêtèrent sur les bords de la Clyde, au pied des hautes montagnes qui couvrent toute l'Ecosse. Ces montagnes se nommaient *cal dun* (boisées-montagnes) ; ils latinisèrent ces deux mots, qui devinrent *Caledunum* (Calédonie). Plus tard, cette dénomination fut changée en *cot land, scotland* (Ecosse), expression qui représente fidèlement, elle aussi, le même sens et le même aspect physique de la contrée.

Comme tous les peuples primitifs, les nombreux clans d'origine celtique, stupéfaits à la vue des grands phénomènes de la nature, des montagnes et des bois, des rochers et des torrents, n'employaient que des mots expressifs et tout à fait pittoresques, alors qu'ils imposaient un nom aux lieux où ils plantaient leurs tentes.

Or, quand le mot est d'accord avec la logique, c'est-à-dire quand ce mot représente exactement la physionomie, le caractère, les qualités physiques ou morales du pays qu'il sert à désigner, on peut avoir la certitude que cette dénomination est juste ; que si le caprice, l'arbitraire et l'ignorance semblent parfois nous contredire, ce n'est qu'un accident, qui n'infirme nullement la valeur de notre assertion ; au contraire, elle n'en acquiert que plus de valeur.

Nous ne terminerons pas ce petit résumé étymologique sans signaler, seulement pour mémoire, ces habitations en bois, si communes en Ecosse et dans les Alpes, sous le nom de *cottage* et de *chalet*, et où l'on reconnait ces deux mots similaires de deux dialectes celtiques, *cott* et *cal*. Le baron RAVERAT.

BIBLIOGRAPHIE

—

Franchises municipales de Cusy en Genevois, publiées *par M. le comte Amédée de Foras*. (Extrait des *mémoires de l'Académie de Savoie*, 2me série, tome XII.)

Les franchises de Cusy en Genevois remontent au treizième siècle (23 août 1288). Elles sont reproduites par M. de Foras, d'après une copie vidimée de la seconde moitié du quatorzième, qui se trouve dans les archives du château de Salins, à Saint-Jean d'Arvey ; le titre original des franchises, comme pour la plupart des autres chartes municipales du Genevois, a disparu et ne se retrouve point.

Nous devons à M. de Foras des remerciements pour sa publication qui contient non-seulement le texte des franchises de Cusy, mais encore la chronique du fief de ce nom, depuis le douzième siècle, et des détails sur les familles qui l'on possédé. Ce mémoire renferme, en particulier, des données fort curieuses et très intéressantes sur le fameux Montmayeur auquel M. Chapperon a consacré quelques pages savantes. M. de Foras nous fournit des renseignements nouveaux sur ce personnage de mauvais aloi, qui a vivement éveillé l'attention publique. Nous apprenons que Montmayeur, qui fit mettre à mort le président de Fésigny, avait, dans sa jeunesse, visité Jérusalem et le Saint-Sépulcre ; plus tard, il avait fait une donation en faveur de Notre-Dame-de-Myans. Son histoire n'est pas encore et ne sera peut-être jamais entièrement élucidée.

M. de Foras ne se livre pas à une étude spéciale des franchises de Cusy; il relève, en passant, et avec beaucoup de raison, quelques assertions superficielles et inexactes d'un auteur contemporain, à propos des anciennes chartes municipales de la Savoie.

On peut remarquer dans les franchises de Cusy, comme dans beaucoup d'autres, des traces évidentes du droit germanique. A ce titre encore, ce document nouveau est précieux pour l'histoire. M. de Foras nous annonce qu'il possède tout un volume, presque en entier inédit, sur les franchises de Thonon et d'Evian ; il serait bien à désirer qu'il fît, pour ces deux dernières villes, ce qu'il a fait pour Cusy en Genevois, sans préjudice, cela va sans dire, à son magnifique *armorial* dont tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos contrées réclament vivement la continuation. JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1872.

Je me vois presque dans le cas de ces personnages d'opéras qui, selon le mot de R. Wagner, viennent uniquement sur la scène pour dire qu'ils n'ont rien à dire ; il y en a qui ne font que cela pendant cinq actes. J'ai à dire peu de chose et rien de fort consolant. Mais avant tout j'ai à faire une observation rétrospective. Peut-être aura-t-on souri en lisant ma dernière chronique, écrite avant la représentation d'*Erostrate* et publiée longtemps après Comment, se sera-t-on dit, un ouvrage qui n'a été joué que deux fois et qui par conséquent a fait une chute, a-t-il pu consolider la réputation de son auteur? — Je pourrais rappeler que j'avais ajouté : « En attendant que M. Reyer triomphe, *s'il le peut*, par une œuvre plus importante. » La phrase conditionnelle autorise bien des réticences.

Eh bien ! malgré le mauvais poème d'*Erostrate*, malgré l'exécution médiocre, malgré l'erreur du compositeur qui a choisi un sujet au-dessus de ses forces et n'a pas même cru devoir faire la moindre amélioration à sa musique, sa réputation n'en a pas été amoindrie. On voulait jouer l'ouvrage une troisième fois, mais après quelques jours d'intervalle ; M. Reyer en fut blessé et s'y opposa, se procurant ainsi une petite auréole de compositeur méconnu. Un scandale causé par la cantatrice qui remplissait le rôle principal contribua à donner un certain retentissement à cette mésaventure. Seulement M. Reyer comptait

sur *Erostrate* comme marchepied pour arriver à l'Institut; sur ce point il paraît avoir fait un faux calcul. Quoiqu'il affecte d'employer dans son orchestre des formes scientifiques, les artistes continuent à lui reprocher d'avoir eu une éducation musicale incomplète. Nous l'attendons à la revanche à laquelle il a droit et qu'il se propose de prendre par *Sigurd*.

Malheureusement il est à craindre que nous n'attendions longtemps, non seulement parce que d'autres compositeurs prendront le pas sur M. Reyer, mais aussi parce que M. Halanzier est peu disposé à courir des risques avec des ouvrages nouveaux. Il en donnera le moins possible; ayant gagné sa fortune en province, il ne veut pas l'exposer à Paris. Il se borne donc à reprendre les principaux ouvrages du répertoire et à faire quelques engagements dont aucun jusqu'à présent n'a une grande importance. Mlle Fides-Devriès a du talent et de l'habileté dans l'art vocal; Gailhard, qui vient de l'Opéra-Comique, a de la voix et de bonnes dispositions, mais ce n'est pas encore un vrai chanteur. Nous connaissons depuis longtemps le ténor Dulaurens; la nature en lui donnant une voix, a oublié de lui donner le feu sacré. Cependant M. Halanzier n'est pas directeur d'un théâtre subventionné pour conduire uniquement ses affaires à sa guise; espérons qu'il ne persistera pas à justifier les appréhensions que manifestent généralement les artistes. Faure, est retourné à Bruxelles, d'où il nous reviendra probablement pour la reprise d'*Hamlet*. Mme Sasse a fini par s'engager au Caire; on dit merveille du nouvel opéra de Verdi: *Aïda*, et du succès obtenu par Mme Sasse; nous en croirons ce que nous voudrons, mais s'il est vrai que la robuste cantatrice a chanté le rôle de Marguerite dans *Faust*, nous en rirons.

L'Opéra-Comique a fait de bonnes recettes avec Mme Carvalho dans le *Pré aux Clercs*. Prochainement il donnera *Fantasio*, musique de M. Offenbach, puis il reprendra les *Noces de Figaro* de Mozart, où Mme Carvalho remplira le rôle de Chérubin, comme elle faisait au Théâtre Lyrique. *Gallia*, cantate de M. Gounod qu'on a eu la singulière idée d'exécuter avec une mise en scène, avait été chantée antérieurement à Londres et aux concerts de notre Conservatoire. Le texte latin est pris ou imité des lamentations de Jérémie; M. Gounod en a fait lui-même une traduction française en prose, entremêlée de lambeaux de vers d'opéras. Le premier morceau et le troisième ont du mérite; le deuxième est faible; dans le quatrième il y a une absence totale d'idées que le vacarme instrumental ne saurait cacher. De deux choses l'une, ou bien l'inspiration de M. Gounod ne peut se soutenir pendant vingt minutes, ou bien il a une trop haute opinion de son esprit inventif et prend pour de véritables créations les formules les plus creuses ou les plus rebattues.

M. Martinet a donné une nouveauté, sans que nous ayons à lui en savoir gré. Un compositeur d'opérettes, M. Emile Jonas, avait fait jouer à Londres une bouffonnerie en trois actes dont le texte écrit originairement en anglais, est de M. Thompson. Or, M. Martinet a eu autrefois beaucoup de succès avec une opérette en un acte, les *Deux Arlequins*, dont la musique est de M. Jonas; ce fut assez pour que M. Martinet comptât M. Jonas au nombre des compositeurs (il en nomme jusqu'à trois) qu'il honore d'une confiance exceptionnelle. Il a donc fait tout exprès le voyage de Londres pour en rapporter *Javotte*, grossier travestissement de l'histoire de Cendrillon. La musique ressemble à celle de toutes les plaisanteries de ce genre. En ce moment M. Martinet a, dit-on, un nouveau projet; c'est l'homme aux projets, il en a toujours beaucoup. Il veut donner des représentations à la salle Ventadour, devenue disponible parce que M. Bagier a définitivement renoncé, pour cet hiver, à exploiter son privilége. La Cour d'appel vient de confirmer le jugement rendu en première instance et prononçant la résiliation de son bail; il ne doit aux propriétaires de la salle qu'une indemnité de mille francs par mois pour la portion du bail qu'il avait conservée.

Est-ce la peine de dire que les Bouffes-Parisiens ont donné *Boule de Neige* de M. Offenbach, dont la musique est prise en grande partie dans le *Chien Barkouf*, joué en 1861 à l'Opéra-Comique? Le chien est remplacé par un ours, avec des allusions politiques qui ne sont ni bien méchantes, ni bien spirituelles. Les bouffonneries de ce genre, et de pires, abondent en ce moment dans différents théâtres; ne nous en inquiétons point; on amuse le public comme on peut et comme il le veut; nous sommes dans une situation transitoire, prenons-la pour ce qu'elle est.

Une plaisanterie que je ne saurais prendre aussi légèrement que celles des Folies-Dramatiques, des Folies-Nouvelles et de dix autres Folies, c'est le décret du ministre de l'instruction publique restituant aux sections réunies de l'Académie des Beaux-Arts le jugement des concours pour les prix de Rome. Cela signifie que le prix de musique sera décerné par des peintres, des graveurs, des sculpteurs et des architectes. L'étrange idée qu'en France on se fait de l'art musical n'est pas une des moindres causes de l'état peu satisfaisant de cet art.

La saison des concerts promet d'être assez riche. La société des concerts du Conservatoire avait touché, pendant le siége de Paris, le prix des abonnements aux séances qu'elle espérait pouvoir donner. N'en ayant pu donner aucune, elle fait cet hiver une double série, de douze concerts chacune, sans compter les deux concerts spirituels pour les fêtes de Pâques. D'après le partage des abonnés, chaque douzaine de concerts n'a que six programmes différents. Il ne faut pas nous attendre à des coups d'audace; ce que la société a fait de plus hardi, c'est d'exécuter un fragment considérable de la *Damnation de Faust* de Berlioz (la seconde moitié de la deuxième partie). Elle a obtenu un succès que, dans sa timidité, elle n'espérait peut-être pas.

Les concerts de M. Pasdeloup sont rentrés dans leurs conditions normales comme je l'ai souhaité; quelques œuvres nouvelles y ont été entendues; la plus remarquable c'est la deuxième suite pour orchestre, intitulée *Scènes hongroises*, de M. Massenet. Un autre ouvrage digne d'être signalé c'est *Ruth*, églogue biblique, exécutée dans un concert de bienfaisance; c'est un petit oratorio dont la musique est de M. C. A. Franck, organiste à l'église Sainte-Clotilde.

Aux mêmes heures que les concerts de M. Pasdeloup ont lieu des concerts moins classiques, mais non moins populaires, dans le théâtre du Châtelet. Le prix des places est de vingt cinq centimes à deux francs; l'orchestre, dirigé par M. Cressonnois, est celui des concerts des Champs-Elysées. Les programmes des concerts du Grand-Hôtel sont assez variés, quoique l'orchestre soit faible, car les instruments à cordes sont en nombre à peine suffisant, et il n'y a point de trombones. Les concerts du Casino-Cadet méritent une mention honorable; ceux du Théâtre du Vaudeville ont peu duré. Quant aux séances de musique de chambre elles abonderont cet hiver.

Parmi les artistes décédés, le plus célèbre c'est Levasseur, créateur des rôles de Bertram, de Marcel et d'autres. Après avoir quitté l'Opéra, il y était rentré pour créer le rôle de Zacharie dans le *Prophète*. Au Conservatoire il avait une classe de déclamation lyrique. Il a eu des successeurs au théâtre, mais point de remplaçant. En dernier lieu son emploi était tenu par Belval, aujourd'hui il l'est par Ponsard.

JOHANNÈS WEBER.

LE MYOSOTIS

A mon ami Louis Revon.

Pour toi qu'un désir pousse
A quitter notre bord,
J'ai cueilli dans la mousse
La fleur bleue au cœur d'or.

Sous la plus belle page
Du livre préféré,
Enferme bien ce gage
Qu'un ami t'a livré.

Retrouvant son doux charme,
Tu sentiras s'ouvrir
En toi, sous une larme,
La fleur du souvenir.

BENJAMIN DUFERNEX.

BULLETIN

La *Revue savoisienne* publiera, dans les prochains numéros, une étude de M. Jules-Charles de Vigne sur le mouvement musical à Annecy depuis 1820: — les observations de MM. James et Louis Revon sur les oiseaux utiles et sur les oiseaux nuisibles de nos contrées; — le compte-rendu (avec planches) des visites de M. Francisque Mermillod aux carrières de dalles et de grès réfractaire de Saint-Jean-de-Couz et aux carrières d'ardoises de Morzine, et un travail du même ingénieur sur le terrain anthraxifère de Tarentaise; — les recherches de M. Charles Calloud sur les entozoaires; — la seconde partie de la notice sur Marie Armand, par M. Vuy; — des poésies de M. Benjamin Dufernex; — les chroniques musicales de M. Johannès Weber; — une étude sur les étymologies géographiques de la Savoie, par M. le baron Raverat; — et divers articles sur l'archéologie, l'histoire, la biographie, l'histoire naturelle, les beaux-arts, etc., par nos anciens collaborateurs, auxquels de nouveaux travailleurs ont bien voulu promettre de s'adjoindre.

—

La Société chorale d'Annecy a donné le 17 décembre un concert très favorablement accueilli par ses membres honoraires.

A l'occasion des fêtes de Noël, la nouvelle société chorale l'*Harmonie*, fondée et dirigée par M. l'abbé Tissot, a chanté à Saint-Maurice à la messe de minuit et aux cérémonies du lendemain. On constate ce zèle avec satisfaction; l'*O salutaris*, exécuté aux vêpres, a été surtout remarqué. A la cathédrale, les séminaristes ont exécuté la messe d'Alary; le *Gloria in excelsis* a produit un grand effet. Le 31 décembre, l'*Harmonie* s'est encore fait entendre aux vêpres à Notre-Dame.

Le théâtre a donné une excellente représentation de *Galathée*, opéra de Victor Massé; Mme Servatius, première chanteuse, et le baryton Léopold ont obtenu un succès des plus légitimes.

—

M. le baron Raverat, de Lyon, membre correspondant de la Société Florimontane, vient d'achever deux ouvrages intitulés la *Savoie* et la *Haute-Savoie*, dans lesquels il relate les promenades que depuis bien des années il dirige de préférence dans les parties les moins fréquentées des deux départements. Ces études historiques, pittoresques et artistiques forment deux gros volumes in-8o de 600 à 700 pages, indépendants l'un de l'autre, au prix de 8 fr. chacun, ou 15 fr. les deux. Les souscriptions sont reçues, à Annecy, à la librairie L'Hoste et Cie, et à Lyon, à l'imprimerie du *Salut public*.

—

Le Conseil municipal d'Annecy a décidé à l'unanimité que la nouvelle rue aboutissant à la gare s'appellera *rue Sommeiller*. Cette voie, principal débouché de la gare, était appelée naturellement à perpétuer le souvenir de l'ingénieur illustre, né dans un bourg de la Haute-Savoie, qui a fait ses études classiques au collége d'Annecy et a attaché son nom à l'œuvre de la percée des Alpes.

Germain Sommeiller parlait souvent des années d'études passées dans notre ville. Il en a consigné le souvenir dans la dédicace suivante, que nous avons trouvée en tête d'un exemplaire de son ouvrage sur la percée des Alpes, donné à la bibliothèque du collége:

« Ancien élève et boursier du Collége Chapuisien d'Annecy, j'offre ce travail à la bibliothèque du Collége comme témoignage de reconnaissance envers mes anciens maîtres et de vénération pour le bienfaiteur de la jeunesse qui a donné son nom à la fondation Chapuisienne.

« G. SOMMEILLER. »

—

L'exposition suisse des beaux-arts aura lieu à Genève du 21 avril au 19 mai. Les œuvres d'art seront ensuite exposées successivement à Aarau (26 mai-16 juin), Lausanne (23 juin-21 juillet), Lucerne (1er-18 août), Soleure (24 août-7 septembre), Fribourg 12-29 septembre), et Berne (4-31 octobre). Tous les artistes, sans distinction de nationalité, sont invités à envoyer leurs œuvres. Ils devront les faire parvenir au plus tard le 1er avril, en les adressant: au Comité de l'exposition suisse, palais Electoral, Genève.

—

Le compositeur Ambroise Thomas a été décoré par le roi des Belges; c'est dans le courant même de la représentation d'*Hamlet* à Bruxelles que le maëstro, appelé dans la loge royale, a reçu de Sa Majesté la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

—

Les arts retournent à leur berceau: le nouvel opéra de Verdi, *Aïda*, a été représenté au Caire, en présence du vice-roi d'Egypte. Le sujet est égyptien; on dit le plus grand bien de la musique. La mise en scène est merveilleuse; les décors, pris sur nature, sont d'une vérité frappante; le savant conservateur du musée du Caire, Mariette Bey, a surveillé l'exactitude des costumes: aussi l'ouvrage a obtenu le plus grand succès.

—

L'exposition des aquarellistes s'ouvrira à Bruxelles au mois d'avril.

—

La malle des Indes est arrivée le 8 janvier à Brindisi après avoir franchi pour la première fois le tunnel du Mont-Cenis. Cette voie réalise une économie de 24 heures sur la voie précédemment suivie.

—

Le premier train du chemin de fer de la Turquie d'Europe, qui longe la mer de Marmara, est entré le 16 janvier dans Stamboul. La ligne va jusque près de la douane et traverse le vieux sérail. Le trajet dans l'intérieur de la ville est de 7 kilomètres et demi.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 29 février 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA MUSIQUE A ANNECY

L'activité musicale d'Annecy mérite d'être retracée; les efforts et les résultats obtenus sont dignes de remarque; il est intéressant, plus même, utile d'en présenter un aperçu, qui puisse faire apprécier le goût prononcé des habitants pour la musique.

Les détails suivants réveilleront des souvenirs; ils pourront sembler incomplets, surtout en ce qui concerne les sociétés philharmoniques; mais cet essai engagera peut-être quelque mémoire à se recueillir, quelque chercheur à pénétrer ce côté intime de l'histoire de la ville.

LES CHEVALIERS HARMONIPHILES.

La société symphonique des *Chevaliers harmoniphyles* fut fondée en 1741. Les armoiries portent une lyre surmontée d'une couronne épiscopale; sur la croix de la couronne est renversée une colombe dont le bec laisse échapper des banderolles entourées de flammes; les banderolles présentent la devise : *Non impedi as musicam* (n'empêchez la musique). La lyre s'appuie sur un socle mentionnant le titre *Philharmonici Annecienses;* au-dessous le millésime 1741. Le fond de l'armoirie se compose d'une épée et d'une houlette, d'une flèche et d'une crosse, en sautoir ; le dessin est entouré de la légende : *Traham eos in vincula charitatis* (je les attirerai dans les liens de la charité).

L'examen de ces attributs prouve que la Société était à la fois musicale et philanthropique. Les membres exécutants portaient le nom de *chevaliers musiciens,* et les membres honoraires celui de *chevaliers à taxe.*

Le grand-maître était M. de Vidonne, peut-être le fier abbé dont parle Jean-Jacques dans ses *Confessions.*

Voici la liste de tous les membres :

Chevaliers à taxe.

Joseph-Auguste de Vidonne, grand-maître;
François Favre, chantre;
Antoine Videt, censeur;
Jacques Ruphy, trésorier;
Gaspard Bessonis, chancelier;
François Delecraz, Chrétien Dépouilly, maîtres de musique alternativement;

Pierre-François de Sales, évêque d'Aoste; Nicolas Dumax; Jacques-François Ducrest; Jean-Baptiste Symond; Philibert-Antoine Nouvellet; Antoine Famel; André Chamoule; François Losserand; Joseph-Gaspard Billiot; Jean-François Collomb; Michel-Colon Delacharrière; Melchior Perravex; Joseph Trajod; Michel Bovard; Claude-Louis Perréard; Jean-Jacques Nouvellet; Pierre-François Millières; François-Gaspard de Madelain; Nicolas de Lornay Menthon; Jean-Henry comte de Lathuille; François Favre; Claude Perrollaz; Jean-François Favre; François-Marie Ribiollet; Jacques-Marie Picollet; Pierre-François Guilliet; François-Marie de Cornillion; Joseph-Melchior Garbillion; Gaspard, marquis de Cruseille; François-Hyacinthe Jacquiez; Aimé-Louis Dangeville; Hyacinthe de Pingon; Philibert-Aimé Greyfié; Jean-François Lachenal; Jacques de Favergette; François-Nicolas Decoux; Jean-Claude-Coppier; Claude-Philibert de Montfalcon; Joseph Ribitel; François Crochon; Jean Amblet; Jean-Joseph Foncet; Amédée Tochon; Claude Cochet; Joseph Bernard, baron de Grufy; François-Michel de Fésigny; Jean-Joseph Gautier; François, seigneur d'Epagny; Joseph-Marie Demaison; Georges de Sales, commandeur; Etienne Marchant; Antoine Burdin; Jean-Marie Bally; Gabriel, comte de Vars; Jean-Baptiste Revend; Jean-Nicolas Besançon; François-Marie, baron de Compeys; Paul-Louis, baron de Ballon; Jean-François de Chaulmontet père; Claude-François Delachinal; Pierre-François des Clets.

Chevaliers musiciens.

MM. Aimé Verdel; Aimé Chevalier; Alexandre Germain; Jean-François Minet; Claude-Louis Brocard; Henry Maniglier; Joseph Gay; Jean-François Daviet; Jean-Jacques Cottin; Joseph Remy; Ambroise

Genouz; Jean-François Gache; Jacques Berchet; Louis Ducoudray; Maurice Bernard; François Bernard; Pierre Paume; Antoine-François Musy; Joseph Bisasson; André Bélier.

MUSIQUE RÉPUBLICAINE.

Grande Société philharmonique.

(1792-1831)

Un corps de musique, sans uniforme, nommé *Musique républicaine*, fit le service de la garde nationale instituée par la République de 1792.

Ce corps formait une harmonie avec une section symphonique. Il persista jusqu'à la chute de l'Empire; il eut des dénominations variables et des périodes de ralentissement. On l'entendit, à Chambéry, lors du passage de Napoléon Ier.

La Musique républicaine possédait une forte trompette, dont on a longtemps parlé.

A la Restauration, cette musique, conservant toujours son double caractère, devint une société bourgeoise sous le nom de *Société philharmonique*. La partie harmonique comprenait 40 à 45 musiciens; la symphonie 30, dont 18 à 20 instruments à cordes.

Le chef, l'âme de la société, comme il le fut du corps de musique, sous la République et l'Empire, était M. Charles Favre (percepteur), ancien commandant de la place d'Avignon au commencement de la Révolution. Il avait un grand talent sur la flûte, et avait joué dans un concert avec Tulou. Il réunissait souvent les amateurs dans une de ces *banches* (bureaux des notaires, avoués, etc.), qui avoisinaient le palais de l'Isle. Le peuple venait écouter et applaudissait particulièrement *Favre-la-Flûte*. Ce véritable artiste mourut en 1847.

Parmi les membres de la Société on peut citer : MM. Julien, grande clarinette, sous-chef du cercle, autrefois musicien, pendant 19 ans, dans le 4e Polonais; Michaud, organiste de la cathédrale; Pernet, organiste, qui succéda à Michaud; les trois frères Exertier; Moreau; Callies Jacques; Fernex Joseph; Cadon; Bornand; Burnod Honoré; Balleydier Marie; le médecin Raymond; Bessonis Georges; Nouvellet Pierre; Bergier Eugène; le notaire Tissot; Dalloz; Miége Joseph; Arminjon François; Saillet Jacques; Serand; Croset père et fils; le capitaine Bloume; Boch; Burdet Aimé; Domenjoud Joseph; Adam, de Talloires; Amblet Marie.

La Société avait deux réunions par semaine et un banquet mensuel. Composée des anciens élèves des deux maîtrises, elle exécutait la grande musique classique. Ses partitions lui venaient souvent de Paris, arrangées par Gambaro, chef de musique militaire.

Comme les cercles actuels, la *Société philharmonique* jouait dans toutes les circonstances, et on l'entendit à l'église comme au château de Trézon, dans les fêtes solsticiales de la maçonnerie.

En 1826, lors de la translation des reliques de saint François de Sales, le cercle, sous la direction de l'organiste Michaud, eut, à la Visitation, une exécution magistrale; dans cette solennité l'organiste fit jouer une messe qu'il avait composée en 1789.

En cette occasion, rehaussée par la présence du roi et de la reine du Piémont, trois musiques militaires se trouvèrent à Annecy; l'une d'entre elles, venue de Chambéry, celle des chasseurs de Nice, était dirigée par M. Jacques Macario (de Menthone, près de Nice).

Elève du Conservatoire de Milan, musicien au 4e régiment d'artillerie sous Napoléon Ier, M. Macario était depuis huit ans chef aux chasseurs. Cet artiste d'un grand mérite eut, après avoir professé à Annecy, une carrière musicale très active dans diverses localités : Morez (Jura), La Roche, Pont-de-Beauvoisin (Savoie) et Frangy où actuellement il dirige la *Vigneronne* (fanfare).

M. Macario plut beaucoup à la municipalité. M. le syndic Gabriel Buttin, après avoir sollicité son congé près de S. M. Charles-Félix, le fit nommer professeur de musique de la ville. En 1827, le nouveau professeur devint directeur de la *Société philharmonique* : ce grand cercle se maintint jusqu'en 1831.

SOCIÉTÉS PHILHARMONIQUES.

(1838 à 1872)

La grande Société bourgeoise dissoute, on fit de la musique de chambre, surtout chez M. de Quarti, intendant général, et chez M. le baron Ruphy Scipion, avocat.

A dater de 1838, il se forma plusieurs réunions symphoniques, sans organisation déterminée et sans titre officiel : le public leur donna le nom général de *Sociétés philharmoniques*. Une de ces réunions fut dirigée par M. Macario, de 1838 à 1842 ou 43. Elle comprenait : MM. de Quarti; Celebrini, sous-intendant; baron Ruphy Scipion; Favre père; Favre fils (abbé); F. Bachet (banquier); Burnier F.; Boch; Auclair; Laeuffer Philippe; Rollier père; Bloume, ancien capitaine; Calligé, docteur; Velland fils.

Cette Société se réunissait chez M. de Quarti ou chez M. Celebrini. Elle contribua vers 1840 à un concert donné par Mlle Malvani, cantatrice de l'Opéra italien de Paris, née à Annecy. La salle d'asile venait d'être établie par les soins de Mme Callies, née Carron; le nouvel établissement n'ayant pas encore de revenu, le concert procura les premiers fonds. Pendant la soirée, les petits enfants, vêtus de blanc, vinrent sur la scène offrir un bouquet à l'artiste.

Une seconde réunion, établie en 1847, se composa d'une vingtaine d'instrumentistes; plus tard, à ceux-ci se joignirent parfois des chanteurs, au nombre desquels plusieurs dames des meilleures familles.

Parmi les amateurs, on peut citer MM. Laeuffer Philippe; Croset, notaire; Callies Victor; Dusonchet Henry; Boch; Burnier; Coppier, conservateur du Musée; Terrier Louis, percepteur; Bergier Jules; Massonnat; Despine Alphonse; Burdet Charles; Salomon F.; Grange.

Le directeur de la seconde réunion fut d'abord M. Macario, puis M. Timmermans en 1850 ou 1851. A cette époque firent partie de la Société MM. Gri-

vaz Francisque; Ruscon François; Zanada Jean-Marie; Thésio Louis; Genovesio Eugène; Ruscon Charles.

Cette réunion donna plusieurs concerts au théâtre, joua à Saint-Maurice, et à Notre-Dame le jour de l'inauguration de la nouvelle église, le 4 décembre 1854. En cette dernière circonstance on exécuta le 4e acte du *Trouvère* (solo de flûte par M. Jules Bergier).

La réunion fit très assidûment le service aux représentations théâtrales.

Un cercle de conversation s'établit, le 2 mars 1848, dans la maison Serand, rue Filaterie; il vécut 18 mois. Son bail de location mentionne le titre de *Société philharmonique*.

La seconde réunion philharmonique se rendait une ou deux fois par semaine dans le local du cercle de la maison Serand. Ce cercle dissous, les amateurs tinrent leurs réunions hebdomadaires dans différents locaux, notamment dans une chambre au-dessus du café de la Grenette, puis, pendant longtemps, chez M. Croset.

En 1863, les amateurs furent conduits par M. Gentil. La réunion, dirigée par ce nouveau chef, comprenait 26 instrumentistes; renforcée pour la solennité (40 exécutants), on l'entendit, en 1865, à la cathédrale, aux fêtes anniversaires de la canonisation de saint François de Sales.

La Société se réunit, pour la dernière fois, lors du concert donné, au théâtre, le 17 janvier 1870, par Mlle Louise Pitarch. Dans ce concert joua M. Omer-Fort, ancien chef de musique au 7e de hussards, à la suite au 21e de ligne. M. Fort est de Toulouse; il dirigea l'opéra à Saint-Quentin, il est actuellement chef au 28e. Il contribua, le 13 juillet de la même année, à une soirée musicale organisée, à l'hôtel-de-ville, par M. Ferni et sa sœur. Ces derniers, qui s'étaient déjà fait connaître à Annecy, firent à cette époque un séjour prolongé en ville.

A partir de 1870, les éléments philharmoniques se divisent en groupes d'amis, se recrutant selon les relations et les circonstances; il faut mentionner le groupe conduit par M. Jean Ritz, directeur de la Chorale, qui accompagna l'opéra les *Noces de Jeannette*, chanté au théâtre en septembre 1871.

Dans le courant de la même année eut lieu à l'église Saint-Maurice une solennité musicale qui rappela un instant l'époque de la grande Société bourgeoise. La messe de M. l'abbé Jouve fut exécutée par les Enfants de Marie et des amateurs réunis exceptionnellement, sous la direction de M. Gentil.

Depuis quelques semaines s'est formée une société symphonique réglementée, sous le titre de *Cercle musical*. Le président est M. Victor Calligé; le directeur, M. Ruff (de Mulhouse), a été musicien au 45e; il vient de Saint-Julien, où il a professé pendant un an. Le sous-directeur est M. Gentil fils.

Le Cercle musical a débuté, au théâtre, le 29 janvier, avec 21 exécutants (11 instruments à cordes). Il accompagna le *Bien d'autrui*, opéra-comique de Samuel David, et joua, entre autres, l'ouverture de la *Muette*. Complètement organisé, le Cercle comptera 27 membres. JULES-CH. DE VIGNE.

(*Sera continué.*)

LES OISEAUX UTILES (1)

Campagnards, n'est-il pas vrai que vous feriez bon accueil à celui qui viendrait vous dire: « Je me charge de débarrasser chaque année vos greniers et vos champs des souris et des mulots, vos blés des charançons, vos jardins des fourmis, des chenilles et des limaces, vos bois des insectes qui les percent, vos hameaux des cadavres d'animaux en décomposition. » Assurément, vous ne recevriez pas cet homme à coups de fusil, et personne n'aurait l'idée de fixer son portrait à l'endroit le plus apparent de la ferme pour exciter contre lui la colère des ignorants. Voilà pourtant ce que vous faites avec d'autres bienfaiteurs qui veulent vous rendre les mêmes services: vous clouez à la porte de la grange les buses et les chouettes, vous tuez sans pitié les cailles, les moineaux, les becs-fins, les pics et les corneilles.

Rappelez-vous ceci: l'immense majorité des oiseaux sont utiles, surtout ceux auxquels la Providence a donné de nombreuses couvées pour vous procurer une légion d'auxiliaires dévoués; — une très petite quantité d'espèces sont réellement nuisibles; — enfin, la plupart des oiseaux que vous accusez de manger toujours le bon grain, les fruits et les animaux de basse-cour, commettent ces méfaits bien plus rarement que vous ne le croyez, et onze mois sur douze ils travaillent dans votre intérêt.

Pour nous assurer si les observateurs qui nous ont précédés ont donné en général des indications justes, non contents d'étudier les mœurs des oiseaux en liberté, nous avons encore examiné ce que contenait l'estomac, non pas de plusieurs centaines, mais de plusieurs milliers d'oiseaux, et cela dans tout le cours de l'année. Nous allons vous rendre compte du résultat de ces recherches.

C'est malheureusement dans la première catégorie, les OISEAUX DE PROIE, que se groupent la plupart des espèces nuisibles : presque tous les aigles, l'autour des pigeons, l'épervier et le grand-duc sont de mauvais drôles, et encore vous verrez que plusieurs ont de bons moments; nous en reparlerons à la fin de cette étude. Mais, à côté d'eux, que de bons serviteurs ! Les *faucons* mangent beaucoup d'insectes, surtout des grillons et des sauterelles, et rachètent ainsi le mal qu'ils peuvent faire en s'attaquant parfois aux petits oiseaux: tel est le cas du *faucon à pieds rouges* (vulgairement *petit mouchet noir*) et du *faucon hobereau* (*petit faucon à moustaches*). La *cresserelle* (*coblette*, *criblette*, *plombe-à-rattes*), doit même être classée franchement parmi nos alliés : sur 18 estomacs de cresserelles que nous avons examinés, de janvier à décembre, nous avons trouvé une seule fois un oiseau, et dans les 17 autres cas c'étaient des souris, couleuvres, lézards, courtilières, chenilles, vers, grillons. Une cresserelle avait l'estomac bondé de 45 grillons, 5 chenilles et 1 serpent; or, comme elle doit faire au moins deux de ces repas par jour, jugez quelle quantité d'insectes et de

(1) Ces observations seront imprimées sous forme de tableau destiné à être affiché dans les écoles et dans les mairies.

serpents elle peut détruire dans une année ! - De même que les *busards*, la *buse* (*le petit aigle, le bon oiseau*) est aussi une bête calomniée ; elle mérite une réparation d'honneur. En hiver, elle mange ce qu'elle peut, des souris et accidentellement des oiseaux ; au printemps, elle recherche les vers de terre ; en été, les rats des champs et les lézards ; en automne, les rats et les insectes, surtout une quantité énorme de grillons et de chenilles. Sur 45 estomacs de buses, 5 seulement contenaient des oiseaux ; c'était pendant les froids rigoureux de janvier, quand le sol était couvert de neige ; les 40 autres étaient peuplés essentiellement de campagnols et de mulots, souvent trois ou quatre à la fois, puis de taupes et d'insectes destructeurs ; un estomac contenait 4 chenilles, 6 sauterelles et 110 grillons. Cet aliment étant vite digéré, la consommation doit être d'au moins 300 insectes par jour, c'est-à-dire neuf à dix mille par mois, ou plus de trente mille pour une famille. Après cela, continuerez-vous à tuer ces oiseaux et à les clouer à la porte de vos granges ? — Les *chouettes*, telles que l'*effraie* (*fresaie, chouette des galetas*), la *hulotte* (*chat-huant, chouette des bois*), la *chevêche* (*petite chouette*), rendent des services analogues, de même que les espèces moyennes et petites de *hiboux*, comme le *moyen-duc* (*chavant*), le *brachyote* (*chouette dorée ou des marais*), le *scops* (*loppaz, petit-duc*). Ils remplacent avantageusement les chats dans les greniers et délivrent les jardins des papillons de nuit et des hannetons. Dans 38 de ces chasseurs nocturnes, nous avons rencontré 29 fois des souris et des campagnols, 9 fois des insectes, aucune trace d'oiseaux. Une effraie avait 5 squelettes de souris ; si le mâle en consomme autant, et les 4 petits chacun la moitié, et si l'on suppose que ces animaux se contentent d'un festin par jour, cela ferait déjà le joli total de 7,300 rongeurs détruits en une année par une famille de chouettes. Que pensez-vous maintenant de cette bête, inoffensive pour l'homme, et même facile à apprivoiser, dans laquelle les bonnes femmes s'obstinent à voir un oiseau de malheur ?

Dans les OMNIVORES, c'est-à-dire les oiseaux qui mangent un peu de tout, il n'y a qu'une espèce nuisible, le corbeau noir ou grand corbeau de roche. La *corneille noire* (*petit corbeau, corbine*), la *corneille mantelée* (*corbeau noir et blanc*) et le *freux* (*graillard*) rendent de vrais services : ils aiment surtout les limaçons, les limaces, les insectes ; ils attaquent les petits rats des champs et nous débarrassent des cadavres d'animaux. Il ne faut donc pas agir comme les Ecossais qui avaient exterminé les freux dans leur pays en les accusant de manger trop de blé nouvellement semé ; bientôt les limaces et les escargots se multiplièrent à tel point, rongeant toutes les jeunes pousses, qu'il fallut aller acheter une quantité de corbeaux pour remplacer les autres. — Dans plusieurs contrées, les gouvernements encouragent encore la destruction de la *pie* (*Dameagasse, Jaquette*), parce qu'elle s'attaque aux nichées de petits oiseaux. Elle détruit en effet des œufs, uniquement pour élever sa couvée, et jamais pour son propre usage ; mais on oublie qu'en dehors de cette courte période elle consacre au moins 340 journées à absorber avec la plus grande voracité une quantité d'insectes et de coquillages : dans les estomacs de pies nous avons constaté d'ordinaire un mélange compact de hannetons (jusqu'à 25 à la fois), d'escargots, de limaces, de charançons, de vers de terre, de sauterelles, de grillons, beaucoup de peaux de chenilles, et même assez souvent des souris et des campagnols. Comptez tout le mal que ces ennemis auraient fait à vos champs et à vos jardins, et convenez que la pie devrait être épargnée. — Le *geai* est inoffensif avec sa nourriture habituelle de glands et de graines sauvages, et il offre sa part de bonne volonté en chassant aussi les insectes. — Le *casse-noix*, le *choquard* (*corneille à bec jaune*) et le *coracias* (*crave, corneille à bec rouge*) vivent retirés dans les montagnes et ne valent pas la peine d'être mentionnés ; les deux derniers se contentent de baies et d'insectes. — Un bel oiseau d'un jaune vif, le *loriot*, rend de grands services : il se jette avec avidité sur les hannetons, les chenilles et les sauterelles. — L'*étourneau* (*sansonnet*) croque sans relâche les courtilières, les grillons, les fourmis et leurs œufs, les chenilles, les vers, les cloportes ; c'est ce que nous avons constamment découvert dans l'estomac de cet animal utile ; on a tort de le poursuivre : pourquoi ne pas lui permettre de manger un peu de raisins et de cerises, quand il les paie avec usure en détruisant à lui seul une armée de bêtes malfaisantes ?

JAMES ET LOUIS REVON.

(*La suite au prochain n°.*)

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES (1)

IV

L'histoire du Chablais, dans le XVIe siècle, est si riche d'intérêt, si agitée en sens divers, si dramatique qu'elle a, depuis longtemps, attiré la sérieuse attention de tous ceux qui étudient les grandes luttes de cette époque mémorable ; cette histoire est loin encore d'être approfondie dans tous ses détails, et les moindres documents qui la concernent, même les plus insignifiants en apparence, ne sauraient être négligés. Sur petit théâtre se débattaient des questions qui venaient de remuer l'Europe entière ; les idées nouvelles introduites par la conquête bernoise, sur la rive méridionale du lac de Genève, succombaient après de longs déchirements, au milieu desquels se détache, glorieux et pur, le nom de saint François de Sales.

Si on se reporte à cette époque déjà lointaine, si on réfléchit combien ce que nous appelons aujourd'hui tolérance était peu connu alors, si on compare surtout le zèle charitable de l'auteur des *Controverses* avec l'ardeur fougueuse et excessive de quelques autres missionnaires, spécialement du père Chérubin, on ne peut s'empêcher de reconnaître la grande supériorité morale de l'homme auquel nous devons l'*Introduction à la vie dévote ;* plus d'une fois calomnié durant sa vie, à raison de sa douceur évangélique, par le fiel irritable de personnes qui appartenaient à

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1867, pages 25, 84, 97 ; 1870, page 38 ; et 1871, page 80.

la même croyance que lui, la postérité lui a rendu justice. L'exquise aménité de ses manières, cette bonne éducation qu'on retrouve même dans sa polémique, sa bienveillance suave et chrétienne ont fait pâlir les noms de ceux qui, combattant auprès de lui, ne redoutaient pas l'emploi des gros mots, comme ce n'était que trop l'usage dans tous les camps. A cet égard aussi, saint François de Sales est bien supérieur à bon nombre de ses amis et de ses adversaires.

Mon intention n'est point, cela va sans dire, d'entrer dans le vif des discussions erronées qui eurent alors tant de retentissement, et qui sont bien loin d'être éteintes de nos jours; j'exprime en passant, mon impression comme simple chroniqueur, et je viens offrir à la *Revue savoisienne*, en les détachant d'une collection assez nombreuse de pièces officielles et contemporaines, deux documents inédits ou qui, tout au moins, à ma connaissance, ne sont pas imprimés, et qui me paraissent jeter quelque jour, aussi bien sur le rôle de saint François de Sales que sur celui du père Chérubin. Ce sont deux lettres officielles adressées au gouverneur du Chablais, l'une par l'Etat de Berne, l'autre par le duc de Savoie. Je les reproduis textuellement, sans y rien changer, d'après les originaux que j'ai entre les mains et que je recopie en leur entier, avec une scrupuleuse exactitude.

1° LETTRE DU GOUVERNEMENT DE BERNE.

Adresse : « A Noble Magnificque Seigneur, Monsieur de Lambert moderne Gouverneur et Lieutenant General pour S. Ale au Chablaix nostre honoré Seigneur, singulier amy et bon voysin, »

Teneur de lettre : « Noble et Magnificque Seigneur, Nous ne pouuons nullement laisser de vous aduertir, et par mesme moyen supplier y donner remede. C'est que nous auons receu aduis certain de bon lieu, et certainement par autres que les interesses, comme auant quelques temps les Subjectz de S. Ale a Tonon ou les principaulx dentre eulx ont esté assembles en leur maison de ville par ung president a ce deputé, et commande soubz peine de confiscation de corps, et de biens d'assister aux precdications d'vng certain moynne nommé frere Cherubin de l'ordre des Capuchins, venu pour les diuertir de la Religion, en laquelle ils ont esté nourris, et esléues auec aultres procedures tenues à leur endroict, tendantes (comme nous auons entendu,) non seulement au prejudice desdictz de Tonon, pour forcer leur conscience, mais aussy nous veulent attoucher nostre honneur et reputation, comme aussy les Traictés daccord entre Illustre Prince, et Seigneur Emmanuel Phillibert de Tresdigne memoyre, et nous faict et passé, Par lesquels lesdictz Subjectz de Tonon, et aultres debuoyent estre laissés à leur Religion, comme de mesme par la benigne permission de S. Ale Ils auoyent esté maintenus, En obseruation de quoy nous navons peu faire moings pour nostre debuoir que de vous en aduertir, et vous supplier tres affectueusement comme nous faisons, que suyvant la grande confidence que nous auons tousjours heu de vostre naturelle bonté, et que les Subjectz de S. Ale qui sont Soubz vostre gouuernement, seroyent tellement traictés, laissés, et maintenus doulcement et paisiblement à leur Religion, que nulle Innovation et alteration leur en eust esté faicte, comme encore nous ne pouuons nous persuader, que ceste nouuelleté, et forcement de conscience aye este faict ny par le commandement, ou adueu de S. Ale, ny de vous, Et partant, nous vous prions, et bien affectueusement requerons, de faire cesser tels, et semblables desordres, et ne donner place à tels perturbateurs de bonne paix, et union, qui ne cerchent (1) autre autre chose, sinon de azzeler (2) les bons Princes et Magistratz, et par auenture empescher les bonnes oeuures, et le Traicté Instant à faire auec S. Ale et nous, A quoy obuier vous userés, s'il vous plaist, de vostre autorité et crédit à leur endroict, à ce que toutes choses soyent rédigees aux termes portés par lesdictz Traictes, et suyvant iceulx lesdictz subjetz soyent laissés en leur Religion, et exercice d'Icelle, Ce qui redondera indubitablement non seulement à leur soulagement, mais aussy à la grandeur et bonne prosperite de S. Ale mesme, comme selon vostre prudence accoustumée vous pouvés facilement juger, Et enuoyant ce present porteur nostre herauld juré auec aultres letres vers S. Ale, et craignant le dangier des chemins, comme aussy que nous ne scauons en quel endroict Il pourra trouuer S. Ale Nous vous prions à ces fins luy donner l'adresse que vous cognoistres luy estre necessaire avec ung passeport, et . . . . . que ny icy, ny aultre part ou Il est passe, na este aucun dangier de peste, comme nous luy auons expressement commandé d'éviter tels, et semblables lieux pour aller droictement vers V. S. A laquelle nous presentons nos tres affectionnées recommandations, tous bons plaisirs et offices, de si bonne affection que nous prions Dieu . . . . . .

. . . .

« noble, et Magnificque Seigneur, Qu'il vous doinbt, en sante longue, et heureuse vie. De Berne, le 23 de Decembre 1597.

« Laduoyer, et Conseil de la ville et Canton de Berne. »

(*Le Sceau a disparu.*)

2° LETTRE DU DUC CHARLES-EMMANUEL.

Adresse : « A nostre trescher bien ame et feal conseiller destat et chambellan Senateur en nostre Senat de Sauoye gouuerneur et nostre lieutenant en Chablais et Gex.

« Le sieur de LAMBERT. »

(Suit le sceau du duc.)

Teneur de lettre : « Le Duc de Sauoye. Trescher bien ame et feal conseiller destat et chambellan. Nous uoyons par diuerses lettres de Pere Cherubin comme il continue en ses premieres imaginations et daultan que cela pourroit non-seulement appor-

(1) Cherchent.

(2) Harceler.

« ter de l'ombrage aux voysins mais des pernicieuses « (*sic*) consequences aduenant qu'il se laissast porter « a quelques effectz Il nous a semble de despecher « Compois pour le persuader de se retirer a Necy « sans passer plus auant en ses dites imaginations « Et en cas de plus grande resistance nous désirons « que entre le marquis de Lullin leuesque de Geneue « et uous il y soit pris un prompt expedient car desia « deburoit auoir este faict pour obuier a tout scan- « dale Escriues nous bien particulierement tout ce « quen succedera et touttes les nouelles que uous « aures du uoysinage A tant nostre Seigneur uous « ait en sa Saincte garde, De Saluces ce 2 de feburier « 1599 (*Signé*) C. EMANUEL (*Contre-signé*) RONCAS. »

Les deux lettres qui précèdent ont bien quelque importance historique ; tandis que le gouvernement de Berne, d'un côté, et le duc de Savoie, de l'autre, éprouvent et manifestent, à l'égard du père Chérubin, un vif mécontentement, aucune plainte ne s'élève, dans ces lettres, contre saint François de Sales, contre le plus ancien missionnaire du Chablais et de beaucoup le plus distingué, le plus courageux, le plus charitable de tous. Ce fait est significatif; il n'est point nécessaire de le mettre en relief, il suffit de l'indiquer.

Qu'on veuille bien remarquer aussi l'extrême habileté diplomatique de la lettre du gouvernement bernois. JULES VUY.

L'AURORE BORÉALE DU 4 FÉVRIER

Comme l'ont annoncé les dépêches venues de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles, de tous les points de la France, de Suisse, d'Italie et même de Constantinople, l'Europe centrale et méridionale a été témoin, le 4 février, d'une des plus belles aurores boréales qu'on ait observées de nos jours. Pour les spectateurs favorisés par un ciel pur, comme nous l'étions à Annecy, le tableau était à peu près le même dans toutes les localités, car ces scènes grandioses se passent à des hauteurs prodigieuses : M. Newton est arrivé au chiffre moyen de 214 kilomètres, résultat de 30 observations; d'autres savants portent la distance jusqu'à 200 lieues au-dessus du globe.

Nous n'avons pas l'intention de rééditer ici les théories que le lecteur trouvera dans tous les traités de physique, par exemple celle de M. de la Rive, admettant que les aurores boréales sont dues à des décharges électriques qui s'opèrent dans les régions polaires, l'action du soleil établissant une séparation entre l'électricité positive de l'atmosphère et l'électricité négative de la terre. Nous ne nous chargerons pas davantage d'expliquer comment l'aurore du 4 février a pris exceptionnellement dès ses premières phases la direction de l'Est à l'Ouest et s'est mise ainsi en contradiction avec les manuels de météorologie, qui veulent que ces phénomènes débutent à l'un des pôles, surtout au pôle Nord, et se dirigent dans le sens du méridien magnétique. Nous aurons encore moins l'audace de nous immiscer dans les discussions des savants au sujet des observations spectrales faites le 4 février, lesquelles observations ont fait retrouver les deux raies rouge et jaune caractéristiques des aurores boréales, la raie rouge pouvant être comparée à celle de l'hydrogène, la jaune n'appartenant à aucun spectre connu, enfin les raies de l'oxygène et de l'azote brillant par leur absence, ce qui a fait conclure une fois de plus que la scène se passe bien au-delà de l'atmosphère terrestre. Notre seule prétention, à nous profane, est de grossir le nombre des observations faites sur les phases successives du phénomène, en transcrivant ici les notes que nous avons prises entre six heures du soir et trois heures du matin.

La journée avait été superbe. Pas un nuage, pas un brouillard. Un bon soleil réchauffait les corps et les cœurs : les habitants d'Annecy, séduits par ce printemps précoce, avaient déserté leurs demeures pour se répandre sur les rives du lac ou pour gravir l'amphithéâtre des collines.

La nuit vint, nuit sans lune, notre satellite étant vers la fin de son dernier quartier; mais des millions d'étoiles commençaient à briller de leur éclat le plus pur.

A 6 heures, — heure du méridien d'Annecy, en avance de 20 minutes sur celui de Paris, — un disque rougeâtre apparaît au zénith. Il s'étale; des rayonnements étranges s'échappent de l'horizon; une demi-heure plus tard, le point rouge était devenu un immense rideau de pourpre, envahissant le ciel de l'Est à l'Ouest et passant sur nos têtes, dans un plan perpendiculaire à celui du méridien magnétique.

Le Nord, qui avait d'abord conservé son aspect ordinaire, prend peu à peu une teinte saumonée, avec des nuances d'une extrême délicatesse, où se fondent le vert, le jaune, l'orangé, avec le rose et le pourpre de la région supérieure. Du Sud-Est s'élance tout à coup, se dirigeant vers le Sud-Ouest, un puissant jet lumineux : c'est une large bande d'un vert très clair, comme la phosphorescence du lampyre. Elle s'étend parallèlement à l'horizon, à une hauteur de 25 à 30 degrés, au-dessous d'Orion. Un faisceau analogue, mais sans limite bien tranchée, et constitué par plusieurs gerbes de lumière, prend sa source au Nord-Est.

Dans ce moment, entre 6 heures et demie et 7 heures, le spectacle est au comble de sa splendeur. L'horizon a toute la clarté d'un soir de pleine lune, si bien qu'en tournant un carnet du côté du Nord, nous pouvons lire des caractères assez fins. Les étoiles sont comme ensanglantées sous leur voile de pourpre, que traversent incessamment des arcs d'un rose mat. La zone d'un blanc verdâtre est envahie par une draperie presque noire, d'un aspect lugubre, offrant des ondulations semblables aux plis inférieurs d'un rideau de velours. Les montagnes acquièrent une teinte olivâtre; tandis que les bases de la Tournette sont noyées dans une ombre sinistre, les neiges du sommet prennent les tons carminés de la fin d'un coucher de soleil. Couvert d'ombres ardoisées, le lac retrouve çà et là des tons gris perle et reflète par intervalles les lueurs d'en haut. Les cygnes, qui s'étaient reposés en groupes immobiles, commencent à tourner la tête à droite et à gauche avec inquiétude.

A huit heures et demie, la teinte pourpre, jusqu'alors de plus en plus condensée au zénith, s'étale

vers l'horizon, pour céder la place à une lueur d'un vert indécis. Dans la région d'Orion, un bel arc d'un rose vif, sillonné de stries plus claires, est formé de pinceaux convergeant d'abord en coupole, puis se posant en croix ; leur noyau de rayonnement est dans le voisinage des Trois Rois.

Dans ce moment, de même qu'à 7 heures, nous avons constaté, et bien d'autres avec nous, une odeur d'ozone très accentuée.

A 10 heures, la lueur des teintes fondues, verte, saumonée et rose, était encore assez intense pour permettre de lire de gros caractères d'imprimerie. Une demi-heure plus tard, le ciel avait repris un aspect de nuit étoilée et sans lune; mais à l'horizon nord dominait encore un crépuscule jaunâtre, et un peu plus haut une trainée rose traversait la Grande Ourse en arcs plongeants et finissait par acquérir une notable puissance lumineuse, qui se prolongea au moins jusqu'à onze heures et demie.

Vers minuit ce spectacle féerique tendait à s'évanouir, laissant encore des traces à une heure du matin et pendant une partie de la nuit. LOUIS REVON.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

En Savoie, par *Moïse Hornung* (1872, Paris et Genève ; 145 pages).

Ce petit volume comprend : *Maurienne et Tarentaise, de la Roche à Annecy, le guide Nicolas Vicaire, Vacheresse et col de Corbier, de Boëge à Saint-Gingolph.*

Il y a, dit l'auteur, Savoie et Savoie. Celle où il va est peu connue : « on n'y va guère et l'on a bien raison. Ce n'est pas la grande, ce « n'est pas l'alpestre ; des montagnes moyennes, des vallées peu pro- « fondes, ici et là un bout de plaine; on peut facilement trouver « mieux. » L'auteur s'en contente, parce qu'il l'aime. C'est là qu'il trouve le vrai Savoyard ; il s'est appliqué à le dépeindre, en écrivant au hasard de ses impressions. Tel est le sommaire de son avant-propos.

Ce petit volume a son cachet; il renferme plus d'une fois de charmants tableaux. L'auteur éprouve, dans sa flânerie de voyageur, de véritables jouissances. On pourrait contester quelques-unes de ses observations; le genre auquel il se livre est difficile. S'il a son originalité, il a ses défauts; c'est un genre qui peut facilement devenir maniéré. Que M. Hornung évite cet écueil ; des coups de pinceau un peu plus vigoureux ne nuiraient pas non plus à certaines pages de son volume. J. VUY.

—

La Société d'histoire du canton d'Argovie (*Argovia*) a publié récemment deux volumes de ses mémoires (tomes VI et VII).

Le tome VI renferme, entre autres, un grand travail sur Jean de Hallwil, le héros de Morat et de Grandson.

Le tome VII (341 pages in-8°, outre la préface) est en entier consacré à la description des monnaies formant la collection du canton d'Argovie et de la Société d'histoire du même canton. Les ruines de *Vindonissa* ont fourni une grande quantité de monnaies romaines. La collection cantonale comprend celles de plusieurs couvents supprimés (Muri, Wettingen, etc.). Il y a là une abondante source d'études pour ceux qui s'occupent de numismatique; la partie la plus considérable du volume est consacrée aux monnaies romaines. J. V.

—

Un paléontologue des plus distingués de Lyon, M. Eugène Dumortier, publie des *Etudes paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône,* ouvrage fort remarquable dans lequel les espèces sont étudiées avec le plus grand soin. Le dernier fascicule, consacré au lias-moyen, mentionne les fossiles de trois localités de la Savoie et Haute-Savoie :

Les Encombres, passage entre Moûtiers et Saint-Michel, au Roc-Retourné.

Le Môle, près de Bonneville, aux Places et à la Pointe d'Orchex.

Meillerie, près d'Evian, carrières de Balme et de Leucon.

Les espèces savoisiennes sont, outre les *Belemnites paxillosus* Schl. — *Ammonites fimbriatus* Sow. — *A. Davœi* Sow. — *Terebratula numismalis* Lam. — *Rhynchonella variabilis* Schl., qui se trouvent un peu partout :

Belemnites elongatus Miller, Allevard, au Bout du Monde, sur les frontières de la Savoie.

Ammonites armatus Sow. Le Môle, aux Places.

A. muticus d'Orb. Les Places.

A. arietiformis Oppel. Meillerie, carrière de Balme.

Ammonites Mangenesti d'Orb. Pointe d'Orchex, derrière le Môle. — Meillerie, carrière de Balme.

A. bipunctatus Rœmer. Pointe d'Orchex.

A. Masseanus d'Orb. Meillerie, carrière de Leucon.

A. Henleyi Sow. Môle, aux Places. — Meillerie, carrière de Leucon.

A. capricornus Schl. (*planicostata* d'Orb.) Roc-Retourné des Encombres.

A. margaritatus Montf. Roc-Retourné. — Bex, canton de Vaud.

A. Jamesoni Sow. Môle, aux Places.

Pleurotomaria heliciformis E. Desl. Roc-Retourné, aux Encombres. G. DE MORTILLET.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 28 *février* 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président annonce la perte que la Société vient de faire de trois de ses membres, MM. Buttin Eugène, Paul Lullin et Alphonse Despine. Le second a publié dans la *Revue* plusieurs documents intéressants, et le dernier a été longtemps l'un des collaborateurs les plus assidus de notre journal.

M. le Président communique ensuite le programme des concours de poésie et d'histoire institués par l'Académie de Savoie.

Sur la proposition de *M. Revon*, M. ERNEST CHANTRE, géologue et archéologue, à Lyon, et M. ELIE MASSÉNAT, archéologue, à Brive (Corrèze), sont nommés membres correspondants.

M. le docteur Thonion nous fait connaître une excellente découverte dont la Savoie agricole saura faire son profit et que l'on ne saurait trop répandre dans notre pays ; elle est due à M. Boussingault, qui l'a communiquée à l'Académie des sciences dans une de ses dernières séances.

Les paysans alsaciens employés à l'exploitation agricole de ce chimiste savaient de tout temps que le lait, pour être rapidement converti en beurre, doit être à une certaine température. Ils le tâtaient avec la main et le jugeaient tantôt trop froid, tantôt trop chaud, mais le degré précis de la température voulue, ils ne le connaissaient pas. Les expériences thermométriques faites par M. Boussingault leur ont indiqué que le lait devait être à 16 degrés au-dessus de zéro.

Ce n'est pas 15 et ce n'est pas 17, c'est 16°. Au-dessus et au-dessous de 16 degrés, le lait mis dans la baratte exige un temps très long avant d'être converti en beurre, tandis qu'à 16° c'est l'affaire de quelques minutes. Depuis qu'ils savent cela, les paysans alsaciens *possèdent tous un thermomètre* et s'en servent.

M. Ducis fait part à la Société des découvertes qu'il a faites ces temps derniers dans les archives de l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse, de la ville et de la préfecture sur les hôpitaux des pestiférés, de la Providence, de la Charité et sur les Marquisats, et qui feront l'objet d'autant d'articles dans la *Revue*. Il signale en particulier, en 1698, l'érection de la chapelle de l'hôpital général de la Providence, le long de la rue qui en porte le nom, et dont l'un des vocables était le B. Pierre Favre, jésuite, né au Villaret, paroisse de Saint-Jean-de-Sixt, et honoré dans ce village dès 1561.

M. Revon expose : 1° une belle série d'antiquités de l'âge de la pierre, telles que silex taillés, ossements travaillés, débris d'animaux, moulages d'os sculptés ou gravés. Cette collection composée de 155 échantillons, a été recueillie dans les cavernes de la Corrèze et de la Dordogne par M. Massénat et offerte par lui au Musée. — 2° Des antiquités mexicaines données par M. J.-B. Tripp, membre correspondant de la Société, à Tampico, à qui le Musée est déjà redevable de nombreux envois antérieurs; ces objets consistent en deux statues en pierre dont l'une a 1 mètre de hauteur, et 2 sujets en terre ; M. Tripp y a joint un choix de reptiles conservés à l'alcool. — 3° Des antiquités lacustres du lac du Bourget, échangées par le Musée de Chambéry : 76 bronzes, 65 spécimens de poteries, une centaine de dents et ossements, des graines et des objets en pierre.

M. l'Archiviste présente les dons et échanges suivants :

Chanoine Spano, *Scoperte archeologiche fattesi in Sardegna*, don de l'auteur ; — G. de Mortillet, *Les Gaulois de Marzabotto ; — Adresse* de la Société républicaine et régénérée de Chambéry, an II, don du même ; — A. Favre, 4me *rapport* sur l'étude et la conservation des blocs erratiques en Suisse, don de l'auteur ; — Lecoy de la Marche, *Une fausse Jeanne d'Arc*, don de l'auteur ; — A. de Foras, *Franchises municipales de Cusy en Genevois*, don de l'auteur ; — Abbé Dufour, *Notice sur la Bâtie d'Albanais*, etc., don de l'auteur ; — Cl. Blanchard, *Notice biographique sur Eugène Burnier*, don de l'auteur ; — A. Albrier. *M. Marie, avocat*, don de l'auteur ; — A. Vingtrinier, *Les richesses de M. Alexis*, don de l'auteur ; — F. Descostes, *Beaune-la-Rollande et son anniversaire*, don de l'auteur ; — C. Vogt, *Congrès des sciences préhistoriques de Bologne*, don de M. Thioly ; — Aeolus, *Les Marées*, don de l'auteur ; — brochures diverses données par M. Burdet et par M. Dépollier ; — E. Chantre, *les Palafittes du lac de Paladru*, envoi de la Société de statistique de l'Isère ; — autographe de M. Jules Favre, don de M. Favre Clavairoz ; — manuscrit sur parchemin, don de M. Claude Pégat ; — *Revue des Sociétés savantes des départements ; — Revue du Lyonnais* — *Bulletin* de la Société des antiquaires de France ; — *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie ; — *Bulletin* de l'Académie delphinale ; — *Bulletin* de la Société académique du Var ; — *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille ; — *Journal de la Société d'agriculture de la Savoie ; — Revue bibliographique universelle ; — Association scientifique de France ; — Journal des connaissances médicales ; — Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel ; — *L'Educateur*, revue pédagogique ; — *Le Courrier des Alpes ; — L'Union savoisienne. — La Gazette du peuple ; — La Savoie thermale ; — Le Faucigny ; — L'Annonce de Savoie ; — L'Echo du Salève ; — Le Bâtiment ; — Le Courrier de Turin ; — L'Italia agricola.*

Le Secrétaire-adjoint, Louis Revon.

—

Nous avons reçu, au moment du tirage, un article de M. Ernest Chantre sur l'important trésor d'objets en bronze découvert à Réalon, département des Hautes-Alpes.

Ce travail, accompagné d'une planche, paraîtra dans la prochaine livraison.

—

Nous avons signalé récemment le zèle déployé à Fontainebleau par M. Boyer, conservateur du palais. Ce fonctionnaire avait sauvé du pillage par l'armée allemande des richesses de toute nature : tentures, meubles, tableaux, curiosités, qui étaient renfermés dans le château, et qui faisaient de ce vaste domaine un des plus curieux du monde.

Un honorable correspondant nous informe que c'est au péril de sa vie que M. Boyer a accompli le sauvetage de tous ces objets.

M. Pinor, qui s'est beaucoup occupé de cataloguer les curiosités de plusieurs châteaux, et particulièrement de celui de Fontainebleau, nous écrit que M. Boyer avait caché dans l'immense dédale de caves que surmonte le palais tout ce qui pouvait tenter la cupidité des envahisseurs ; *rien n'est sorti du château*. Le prince Frédéric-Charles et son état-major y ont séjourné pendant plus de trois mois et ont fait faire en vain les plus actives recherches.

M. Boyer a été frappé, dépouillé de ses vêtements, mis en prison. On espérait le faire parler. Il a résisté à tous ces mauvais traitements et n'a rien livré.

Plusieurs journaux et nous-même nous croyons qu'il serait de toute justice qu'une récompense fût accordée à celui qui a conservé à la France un monument historique rempli de richesses mobilières qu'il eût été impossible de remplacer. (*Moniteur universel.*)

—

Depuis quelques jours, les ouvriers travaillent, éclairés par le gaz, dans l'intérieur du nouvel Opéra. Ils font les ravalements des murs, le pavage en marbre des salles, salons et corridors. Ils construisent les loges et terminent le grand et magnifique escalier d'honneur. Ils achèvent aussi ce qu'on nommait jadis le pavillon de l'empereur, ainsi que les deux rampes en fer à cheval qui permettront aux voitures de monter au premier étage pour déposer, à deux pas de sa loge, le chef du gouvernement. On travaille aussi aux foyers.

Quant à la puissante machine qui changera les décors à vue, elle se construit dans les ateliers.

Le grand hôtel de la direction, placé au nord du théâtre, est presque terminé et bientôt habitable. Enfin tout le lampadaire extérieur est posé et terminé depuis longtemps.

—

Le ministre de la guerre du gouvernement russe vient de publier de curieux et intéressants détails statistiques sur l'étendue superficielle, la population, etc., de l'empire moscovite.

Il ressort du travail du ministre russe, qu'en 1725, le territoire de l'empire couvrait une surface de 275,571 milles carrés, dont 82,687 en Europe et 192,884 en Asie. Ce vaste territoire fut plus tard agrandi et porté à 389,310 milles carrés, dont 106,951 milles en Europe et 282,359 en Asie, y compris 9680 milles carrés occupés par la mer Caspienne et la mer d'Aral.

Les régions les plus fertiles et les plus populeuses de ce plus grand des empires couvrent une surface excédant de 32,000 carrés la superficie totale de l'Europe.

La population de la Russie dépasse 80 millions d'habitants et est ainsi répartie : Russie proprement dite, 52 millions ; Pologne (dans son étendue historique), 16 millions ; Finlande, 1,800,000 ; Sibérie et Caucase, 10 millions ; Turkestan, au-delà de 1 million.

On compte en Russie 8 universités établies à Saint-Pétersbourg, Moscou, Kieff, Charkow, Odessa, Kazan, Dorpat et Helsingfors. Le nombre total des étudiants fréquentant les cours s'élève à 5576.

Les écoles pour les classes moyennes ou gymnases, dont le plus grand nombre, comparativement au chiffre de la population, se trouve en Pologne, y sont dans la proportion d'une école pour 175,000 habitants. Dans les provinces de la Baltique, la proportion est d'une école par 200,000 habitants ; en Finlande, une par 284,000. Dans le district de Saint-Pétersbourg, on n'en compte qu'une par 500,000 âmes ; dans celui de Moscou, une par 720,000 âmes, et dans le district de Kazan enfin, une école pour 1,200,000 habitants.

—

La jetée terminale du chemin de fer du Pacifique, construite à Oakland, en face de San Francisco, est de dimensions vraiment prodigieuses. Sa longueur est de 3,355 mètres et sa largeur à l'extrémité de 360 mètres ; elle porte dix voies parallèles de fer et de nombreux magasins. Les bacs à vapeur de San Francisco qui viennent s'adapter à l'extrémité de cette jetée peuvent prendre à chaque chargement un train complet de 16 wagons et 300 bestiaux ; dix minutes de traversée et le tout débarque à San Francisco, au centre de la ville.

En dépit de tous les efforts des Californiens, l'immense territoire de l'Amérique Russe acheté par les Etats-Unis pour la somme de 38 millions de francs, n'a nullement gagné en importance commerciale depuis les huit ans qu'il a changé de mains. Sitka est encore un petit village et le reste du territoire un désert en grande partie inexploré. Le principal journal de Sitka, the *Alaska Times*, a dû cesser de paraître, faute d'abonnés.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 mars 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLES D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

GÉOLOGIE DU TUNNEL DE FRÉJUS OU PERCÉE DU MONT-CENIS

I

Lorsqu'il s'est agi d'entreprendre le tunnel des Alpes, désigné sous le nom de *Percée du Mont-Cenis,* la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Savoie, comprenant toute l'importance de ce grand travail, a secondé de tout son pouvoir les efforts des initiateurs de l'œuvre qui devait souder l'Italie à la France. Elle me chargea d'étudier la nature géologique des terrains existants entre Modane et Bardonnèche, point choisi par les Ingénieurs pour établir le tunnel. Je fis mon rapport le 12 décembre 1856. Il en fut publié deux éditions sous le titre : *Etudes géologiques sur la percée du Mont-Cenis.* Depuis, j'ai eu la satisfaction de voir toutes mes prévisions réalisées, bien que quelques-unes aient été émises en opposition avec celles de deux maîtres de la science, de Collegno et Elie de Beaumont.

J'annonçais qu'on traverserait à partir de Modane pour aller à Bardonnèche :

1° De puissantes assises de grès tellement talqueux et micacés qu'on les prendrait volontiers pour des schistes ou gneiss talqueux dont ils ont l'éclat gras et brillant, souvent même la cassure feuilletée;

2° Des quartzites blancs, très durs, à cassure très finement grenue, roches d'une puissance maximum de 300 mètres. Ces quartzites se divisent en couches assez minces et parfois en nombreux fragments vers les surfaces d'affleurements, mais deviennent très massifs et très compacts dans l'intérieur du sol;

3° Du gypse blanc, presque toujours mêlé de parties argileuses, et souvent accompagné de cargneule, roche magnésienne, de teinte jaunâtre ou grise, en partie pulvérulente, en partie solide et celluleuse, ce qui lui donne l'aspect du tuf. Dans l'intérieur de la terre ces roches changent complètement de nature. Les gypses deviennent des anhydrites à aspect saccharoïde, et les cargneules des dolomies, roches compactes et résistantes, pourtant très faciles à percer;

4° Epaisseur assez considérable de calcaire dur, solide, cristallin;

5° Enfin des schistes calcaires ou argileux, légèrement savonneux au toucher, tantôt lustrés, tantôt noirs, se subdivisant en nombreux feuillets et ayant une puissance énorme.

Cette succession des roches est justement celle qu'on a rencontrée, avec les modifications que j'ai signalées et dans les proportions que j'ai indiquées. Voici le tableau exact de chacune d'elles dans la percée :

1° Grès talqueux	2,096m	50
2° Quartzites	388	50
3° et 4° Anhydrites, dolomies et calcaires, roches compactes.	355	60
5° Schistes calcaires	9,392	95
Total . .	12,233m	55

Comme je l'ai annoncé, de toutes ces roches les quartzites seuls devaient offrir de véritables difficultés et retarder le travail. C'est ce qui est arrivé en effet. Si l'on consulte le tableau de l'avancement des travaux du côté de Modane, on voit :

1865	Grès talqueux et quartzites . .	458m	40
1866	Quartzites	212	29
1867	Anhydrites, dolomies et calcaires	687	81

J'avais indiqué comme puissance maximum des quartzites 300 mètres environ. On n'en a pas rencontré autant. Si la galerie est engagée pendant 388 mètres dans cette roche, cela tient, ce qui était prévu, à ce qu'elle traverse l'assise non pas perpendiculairement à son plan de direction et d'inclinaison, mais suivant une ligne très oblique dans la direction et fort penchée dans le sens de l'inclinaison. Tenant compte de cet état de chose, M. Elie de Beaumont, dans la note qu'il a communiquée à l'Académie des Sciences le 18 septembre 1871, estime que la puissance réelle ou orthogonale des quartzites au tunnel de Fréjus est de 220m,50.

Les couches, du côté de Savoie, ont une direction très oblique par rapport à celle du tunnel ; aussi quartzites et gypses se montrent, au-dessus du bourg de Modane, très près de l'ouverture du tunnel, tandis que dans le tunnel même il faut faire plus de deux kilomètres pour atteindre le commencement des quartzites. Cela montre que l'évaluation de la puissance réelle de cette roche, d'après les données de M. Elie de Beaumont, est encore beaucoup trop forte.

L'inclinaison des couches, du côté de la Savoie, est aussi très forte. Elles plongent dans le massif de la montagne, relevant leurs têtes du côté de Fourneau, village qui se trouve en aval de Modane. Cette inclinaison varie en suivant le tunnel, tellement que dans la dernière assise du côté de Bardonnèche, les schistes calcaires, les couches finissent presque par devenir horizontales. C'est à un tel point que les Ingénieurs ont été obligés de modifier la forme du tunnel. Pour la facilité et l'économie de la construction dans tout le côté de Modane, la voûte est à plein cintre. Du côté de Bardonnèche, au contraire, pour résister plus facilement aux pressions exercées par les couches voisines de l'horizontale, le muraillement est elliptique. D'après cette disposition des couches, si l'on veut connaître la puissance réelle des schistes calcaires, il faut diminuer de beaucoup le chiffre 9,393 mètres donné par la traversée du tunnel. Il doit se réduire proportionnellement encore plus que celui des quartzites.

Comme je l'avais prévu, les travaux ont fait découvrir des couches d'anthracite intercalées dans les grès talqueux et quelques veines ou nids métallifères. C'est surtout de la galène que l'on a rencontré. On a aussi mis au jour, vers la région des gypses, une source ferrugineuse froide.

G. de Collegno (*Mém. Acad. de Turin,* 1852) avait peur des amas d'eau. J'ai combattu cette crainte par diverses considérations géologiques qu'on peut voir dans mon Rapport. Le fait est venu me donner entièrement raison. Il est difficile de rencontrer un tunnel plus sec que celui de Fréjus. L'eau, au lieu de gêner les travaux, a tellement fait défaut qu'on était obligé d'aller la chercher au dehors pour les besoins des travailleurs. Les gypses, au lieu de livrer passage à des trombes d'eau comme le craignaient de Collegno et M. Elie de Beaumont, laissent avec peine suinter une simple petite source.

J'ai aussi combattu les assertions de M. Elie de Beaumont (*Mém. Acad. de Turin,* 1852) qui redoutait la rencontre de serpentines, d'euphotides et peut-être d'un noyau central de gneiss feldspathique très dur. J'ai montré que le tracé du tunnel est éloigné de la région des serpentines, à distance suffisante des euphotides de Villarrodin et en dehors du massif de gneiss ou roches cristallines dures. Le fait est encore sur ce point venu me donner raison.

Ainsi, grâce à une étude exacte des lieux et aux données de la science bien interprétées, j'ai pu en 1855, avant le commencement des travaux, préciser d'une manière exacte la nature, la puissance et les conditions des roches que devait traverser le tunnel de Fréjus, sur une longueur de plus de 12 kilomètres et à une profondeur qui a atteint jusqu'à 1,610 mètres!

II

Passons maintenant des considérations pratiques aux considérations purement théoriques.

Depuis plusieurs années, mon savant ami, le professeur Bartolomeo Gastaldi, a entrepris un magnifique travail qu'il poursuit activement avec le concours de M. Baretti. Il fait au cinquante millième la carte géologique et minéralogique du versant piémontais des Alpes. Ce long et pénible travail sera d'une très grande utilité, chaque nature de roche étant indiquée et circonscrite avec soin. Quant à la théorie que le professeur Gastaldi déduit de ses études, et qu'il vient d'exposer dans un beau mémoire intitulé : *Studii geologici sulle Alpi occidentali di B. Gastaldi, con appendice mineralogica di G. Strüver,* Florence, 1871, in-4°, avec planches, carte et coupes, je ne saurais l'admettre. Le géologue turinais si précis, si clair, si net d'habitude, dans ce mémoire me semble se perdre au milieu des hypothèses nuageuses et vides de l'Allemagne. Qu'il revienne aux habitudes et aux qualités des races latines, son beau travail sur la géologie des Alpes sera alors un véritable monument!...

M. Gastaldi considère toutes les roches cristallines des Alpes piémontaises : schistes calcaires lustrés, calcaires plus ou moins cristallins avec leurs gypses et leurs cargneules, grès talqueux, quartzites, schistes talqueux, micaschistes, serpentines, euphotides, diorites et granites, comme formant un tout qu'il nomme *zone des roches cristallines récentes* ou *des roches vertes*. Cette zone entoure des noyaux ou massifs d'un gneiss à larges cristaux de feldspath que M. Gastaldi appelle *gneiss antique* ou *inférieur*. L'énorme zone des roches cristallines récentes ou roches vertes, ainsi désignées à cause de la couleur généralement verdâtre de l'élément talqueux qui y domine, mesure plusieurs kilomètres de puissance. Elle appartiendrait au terrain laurentien. Les serpentines, euphotides, diorites et granites faisant partie de cette zone sont, d'après le professeur de Turin, des roches sédimentaires.

Dans un livre intitulé : *Cenisio e Frejus,* publié par M. Bignami, au moment de l'inauguration du tunnel de Fréjus, nous trouvons une lettre de M. Gastaldi contenant l'application de ces théories nouvelles aux roches qui existent entre Bardonnèche et Modane, ou plutôt entre Bussoleno et Modane, car M. Gastaldi part d'un point plus éloigné de Modane que Bardonnèche.

« Toutes les roches, dit-il, comprises entre Bussoleno et Modane ont une structure plus ou moins cristalline ; toutes sont absolument privées de fossiles ; et la majeure partie est comprise dans la zone caractérisée par la présence des serpentines et des autres *pierres vertes*. De fait, même dans les Alpes Graies et les Alpes Pennines, cette zone renferme fréquemment des calcaires et schistes calcaires, des anhydrites, quartzites et cargneules. Du reste, la serpentine se trouve à peu de distance du plateau du Mont-Cenis, à Oulx, à Césane, au mont Genèvre et près de Modane (euphotides de Villarrodin). Il n'y a donc aucun motif pour ne pas comprendre, au moins en grande partie, les roches du tunnel de

Fréjus dans la zone des pierres vertes, qui se rapporte au terrain prépaléozoïque, c'est-à-dire antérieur aux couches siluriennes fossilifères. » (Page 17 du tirage à part : *Lettere del prof. B. Gastaldi al signor Enea Bignami.*)

Si le professeur Gastaldi, au lieu de partir de Turin pour venir à Modane, parcourant ainsi la partie des Alpes la plus embrouillée et la plus difficile à déchiffrer, avait suivi la route inverse, il serait arrivé, je crois, à des conclusions toutes différentes. La succession et la classification des terrains en partant de la Savoie est bien plus simple et plus claire.

Du côté de Modane, en face de l'ouverture du tunnel, au-delà de la rivière de l'Arc, se trouve un massif de gneiss à cristaux de feldspath, roches vraiment cristallines, qui sont bien certainement les plus anciennes du pays et autour desquelles affleurent toutes les autres. Ces gneiss sont en dehors des travaux, mais les grès talqueux dans lesquels s'ouvre le tunnel reposent sur eux et ont leurs têtes de couches en partie redressées de leur côté. Ces grès talqueux, quoi qu'en dise magistralement M. Elie de Beaumont à l'Académie des Sciences, sont bien les plus inférieures de toutes les roches qui se trouvent entre Modane et Bardonnèche.

Des couches subordonnées d'anthracite ont été rencontrées au milieu des grès traversés par le tunnel. Ces grès font donc partie du terrain anthracifère des Alpes.

Il paraît qu'on n'a pas recueilli d'empreintes végétales dans les travaux de la percée. Mais les grès talqueux peuvent se suivre sans aucune solution de continuité depuis Modane jusqu'à Saint-Michel, et là les empreintes végétales de l'époque houillère sont assez fréquentes et en assez bon état de conservation pour ne laisser aucun doute sur leur détermination. L'entrée du tunnel du côté de Modane se trouve donc dans le terrain houiller bien caractérisé, partie supérieure de la grande division paléozoïque.

Les quartzites, les gypses ou anhydrites, les cargneules ou dolomies, les calcaires et les schistes calcaires plus ou moins lustrés qui se suivent régulièrement, superposés aux grès houillers, doivent donc être plus récents. Au lieu d'être, comme le suppose mon ami Gastaldi, prépaléozoïques, ils sont plutôt postpaléozoïques. Le plus rationnel est de rapporter toutes ces assises au trias, époque généralement très pauvre en fossiles. Les fossiles pourtant ne font pas absolument défaut comme semble le croire le professeur de Turin. Les affleurements de calcaire qui dominent le tunnel et sont la continuation des couches traversées par les travaux, peuvent se suivre jusqu'à Villarrodin et au fort de l'Esseillon. Eh bien, à Villarrodin même, dans un calcaire à cristaux de feldspath noir qui est en contact avec l'euphotide, M. le professeur Lory a aperçu une trace de coquille bivalve, probablement d'une *Lima* (*Bull. Société géol.*, 1861, vol. XVIII, p. 744).

Un peu plus loin, au fort de l'Esseillon, un peu à l'ouest du pavillon du génie, est une belle surface polie par les anciens glaciers, près de laquelle M. de Vignet découvrit, en 1858, des coquilles fossiles empâtées dans le calcaire magnésien. Découverte qui fut confirmée peu de temps après par M. Pillet (*Bull.*, 1861, p. 748). Ce sont des coquilles striées, à côtes assez saillantes, se rapportant aux genres *Lima* ou *Avicula ;* parfaitement caractérisées comme coquilles, elles sont en trop mauvais état pour être déterminées spécifiquement. Elles suffisent pourtant pour montrer qu'on est bien loin de la zone prépaléozoïque antérieure aux couches siluriennes fossilifères. Bien plus, le voisinage, presque le contact d'un de ces fossiles avec les euphotides de Villarrodin, tendrait à faire douter de la grande ancienneté des euphotides elles-mêmes.

Du côté de Bardonnèche, la puissante assise des schistes calcaires lustrés, la dernière de celles traversées par le tunnel, se trouve surmontée de grands escarpements calcaires. Ces escarpements peuvent se suivre au loin et fournissent en Dauphiné, en Maurienne et en Tarentaise divers gisements fossilifères contenant des *Ammonites* et autres fossiles liasiques. C'est une preuve de plus que les quartzites, les gypses et leurs calcaires, ainsi que les schistes lustrés, doivent être rapportés au trias, puisqu'ils sont placés entre les grès houillers et les calcaires liasiques. Cette preuve existe en Piémont même. En effet, sur le versant piémontais du mont Genèvre, lors de la visite de la Société géologique de France en 1861, MM. Vallet, Hébert et plusieurs autres ont trouvé dans les éboulis, au pied des calcaires qui dominent les schistes lustrés, de nombreux fragments de calcaires ayant l'aspect et la structure grenue des lumachelles de l'infralias et contenant comme celles-ci de nombreuses petites coquilles bivalves. Le même éboulis a fourni à M. Hébert une empreinte d'ammonite dans un fragment de calcaire plus compact qui venait probablement d'un gisement supérieur appartenant au lias.

Si cette dernière observation n'a pas une grande importance au point de vue de la théorie de M. Gastaldi, elle en a une très grande par rapport à celle de M. Angelo Sismonda. Un fait curieux, c'est qu'à l'Académie de Turin ont apparu les deux théories les plus opposées, concernant les roches du tunnel de Fréjus. Pendant que le professeur Gastaldi voudrait vieillir outre mesure ces roches en les rejetant dans le prépaléozoïque, l'illustre professeur Angelo Sismonda, depuis longtemps, les rajeunit beaucoup trop en faisant remonter les grès talqueux anthracifères jusque dans le jurassique supérieur. La vérité, comme je viens de l'exposer, se trouve entre les deux. Le simple raisonnement, appuyé sur des observations exactes et précises, suffit pour démontrer que les roches du tunnel de Fréjus appartiennent :

Les premières du côté de Modane, grès talqueux, à l'époque houillère.

Les autres jusqu'à Bardonnèche, quartzites, gypses, cargneules et schistes calcaires lustrés, à l'époque triasique.

G. DE MORTILLET.

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR DE L'AGE DU BRONZE A RÉALON (HAUTES-ALPES)

L'une des plus importantes découvertes archéologiques faites dans ces derniers temps est certainement celle du trésor de Réalon, canton de Savine (Hautes-Alpes).

C'est à la suite d'un violent orage qui dévasta une partie du pays, que des bergers trouvèrent, en février 1870, une série d'objets en bronze, dans une ravine creusée par les eaux torrentielles.

Ces antiquités allaient être vendues comme vieux cuivre à un industriel ambulant et certainement perdues, lorsque M. l'abbé Arnaud, curé de Réalon, prévenu de la découverte et en ayant compris de suite toute la valeur, parvint à persuader les propriétaires de ces bronzes qu'ils avaient entre les mains un véritable trésor pour la science et qu'ils devaient le présenter aux hommes qui s'occupent de l'histoire de leur patrie et qu'en même temps, auprès d'eux, ils pourraient en tirer un plus grand prix.

Il fut décidé que ces antiquités seraient envoyées à Lyon; mais, au lieu d'être présentées au Musée, elles furent offertes à un marchand qui les acheta à vil prix. Dès que j'appris l'existence à Lyon de ces objets, je m'empressai d'aller les voir, mais je ne pus obtenir aucun renseignement sur le lieu de la découverte.

Comme la question était pleine d'intérêt pour l'histoire primitive de nos Alpes dauphinoises, je fis de nombreuses démarches qui aboutirent après quelques jours. Je pus aller sur les lieux et y opérer des fouilles, grâce à M. le Curé et à M. le Maire de Réalon, qui rivalisèrent de zèle et de bienveillance pour faciliter nos recherches.

Quelques fouilles nous mirent bientôt en possession d'une nouvelle série d'antiquités analogues à celles qui avaient été vendues à Lyon; leur authenticité fut ainsi contrôlée et la trouvaille était complétée.

Je remis le produit de mes fouilles au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, et l'administration put faire l'acquisition de cette trouvaille toute entière.

Le trésor de Réalon se compose de 410 pièces réparties en 26 séries différentes d'articles; dans chacune des séries, les formes et les ornementations sont généralement variées; en voici l'inventaire : 4 faucilles; 1 épingle à longue tige; 3 lances, dont l'une est ornée de filets au talon; 3 viroles à carène ou armure de casse-tête? 1 couteau à douille (*forme des lacustres*); 4 pendeloques rondes, dites rouelles, à plusieurs branches avec anneau de suspension; 8 pendeloques triangulaires semblables aux précédentes; 1 pendeloque en losange; 67 anneaux unis de diverses grandeurs et de diverses épaisseurs; 137 petits anneaux unis et plats d'un côté; 23 ressorts à boudin pour ornementation de vêtements; 16 tubes annelés; 1 anneau en pierre (Jadéite); 21 appliques agrafes; 1 petite agrafe à rebords rabattus; 1 large agrafe de ceinturon garnie de gravures; 11 anneaux garnis de coches sur la carène; 1 anneau brisé pour suspension; 1 applique ronde garnie de traits concentriques; 3 grands boutons plats; 42 boutons à mamelon; 13 boutons bombés sans mamelon; 1 anneau jumeau; 1 grand anneau fermé formant bracelet; 20 bracelets ouverts de diverses formes et richement ornés; 3 bagues faites de bracelets, cannelées et brisées; 1 bouton garni de traits concentriques. Fragments de perles d'ambre et de perles en verre annelées bleu et blanc.

La plupart de ces objets sont en très bon état, aucun ne paraît avoir servi; plusieurs pièces sont semblables, sinon d'ornementation, au moins de forme et d'usage; tout porte à croire que c'étaient là probablement des objets destinés à être vendus.

Une agrafe, un couteau et les bracelets sont surtout remarquables par leurs gravures; les pendeloques ou rouelles ainsi que les anneaux sont aussi variés que nombreux ; tous ces menus objets sont d'un bronze blanc contenant 18 °/₀ environ d'étain pour 82 °/₀ de cuivre.

Parmi les objets qui composent le trésor de Réalon et dont je n'ai reproduit qu'une faible partie dans les figures qui accompagnent ce mémoire, un très grand nombre de pièces indiquent la civilisation des palafittes des lacs de la Suisse et de la Savoie; ce sont les mêmes formes de bracelets, de couteaux, de pendeloques, etc.... que l'on trouve dans ces stations, et les dessins dont ils sont ornés sont identiques.

Les pièces de Réalon paraissent avoir été les modèles de celles qui ont été fabriquées dans les stations lacustres du Bourget, car on remarque moins d'art dans leur fabrication et les dimensions sont moins grandes aussi.

Je crois donc devoir rapporter la découverte de Réalon à la 2me époque de l'âge du bronze à laquelle il faut rapporter ces palafittes où se montre d'une façon si remarquable l'établissement définitif de l'industrie du bronze dans nos régions.

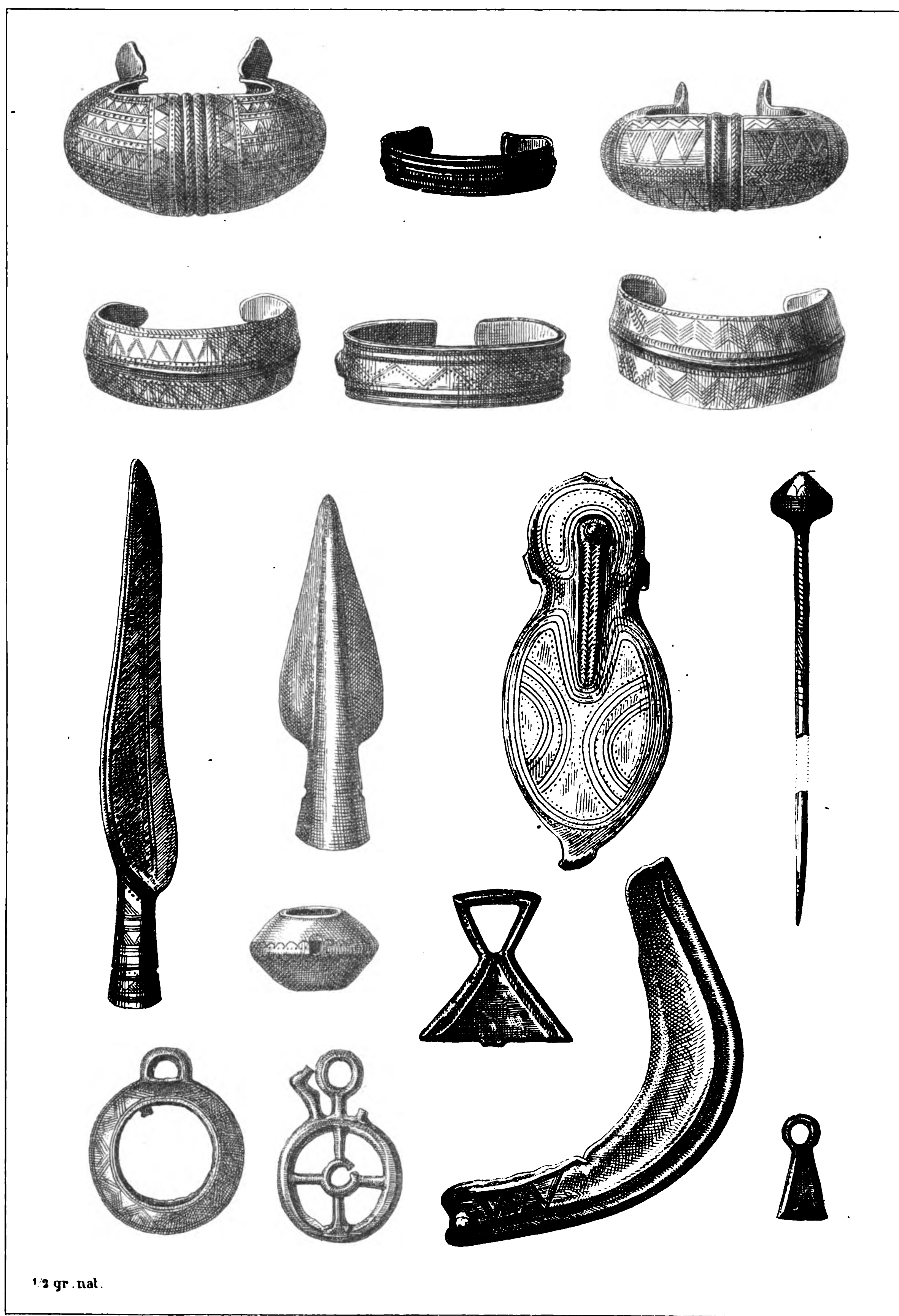
C'est là, en effet, le caractère capital de la 2me époque du bronze, tandis que la 1re époque est caractérisée par l'importation directe des objets en bronze.

La plupart des objets de Réalon sont d'un bronze contenant 18 °/₀ d'étain.

C'est la station qui, à ma connaissance, a fourni le plus d'objets fabriqués avec ce genre de bronze; on a bien trouvé quelques pièces analogues dans les palafittes, mais jamais on n'en a trouvé en aussi grand nombre qu'à Réalon pour en échanger ainsi leur alliage.

Quels étaient donc ces négociants si riches en étain, métal certainement précieux à cette époque, puisqu'on ne le trouve pas dans nos pays? D'où venaient ces marchands et où allaient-ils? Voilà deux questions qu'il serait intéressant de résoudre; quoi qu'il en soit, je dois faire remarquer que Réalon se trouve à une faible distance des cols du mont Genèvre, probablement l'un des meilleurs passages à cette époque et à la nôtre pour franchir les Alpes de ce côté là.

Quelques rapports entre les formes des objets de Réalon et celles de plusieurs pièces trouvées en Piémont, près de Côme, à Capriano, permettent de supposer encore, à cette deuxième époque, une importation venant de l'Italie. Les pièces qui offrent le plus de rapports sont des bracelets et des pendeloques.



Lith. A. Perrin à Chambéry. Champod.

Objets divers du Trésor de Réalon, (H^tes-Alpes)

Musée des antiquités nationales de St Germain-en-Laye.

De tout temps les migrations des peuples se sont produites, dans chaque contrée, par les points qui leur présentaient le moins de difficultés à vaincre : ainsi les relations de la Gaule centrale avec l'Orient ont dû s'opérer d'abord par la vallée du Rhône et ensuite, simultanément, par cette vallée et les principaux passages des Alpes (1).

Le Rhône offrait aussi à ces peuples, venant probablement d'Asie, une route toute naturelle pour remonter vers le nord, dès qu'ils avaient l'embouchure de ce fleuve après avoir traversé la mer ou avoir suivi les côtes de la Ligurie (2).

Pendant ces moments de colonisation, ces mêmes peuples s'étaient répandus et fixés aux pieds des Apennins, puis entraînés par la même force d'expansion, ils franchirent les Alpes, emportant avec eux leurs mœurs et leur industrie et ils retrouvèrent alors sur les rives du Rhône et les bords des lacs de la Savoie et de la Suisse leurs frères d'origine qui, venus par une autre voie, avaient déjà construit leurs demeures.

En même temps des relations d'échange s'établissaient entre ces populations et des hommes du Nord qui leur apportaient l'ambre et probablement l'étain.

Ces divers courants de civilisation, forcés d'obéir aux exigences de la configuration du sol, venaient donc souvent converger vers certaines contrées où les attiraient les avantages de la topographie et les richesses de la végétation.

La partie moyenne du bassin du Rhône, comprenant la Savoie, le Dauphiné et le Lyonnais, a été un lieu de rendez-vous pour ces peuples primitifs qui, marchant toujours devant eux, répandaient à chaque pas les bienfaits d'une civilisation nouvelle.

C'est pourquoi, dans un espace de terrain peu étendu, il a été possible de retrouver les vestiges des deux périodes de l'âge de la pierre (3) et les traces des diverses industries de l'âge du bronze, ainsi que celles qui se rapportent à l'emploi du fer et aux temps historiques (4).

Les débris de l'industrie de l'âge du bronze que je viens d'étudier dans la partie moyenne du bassin du Rhône, sont assez considérables pour permettre, dès à présent, de rassembler quelques faits pouvant aider à faire connaître, dans cette région, au moins, la civilisation de ces temps reculés et jeter encore quelques lueurs sur ses origines.

Par l'étude des rapports qui existent entre les nombreux objets que j'ai observés dans les collections publiques et particulières et les diverses découvertes que j'ai pu faire, j'ai été conduit à établir trois époques dans la civilisation de l'âge du bronze, basées sur trois degrés dans les progrès de cette industrie métallurgique. Chacune de ces époques est caractérisée par un art spécial qui paraît propre à certains territoires.

Les restes de l'industrie de la première époque se retrouvent surtout dans les environs de Lyon, la plaine dauphinoise (Vienne, Grenoble, Valence), et la partie de la Savoie comprise entre le cours du Rhône et celui de l'Isère.

C'est dans les chaînes secondaires des Alpes et dans les lacs de la Suisse et de la Savoie que l'on rencontre les traces de la civilisation que je rapporte à la deuxième époque.

Des formes artistiques bien tranchées caractérisent les objets dont la fabrication me paraît remonter à la fin de l'âge du bronze ou à la troisième époque ; ces objets se trouvent essentiellement dans le haut Dauphiné, la Maurienne et la Tarentaise où nous verrons apparaître le fer immédiatement après.

Ces divisions sont loin d'être absolues, cependant elles sont basées sur l'étude et le classement régional d'un grand nombre de découvertes. Je dois ajouter que la rencentre accidentelle d'un objet d'une époque différente ne doit pas suffire pour les modifier.

Dans un travail d'ensemble que je prépare depuis plusieurs années, je me réserve de développer ces questions en décrivant d'une façon aussi complète que possible les découvertes qui se rattachent à l'industrie et à l'art de l'âge du bronze dans la partie moyenne du bassin du Rhône.

De nombreuses découvertes sont encore à faire dans cette région assez vaste et il me reste bien des matériaux à étudier. Je serai donc vivement reconnaissant envers toutes les personnes qui voudront bien me communiquer les documents qu'elles possèdent sur ces temps primitifs qui intéressent, et l'histoire de nos origines nationales, et l'histoire de l'industrie métallurgique dans nos pays.

ERNEST CHANTRE.

(1) On prétend que 1,500 ans avant notre ère les Pélasges connaissaient les métaux et qu'ils en ont envoyé des colonies en occident. On croit aussi que 4 à 5 siècles avant d'avoir fondé Marseille, les Phéniciens fréquentaient la vallée du Rhône et celle de la Saône.

Henry Martin, *Histoire de France*. — *Du rôle du mineur dans les progrès de la civilisation*, Fournet.

(2) D'après les recherches de M. Fournet (*le Mineur*) et de M. de Rougemont, *les Sémites en occident*, toutes les traditions relatives à l'origine des métaux sont grecques et embrassent la métallurgie de la Grèce et de l'Asie Mineure.

Monographie du Mont-d'Or Lyonnais. Falsan et Locard, Lyon, 1866.

(3) *Etudes paléontologiques*, âge de pierre. Ernest Chantre, Lyon, 1867.

(4) *Les palafittes ou constructions lacustres du lac de Paladru, près Voiron* (Isère).

LES OISEAUX UTILES

(Suite et fin.)

Viennent ensuite les INSECTIVORES dont le nom seul suffit pour indiquer à quels braves serviteurs nous avons affaire. Dans cette catégorie, sauf deux espèces nuisibles, la pie-grièche grise et le merle d'eau, chacun travaille sans relâche pour le bien du campagnard. Ainsi, la *pie-grièche rousse* et la *pie-grièche écorcheur (matagasse)*, le *gobe-mouche*, les *merles*, les *traquets (motteux, terrasson)*, les *pipits (becfigue)*, les *bergeronnettes (hoche-queue, lavandière)*, mangent les chenilles, les charançons, les sauterelles, toutes sortes d'insectes, et ne dédaignent pas non plus les vers et les limaçons. Les plus petits oiseaux de nos pays, les *troglodytes* et les *roitelets*, font preuve d'une voracité étonnante : nous avons vu des roitelets avoir 80 mouches à la fois dans leur estomac. Cette ardeur pour la chasse est partagée par les *becs-fins*, comme le *rossignol*, la *fauvette*, le *pouillot*, le *rouge-gorge*. Souvenons-nous qu'ils nous rendent tous d'immenses services. — Quelques-uns

de ces petits oiseaux ont encore un autre genre d'utilité dont il est juste de tenir compte : leur chant si doux va jusqu'au fond de notre âme et nous rend plus gais, plus ouverts, plus portés à aimer Dieu et nos semblables. Dans le silence des nuits de mai, quand le rossignol jette au milieu de la solitude ses notes harmonieuses, n'est-il pas vrai que l'émotion nous pénètre? Après avoir admiré l'humble musicien, nous disons qu'il faut respecter le petit être qui nous a procuré un instant de joie pure; nous comprenons que le chant du rossignol a son utilité comme le parfum des fleurs, comme un beau lever de soleil, comme le sourire de l'enfant, comme tout ce qui dilate le cœur.

Il ne faut pas se figurer que les oiseaux classés parmi les GRANIVORES ne se nourrissent que de graines et surtout qu'ils s'adressent de préférence aux plantes utiles. Aux époques où la nourriture animale fait défaut, nous avons toujours vu dans leur corps les mauvaises graines bien plus nombreuses que les bonnes : les *moineaux* avaient ordinairement l'estomac rempli par les débris des plantes sauvages qui infestent les champs et les jardins; la plupart des autres *gros-becs* aussi, comme le *chardonneret (cardinalin)*, le *serin*, la *linotte*, le *friquet*. Un *pinson* avait 300 graines de mauvaises herbes dans le jabot; voyez combien de milliers de végétaux nuisibles un seul pinson empêche de se répandre. — Bien plus, les oiseaux réputés granivores prennent une large part à la destruction des insectes, et même c'est presque leur unique nourriture à l'époque des nichées; les œufs, les larves, les chenilles, tout y passe. Les charmantes *mésanges* (*lardères*), si mignonnes, si actives dans la poursuite de nos ennemis, doivent être classées parmi les oiseaux les plus utiles, et l'*alouette* est particulièrement précieuse en ce qu'elle fait disparaître les insectes qui percent le grain et la racine du blé. — Et tenez, voici une preuve de l'utilité des granivores. En Angleterre on voulut un beau jour se défaire des moineaux, parce qu'ils mangent un peu de bon grain lorsque les insectes sont rares. Leur tête fut mise à prix; or, quand on eut massacré sans pitié les pauvres pierrots, les insectes firent de tels ravages qu'il fallut bientôt se procurer en France une quantité de moineaux pour les lâcher au milieu des cultures. La même chose est arrivée chez les Prussiens, qui n'ont pas toujours raisonné juste. Aux Etats-Unis, jusqu'à ces dernières années, les promenades publiques des principales villes étaient dépouillées de verdure par des millions de chenilles; l'acclimatation du moineau dans ces contrées a fait disparaître comme par enchantement les maudites rongeuses de feuilles.

Il n'existe pas de plus acharnés destructeurs d'insectes que les GRIMPEURS. Oh! dans cette catégorie-là, nous n'avons que l'embarras du choix pour aligner de gros chiffres, plus éloquents que les longues démonstrations. Ouvrez l'estomac d'un *pic vert*, vous serez sûrs d'y trouver des fourmis en quantité innombrable; dans l'un nous avons compté 560 fourmis, dans d'autres 600, puis 700, enfin 800! Cette nourriture étant légère et vite digérée, un pic vert doit consommer au moins deux mille fourmis par jour, c'est-à-dire plus de 700,000 par an, ce qui fait, pour une seule famille de pics, entre deux et trois millions! Le *pic noir* est aussi glouton : nous avons trouvé jusqu'à 900 grandes fourmis mêlées à de gros vers blancs. Le *pic épeiche* (*pic noir et blanc*) et les autres espèces ont la même alimentation et prennent aussi des gerces, des chenilles, beaucoup de vers blancs destructeurs du bois. — Le *coucou* aime les grillons, et il est avant tout un terrible ennemi des chenilles; il mange sans difficulté les chenilles velues : nous en avons vu 36 dans un estomac, et comme c'est une substance peu consistante, l'approvisionnement se renouvelle plusieurs fois par jour. — Le *torcol* (*tire-langue*) partage les habitudes des pics, et malgré sa petite taille il trouve le moyen d'engloutir 200 fourmis dans un repas. — Il est faux de dire que les pics et les torcols creusent les bois sains et contribuent à les faire pourrir : puisque leur seule préoccupation est de chercher des insectes et des vers, il est au contraire naturel qu'ils s'adressent de préférence aux troncs déjà percés, pour les nettoyer des animaux qui menacent les arbres d'une ruine complète. Il n'est donc pas nécessaire de déclarer ici que ce serait une vraie folie de nuire à ces gardiens vigilants des forêts et des vergers.

Dans d'autres familles il existe encore bon nombre d'espèces intéressantes. La *sitelle* (*pique-bois*), le *grimpereau* (*rapette*), le *tichodrome* (*l'oiseau papillon*), se nourrissent d'insectes, avec addition de petites graines sauvages. Dans une vingtaine de huppes (*poulet sauvage, poupou*), nous avons rencontré exclusivement des insectes, surtout des hannetons, des sauterelles, des carabes et des chenilles. — Il est inutile de prendre la défense des *hirondelles* : chez tous les peuples on ouvre un asile jusque dans les habitations à ces gracieux oiseaux qui viennent annoncer les beaux jours avec leurs petits cris joyeux, et tournent familièrement en cercle au-dessus de nos têtes pour nous délivrer des mouches et des moucherons. — Le *martinet* (*pive*), cousin germain de l'hirondelle, jouit à juste titre d'une égale protection. — On devrait respecter à plus forte raison l'*engoulevent (crapaud volant, tette-chèvre)*, si cruellement poursuivi. Il se montre encore plus utile en gobant avec son large bec les papillons de nuit dont les chenilles font par leur voracité le désespoir des jardiniers, et il paraît qu'il aime les festins copieux : dans un engoulevent nous avons découvert 32 gros papillons de nuit; dans un autre, 25 papillons, des bousiers et autres scarabées; dans un troisième, 23 phalènes, 6 sauterelles, 1 grillon, 40 coléoptères ou insectes recouverts d'ailes dures, 25 chrysalides de papillons, c'est-à-dire 95 insectes de grande taille.

En abordant l'ordre des GALLINACÉS, nous vous engageons fort à noter ceci : la *caille*, dont on fait un massacre général pour le plaisir des gourmets, devrait être conservée avec soin au milieu des champs. N'écoutez pas ceux qui disent qu'elle ruine

le campagnard en mangeant beaucoup de blé; d'abord elle en consomme bien moins qu'on ne le croit, et se contente du grain tombé après la moisson et qui serait également perdu; d'ailleurs elle aurait le droit de prélever ce faible impôt comme récompense de services continuels. Nous avons examiné l'estomac d'une cinquantaine de cailles, depuis janvier jusqu'à décembre. Eh bien, presque toujours il contenait des insectes; en mai ceux-ci figuraient seuls, en très grande quantité à la fois : les chenilles avec ou sans poils abondaient, puis venaient les sauterelles, les insectes rongeurs du blé et diverses espèces de coléoptères. En octobre il y avait moins d'insectes, mais des centaines de mauvaises graines; comptez-vous pour rien ce sarclage gratuit des champs? Et puis, pour cet oiseau comme pour beaucoup d'autres, tenez compte de la quantité d'engrais qu'il dépose sur la terre : nous avons eu la curiosité de peser la fiente d'une caille élevée en cage; elle en donnait de 12 à 15 grammes par semaine, de sorte qu'une famille de cailles fournit au moins 10 kilos d'excellent guano dans l'espace d'une année. Regarderez-vous encore en ennemi un oiseau qui détruit par milliers les insectes rongeurs, dépose de l'engrais sur vos terres et les nettoie des plantes parasites?

Parmi les ÉCHASSIERS, oiseaux de marais montés sur de longues jambes, il y a encore des espèces utiles. Les *pluviers* et les *vanneaux* consomment beaucoup de chenilles, de vers et d'insectes aquatiques et terrestres. — La *grue,* trop rare chez nous, retourne toutes les mottes d'un champ pour y découvrir des vers. — Quant à la *cigogne,* c'est un intrépide chasseur de serpents, et son utilité est si bien reconnue dans certains pays qu'on met en prison les gens assez mal avisés pour tuer une cigogne. — Les *hérons* aiment le poisson, et sous ce rapport on pourrait presque les ranger parmi les oiseaux nuisibles, si d'un autre côté ils ne faisaient beaucoup de bien en chassant les insectes, les serpents et même les souris. — Les *courlis,* les *bécasseaux,* les *chevaliers,* les *poules d'eau,* etc., consomment aussi des vers, des limaçons, des larves et des insectes; mais comme ils prennent également du poisson, nous hésitons à les regarder comme utiles, d'autant plus qu'il est légitime d'utiliser le gibier d'eau pour notre nourriture. — La même observation s'applique aux PALMIPÈDES, oiseaux de rivage.

OISEAUX NUISIBLES.

Les *aigles* font très souvent leur pâture des lièvres et des oiseaux; il faut se débarrasser de ces grands carnassiers. On pourrait toutefois être indulgent pour la plus petite espèce de notre pays, le *Jean-le-Blanc* (*petit aigle blanc*), parce qu'il nous délivre des serpents et des poissons crevés. — L'*autour des pigeons* (*gros faucon,grand épervier),* comme son nom l'indique, va rôder vers les pigeonniers avec des intentions que l'on connaît trop bien et qui méritent d'être punies. — L'*épervier* (*tiercelet*), doit être tué sans hésitation; en ouvrant l'estomac d'une trentaine de ces animaux, nous avons constamment découvert des débris d'oiseaux, et surtout d'espèces très utiles, comme les becs-fins et les mésanges. — Le *hibou grand-duc* (*grand-chavant*), poursuit assez souvent le gibier, en particulier les lièvres; autrement il serait très recommandable comme chasseur de rats et d'insectes. — Le *corbeau noir* ou *grand corbeau de roche* attaque pendant l'été divers oiseaux, les jeunes perdrix et les jeunes lièvres, mais il compense en partie ses déprédations en détruisant beaucoup de reptiles et en faisant disparaître les matières animales décomposées. — Comme l'épervier, la *pie-grièche grise (pie bâtarde),* attaque toute l'année les petits oiseaux. Il ne faut pas la confondre avec les autres espèces de pies-grièches; nous avons vu combien la rousse et l'écorcheur sont utiles. — Quoique les *colombes* et les *pigeons* consomment beaucoup de mauvaises graines, ils en choisissent trop souvent de bonnes, en particulier le blé noir. — Le *cincle plongeur* ou *merle d'eau,* le *martin pêcheur* ou *alcyon,* et enfin la plupart des oiseaux aquatiques, tels que les *grèbes, canards, cormorans, plongeons,* détruisent les poissons et leurs œufs. Faisons une exception pour le *cygne domestique :* il aime avant tout les herbes et les coquillages, et il faut d'ailleurs le conserver comme un des plus gracieux ornements des lacs.

UTILITÉ DE QUELQUES MAMMIFÈRES, REPTILES ET INSECTES.

Au détour d'un chemin, vous avez aperçu quelquefois une *belette* fuyant à sauts précipités, puis restant immobile et levant la tête pour examiner le voyageur. Devant sa mâchoire aux dents pointues vous avez remarqué une apparence de grande moustache : ce corps tombant à droite et à gauche, c'était une souris ou un campagnol : les rongeurs et les serpents sont la nourriture favorite de la belette et celle de l'*hermine,* autre animal qui lui ressemble beaucoup en été, mais dont la robe est blanche en hiver. Dans l'estomac de ces carnassiers nous avons presque toujours vu des rats des champs, très rarement des restes d'oiseaux. — La *chauve-souris* n'est pas du tout dangereuse pour nous, malgré les contes absurdes que l'on débite; bien plus, pour satisfaire son appétit, elle attrape les araignées, les mouches, les hannetons, les papillons de nuit, les chenilles processionnaires. — La *musaraigne,* le plus petit des quadrupèdes, reconnaissable à son museau effilé, croque les insectes et nous débarrasse des cadavres en putréfaction. — Le *hérisson* est un si bon chasseur de souris, qu'on l'élève souvent dans les greniers pour remplacer les chats. Il poursuit avec un égal acharnement les vipères et se nourrit aussi d'escargots, de vers et d'insectes. — La *taupe,* si calomniée, si persécutée, est un peu désagréable, il est vrai, dans les jardins, parce qu'elle soulève la terre; mais dans les prairies que de services elle rend! Elle est carnassière et non herbivore, comme l'indique la forme de ses dents, et comme on peut s'en assurer d'ailleurs en ouvrant son estomac, où l'on ne trouve absolument que des animaux : elle fait sa pâture des vers, des grillons, des courtilières, des chenilles et des larves de hannetons; son appétit

excessif l'oblige à en dévorer des quantités énormes. Les agriculteurs anglais, loin de se plaindre des taupinières, se disent très satisfaits d'avoir à étendre chaque semaine sur les prés une terre aussi finement divisée.

Et le pauvre *crapaud*, en a-t-on dit sur son compte! Parce qu'il est laid, on se croit en droit de le martyriser; et pourtant cette bête, incapable de faire du mal, met tous ses soins à nettoyer les jardins; dans ses chasses nocturnes il prend les charançons, les larves, les mille-pattes, les limaces. En France et en Angleterre, des jardiniers intelligents achètent les crapauds à deux et trois francs la douzaine et les déposent dans leurs carrés de légumes. — La *grenouille* et la *salamandre* ont des qualités analogues. — Quoique la *couleuvre* ne soit pas venimeuse, on s'intéresse fort peu à elle à cause de sa ressemblance avec la terrible vipère; et cependant elle se livre à notre profit à la poursuite des souris et des insectes.

Même chez les insectes on trouve des amis, en bien petit nombre il est vrai. Citons parmi les plus utiles la *coccinelle* ou *bête à bon Dieu*, qui s'attaque sans relâche aux pucerons, et le *carabe doré (jardinière, vinaigrier)* : il est très carnassier et tue les vers de terre, les limaces, les hannetons, les chenilles.

Ainsi donc, cultivateurs, et vous, enfants des écoles, vous avez à présent la preuve de ce que nous vous disions : si parmi les quadrupèdes et les oiseaux il existe quelques rares ennemis dont il faut se défaire, combien est plus grand le nombre de ceux qui ont été créés pour nous réjouir et pour nous venir en aide! Il est bien entendu maintenant que loin d'inquiéter les petits oiseaux, vous les protégerez contre les ignorants ; vous respecterez leurs couvées et vous disposerez même des nids artificiels pour encourager ces timides ouvriers à se rapprocher de vos demeures ; vous ferez un acte de charité en leur donnant un peu de nourriture pendant l'hiver. En passant sous le nid qui abrite les petits êtres appelés à vous rendre un jour mille services et à vous procurer des jouissances continuelles par leur chant et leurs mouvements gracieux, vous redirez à vos camarades les vers du poète :

Ce nid, ce doux mystère
Que vous guettez d'en bas,
C'est l'espoir du printemps, c'est l'amour d'une mère :
Enfants, n'y touchez pas!

JAMES et LOUIS REVON.

LE BOIS DE SAPINS

La voici, ma forêt; au loin se tait le vent,
Sous les sapins altiers que connut mon enfance,
Je viens m'asseoir encore où j'ai rêvé souvent,
Je la retrouve enfin ma vieille insouciance,
Folâtres souvenirs et naïve espérance,
Songes d'un temps passé, toujours, toujours vivant!

Ah! je l'ai tant aimé, ce petit coin de terre,
Où ne pénètrent pas les regrets, les soucis,
Où l'heure qui s'envole est pleine de mystère,
Où, tranquille et joyeux, sur cette pente assis,
J'écoute encor ta voix si douce, et tes récits,
O grand'mère au cœur d'or, âme pure, âme austère!

Des montagnes partout à l'horizon lointain,
A mes pieds, une mer d'arbres et de verdure,
De vingt hameaux épars le champêtre destin,
Le spectacle attrayant d'une vierge nature.....
— Tout à coup, la forêt s'anime, et son murmure
Parle, comme autrefois, aux jours de mon matin!

Et je rêve longtemps et longtemps je m'oublie.
S'oublier et rêver, quel charme, quel bonheur!
Du sentier des forêts vague mélancolie!
La solitude élève et rafraîchit le cœur,
Elle répand sur moi comme un baume vainqueur,
C'est une coupe pleine et qui n'a pas de lie!

— De ces rares instants revit le souvenir;
A l'ombre de ces bois, oui, les heures rapides
Sont comme les enfants à qui rit l'avenir;
Ah! si la terre abonde en figures livides,
Heures au pas léger, vous ignorez les rides,
Heures au front si pur, rien ne vous peut ternir!

JULES VUY.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 16 *mars* 1872.

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président communique : 1° une lettre de M. le Recteur de l'Académie de Chambéry, relative à la prochaine réunion, à la Sorbonne, des délégués des sociétés savantes. — 2° Une lettre de M. Ernest Chantre, nommé membre correspondant. — 3° Une lettre de M. Sautier-Thyrion, accompagnant le don de la notice biographique qu'il vient de publier sur notre regretté confrère, M. Alphonse Despine. — 4° Une circulaire de la Commission pour le monument à ériger sur la tombe de M. l'abbé Martinet. Les souscriptions sont reçues au Grand-Séminaire de Moûtiers ; les sommes recueillies jusqu'à ce jour s'élèvent à 1,741 francs. — 5° Le règlement et le programme des questions à traiter dans la 38e session du congrès scientifique de France. La session s'ouvrira à Saint-Brieuc le 1er juillet prochain.

M. le Secrétaire-adjoint présente les comptes de la Société pour l'exercice 1871. Sa gestion est approuvée.

La Société reçoit au nombre de ses membres correspondants M. DOUBLET, professeur au collége de Bône (province de Constantine) et M. PAPIER, conservateur de la bibliothèque et du musée de la même ville.

M. Revon présente une collection de minerais du massif du Mont-Blanc, donnée par M. Lucien Deschamps, naturaliste à Saint-Gervais-les-Bains.

Le même membre expose une nombreuse série de produits des colonies, accordée au Musée d'Annecy par M. le Ministre de la marine et déterminée avec soin par M. Aubry-Lecomte, conservateur du Musée colonial des Champs-Elysées.

M. l'archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Notice biographique sur M. A. Despine, par M. Sautier-Thyrion, don de l'auteur; — ***Le névé de Justedal et ses glaciers***, par C. de Seue; deux ouvrages de botanique, par A. Blytt, envois de l'Université royale de Norvège à Christiania, — ***Revue du Lyonnais***; — ***Journal*** de la Société centrale d'agriculture de la Savoie; — ***Association scientifique de France***; — ***Revue archéologique***; — ***Annales*** de la Société de vulgarisation pour l'enseignement du peuple; — ***Journal*** des connaissances médicales ; — ***L'Educateur***, revue pédagogique ; — ***L'Industriel savoisien*** ; — ***L'Union savoisienne*** ; — ***L'Annonce de Savoie***; — ***Le Faucigny*** ; — ***L'Echo du Salève*** ; — ***Gazette du peuple*** ; — ***Courrier des Alpes*** ; — ***La Savoie thermale*** ; — ***Le Courrier de Turin*** ; — ***L'Italia agricola***.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 avril 1872.

REVUE SAVOISIENNE

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ALPES PŒNINES, GRAIES & COTTIENNES

Nous maintenons ici l'orthographe donnée par Strabon, Tite-Live, Ptolémée, Pline, Ammien Marcellin, l'Itinéraire d'Antonin, le *Libellus des provinces romaines*, la *Notice des dignites de l'Empire*, Zozime, Isidore, Paul Orose, et par les nombreuses inscriptions romaines conservées en Italie, en Savoie et en Suisse. Nous pensons que tous ces auteurs savaient ce qu'ils disaient de leur époque beaucoup mieux que certains touristes modernes, qui voudraient refaire à leur gré l'histoire et la géographie anciennes.

Nous ne pouvons imaginer que les montagnes et les vallées adjacentes aient eu un nom *à priori* avant l'arrivée des premiers habitants. Ceux-ci ont dû exprimer dans leur langage les traits les plus saillants des localités où ils venaient planter leurs tentes.

Lorsqu'il s'agissait des grandes lignes de montagnes, les historiens n'en ont-ils point marqné les diverses sections en ajoutant à l'appellation générale les noms des peuplades ou des races qui les occupaient?

Mais où trouver cette nomenclature primitive pour chaque région? S'est-elle maintenue? N'a-t-elle point été modifiée par de nouvelles colonies?

Nous avons eu souvent l'occasion de constater ces successions dans l'usage d'un complément onomastique, qui n'était lui-même que la traduction dans une autre langue, du nom précédent, devenu générique.

Ce sont les traces de ces races superposées qu'il s'agit de retrouver dans les noms les plus anciens qui nous restent.

Certains auteurs s'acharnent aux étymologies grecques, d'autres aux latines, d'autres aux galliques.

Lr celtomanie absolue est tout aussi ridicule que la grécomanie, etc. Il y a une part à faire à chaque colonisation, et c'est ici que l'érudition est nécessaire pour éclairer le discernement de l'historien.

Les études étymologiques, abandonnées aux caprices des linguistes, sont des jeux de mots, si elles ne sont pas guidées par les données des historiens et des géographes contemporains. Leur témoignage est d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares. Toutefois les générations ne se succèdent pas rigoureusement d'une date à une autre; elles se pénètrent, elles s'engendrent, elles vivent mélangées, et les écrivains sont ainsi l'écho do l'âge précédent, les témoins du leur et les inspirateurs du suivant.

Les relations des contemporains ne finissent pas avec eux. Si leurs ouvrages n'existent plus, on en retrouve des traces dans ceux qui sont venus ensuite, et qui, tout en recueillant les traditions précédentes, sont, à leur tour, les contemporains de leur époque. C'est ainsi que le corps de l'histoire se maintient, se développe et s'agrandit avec le corps social.

Lorsqu'il n'y a pas un accord évident entre tous, les auteurs les plus rapprochés des localités ou des faits dont il est question ont sans doute plus d'autorité pour trancher la difficulté. C'est ainsi que Pline, qui était né au bas des Alpes lépontiennes, qui avait exploré la Grèce, l'Italie, la Gaule et l'Espagne, qui avait pu puiser aux documents officiels, ayant été dans l'intimité des empereurs Tite et Vespasien, Pline a une autorité incontestable dans la géographie historique des Alpes. Il cite à tout instant les auteurs plus anciens et discute, en l'occasion, les étymologies grecques, gauloises, taurisques et ligures.

Mais la course aux nouveautés qui est de mode aujourd'hui, rejette avec dédain ces auteurs surannés, dont on ne peut anéantir le témoignage, ou que le caractère superficiel de notre époque n'a pas la patience d'approfondir; et, si l'on ne fait litière de toute cette antiquité, il faut s'attendre à être « dé« pourvu de tout esprit d'examen et de critique. »

Malgré ce verdict, nous continuerons à distinguer l'histoire du roman historique, géographique, etc., et à soutenir que le récit des faits passés ne peut être basé que sur les monuments et les documents de ce passé.

Résumons sommairement les faits les plus attestés.

La plus ancienne colonisation dont on puisse affirmer historiquement le nom dans nos contrées occidentales, est celle de la race ibérique, dont les *Al-*

banenses ou *Albinenses*, *Albœci* ou *Albini* étaient des branches. C'est à leur époque que remonterait la dénomination d'*Albes* ou *Albiona* donnée à nos montagnes, d'après Strabon, et qui s'est modifiée ensuite en celle d'*Alpes*. Cet auteur précise, en parfaite connaissance de cause, la différence et les limites des Alpes et des Apennins.

Pline, d'après Caton, parle encore d'une autre invasion de Taurisques, peuplade féroce, qui n'aurait guère dépassé nos Alpes et qui a laissé son nom à plusieurs de ses stations en Orient.

Le Saint-Gothard et ses flancs divers en auraient abrité plusieurs familles. Caton et Appien d'Alexandrie leur attribuent les Taurini (1).

Vers le XVIe siècle avant notre ère, l'émigration gallique serait venu par le nord refouler au sud la race ibérique, dont plusieurs familles sont demeurées cantonnées dans les Alpes qui séparent la Gaule de l'Italie. J'ai essayé d'en indiquer les principales stations au Congrès scientifique de France tenu à Chambéry en 1863, dans plusieurs articles de cette *Revue*, eu 1868, et enfin dans un ouvrage actuellement sous presse.

Les Allobroges, les Nantuates, les Véragres, les Ceutrons, rameaux divers de la race gallique, sont postérieurs, dans nos Alpes, aux colonisations ibérique et grecque.

Pline rapporte qu'une émigration grecque se serait échelonnée sur le versant méridionnal des Alpes qui tournent le nord de l'Italie jusque dans la chaîne occidentale contre la Gaule. C'est ensuite de cette colonisation, rapportée au XIVe siècle avant notre ère, que le nom d'*Alpes graies* aurait été affecté à l'ensemble de la chaîne occupée par cette race.

D'autres appellations sont venues successivement qualifier les divers tronçons de cette chaîne. Le nom d'*Alpe pœnine* a été donné spécialement au passage du Grand-Saint-Bernard et par suite aux arêtes qui continuent la ligne de chaque côté : de là le nom de *Vallée pœnine* à celle qui est arrosée par le haut Rhône jusqu'au lac Léman. Deux inscriptions, l'une à Saint-Maurice en Vallais et l'autre à Vérone en Italie, constatent quatre peuplades dans cette vallée, *quatuor civitates vallis pœninæ*, dont César, Pline, et Strabon donnent les noms : c'étaient les Nantuates dont le centre était à Tarnadé ou Saint-Maurice, les Véragres à Octodure ou Martigny, les Seduns à Sion et les Vibères à Brig.

Quant à ces derniers, Pline rapporte deux traditions, l'une qui les fait venir de la race grecque, l'autre retenue par Caton, qui en faisait, comme des Salasses de la val d'Aoste, une peuplade taurisque des Alpes lépontiennes.

Tel est le nom du flanc méridional du Saint-Gothard, dont deux localités sont bien connues, Focogna des *Focunates* et *Oscella* des Lépontiens, qui ont fait partie de la province Rhétique.

L'opinion publique à Rome et ailleurs, dont Tite-Live à la fin de l'ère ancienne, Pline au premier siècle de la nôtre, Ammien Marcellin au IVe, Servius au Ve, Isidore de Séville au VIe, etc., sont les témoins irrécusables, attribuait au passage des Carthaginois, *Poeni*, le nom de l'Alpe pœnine, dont toutes les inscriptions constatent l'orthographe conforme à cette tradition (1).

L'historien le plus rapproché du fait, le plus complet dans sa narration, le plus compétent dans la question, comme officier supérieur d'armée, comme intime de la famille des Scipions, les adversaires de la famille d'Annibal, et surtout parce qu'il avait exploré toutes les traces du général carthaginois, Polybe indique, dans les termes les plus évidents, le même passage, auquel il ne donne pas encore le nom d'Alpe pœnine, puisque l'usage n'a pu en venir qu'à la longue et que son récit a probablement contribué à introduire cette appellation, en précisant d'une manière certaine le col traversé par les *Poeni*. D'après cet auteur, l'armée d'Annibal, après avoir remonté dans la direction du Rhône pendant vingt-cinq jours, a laissé au nord le territoire des *Ardues*, dont le nom s'est perpétué dans *Ardunum*, Ardon et Ardwaz, et n'a quitté les bords du Rhône que pour commencer l'ascension même de la montagne (2). Ce qu'il n'a pu faire qu'en remontant la Dranse du Vallais.

J'ai démontré, d'après le même auteur, que les Gésates avaient traversé cette même ligne de montagne, mais plus spécialement le Simplon, pour venir en aide aux Gaulois de la haute Italie (3). On sait par Polybe, Eutrope et Servius que ce nom indiquait, non pas une nationalité, mais des bandes mercenaires de la Gaule.

Annibal se servit de leur exemple pour stimuler le courage de son armée, abattu par l'aspect de ces sommités couvertes de neige. C.-A. DUCIS.

(*A suivre.*)

(1) *Hist. nat.* III, XVII, XX.

(1) *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, Ducis, p. 39, 72, 88.
La substitution de l'*e* à l'*œ* est l'œuvre du moyen âge : c'est un fait constaté tous les jours par la paléographie.

(2) Polybe, *Hist. rom.*, III, XLVII.

(3) Polybe, *Hist.*, II, XIV, XV, XXI, XXVIII, XXXIV.

LES INSECTES UTILES ET NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite.)

THYSANOURES.

Cet ordre d'insectes privés d'ailes renferme les *lépismes* qui se trouvent dans l'intérieur des maisons, où leurs écailles blanches et brillantes leur ont fait donner le nom de *poissons argentés*, de *demoiselles d'argent*. On les rencontre souvent sous les planches humides et dans les fentes des châssis. Ils sont très agiles et perdent leurs écailles argentées au moindre contact de la main.

Le *Lépisme du sucre (Lepisma saccharina* Lat.) habite de préférence dans les armoires où il se nourrit de sucre; il attaque aussi les étoffes de laine, les livres et le bois. Cet insecte, que l'on dit originaire de l'Amérique, est devenu très commun dans nos maisons.

PARASITES. — On ne connaît que trop les incommodités que ces insectes, résultant de la malpropreté, occasionnent à l'homme.

Une de ces espèces, heureusement peu commune, le *pou des malades* (*Pediculus tabescentium* A. et Bur.) introduit ses œufs sous la peau de certains malades où chaque nid forme une ampoule, c'est ce qu'on appelle la *maladie pédiculaire*. La multiplication de ces animacules est si grande et si rapide que la maladie se termine ordinairement par le marasme et la mort. C'est à cette horrible maladie qu'ont succombé plusieurs hommes célèbres : Sylla, Agrippa, Hérode, Valère Maxime et Philippe II, roi d'Espagne.

La plupart des mammifères et des oiseaux, élevés par l'homme à l'état de domesticité, nourrissent une ou plusieurs espèces de *parasites* appartenant au genre *pou* ou au genre *ricin*. Comme leurs générations sont nombreuses et se succèdent rapidement, il en résulte souvent des maladies graves qui occasionnent le dépérissement et même la mort de ces animaux.

MYRIAPODES.

Les *mille-pieds* ne sont pas des insectes proprement dits, puisqu'ils ont de 12 à 300 paires de pattes, tandis que les insectes n'en comptent que 3 paires; mais ils sont connus sous le nom d'insectes, vivent de détritus végétaux et de menus animaux qu'ils trouvent sous la mousse et les pierres. Ils aiment les endroits humides et obscurs, et ne se font guère remarquer que par l'odeur désagréable qu'ils repandent et par la répulsion qu'on éprouve à leur aspect, tels sont les *glémoris*, les *Jules*, les *polydesmes* et les *scolopendres*.

La seule espèce que l'homme ait à redouter, c'est une *scolopendre* (*scolopendra cingulata* Lat.) qu'on rencontre quelquefois sur les murs et sous les écorces d'arbres et même dans les maisons. Sa morsure n'est pas mortelle, mais elle provoque une douleur très vive suivie d'enflure, de rougeur et de démangeaison en infiltrant dans la plaie qu'elle fait avec ses mandibules une humeur venimeuse contenue dans une glande vénénifère. On a vu des accès de fièvre déterminés par cette morsure qu'on paralyse assez facilement par la cautérisation avec l'ammoniaque ou alcali volatil.

ARACHNIDES.

La classe des *arachnides* comprend des animaux à huit pieds qu'on confond aussi vulgairement avec les insectes proprement dits.

Nous avons peu d'araignées dont la morsure soit venimeuse, et ce ne peut être que sous l'empire des préjugés qu'on s'acharne à détruire des animaux qui nous sont rarement nuisibles et qui nous rendent de grands services par la destruction qu'ils font des mouches et autres insectes.

La seule *arachnide* dont nous ayons à redouter la morsure, c'est le *scorpion d'Europe* (*Scorpio Europœus* L.) dont la queue est terminée par un dard qui laisse couler dans la plaie une liqueur venimeuse. On combat l'inflammation produite par cette piqûre, ainsi que la fièvre qui en résulte, à l'aide de l'*alcali volatil* pris intérieurement, à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau, ou versé extérieurement sur la plaie pour la cautériser. On rencontre le scorpion sous les pierres, dans les troncs d'arbres et dans les maisons; sa morsure n'est pas mortelle comme celle des espèces qui habitent les pays chauds.

C'est aussi aux *arachnides* qu'appartiennent les *mites* ou *cirons*. L'espèce la plus connue est le *ciron du fromage* (*Acarus domesticus* Degeer) qu'on trouve abondamment sur le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur la farine, sur le vieux pain, sur les confitures séchées, sur les insectes conservés dans les collections, etc. Pour préserver le fromage des *cirons*, il faut le brosser souvent avec une vergette, le laver avec de l'eau vinaigrée dans laquelle on a fait infuser des cendres de bois de chêne, et laver aussi les tablettes à l'eau bouillante ou avec de l'eau chargée de chlorure de chaux. On peut également les faire périr en faisant brûler du soufre sous les tablettes ou en y répandant du chlore.

L'homme a particulièrement à redouter un *ciron* microscopique appelé *sarcopte* de la *gale humaine* (*Acarus scabiei*), qui se creuse des sillons sous l'épiderme, occasionne de nombreuses vésicules et de vives démangeaisons.

Cette maladie est d'autant plus à craindre que ces *sarcoptes* peuvent facilement se communiquer par le contact ou par les objets qui ont touché un galeux.

Presque tous nos animaux domestiques sont exposés à une gale, causée, comme chez l'homme, par un *sarcopte* qui leur est propre et qui ne paraît pas susceptible de se transmettre d'une espèce à une autre; ainsi le cheval, le bœuf, le mouton, le porc, le chien et le chat sont sujets à une *gale* produite par autant d'espèces différentes de *sarcoptes*.

(*A continuer.*) E. CHEVALIER.

LES PAROLES AILÉES

A l'occasion du quatrième jubilé universitaire de la ville de Bâle, chaque faculté de cette ancienne et célèbre institution a fait publier un mémoire relatif aux travaux de chacune d'elles.

Parmi ces mémoires, il y en a un surtout qui a plus ou moins de rapport avec l'archéologie et les beaux-arts, et dont je désire vous entretenir un instant.

Ce mémoire est dû à la plume savante et agréable du docteur Wilhelm Wackernagel, professeur à Bâle; il a pour titre une locution grecque, tirée d'Homère, et que l'auteur traduit par les mots : « *Geflügelte Worte*, » c'est-à-dire *Paroles ailées*, en faisant allusion à la rapidité du langage, aux idées de l'oiseau et du vent, qui partagent également la qualité de rapidité, et prenant en considération les nombreuses figures allégoriques ailées des peuples de l'Orient et de l'Occident, et qui sont toutes liées à l'idée de la rapidité et de la légèreté.

L'antiquité considérait avec plus d'intimité que nous le monde des animaux; elle regardait les animaux avec une espèce de crainte religieuse, et depuis l'Inde jusqu'au Nord de l'Europe nous voyons fréquemment répandues les traditions héroïques et mythologiques mélangées de contes et de fables ayant les animaux pour objet. L'oiseau surtout y joue un grand rôle.

L'oiseau, de sa nature mobile, y est considéré comme au-dessus des animaux et même au-dessus de l'hommme ; Détaché de la terre par sa légèreté, propre à pénétrer partout avec la rapidité du vent, il arrive même vers les lieux élevés où trônent les Dieux.

Ces qualités qui paraissent merveilleuses et significatives dans l'acception naturelle, acquièrent par l'observation et la superstition un plus haut degré de prééminence, et fournissent aux hommes matière et occasion de parer leur poésie de vie et leur vie de poésie.

L'alouette et le rossignol, ainsi que toute la cohorte vagabonde des autres chanteurs ailés, annoncent et embellissent le printemps. L'hirondelle et le coucou notamment sont les messagers du printemps (*primum tempus*) et par là même de la nouvelle année, tandis que la corneille enrouée et constamment affamée désigne l'hiver chez les uns, l'automne chez d'autres.

Les Grecs portaient au printemps et en automne l'hirondelle et la corneille en procession, comme symboles de la fin de l'hiver et du retour de l'été ; les processions étaient accompagnées de chants faits exprès pour ces fêtes et que Athénius nous a conservés sous les noms de *Koronisma* et de *Chelidonisma*. Dans ce dernier chant (on célèbre ces fêtes encore aujourd'hui en Grèce, au mois de mars), on fait surtout ressortir le contraste de la couleur blanche et noire du plumage de l'hirondelle, comme pour montrer la différence qui existe entre les deux saisons de l'hiver et de l'été.

Des fêtes semblables ont encore lieu dans des pays bien éloignés de la Grèce, dans le Mecklembourg et dans le Holstein.

Le coq nous réveille du sommeil et proclame la naissance du jour, ce qui a donné déjà occasion à Prudentius d'établir une comparaison avec Jésus-Christ, appelant aussi de l'obscurité à la lumière, de la mort à la vie. Notre auteur ne met plus en doute que les images de coqs sculptés sur les tombeaux des plus anciens chrétiens, et les figures de coqs qu'on plaçait à côté d'eux dans la tombe, et dont on a trouvé des exemples près de Winterthur, ainsi que les coqs en métal qu'on fixait sur les aiguilles des tours d'églises, que ces figures doivent représenter le Christ.

Le mémoire mentionne la plus ancienne construction connue d'une tour d'église, décorée d'un coq ; elle a eu lieu à Saint-Gall en 925 de notre ère.

Les représentations du coq combattant un lion, ou debout sur un lion, signifient le Christ victorieux de son ennemi dangereux, qui, en hurlant, poursuit une victime.

On connaît la supposition que le cygne a le pressentiment de sa mort et qu'il quitte la vie en chantant ; cette idée poétique a servi aux ménestrels du moyen-âge à comparer ce chant du cygne au cri de mort du Sauveur crucifié.

L'avantage d'atteindre un âge merveilleusement avancé, la faculté de se rajeunir entrent également dans ces attributions prêtées aux oiseaux. L'aigle qui se rajeunit lorsqu'il est devenu vieux et tombé en décrépitude, ne paraît être qu'une réminiscence de l'antique fable du Phénix, qui vieilli, se fait consumer dans les flammes, et renaît jeune des cendres.

Cette fable a fourni au christianisme de nombreux symboles : symbole de l'éternité, de la transition des peines terrestres en une vie éternelle et pleine de félicités ; symbole de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ ; symbole de l'incarnation et du rajeunissement de l'ancien Dieu dans le sein de la Vierge, celle-ci figure alors le feu consumant et renaissant.

Quand on dit des jeunes époux qu'ils s'aiment comme deux tourterelles, on doit se rappeler que le pigeon, et surtout la tourterelle, étaient considérés comme un exemple de l'amour conjugal ; les tourterelles, assises sur une branche sèche, gémissent quand elles ont perdu leurs compagnes.

L'amour paternel des oiseaux ressort d'une façon touchante dans l'exemple du pélican, qui nourrit ses petits de son propre sang ; symbole expressif du Christ. L'attachement des petits de la cigogne est, pour les anciens, l'image de l'amour des enfants pour les parents. La figure qui représentait chez les Romains la piété a pour attribut une cigogne. Même les soins et la discipline que le père voue à ses enfants, trouvent leur modèle dans le monde des oiseaux : l'aigle force ses petits à regarder le soleil en face, et si l'un n'est pas capable de le faire, on le rejette du nid.

Les poètes du moyen-âge appliquent cette particularité de l'aigle à Jésus lorsqu'il recommande aux hommes de contempler la loi de la charité, dont la splendeur est pareille au soleil.

Je laisse de côté un grand nombre de symboles auxquels les oiseaux ont servi de types dans l'antiquité et les temps postérieurs ; je passe sous silence et à regret une quantité de facultés excellentes, de qualités merveilleuses que les hommes ont réellement ou par superstition observées chez les êtres ailés, et que notre auteur a détaillées avec uue science parfaite. Je m'arrête cependant à un sujet intéressant : au don du langage attribué aux oiseaux ; don par lequel ils communiquent avec l'homme, lui donnent des conseils, gardent ou répandent des secrets, lui apportent des messages et découvrent ses crimes.

Pline nomme les oiseaux qui sont aptes à apprendre le langage, et, au moyen-âge, on connaissait les perroquets, les corbeaux, les corneilles, les pies, les étourneaux, qui tous possédaient ce talent. On allait même beaucoup plus loin encore, en prétendant qu'il y avait des oiseaux doués de cette faculté naturellement, sans l'avoir jamais apprise. On en trouve des exemples dans les *Mille et une nuits*, dans le poème des *Sept Sages* et dans un conte slavon.

Enfin, il y a un langage des oiseaux, un idiome particulier, et les oiseaux le parlent aussi bien que l'homme, aussi bien que l'homme sait chanter comme l'oiseau. Ils s'entretiennent entre eux, non seulement de leurs propres affaires, mais aussi de celles des hommes ; les exemples ne manquent point dans les poésies et les fables.

L'homme ne comprend pas toujours ce langage, ce n'est que par un miracle, ou par une faveur divine qu'il en prend connaissance.

Ces diverses qualités dont la race ailée est douée

la rendent apte à devenir la favorite des dieux, et en font des serviteurs attachés et des messagers dévoués. L'aigle est l'attribut du Dieu des dieux, de Jupiter; il lui fut donné en partage lorsque les dieux de l'Olympe se distribuèrent les oiseaux entre eux. L'aigle décore son sceptre, ainsi que celui des empereurs de la terre; il orne le faîte des temples payens, et plus tard les aiguilles d'églises et les palais; San Miniato de Florence et le palais de Charlemagne à Aix-la-Chapelle en sont des exemples. Notre auteur ajoute que l'aigle qui décorait ce palais était primitivement placé de manière à regarder du côté de l'Ouest, vers la France; mais pendant l'invasion des Français, en l'an 978, ceux-ci le retournèrent du côté du Sud-Est, regardant vers l'Allemagne.

La reine des dieux, Junon, a pour attribut le paon; Minerve, la chouette; Vénus, le pigeon, et Mars, le pic; Apollon en a plusieurs: d'abord le cygne, habile dans le chant; ensuite le faucon et le corbeau; ce dernier lui servait principalement de messager.

Ces oiseaux étaient si intimement liés aux divinités, que lorsqu'il y avait un serment à prêter, on jurait sur l'oiseau et non sur le dieu.

Les oiseaux, planant entre ciel et terre, servaient dans toutes sortes de formes, et de manières très diverses, d'interprètes entre les dieux et les hommes.

Les augures et les aruspices, au moyen desquels on jugeait de l'avenir par le vol des oiseaux, par leur chant et, entre autres, par la manière dont mangeaient les poules sacrées, sont de tous les temps et remontent aux âges les plus reculés; on les rencontre chez tous les peuples: chez les Aborigènes de l'Amérique, chez les Israélites, chez les Grecs, et surtout chez les Germains, les Etrusques et les Romains.

Les manières d'augurer en bien ou en mal étaient extrêmement variées; leurs causes et leurs effets s'étendaient jusque dans le monde des songes, et les oiseaux devenaient ainsi les confidents et les messagers intimes des divinités.

Ce rapport intime a inspiré aux poètes, et surtout aux artistes de l'antiquité l'idée d'appeler et de transmettre les caractères particuliers d'une divinité à l'oiseau qui lui servait d'attribut, et d'appliquer aux divinités les propriétés de l'oiseau, surtout sa principale parure, les ailes.

Un exemple de la première de ces applications nous est fourni par le hibou, armé du casque et du bouclier de Minerve; parfois même le hibou est muni de la tête de cette divinité.

L'exemple de la seconde application est Mercure avec des sandales ornées d'ailes. Cependant, l'art antique n'appliquait généralement les ailes qu'aux divinités inférieures, qui étaient, ainsi que les oiseaux, des serviteurs et des messagers des dieux supérieurs régnants, et surtout à tout ce que nous appelons des génies.

Aux génies ailés de l'antiquité succédèrent les figures ailées du moyen-âge, représentant des idées abstraites, telles que la justice, l'hymen, l'infidélité, et principalement les anges, et même Lucifer.

Chez les Egyptiens, les divinités ont fréquemment des têtes d'oiseaux ou d'autres animaux; Phta a une tête d'épervier, Thoth une tête d'ibis, etc. Au moyen-âge, on voyait même les apôtres, par exemple, saint Jean, avec la tête d'aigle, qui lui sert d'attribut. On allait même plus loin encore dans l'antiquité, et l'on ne donnait pas seulement des ailes aux divinités, mais on connaît des dieux et des demi-dieux qui prenaient occasionnellement la figure complète d'un oiseau; ainsi Jupiter se transforma en aigle pour enlever Ganymède; Athénée se changea en hirondelle, etc. On parle beaucoup de ces transformations dans les mythes du Nord, où les habillements entiers en plumes, vêtement d'aigle, de faucon, de cygne, sont très fréquents. Mais l'homme ne pouvait se transformer en un oiseau ou se revêtir de son plumage que par un don divin ou par un charme.

Les arts du moyen âge et avec eux la poésie ajoutèrent encore de nouvelles applications, basées particulièrement sur l'histoire sainte.

Le Saint-Esprit apparaît au baptême du Christ sous forme de colombe, et les sept qualités du Saint-Esprit sont autant de colombes. Une légende rapporte que l'Esprit transformé en colombe s'était posé sur la tête et les épaules de saint Grégoire pour lui communiquer la sagesse.

Dans l'histoire du déluge, nous voyons la colombe et le corbeau représenter des messagers du bien et du mal.

On connaît aussi l'idée, fort ancienne, que l'âme d'un mourant le quitte sous la figure d'un oiseau, et ce sont encore les oiseaux qui font entendre les chants plaintifs de la mort. Le chant du coucou est regardé comme un chant de deuil.

Les poésies et les contes, les mythes et les traditions de tous les peuples et de tous les temps sont remplis de ces attributions diverses données aux oiseaux, et M. Wackernagel cite, entre autres, un conte qui existe encore dans toute sa naïveté:

Il y avait une femme, occupée en hiver sous un sureau à peler des pommes; elle se coupe au doigt et une goutte de sang tombe sur la neige; voyant cela, elle soupire et dit: Oh! si j'avais un enfant aussi rose que le sang et aussi blanc que la neige! Dieu exauça sa prière; elle eut un bel enfant, un fils, mais elle mourut en le mettant au monde.

Bientôt après l'enfant eut une belle-mère et une petite sœur.

Un jour, cette marâtre engage le petit garçon à prendre une pomme dans le bahut, et lorsqu'il est occupé, elle ferme le couvercle et lui coupe la tête. Pour faire disparaître son crime, elle apprête le corps et l'offre à dîner à son mari. Celui-ci en mange, soupirant toujours après son fils.

Mais Madeleine, sa sœur, sachant ce qu'est devenu son frère, rassemble tous les os que le père avait jetés sous la table, les enveloppe dans son plus beau fichu de soie et pose le paquet sous le sureau.

Tout à coup l'arbre s'enveloppe de brouillard et de feu, d'où s'élève en chantant un oiseau magnifique; le paquet et les os avaient disparu. L'oiseau se pose sur la maison d'un orfèvre et chante:

Ma mère m'a exterminé,
Mon père m'a mangé,
Ma sœur, la Madeleine, a fait un paquet de mes os et l'a déposé sous le sureau. — Kivitt! — Kivitt!
Quel bel oiseau je suis!

L'orfèvre, pour le récompenser, lui donne une chaîne d'or.

De là, l'oiseau vole vers un cordonnier, de qui il obtient pour son chant une paire de souliers rouges, et chez le meunier qui lui donne une meule de moulin.

Muni de toutes ces choses, il retourne sur l'arbre et y répète sa chanson. Après quelques hésitations, le père se décide à sortir de la maison et à entendre le chant, et l'oiseau lui jette la chaîne d'or sur les épaules ; après le père vient Madeleine, à laquelle l'oiseau donne les beaux souliers rouges ; mais, lorsque approche la marâtre, l'oiseau précipite la meule sur elle. Soudain l'arbre s'enveloppe de vapeur et de feu, dont la disparition laisse voir au père et à Madeleine le petit garçon revenu à la vie.

Ce conte rappelle en quelque sorte les grues d'Ibicus et les corneilles de Saint-Mainard d'Einsiedeln.

Enfin, les oiseaux, en leur qualité de confidents et de messagers entre les dieux et les hommes, qui servent d'auspices dans le réveil et pendant le sommeil, qui indiquent aux voyageurs hésitants la route et le gîte, qui constatent le crime et le dénoncent, et qui, comme instrument de ces communications intimes et mystérieuses, avaient été préalablement transformés en oiseaux, ne sont que des paroles sous la forme d'un être ailé, ou des paroles ailées ; comme *Fâme* ou *Fama*, la réputation personnifiée, est représentée couverte de plumes et munie d'ailes.

H. Hammann.

LE FAUBOURG PERRIÈRE ET LE PASQUIER DU TILLIER

Dans la séance de la Société Florimontane du 21 juillet 1871, j'ai signalé l'existence d'une école dans le quartier de la Perrière en 1360.

Tout l'espace compris entre le grand canal du Thioux et l'impasse du château à partir de la porte Perrière et de l'arc de Boringe au delà de l'ancien pont de la Halle, s'appelait *faubourg Perrière*, jusque vers l'Hôpital actuel, où commençait le mas du *Tillier*.

Le faubourg Perrière avait deux artères : d'abord l'ancienne *route de Faverges*, dont on lisait encore l'inscription à l'entrée de la côte Perrière à côté du cabanon du portier, appellé aussi *pennon*, parce qu'on y arborait l'un des drapeaux des quatre compagnies de la milice urbaine. Cette route passait le bois du Devin et le plateau de la Puyat, descendait à l'*Estrat*, vieux tronçon d'une *Strata via*, dont j'ai signalé en 1862 une pierre milliaire, puis à Sevrier, etc.

L'autre artère continuait en plaine la projection de l'ancienne rue Perrière, parallèlement à la rivière du Thioux à la distance d'environ cinquante mètres, et traversait le mas du Tillier au bas du coteau.

Le nom de *pasquier du Tillier* venait probablement d'une plantation de tilleuls, dont les allées étaient garnies de siéges en pierre comme celles du *pasquier d'Arbignier*. La promenade se terminait à une source d'eau dont la limpidité et la fraîcheur n'ont rien perdu depuis des siècles, puisqu'en 1495 elle portait le nom de *fons amoris*, et, dans un acte de 1543, *Fontayne d'amours*. Cette artère de communication, qui de la porte Perrière aboutissait à la source précieuse, était tellement fréquentée déjà à cette époque que dans les actes elle porte le nom de *Chemin de la Fontayne d'amours*.

De la fontaine un chemin très rapide, appelé pour cela *Spina*, remontait presque en droite ligne pour rejoindre l'ancienne route de Faverges. Dans l'angle de leur jonction s'élevait la *Croix* dite *du Devin*, et plus loin dans le bois du Devin un petit oratoire : ces deux monuments ont disparu.

La Croix du Devin servait déjà de limite aux franchises municipales d'Annecy dans le XIVe siècle. Dans celles renouvelées par Amé IV de Genevois en 1367, elle correspondait par le chemin contournant le pourpris du château d'Annecy, à la fontaine de la Pereyssouzaz, qui marquait également la limite de ces franchises sur l'ancienne route de Chambéry par les Balmettes.

L'extension de ces limites jusqu'au point que je viens d'indiquer sur la route de Faverges n'avait évidemment d'autre but que d'y comprendre les terres dépendantes du château, au bout desquelles se trouvait cette source précieuse, appelée aujourd'hui l'*eau des Marquisats*, et qui n'a cessé d'être comme une fontaine de jouvence pour les habitants d'Annecy.

L'extrémité de ce mas s'appelait *la Cullaz* ou *la Cultataz du Tilliet*, parce que toute issue était fermée par le roc et les eaux du lac dont les vagues venaient se briser contre l'escarpement. C'est l'endroit appelé *Four à chaux*. Les deux incendies d'Annecy en 1412 et 1448 avaient motivé l'exploitation de cette carrière, et les actes de 1495 y constatent un *rafurnum*.

Du rafour un mauvais chemin arrivait par lacets au *rochacium*, le rocher d'exploitation. C'est de la rapidité de ces deux chemins que vient le nom de la *Puyat*, donné ensuite à tout le plateau.

Depuis la carrière d'exploitation le mas s'appelait *Trottinaz* probablement parce qu'après avoir gravi péniblement le sentier de la *Puyat*, on pouvait faire trotter les bêtes de somme par un chemin assez nivelé, qui allait rejoindre l'ancienne route de Faverges avant de toucher au territoire de Sevrier.

Les actes de 1324 et 1325 signalent également à l'extrémité nord de la commune de Sevrier le mas de *Trotena* au-dessus du chemin et celui de la *Culla* au-dessous, car toute issue était fermée du côté de Sevrier comme du côté d'Annecy sous le roc de la Puyat.

Depuis la Culaz jusqu'à la Porte Perrière huit établissements sont venus s'échelonner successivement le long de ces routes, dont ils ont marqué tous les tronçons par leurs noms divers. Ce sont l'Hôpital des pestiférés, les Espagnols, les Marquisats, les Capucins, la Visitation, les Annonciades, les Lazaristes, l'Hopital général de la Providence. Nous allons les passer en revue par ordre de dates.

(*A suivre*,) C.-A. Ducis.

LA MUSIQUE A ANNECY

(Suite.)

MUSIQUE DES POMPIERS.

La musique des pompiers fut créée en 1838, sous la direction de M. Macario; elle comptait 26 musiciens; elle eut pour premier capitaine M. l'architecte Boch, puis M. Jacques Lavorel, négociant, chef d'une grande influence, qui la soutint de son argent. Cette musique acquit une excellente réputation. M. Macario se retira en 1841 et fut remplacé par M. Timmermans, dont le successeur fut, mais peu de temps, M. Curtat, organiste de la cathédrale. M. Macario reprit la direction en 1847 et la conserva jusqu'en 1849. Alors arriva M. Menardi, 1re clarinette au 10e régiment d'infanterie, brigade de la Reine. D'autres musiciens de troupe, leur engagement expiré, s'établirent à Annecy, attirés par quelque avantage offert dans la musique des pompiers.

Le cercle contribua, le 2 février 1851, à un grand concert donné au théâtre; il se réunit, pour cette circonstance, à la musique du 10e régiment sarde, sous la conduite de M. Gazziella. Les corps réunis exécutèrent l'ouverture du *Cheval de Bronze* et celle d'*Alessandro Stradella*. Un grand nombre d'amateurs se firent entendre dans cette soirée, les dames se distinguèrent : Mme H. Ruphy chanta le duo de la *Favorite* avec M. Cléry; Mme J. Lavorel, un air de *Robert;* Mlle Lugné, un air de la *Juive*. Les autres chanteurs furent MM. Joseph, Jean et Victor Dégravel, François Dusonchet, Demoux. Le concert commença à six heures, on fit 1,500 fr. de recette; les frais déduits, il resta 1,100 fr. pour les incendiés de Thorens, Pringy et Montcel. La salle était pleine à craquer. M. de R... arriva au milieu de la soirée et se vit refuser l'entrée comme bien d'autres. « Il faut que j'entre pourtant, » fit-il en jetant, pour lui et sa demoiselle, un billet de cinquante francs sur le bureau du contrôle. On finit par leur trouver place debout, à l'orchestre... à côté de la grosse caisse.

A l'époque où arriva M. Menardi, la musique des pompiers, un moment affaiblie, se transforma d'harmonie en fanfare : elle se retrouva bientôt à la hauteur de sa première réputation. M. Gazziella avait dirigé la musique avant l'arrivée du nouveau directeur; il la dirigea encore pendant son absence. M. Menardi s'était rendu à Paris pour compléter ses études musicales au Conservatoire; il fut pendant ce temps saxophone dans une musique de la garde impériale.

Après un nouveau séjour, M. Menardi quitta définitivement Annecy, vers 1857 ou 1858, se rendit à Genève, où il fut attaché à l'orchestre du théâtre, puis se fixa, comme directeur de musique à Epernay, où il est encore.

M. Gazziella, Niçois, entra, à l'annexion, dans le 103e, composé de Niçois et de Savoisiens. N'ayant, conformément à la hiérarchie italienne, que le grade de fourrier-major, il put seulement obtenir l'emploi de sous-chef; il changea plus tard de régiment avec le titre de chef et le grade de sous-lieutenant. M. Gazziella avait eu un opéra représenté à Gênes : il est mort en 1871.

Pendant l'absence de M. Menardi, la musique des pompiers fut encore dirigée par M. Pasta, du 8e de ligne, artiste de grand mérite, le chef peut-être le plus distingué qu'il y ait eu à Annecy. Né à Milan, M. Pasta étudia au Conservatoire de la même ville; il composa plusieurs opéras, dont le principal *I Tredici* (Les Treize) fut joué à Milan. Les officiers du 8e tenaient leur chef en haute estime; la musique de ce régiment, particulièrement bien montée, possédait plusieurs musiciens remarquables, fort convenablement rétribués.

Le dernier chef militaire qui dirigea la musique des pompiers fut M. Deantoni.

Le gouvernement sarde ayant ordonné la dissolution de tous les corps de pompiers, la musique subit le même sort; elle ne se réunit plus qu'une fois, lors du voyage de Napoléon III en Savoie.

MUSIQUE DU COLLÉGE.

La musique du collége, organisée par M. Macario en 1848, comprenait près de 40 musiciens; elle était harmonique avec une section symphonique. Elle sortait à la tête des élèves. Après avoir existé deux ans parmi les internes, elle se continua parmi les externes. Dans cette dernière période le nombre des musiciens était de 16; M. Jules Bergier les dirigeait. Le local était rue Sainte-Claire, n° 17, au premier.

FANFARE DE LA GARDE NATIONALE.

Quand la garde nationale fut instituée en 1848, un grand nombre de jeunes gens demandèrent au commandant, M. de Fésigny, l'autorisation de former une fanfare, sous la conduite de M. Timmermans. Les répétitions commencèrent à la fin de 48, et au printemps de 49 les jeunes amateurs marchèrent à la tête du bataillon. Le nombre des musiciens, d'abord de 18, s'éleva successivement à 30.

Le premier fourrier-major (on peut considérer le fourrier-major comme le président du corps) fut M. Philippe Laeuffer; le second, M. Burnier François; le troisième, M. Alphonse Despine, et le dernier, M. François Terrier. M. Timmermans était maître de musique.

Les jeunes Annéciens, étudiant le droit à Turin, offrirent à la nouvelle musique un drapeau, qui fut apporté par M. Louis Chaumontel (maire actuel). Ce drapeau est conservé au musée. Vers 1852 ou 1853, par suite de mutations, départs, changements de positions, le nombre des musiciens se trouva réduit à neuf : ceux-ci persistèrent et peu après la musique se remonta.

Au tir international de 1857, ouvert sous l'influence de M. de Fésigny, la Fanfare organisa une fête musicale, dont M. Terrier fut le promoteur. Toutes les musiques de la Savoie furent invitées à ce festival.

De la Suisse vinrent l'*Union chorale* de Genève, et les *Fruitiers d'Appenzell* (fanfare). La musique de Turin ne put venir; son chef avait écrit expressément le morceau qu'elle comptait exécuter; elle envoya la composition à Annecy, priant la commis-

sion de lui faire savoir l'heure à laquelle on la jouerait : la musique de Turin, réunie sur la place Saint-Charles, exécuta le morceau, à la même heure.

Le samedi 25 juillet, on reçut les musiques et les députations, les unes à l'avenue de Chambéry, les autres sur la route d'Albertville, d'autres encore à l'avenue du Pâquier et au faubourg de Bœuf. Les musiques se réunirent ensuite sur la place du Théâtre et exécutèrent le morceau composé pour la circonstance (envoyé d'avance à la lecture). Le soir, à 8 heures et demie, eut lieu un concert vocal et instrumental, devant l'Hôtel-de-Ville illuminé.

Tous les assistants se rappellent encore le grand défilé du dimanche 26 juillet : défilé comprenant les députations des gardes nationales, les musiques et les chars symboliques. Ce jour-là aussi il y eut fête nautique; une foule de barques ornées de verdure sillonnèrent le lac; de ces tonnelles flottantes, s'élevaient des fanfares et des refrains joyeux, auxquelles servaient de basse continue les décharges multipliées des boîtes. Le soir un bal champêtre, mené par la musique du régiment, réunit au Pâquier étrangers et habitants.

A l'annexion, la garde nationale se trouvant supprimée en fait, la Fanfare prit le nom de *Musique municipale*. La mort de M. Timmermans lui porta un coup funeste, elle ne se réunit plus que de loin en loin.

FANFARE MUNICIPALE.

M. Gentil (de Nantes) succéda à M. Timmermans comme professeur de musique de la ville. Elève du gymnase musical militaire de Paris (deux prix en 1848, l'un décerné par le jury, l'autre par son maître), le nouveau titulaire venait de Besançon, où il avait dirigé la *Fanfare des enfants du Doubs*, et fait obtenir à ce cercle le 1er prix, médaille d'or, division supérieure, au concours de Besançon, et le 2me prix, médaille en vermeil, au concours de Châlons-sur-Saône. M. Gentil fut chargé de former un corps de musique avec les éléments des fanfares de la garde nationale et des pompiers. La fusion fut définitivement opérée le 15 février 1863; la nouvelle société prit le nom de *Fanfare municipale*.

Pour les cérémonies publiques, la Fanfare dépend de la municipalité; elle fait le service pour les pompiers et a fait celui de la garde nationale, que les derniers événements avaient fait rétablir. Elle reçoit une subvention annuelle de 600 francs pour frais de local, instruments et musique; elle s'administre elle-même.

Le nombre des exécutants a varié de 37 à 42 chiffre actuel.

Le premier président fut M. Jean Saxod, président très dévoué; démissionnaire en 1868, la société lui témoigna sa reconnaissance en le nommant membre d'honneur. M. Saxod fut remplacé par M. Janus Blanchet, banquier. C'est de la nomination de ce dernier que date l'admission des membres honoraires, dont le nombre est maintenant de 150. La cotisation est de 12 francs par an.

La Fanfare a eu à déplorer la perte d'un jeune sous-chef, M. Jules Chappet, musicien de talent, décédé en février 1871; son successeur est M. Louis Plantard.

En même temps que le président effectif, M. Blanchet, furent nommés en juin 1868 : M. l'avocat Bianco, président honoraire; M. Jules Philippe, préfet actuel de la Haute-Savoie, vice-président honoraire; M. Ernest Ruphy, vice-président effectif.

La Fanfare a un répertoire très considérable. Les répétitions ont lieu au local, rue Filaterie, 7, dans l'impasse, au-dessus du café Richard. Des leçons gratuites sont données aux exécutants par le chef et le sous-chef.

Pendant la terrible époque de guerre que nous venons de traverser, la musique d'Annecy a été une des rares sociétés françaises qui ait poursuivi ses travaux; on l'a vue faire son service comme en temps normal, et recevoir ou reconduire les bataillons de mobiles, mobilisés et francs-tireurs de passage.

Lors du grand concours de 1869, la Fanfare se fit entendre, sans prendre part à la lutte : elle reçut les témoignages d'approbation les plus flatteurs de la part des artistes étrangers appelés comme jurés, et notamment de M. Forestier, l'excellent professeur du Conservatoire de Paris.

En dehors des concours (dont je parlerai plus loin) la Municipale s'est fait applaudir à Aix, Albertville, Thorens, La Caille, où elle est allée en 1871, à l'inauguration de la saison des bains.

La bannière de la Municipale lui a été offerte par M. Chapeau, de Lyon. Le travail en est exquis : sur le fonds, velours vert, sont brodées en soies de couleurs, les armes de la ville, avec la mention : FANFARE MUNICIPALE D'ANNECY, 1869; au-dessous : *Souvenir d'amitié*, avec les initiales du donateur : A. C.

SOCIÉTÉ CHORALE.

Le projet de créer une société chantante naquit au sein de la fanfare de la garde nationale; l'audition de l'*Union chorale* de Genève, au festival de 1857, produisit ce résultat. Le nom de la société genevoise fut adopté; l'*Union chorale* d'Annecy eut pour président M. Jean Zanada et pour directeur M. Timmermans. La devise du cercle était : *Harmonie, Fraternité, Patrie*. Ce fut la première société vocale établie dans le duché de Savoie.

Avec le concours de la Société philharmonique, dirigée également par M. Timmermans, l'*Union chorale* donna un concert, dans l'île des Cygnes le 8 août 1858 : elle y chanta trois chœurs de L. de Rillé, *Marchons ensemble, La Lune pâle, Le Triomphe du Peuple*, et un chœur de O. Commettant, *Pêcheurs et Canotiers*.

L'*Union chorale* subsista jusqu'en 1860; les insignes et les pièces qui la concernaient furent déposés au musée de la ville. Le 5 janvier 1861, la société fut reconstituée, sous la dénomination de *Société chorale*. M. de Fésigny fut président honoraire; M. Terrier François, président effectif; M. Dépollier Joseph, un peu plus tard, vice-président; M. Timmermans, directeur.

Aujourd'hui M. Terrier, ayant quitté la ville, a été nommé président d'honneur le 10 juin 1871, et remplacé par M. Jules Bergier; M. Jean Ritz, sous-directeur depuis 1865, a remplacé le directeur, M. Jean Niérat, qui avait succédé à M. Timmermans, décédé le 5 juillet 1862.

M. Niérat (de Lyon) a le titre de directeur honoraire : il dirigeait le cercle aux luttes vocales de Lyon, Paris, Grenoble et au concours, organisé à Annecy, en 1869.

M. Timmermans était né à Turin ; sa mort fut vivement ressentie. Chef de musique au seul régiment d'artillerie du Piémont, il quitta le service, des difficultés étant survenues dans la direction musicale.

L'ancien chef se fixa d'abord à Bonneville, M. le syndic Lachenal (commandeur) le fit nommer à Annecy comme professeur de chant des écoles communales ; son talent de violoniste et de guitariste était reconnu. Il mourut à l'âge de 62 ans. M. Timmermans était garçon : la *Société chorale* le fit soigner par ses membres ; tous les jours deux d'entre eux étaient désignés : les derniers instants du directeur furent ainsi adoucis par des soins véritablement filials.

Depuis la fondation du cercle, il y a eu 141 membres actifs ; le chiffre actuel est de 33. Après le concours de Lyon (en 1864), les membres honoraires, jusque-là rares, s'accrurent en proportion notable ; le nombre total, depuis cette époque, est de 216 ; on en compte aujourd'hui 175, parmi lesquels 7 membres d'honneur. La cotisation est de 1 franc par mois. La Chorale reçoit une subvention annuelle de 200 francs. Les répétitions ont lieu deux fois par semaine, au local, place au Bois, 6, au-dessus du Café de l'Harmonie. Les cours de solfége, en hiver, sont publics.

La Chorale a assisté à la fête de Rumilly en 1864, 1868 et 1871 ; à cette dernière date elle s'est rencontrée avec le *Cercle choral* de Chambéry. Dans ces circonstances, la société fut parfaitement reçue par la Fanfare de Rumilly. Le chef de cette musique est M. Bustini, violoniste, né à Turin et élève du Conservatoire de Milan. Il dirigea l'opéra à Carpi (ancien duché de Modène). Au grand regret des amateurs de Rumilly, M. Bustini est retourné en Italie, au mois d'avril de cette année.

Pour acquérir une mitrailleuse, destinée au bataillon des mobilisés d'Annecy, un concert fut organisé par la Chorale, en novembre 1870. Le produit se monta à 1,200 francs ; des circonstances particulières empêchèrent l'achat de l'engin militaire.

Une partie des fonds a été consacrée à l'acquisition d'un drapeau pour les mobilisés (drapeau déposé au musée) ; le reste (700 fr.) a été versé dans la caisse de la souscription nationale pour la libération du territoire.

Les sociétés ont l'habitude de faire des promenades dans la saison d'été ; il faut mentionner les excursions faites par la Chorale en 1865 à Saint-Germain-sur-Talloires, et en 1867 à Thônes : dans ces deux localités on chanta dans l'église et sur la place. Lors de la promenade au col de Tamié, dans l'été de 1871, les Trappistes vinrent écouter la *Séparation des Apôtres* (de Monestier), chantée dans la chapelle du monastère. A son retour à Faverges, la société fut reçue par la municipalité qui lui offrit le vin d'honneur ; plusieurs chœurs furent exécutés sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

A l'occasion du concours régional de 1865, la Chorale organisa un festival, auquel prirent part, entre autres, la *Cécilienne* de Genève, les musiques de Rumilly, de La Roche et de Thônes.

La société se servit en principe du drapeau de l'ancienne fanfare de la garde nationale : elle le porta au concours de Lyon. En 1865 elle fit l'acquisition de son drapeau actuel (valeur : 500 francs). Les armes de la ville sont brodées en argent sur le velours vert de l'un des côtés, avec la dénomination : SOCIÉTÉ CHORALE D'ANNECY. Sur l'autre côté est inscrite la devise, brodée en or sur velours rouge, que le cercle a reprise à l'*Union chorale :* la patrie est symbolisée par la croix blanche, traversant tout le fond, l'harmonie se traduit par la lyre et la fraternité par deux mains enlacées.

LES ENFANTS D'ANNECY.

L'orphéon les *Enfants d'Annecy* date du 5 mars 1870 ; le président honoraire est M. Félix Brunier, le président effectif M. A. Lachenal et le vice-président effectif M. James Selva. Il eut pour directeur M. Jean Niérat, ancien directeur de la Chorale, remplacé par M. Ruff : le sous-directeur est M. Piquet.

Le local de la société est rue Royale, dans la cour de l'hôtel d'Angletere, au-dessus de l'imprimerie Dépollier et Cie ; son premier lieu de réunion fut rue Notre-Dame, 7. A la fondation il y avait 22 exécutants ; la société devait, au moment de la guerre, prendre part au concours d'Annonay avec 48 membres chantants, on en compte aujourd'hui 42. Le nombre des membres honoraires est monté de 50 (à la fondation) à 110 ; la cotisation est de 1 franc psr mois.

L'orphéon s'était déjà fait entendre le 17 avril 1870, à la messe de Pâques, dans l'église Saint-Maurice ; rudement atteint par les mobilisations nécessitées par la guerre, il conserva à peine quelques exécutants. Reconstitué à la conclusion de la paix, il a pu se faire apprécier, à différentes reprises : c'est par les soins des *Enfants d'Annecy* qu'a été organisé le concert donné au théâtre, au profit des inondés de la Suisse, le 20 août 1871 : M. Ruff fit exécuter un *Hymne à la Suisse* de sa composition (symphonie et chœurs), dont M Bonnefoy, lieutenant au 21e, avait écrit les paroles.

L'HARMONIE.

M. l'abbé Tissot, vicaire à la paroisse de Saint-Maurice, a établi au commencement de novembre 1871, le cercle choral l'*Harmonie,* dont le lieu de réunion est place de l'Hôtel-de-Ville, dans la tour (presbytère de la paroisse de Saint-Maurice). Le président effectif est M. J. Burnod fils ; le secrétaire vice-président, M. Camille Reitz ; le trésorier vice-président, M. Auclair ; le directeur, M. Tissot (de Mégève). Ancien vicaire à Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Tissot y dirigeait la Société chorale, fondée par lui en 1864 ; à l'occasion de l'anniversaire de saint François de Sales, on entendit cette Société à la Visitation d'Annecy ; elle y chanta une messe, composée par son directeur.

L'*Harmonie* comprend 28 exécutants et 80 membres honoraires ; la cotisation est de cinquante centimes par mois ; l'entrée, 2 francs ; on répete deux fois par semaine.

Sans exclure la musique profane, le but principal de cette Société est la musique religieuse. A peine né, le cercle s'est fait entendre plusieurs fois, notamment le jour de la Sainte-Cécile, sa première audition, et aux fêtes de Noël. Propager le goût du chant religieux est un but méritant toute sympathie, à la fois civilisateur et populaire : c'est combattre efficacement le goût frelaté du jour et ramener les âmes frivoles aux inspirations fortes et saines. Le temple est le lieu vraiment démocratique; point de privilége comme au théâtre ou au concert, et même sur la place publique : il n'y a qu'à entrer pour entendre et bien entendre.

LES CONCOURS.

Le concours de Lyon eut lieu le 22 mai 1864; les deux sociétés la *Fanfare* et la *Chorale*, toutes deux à leur aurore, entrèrent en lice pour la première fois; le nom savoyard sortit avec honneur de cette redoutable épreuve : la *Fanfare*, en 3me division, 1re section, obtint le 2me prix, médaille en vermeil, avec l'ouverture de *Sémiramide;* la *Chorale* remporta le 3me prix, médaille d'argent, en 3me division, 2e section : elle avait chanté *Les Maçons*, par Saintis, et *La Soie*, par L. de Rillé. Tous les Savoisiens, établis à Lyon, firent fête aux deux cercles; on leur jeta des bouquets après l'exécution de leurs morceaux; un immense cortége, composé de personnes toutes originaires de la Savoie, reconduisit les Annéciens triomphalement à la gare.

L'Exposition universelle de 1867 fut l'occasion d'un grand concours : seule, de toutes les sociétés musicales des deux départements, la Chorale d'Annecy répondit à l'appel. Elle concourut en 3me division, 1re section; cette catégorie comprenait 26 sociétés, divisées en trois groupes; dans le groupe où elle concourut, la Chorale remporta le 2me prix, qui devint le 5me, médaille en vermeil, dans le classement général des prix des trois groupes : les chœurs chantés furent la *Noce du village*, par L. de Rillé (chœur imposé), et l'*Enclume*, par A. Thomas.

L'ancien préfet, M. Anselme Petetin, alors directeur de l'Imprimerie impériale, accueillit parfaitement la société et l'invita à un grand dîner, le jour même où elle avait reçu sa médaille. Au dessert, les membres s'échappant, se réunirent au jardin, dans un bosquet : un chœur entonné tout-à-coup, derrière ce rideau de verdure, surprit agréablement le généreux amphytrion.

Le retour à Annecy fut splendide; la ville était en fête, la population entière sur pied. On couvrit la Société de fleurs; Mlle Germain, fille du maire, attacha au drapeau cette médaille si hardiment conquise. La Fanfare, la Musique du régiment conduisirent les vainqueurs au Pâquier, où était préparée une collation offerte par les membres honoraires, qui présentèrent ensuite une coupe en argent.

Au concours de Grenoble (16 août 1868) les deux cercles *Fanfare* et *Chorale* se retrouvèrent pour soutenir un nom déjà illustré. La Chorale chanta le *Salut aux Chanteurs*, par A. Thomas; les *Paysans*, par Saintis; elle obtint le 3me prix, médaille en vermeil, plus le 5me prix de lecture à vue, médaille en argent, sur 10 sociétés. La Fanfare, sur 13 sociétés, remporta le 5me prix, médaille d'argent, avec l'ouverture de *Lestocq* et une fantaisie sur *Lucie*.

Ces succès firent naître le projet d'un concours que les sociétés ouvrirent le 22 août 1869 (1).

La municipalité prêta son appui, en allouant un subside de 3,500 fr.; la population souscrivit, avec un empressement remarquable, pour une somme de 7,600; les dons de couronnes, coupes, médailles affluèrent de tous côtés, leur valeur se monta à plus de 4000 francs. La réussite dépassa les espérances; 94 sociétés vinrent apporter dans Annecy une animation extraordinaire : il en vint de la Suisse, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Jura, de la Loire, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie; ces fêtes furent une véritable fraternisation; si les sociétés ne rentrèrent pas chez elles, toutes avec le prestige du succès, elles emportèrent, sans exception, le souvenir de l'hospitalité la plus cordiale. En remercîment de l'accueil qu'elles avaient reçu, les deux sociétés de Genève : la *Cécilienne* et la *Société chorale* offrirent à la Société chorale d'Annecy, la première une coupe en argent, la seconde une corne de buffle garnie en argent.

L'*Union instrumentale* de Genève fit don à la *Fanfare municipale* d'une coupe en argent.

Quelque temps après le concours l'orphéon l'*Alliance lyrique* de Lyon offrit à la Société chorale une écharpe en soie (qui a servi de cravate au drapeau). Cette écharpe, artistement travaillée, d'une grande valeur, fut tissée expressément; l'Alliance en fit confectionner une pareille pour elle-même. L'Alliance avait obtenu ses premiers succès à Annecy : lecture à vue, 2me prix *ex-æquo;* concours d'exécution, 1er prix.

Parmi les cercles qui participèrent à la lutte, il faut citer les *Allobroges* de Paris, directeur M. Boirard. Enfants du pays, on les reçut avec la sympathie la plus légitime; ils obtinrent le 1er prix *ex-æquo*, de lecture à vue (coupe en argent), et le 2me prix d'exécution, division supérieure, médaille en vermeil offerte par les sapeurs-pompiers d'Annecy.

En même temps que le concours, avait lieu un tir international, établi derrière la gendarmerie. Le soir du 22 août la ville et les promenades furent illuminées, une fête vénitienne fut donnée sur le lac.

Les chefs du musique du 21e de ligne, alors en garnison à Annecy, avaient fourni la majeure partie des morceaux imposés aux sociétés instrumentales.

M. Louis Delgrange, chef titulaire, avait donné le *Val de Fier*.

M. Delgrange (de Laforêt, près Douai, Pas-de-Calais) est élève du Gymnase musical militaire; il obtint les prix d'harmonie et de cor; son professeur de cor fut M. Urbain.

Déplorons ici la suppression du Gymnase, qui a fourni tant de bons sujets à l'armée.

Le sous-chef M. Heid, composa le *Lac;* M. Fort, une *Fantaisie de concours*, pour fanfare.

Ces messieurs firent partie des jurys, ainsi que M. Bardet, sous-chef de cavalerie, également à la suite.

M. Jean Ritz, alors sous-directeur de la Chorale,

(1) Ce concours a été l'objet d'un article dans la *Revue savoisienne* et d'un compte-rendu très détaillé publié par l'imprimerie J. Dépollier et Cie, Annecy, 1869.

avait composé, sur des paroles de M. Niérat, le chœur : *Tableaux champêtres*.

Les comptes-rendus des journaux furent unanimes à constater le caractère populaire, largement hospitalier de la fête, et l'ordonnance parfaite d'un programme, dont tous les points avaient été scrupuleusement prévus.

Au mois de mai 1870, la Municipale devait se rendre au concours de Dôle (Jura), elle en fut empêchée par des circonstances particulières.

La guerre, d'un autre côté, mit obstacle au concours d'Annonay auquel la Société chorale comptait prendre part. JULES-CH. DE VIGNE.

(*Sera continué.*)

ERRATA. — A la page 11, 35e ligne, au lieu de : au 28e de ligne, il faut lire : au 88e de ligne.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 *avril* 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. *le Président* communique une lettre de M. Desjardins, médecin-major du 88e de ligne, accompagnant un recueil manuscrit de poésies intitulé *Souvenirs d'Annecy*. Epris d'une vive admiration pour les bords de notre lac, l'auteur consacre quatorze sonnets à en décrire les sites les plus remarquables. La Société accueille avec plaisir cette marque de « douce souvenance » du littérateur et du savant qui s'est fait de nombreux amis pendant son séjour dans notre ville.

M. *Isidore Leblond*, membre correspondant, envoie des dessins de ruines romaines et d'inscriptions, fruit de ses explorations à Guelma et à Announa, l'ancienne Thibilis, dont les ruines se voient à 24 kilomètres de Guelma, du côté de Constantine. M. Leblond a recueilli 29 textes dans la première localité et a rapporté 9 croquis de la seconde.

MM. *Papier* et *Doublet*, membres correspondants, à Bône, adressent à la Société deux lettres gracieuses, accompagnant le don de collections destinées au musée ; ce sont des minéraux, coquilles et végétaux d'Algérie, d'élégantes poteries tunisiennes, des photographies, des objets fabriqués par les indigènes et des médailles. M. Leblond y a joint des sections du câble sous-marin et des échantillons d'histoire naturelle.

M. *Gustave Ruphy* dépose une pioche de maçon, en bronze, de l'époque romaine, trouvée dans une villa des Barattes, et décrit les antiquités découvertes sur cette colline.

M. *Revon* présente : 1° Un tableau de grande dimension, peint et offert au Musée par M. Moyse, de Nancy. Cette peinture, qui révèle de sérieuses qualités, représente Michel-Ange se préparant à disséquer un cadavre pour se convaincre de l'exactitude de sa statue d'écorché. — 2° Une toile offerte également à notre galerie par Mme Ballaloud-Tagan. L'auteur, élève de M. Guigon, a fait une composition poétique empruntée aux environs de Samoëns. — 3° Une brillante série de l'industrie de la soie, formée et offerte par MM. Gourd, Croizat et Dubost, propriétaires de la manufacture de Faverges, avec le concours de MM. Savigny et Bunand et de MM. Piaton et Bredin, teinturiers de Lyon. Une centaine d'écheveaux présentent toutes les gradations de nuances données par les couleurs dérivées de la houille. — 4° Enfin, une belle collection d'anciens produits japonais, libéralement cédée au Musée par M. Alexandre Vagnoux, de La Roche, de retour dans sa ville natale après un long séjour au Japon. On remarque en particulier une armure complète d'officier supérieur, des meubles en laque, des bronzes anciens, des armes, des peintures exécutées sur des rouleaux dont l'un a douze mètres de longueur.

M. *Serand* dépose les dons et échanges suivants :

Trente-deux lettres autographes de numismates, don de M. Anthony Durand ; — *Indicateur d'antiquités suisses*, don de M. C. Le Fort ; — *Vindiciæ sinicæ novæ ; — Les Oiseaux utiles*, par James et Louis Revon, don des auteurs ; — *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère ; — Mémoires de la Société littéraire de Lyon ; — Revue du Lyonnais ; — Annuaire de la Société philotechnique ; — Revue bibliographique universelle ; — Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles ; — L'Educateur*, revue pédagogique ; — *Journal* des connaissances médicales ; — *Bulletin de l'Académie d'Hippone ; — L'Union savoisienne ; — L'Echo du Salève ; — Le Faucigny ; — L'Annonce de Savoie ; — Gazette du peuple ; — La Savoie thermale ; — L'Italia agricola ; — Le Courrier de Turin*.

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le prix de poésie de la fondation Guy sera décerné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, en 1872, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents. Sans vouloir mettre des entraves aux inspirations du génie, l'Académie exprime le vœu que le sujet traité offre un intérêt local.

Le prix sera de 700 fr.

Chaque poème devra contenir au moins 200 vers.

Dans le cas où aucun poème n'aura été jugé digne d'être couronné, l'Académie pourra diviser le prix entre plusieurs concurrents, à titre de mention honorable.

Les poèmes seront adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er mai 1872, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe reproduite aussi en tête du manuscrit.

D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

Le prix d'histoire de la fondation de Loche sera décerné, en 1873, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'histoire locale (biographie ou monographie), au choix des concurrents.

Le prix sera de 600 francs.

Les mémoires devront être adressés au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er mai 1873.

Ils devront porter une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

Les étrangers aux deux départements de la Savoie sont admis à concourir. Les mémoires devront être écrits en français.

L'Académie de Mâcon décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant :

Faire l'histoire critique des moyens employés jusqu'à ce jour pour préserver les mineurs des gaz méphitiques et principalement du grisou. — Indiquer, s'il y a lieu, des moyens nouveaux.

La Société se réserve le droit de publier, s'il y a lieu, et de concert avec l'auteur s'il le désire, l'ouvrage qui aura été couronné par elle.

Des mentions honorables avec médailles de bronze pourront être décernées, en dehors du prix, à ceux des ouvrages qui en auront été jugés dignes.

Les mémoires ne porteront pas de signature : chaque concurrent aura soin d'écrire ses nom, prénoms et domicile dans un billet cacheté et présentant une devise ou épigraphe répétée en tête du mémoire. Le terme assigné aux concurrents est le 25 novembre 1872, avant lequel les mémoires devront être adressés *franco* au Secrétaire perpétuel de la Société, qui demeurera propriétaire des manuscrits.

Le sujet mis au concours pour l'année 1870, n'ayant pu être traité par suite des événements, est maintenu pour l'année 1873. Les candidats devront se conformer aux dispositions ci-dessus énoncées et déposer leurs mémoires avant le 25 novembre 1873. Voici le sujet proposé :

Topographie historique de la ville de Mâcon.

L'auteur devra faire connaître, autant que possible d'après les documents originaux, la topographie de la ville de Mâcon et les changements qu'elle a subis, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours ; insister notamment sur l'histoire des rues de Mâcon, en remontant à l'origine des noms qu'elles ont portés ou qu'elles portent encore ; déterminer aussi exactement que possible la situation des monuments militaires, civils et religieux, ainsi que des hôtels particuliers auxquels se rattachent des souvenirs locaux, aux différentes époques.

En dehors de ces concours, la Société recevra tous les ouvrages inédits (lettres, sciences ou arts) qui lui seront adressés sur des questions intéressant le département de Saône-et-Loire.

Des médailles d'argent et de bronze seront décernées par elle aux

auteurs de ceux des ouvrages qui lui paraîtront dignes de récompenses.

—

L'ouverture de l'Exposition universelle de Lyon, primitivement fixée au 1er mai, est renvoyée au 15. La clôture aura lieu le 31 octobre.

—

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION SCOLAIRE DE GENÈVE.

Art. 1er. — Une exposition sera ouverte à Genève, du 27 juillet au 5 août 1872, à l'occasion du Congrès scolaire qui s'y tiendra à cette époque.

Art. 2. — Cette exposition comprendra :

a) *Les moyens d'enseignement*, tels que tableaux, globes, cartes, solides, appareils scientifiques et de gymnastique, collections, etc. ; ceux qui ont rapport aux ouvrages du sexe et, en général, tous ceux qui servent à l'enseignement intuitif ;

b) *Les méthodes manuscrites ou imprimées*, accompagnées de légendes, planches ou dessins explicatifs ;

c) *Les manuels et livres* qui peuvent être employés dans les écoles suisses ou étrangères ;

d) *Le matériel des élèves et l'ameublement des écoles* (sacs et fournitures, bancs et pupitres, tableaux, appareils de chauffage et d'éclairage, etc.) ;

e) *Les plans de bâtiments ou de salles d'écoles*, avec devis de mobilier, appareils, etc.

Art. 3. — Sont spécialement invités à prendre part à cette exposition : les autorités scolaires des différents cantons et des pays voisins, les instituteurs publics et privés, auteurs de méthodes ou procédés nouveaux, les libraires, cartographes, fabricants, et, en général, toutes les personnes que cela peut intéresser.

Art. 4. — L'envoi fait par chaque exposant devra être accompagné d'une facture en deux exemplaires, contenant l'adresse exacte de l'exposant, l'indication, la numérotation et le prix des objets expédiés, le poids des colis, et enfin, des renseignements aussi détaillés que possible sur la destination, l'emploi et la qualité des dits objets.

Art. 5. — Les envois devront être faits pour le 31 mai 1872, au plus tard, et adressés *franco* à M. Pautry, instituteur aux Pâquis, Genève.

Art. 6. — Une commission de neuf membres, présidée par un membre du comité directeur, est chargée de tout ce qui concerne l'organisation et la surveillance de l'exposition. Elle pourra se subdiviser en sous-commissions et s'adjoindre dans ce cas, sous réserve de l'approbation du comité directeur, toutes les personnes qu'elle croira propres à lui faciliter sa tâche. Un compte-rendu de cette exposition sera publié et délivré gratuitement à chaque exposant.

Art. 7. — Les frais d'expédition et de réexpédition des objets seront supportés par les intéressés eux-mêmes ou leurs représentants ; quant aux frais d'installation et de surveillance, comme aussi ceux que nécessitera l'impression du compte-rendu, ils seront couverts soit par le produit de l'exposition, soit par les sommes mises dans ce but à la disposition du comité.

Art. 8. — Le comité directeur, tout en garantissant une surveillance active, ne répond en aucune façon des cas de détérioration, quelles qu'en soient les causes.

Art. 9. — L'exposition scolaire durera huit jours. Le prix d'entrée est fixé à 50 centimes. Il sera en outre délivré aux personnes qui en feront la demande, et pour le prix de trois francs, des cartes valables pour toute la durée de l'exposition. Pendant la fête, l'entrée sera gratuite pour tous les sociétaires munis de leur carte de légitimation.

Au nom du Comité directeur :

Le Président, Jean Pelletier. — *Le Secrétaire*, E. Cambessedès.

—

Le commandeur Grattoni, président de la Société italienne des travaux publics à Turin, est parti pour la Suisse, accompagné de M. l'ingénieur Borelli, directeur de cette Société, dans le but de traiter de l'entreprise du percement du Saint-Gothard.

—

M. Daniel Colladon, professeur de mécanique à l'Académie de Genève, a reçu du roi d'Italie la croix de commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Le gouvernement italien a voulu témoigner sa reconnaissance à ceux qui ont facilité par leurs études l'entreprise de la percée de Fréjus ; il ne pouvait oublier les travaux du savant genevois relatifs à l'emploi de l'air comprimé pour l'excavation des galeries.

—

Coloration des bois de placage. — Plusieurs manufacturiers d'Allemagne, qui tiraient de Paris leur bois de placage, bois coloré, etc., dans toute son épaisseur, se sont vus forcés par la dernière guerre de le fabriquer eux-mêmes. Les premières expériences faites dans ce sens donnèrent d'abord des colorations fixées seulement à l'extérieur du bois, tandis que l'intérieur restait intact. Alors on imagina de tremper ces bois pendant 24 heures dans une solution de soude caustique et de faire bouillir le tout pendant une demi-heure. Après qu'ils ont été lavés à grande eau pour enlever l'alcali, les bois sont prêts à recevoir la teinture dans toute leur épaisseur. Ce traitement par la soude produit une désagrégation générale de la matière ligneuse qui la rend, quand elle est humide, élastique comme du cuir et susceptible d'absorber la matière colorante. Il faut alors, après l'opération de teinture, faire sécher la plaque entre deux feuilles de papier et la presser pour qu'elle conserve sa forme. Les bois de placage traités de cette façon et laissés pendant 24 heures dans une décoction de bois de teinture (une partie de bois de teinture pour 3 de bois), enlevés après ce laps de temps et mis après avoir été superficiellement séchés dans une solution chaude de sulfate de fer (une partie de sulfate pour 3 d'eau), seront entièrement teints d'une magnifique couleur noire. Une solution composée d'une partie d'acide picrique dans 60 d'eau et additionnée d'une quantité d'ammoniaque suffisante pour donner son odeur au mélange, colore le placage en jaune. Le vernissage que subit ultérieurement le bois n'altère en aucune façon cette couleur. La coralline dissoute dans l'eau chaude et additionnée d'un peu de soude caustique et d'un cinquième de son volume de silicate de soude produit des colorations roses de nuances diverses, selon la quantité de coralline dissoute. La seule couleur que les bois puissent prendre sans le traitement préalable à la soude est le gris d'argent, qu'on obtient en le trempant pendant un jour dans une solution de sulfate de fer (une partie de sulfate pour 100 d'eau).

—

La grande île de *Guanape*, située près du littoral péruvien, dans le voisinage de Payta, est actuellement celle qui fournit au commerce du monde la plus forte quantité de guano. On a évalué la masse d'engrais contenue dans cette île à cent ou cent cinquante mille tonnes.

—

L'*Annuaire géographique de Behm* évalue la longueur totale des chemins de fer du monde entier, en 1870, à 194,850 kilomètres, dont près de la moitié pour les seuls Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Actuellement, c'est à 215,000 kilomètres au moins que s'élève l'ensemble des voies ferrées ; elles sont parcourues par plus de 50,000 locomotives, traînant environ 1,500,000 wagons.

Quant au nombre des navires de la marine commerciale d'Europe, il serait d'après le même annuaire, de 100,298, d'une capacité totale de 12,761,875 tonnes. Des 100,298 navires, 4,289 étaient à vapeur et 96,009 à voiles. L'Angleterre venait en tête avec plus de la moitié des vapeurs (2,916) et près de la moitié du tonnage (6,033,339 tonnes). Puis venait l'Allemagne, avec 5,210 navires jaugeant 1,406,776 tonneaux. La Suède et la Norvége étaient en troisième ligne : 9,758 navires et 1,244,663 tonnes. La France n'occupait que le quatrième rang : 15,600 navires et 1,048,679 tonnes. La Belgique qui est proportionnellement le pays le plus commerçant de l'Europe, ne possédait que 95 navires, d'un tonnage de 34,563 tonnes. La marine commerciale du monde entier peut être évaluée à 170,000 navires.

A la même époque, la longueur totale des lignes télégraphiques de la terre était de 463,000 kilomètres.

—

Dans les états statistiques des Indes néerlandaises, les plantes industrielles sont énumérées. En 1869, le nombre des cocotiers, à Java, était de 26,400,100, dont 10,249,000 portant des fruits. En 1870, les cafiers de la même île étaient au nombre de 323,734,538, et, l'année précédente, la récolte s'était élevée à 163,471,000 kilogrammes. A Sumatra, dans la province de Padang, le nombre de cafiers était, à la même époque, de 150,952,000. Le kilogramme de café acheté par le gouvernement hollandais lui revient à moins de 60 centimes ; il le revend en Europe au prix de 1 fr. 60.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 mai 1872.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ALPES PŒNINES, GRAIES & COTTIENNES

(Suite et fin.)

Il fallait que l'opinion publique sur l'origine du nom d'*Alpe pœnine* fût bien considérable encore à l'époque de Tite-Live pour qu'il n'ait pu éviter de la constater. Son opinion personnelle n'a pu l'infirmer; et, soixante ans après, Pline la trouvait encore assez consistante pour l'affirmer dans sa description des Alpes (1). Il ajoute, dans un autre chapitre, que les Cimbres ont passé les mêmes Alpes qu'Annibal.

Strabon avait confirmé d'avance ce détail en racontant que les Cimbres avaient guerroyé chez les Helvètes avant de passer les Alpes pour aller se faire exterminer à Verceil (2).

Ne pouvant détruire ces témoignages, on se retranche sur la difficulté de longer la rive méridionale du Léman, entre Lugrin et Saint-Gingolph; prétendant qu'elle n'a été ouverte que par Napoléon Ier. Or, cette route a été explorée soixante et dix ans après Annibal par Polybe. Si les Carthaginois l'ont trouvée ouverte, elle n'a pas cessé d'être fréquentée depuis. C'était une voie commerciale entre la Gaule et l'Italie. Car, un siècle après, Servius Galba, lieutenant de Jules César, y passa pour aller châtier les peuplades du Vallais, qui prélevaient sur les marchands des droits de péage excessifs. Il s'agissait bien ici des intérêts commerciaux des Allobroges, qui, incorporés à la province romaine, dès la victoire de Fabius Allobrogicus, devaient avoir des rapports faciles avec la province d'Italie, et non point des intérêts des Helvètes, que César venait de confiner chez eux, avec défense d'émigrer. Au retour de cette expédition, Servius Galba revint prendre ses quartiers d'hiver chez les Allobroges par la même voie : il devait éviter le territoire des Helvètes, battus dans la campagne précédente, mais toujours hostiles aux Romains (3).

(1) *Hist. nat.*, III, XVII, XXXVI.
(2) *Geog.*, IV.
(3) Jules César, *De bello gallico*, I, III, I-VI.

Il n'est pas étonnant que cette ligne ait été maintenue comme voie militaire (1). Et, malgré les catastrophes causées par la chute du *Tauredunum* en 563, d'après les récits de Grégoire de Tours et de Marius d'Avenches, malgré l'éboulement du village de Hons, de celui de Bret dans le lac, malgré les détériorations causées par l'exploitation des carrières et des bois au XVIIe siècle, il restait encore de remarquables tronçons de cette voie antique, d'après le rapport des ingénieurs Ravizzoti et Garella, au commencement du XVIIIe siècle (2).

J'ai publié ailleurs les dix-huit *ex voto* adressés au héros de l'Alpe pœnine POENINO ou PHOENINO, comme pour rappeler mieux l'origine phénicienne des Carthaginois, ainsi que les quatre inscriptions qui consacrent la même orthographe pour la vallée adjacente VALLIS POENINA, et les textes des auteurs qui l'attribuent au passage des *Poeni* (3).

Cette qualification était donc relativement moderne, et le souvenir laissé par la colonisation grecque des Euganéens et autres peuplades sur toute la chaîne des Alpes depuis le nord de l'Adriatique jusqu'au Mont-Viso, ne s'était point encore perdu, ainsi qu'on l'a vu par Pline et qu'on le verra plus loin encore par Ptolémée.

Le nom d'*Alpis graia* est demeuré spécialement au passage du Petit-Saint-Bernard, par où aurait passé, selon Pline, Cornelius Nepos, etc., le chef principal de l'émigration grecque. Et c'est peut-être parce que, avant le passage des Carthaginois, ce nom était donné à toute la chaîne alpine, même à celle qui a porté depuis le nom d'Alpe pœnine, que ce dernier auteur a avancé qu'Annibal avait été l'émule d'Hercule-le-Grec, sans toutefois en faire l'objet d'un récit spécial et raisonné. C'est plutôt une phrase poétique, que les textes plus explicites de Pline et la dissertation motivée de Polybe ont réduite à sa juste valeur.

Mais cette section de l'Alpe graie, par excellence, avait reçu, comme celle dont nous avons parlé précédemment, une autre dénomination ensuite de la colonisation de la peuplade gauloise des Ceutrons. Pline signale une mine de cuivre *in Ceutronum alpino tractu*. Ailleurs, il appelle cette section des

(1) *Questions archéologiques sur les Alpes. Chablais*, 18, 224.
(2) Archives départementales.
(3) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, 37, 73, 85.

Alpes *Alpes ceutronicæ,* comme il avait appelé l'autre section *Alpes poeninæ,* des noms des deux races qui les ont illustrées (1).

Lors de l'organisation des provinces de l'empire romain, on en forma une du pays des Ceutrons, soit cité de *Darentasia,* aujourd'hui Moûtiers-Tarentaise, et de la vallée pœnine, soit cité d'*Octodurum,* aujourd'hui Martigny en Vallais. On l'appela généralement *provincia Alpium graiarum et poeninarum;* car elle comprenait le Petit et le Grand-Saint-Bernard avec leurs vallées respectives.

Toutefois, dans plusieurs variantes de la *Notice des Gaules,* cette province porte le titre unique de *Alpes graiæ;* on lit encore : *In provincia Alpium graiarum civitates sunt duæ : civitas metropolis Ceutronum id est Tarentasia : civitas Vallensium id est Octodorum* (2).

Le titre d'Alpes graies, donné officiellement aux vallées réunies de la Tarentaise et du Vallais, n'était-il point un témoin des habitudes précédentes, lorsque ce nom affectait toute la chaîne, avant que les *Pœni* eussent laissé leur nom aux Alpes pœnines et les Ceutrons aux Alpes ceutroniques ?

Le nom des Graiocèles que l'on trouve dans la haute Maurienne et la vallée d'Oscella au revers oriental, n'accuse-t-il point la fusion d'une peuplade grecque avec une autre, *Graii Ocelli,* comme le nom des Celtibères, *Celtæ Iberi?* A moins qu'on ne préfère leur appliquer le texte de Pline qui rappelle les *Graios positos in transitu;* le mot *ocelum* signifie passage. En tout cas, le col d'Arnas, qui réunit leurs deux vallées, portait un votif à Hercule, comme le passage du Petit-Saint-Bernard.

Aussi, Ammien Marcellin ne faisait-il commencer les Alpes cottiennes qu'au territoire de Suse.

Ce nom vient également d'une colonisation de peuplades ibériques et africaines, qui ont importé là leur nomenclature géographique comme les débris de l'armée d'Annibal l'ont fait pour la ligne du Léman et du Vallais (3).

Les nombreux passages de Jules César par ces Alpes, pendant la guerre des Gaules, leur firent quelquefois donner le nom d'*Alpes Juliennes.* C'est même ensuite des rapports de Donnus, ancien roi de cette contrée, avec Marc Antoine et Jules César, que le fils de Donnus prit le nom de famille de *Julius,* le prénom de *Marcus* et le surnom de *Cottius,* depuis qu'il eut échangé le titre de roi contre celui de préfet des Alpes cottiennes, dont la province s'étendit d'abord jusqu'aux Apennins.

Toutefois, la cité cottienne de Suse et l'*ager Brigantinus* ont ressorti quelque temps de la province des Alpes graies, d'après deux variantes de la *Notice des Gaules.*

C'est parce que toute cette chaîne faisait partie des Alpes graies primitives que Ptolémée, écrivant à distance et sur les anciennes traditions, plaçait encore dans les Alpes graies les stations cottiennes de Suse, de Briançon et d'Embrun aussi bien que les cités ceutronnes d'*Axima* et de *Foros Klaudiou.*

L'indication par le même auteur de l'*Oscella* des Lépontiens, dans les Alpes cottiennes, est évidemment le résultat d'une omission de copiste facile à expliquer. Il y avait deux *Oscella :* l'une, dans les Alpes Lépontiennes, c'est Domo-Dossola, qui faisait partie de la province de Rhétie; l'autre, chez les Graiocèles, au nord de Roche-Melon. Enfin, il y avait un *Ocellum* à l'extrémité des Alpes cottiennes, vers la Chiusa au-delà de Suse.

On sait qu'Embrun devint la métropole de la province des Alpes maritimes, dont le nom ne remonte pas au-delà de cette organisation. Car, d'après Ammien Marcellin, cette section des Alpes aurait été aussi parcourue par l'émigration grecque, dont le souvenir se serait conservé dans le *portus Herculis* de Monaco, *Monos oicos.* Le versant oriental continua à faire partie des Alpes cottiennes jusqu'en plein moyen âge.

Le principal passage des Alpes cottiennes, l'*Alpis Cottia* des Itinéraires, est appelé *Saltus Taurinus* par Tite-Live, *Mons Matrona* par Ammien Marcellin, et enfin *Mons Janua,* à cause du temple de Janus, dont on montre encore l'emplacement et les restes. La prononciation locale de *Janova* s'est corrompue en celle de Mont-Genèvre.

C'est ainsi que le culte de Jupiter fit donner à l'Alpe pœnine le nom de *Mons Jovis,* au *Saltus graius* celui de *columna Jovis,* qu'ils échangèrent plus tard en ceux de Grand et de Petit-Saint-Bernard, ensuite des établissements hospitaliers du héros catholique des Alpes, saint Bernard de Menthon.

Aujourd'hui on appelle *Alpes Pœninès* la section du Simplon au Mont-Blanc, *Graies,* la suite jusqu'au Mont-Iseran, *Cottiennes,* jusqu'au Mont-Viso.

C.-A. Ducis.

(1) *Hist. nat.*, XI, 42, XXXVI, 2.
(2) *Scriptores rerum gallicarum*, II.
(3) *Questions archéologiques et historiques. Maurienne.*

LA MUSIQUE A ANNECY

(Suite et fin.)

LES MAITRISES.

Avant 1793, Annecy avait deux maitrises : celle de la cathédrale et celle de la collégiale Notre-Dame.

De tout temps les maitrises ont produit de bons élèves, connaissant le solfége et l'harmonie.

Dans une récente circulaire aux évêques, M. Jules Simon rend à ces institutions l'hommage suivant :

« Je ne puis oublier les services rendus par ces « maitrises, jadis si florissantes, estimées et patron- « nées par les plus saints évêques, illustrées par le « génie des plus grands compositeurs, et d'où sont « sorties tant d'œuvres incomparables qui sont en- « core aujourd'hui l'objet de l'admiration univer- « selle.

« Sans prétendre reconstituer complétement ces « célèbres écoles, je voudrais au moins m'associer « aux tentatives qui se sont faites depuis une ving- « taine d'années en faveur de la musique religieuse, « sous l'autorité tutélaire de l'épiscopat français. »

On enseignait aux deux maitrises d'Annecy la théorie de la musique et la pratique des instruments; l'orgue et les instruments à cordes faisaient l'objet d'un soin particulier.

Les élèves recevaient aussi l'instruction ordinaire.

La maitrise de Saint-Pierre avait toujours six

élèves, la collégiale quatre : renfort permanent et sérieux pour l'orchestre. Dans les grandes solennités, les élèves des deux écoles, tant anciens que nouveaux, se réunissaient sous le chef le plus autorisé.

Les maîtrises étaient au complet, ayant maître de chapelle, organiste, instrumentistes, chantres, enfants de chœur.

Elles avaient des revenus provenant de fondations.

Autrefois les appointements étaient plus que modestes : le maître de chapelle de Notre-Dame avait 200 florins par an (pas même 200 fr.).

Jean-Jacques Rousseau passa six mois à la maîtrise de Saint-Pierre ; ce fut là qu'il apprit les premiers éléments de musique. De son temps, le maître de chapelle de Saint-Pierre était Le Maître, compositeur de talent, qui laissa une grande réputation.

1793 brisa les maîtrises ; leur influence persista dans l'exécution musicale jusqu'en 1830 ; la grande Société bourgeoise conserva les traditions classiques : elle fut comme le souvenir d'un enseignement basé sur l'étude sévère des principes.

Le dernier organiste de Saint-Pierre fut Michaud, qui reprit son service, la tourmente révolutionnaire passée. Il était encore en fonction en 1826 ; il eut pour successeur l'Autrichien Pernet. Après Pernet vint l'Italien Trosselli, qu'on appelait vulgairement *La-musique-à-papa*. On compte ensuite MM. Courtois et Curtat ; ce dernier avait deux demoiselles bonnes chanteuses.

M. Mockers remplaça M. Curtat en 1844 ; il était né à Seltz près Strasbourg. Après avoir fait ses études à l'école normale de cette dernière ville, M. Mockers se perfectionna à Nancy, sous la direction de M. Hess.

Le chapitre de Saint-Pierre d'Annecy, cherchant un organiste, s'adressa à M. Hess ; celui-ci envoya M. Mockers, alors âgé de 18 ans.

Quelque temps après son arrivée, le jeune artiste fit une absence d'un an à Paris pour mettre la dernière main à son éducation musicale. Depuis son retour, il ne quitta plus Annecy où il s'acquit de la notoriété : il est mort le 3 mai 1870.

M. Mockers prit part à toutes les manifestations musicales de ces vingt dernières années, et se trouva intimement mêlé aux réunions des sociétés philharmoniques.

Son successeur, M. Ungerer, de Saverne (Alsace), est élève de l'école de Niedermeyer, à Paris ; il a tenu l'orgue à Saint-Jean-de-Maurienne.

Depuis deux ou trois ans, la maîtrise de Saint-Pierre tend à se réorganiser.

Un orgue a été établi, en 1871, dans l'église Saint-Maurice ; avant la guerre, une souscription avait été commencée pour en établir un dans l'église Notre-Dame : les circonstances n'ont pas encore permis d'y donner suite.

Il serait à désirer que les églises de Savoie fussent toutes pourvues d'un orgue ; l'établissement des orgues exercerait une heureuse influence sur le chant religieux, je dirai même sur la piété des fidèles.

CONCLUSION.

Jusqu'en 1831, la musique à Annecy resta concentrée en une société unique, ayant le double caractère symphonique et harmonique.

En 1838 commença une seconde période par la formation de sociétés distinctes ; les réunions d'instruments à vent s'établissent d'une façon régulière ; la musique philharmonique n'a plus une cohésion aussi parfaite.

Vers 1846, sous le patronage de M. le chanoine Poncet, Miquel introduisit les cours de solfége chiffré dans les écoles communales et commença ainsi à vulgariser la musique.

La troisième période musicale date de 1857, époque où fut créée la première société chorale : c'est la période de vulgarisation complète.

La musique philharmonique se dissout de plus en plus : la grande tradition n'existe plus que dans la mémoire de quelques-uns.

La vulgarisation de la musique est un bienfait réellement civilisateur ; maintenant que le niveau s'est étendu, il faut le relever. La reconstitution des maîtrises sera peut-être difficile. La création d'une école de musique rendrait à l'art sa première vigueur en établissant un centre d'action, une autorité incontestée. Le conservatoire de Chambéry n'ayant plus de cours, il n'existe pas d'établissement musical en Savoie : en créer un est une nécessité.

L'école aurait pour but l'étude du solfége, de l'harmonie et des instruments, à l'exclusion du piano et des classes supérieures de chant, véritable luxe qu'il faut laisser aux conservatoires des grandes villes.

Le professeur de solfége devrait avoir une connaissance suffisante de la voix, pour modifier l'émission sourde et surtout l'émission *blanche* si commune dans les sociétés chorales.

Les dépenses du local une fois faites, les frais annuels d'une école de musique, organisée sur un pied convenable, ne dépasseraient guère 5,000 fr. Le budget peut en être établi comme suit :

1er professeur (instruments) ayant le titre de directeur	Fr.	2,000	»
2e professeur (solfége et harmonie)	»	1,500	»
Deux répétiteurs à 600 fr. . .	»	1,200	»
Frais divers	»	300	»
Total . .	Fr.	5,000	»

Avec une école, ne s'occupant que des principes, les amateurs auraient une direction ferme, dégagée de toute préoccupation individuelle ; le résultat pourrait répondre à l'effort.

L'exploitation régulière du théâtre est difficile, à peu près impossible ; il faut donc recourir à la musique, et en faire une étude sérieuse, si l'on veut avoir des distractions continues.

JULES-CH. DE VIGNE.

REBOISEMENT DU CRÊ DU MAURE

Le Crê du Maure, appartenant à la ville d'Annecy, contient 144 hectares 18 ares. Il domine cette ville et occupe l'extrémité nord de ce grand soulèvement du Semnoz qui s'étend des profondeurs du lac d'Annecy jusqu'à celui du Bourget.

La formation géologique du Crê du Maure se com-

pose de calcaire pur stratifié régulièrement par bancs énormes fortement inclinés de l'ouest à l'est. Ces bancs affleurent ou se dressent au-dessus du sol dans beaucoup d'endroits. Ni les temps, ni les influences extérieures ne peuvent parvenir à les décomposer. Il ne se trouve à la surface aucune trace de terre végétale, et ces terrains seraient condamnés à la stérilité la plus complète si quelques fissures ne permettaient aux végétaux de s'y implanter et d'y puiser une bien maigre nourriture. D'autres parties du Cré du Maure sont mieux partagées : le mouvement des eaux, les grands courants d'autrefois ont amené des écrêtements, creusé des bas-fonds, des vallées où se rencontrent le calcaire désagrégé et en décomposition, de légers dépôts d'argiles, de sables et de cailloux roulés.

Une végétation forestière complète ne parait jamais avoir existé au Cré du Maure, ou, pour en retrouver la trace, il faudrait remonter à des temps très reculés. Les flancs nus, lavés, de cette montagne se prêtaient peu à la végétation spontanée que le voisinage de la ville et les abus n'étaient pas de nature à faciliter.

La ville d'Annecy avait, en dernier lieu, loué ces terrains à une colonie de tailleurs de pierre qui y avait établi sa demeure un peu partout, ouvrant çà et là des carrières dont les débris jonchaient le sol, et grattant les meilleurs endroits pour y cultiver quelques céréales. Des chèvres et des moutons, quelques vaches parcouraient le reste en toute liberté, faisant disparaître les dernières traces d'une végétation déjà bien pauvre et bien épuisée.

Ces terrains arides, ces roches nues, décharnées, formaient un triste contraste à la porte d'Annecy, placée si coquettement dans un paysage féerique et entourée partout ailleurs d'une végétation luxuriante. Le besoin du reboisement et de la restauration de cette montagne se faisait depuis longtemps sentir. Ces utiles travaux furent commencés en 1861. L'administration municipale les réclama et y apporta un concours aussi utile qu'éclairé. Elle les encouragea de suite par un crédit de 3,000 fr. L'Etat, de son côté, en accorda un de 5,000 fr. Les débuts étaient pénibles : il s'agissait de ramener la végétation dans des terrains arides, épuisés, de l'introduire dans les fentes et les fissures des rochers en y transportant des terres, sans avoir les plants nécessaires sous la main. Il fallut s'adresser à des pépinières éloignées, payer très cher; mais, malgré ces difficultés, les essais furent heureux et firent présager qu'avec des soins et de la persévérance l'œuvre pouvait être poursuivie sans crainte. En 1863, MM. Vicaire, directeur général des forêts, Parade, directeur de l'école forestière, ces regrettés et illustres maîtres en sylviculture, qui ont attaché leur nom à cette grande œuvre des reboisements, vinrent visiter ces travaux et les encouragèrent de leur présence et de leurs conseils. C'est dire assez combien, de près ou de loin, l'œuvre que nous essayons de retracer ici était sympathique à tous ceux qu'elle intéressait ou qui avaient à s'en occuper.

Ces travaux ont été continués chaque année avec le même zèle et la même persévérance. Afin de les faciliter et de les rendre moins dispendieux, une pépinière de 36 ares fut créée de suite sur les lieux, par l'Etat, et entretenue à ses frais. Elle permit d'y puiser tous les plants nécessaires. L'entretien moyen de cette pépinière, pendant les dix premières années, peut être évalué approximativement à 250 fr. par an, compris l'achat des graines. Aujourd'hui, les travaux de reboisement comprennent une étendue de 107 hectares. Tous les vides, où avaient échoué les premières plantations, par suite de la mauvaise qualité du sol et de son manque de profondeur, ont été regarnis avec soin, pendant ces dernières années, soit par bandes alternes, bien défoncées, soit par potets. Aussi peut-on présenter le résultat, dans cette étendue, comme assuré. La végétation, qui y a été d'abord si lente et si pénible, prend aujourd'hui un beau développement. Ce n'est pas sans intérêt que l'on voit les essences résineuses mélanger leur feuillage sévère avec celui, si gracieux et si diversement nuancé, des chênes, hêtres, charmes, érables, trembles, acacias, châtaigniers, etc. Tout cela forme un contraste charmant, qui fait plaisir, tout en reportant à des idées plus positives, puisque l'on voit naître et se développer sous les yeux tous les éléments d'une jeune et belle forêt. Ce n'est pas, en effet, sans surprise que l'on s'égare dans ces beaux massifs de mélèzes, créés seulement depuis 10 ans, où se rencontrent déjà des spécimens de 50 à 60 centimètres de tour à la base sur 7 et 8 mètres de haut. Un semis important de pins sylvestres, sous les Becs, est digne aussi d'attention; il est serré, vigoureux, et l'épaisse couche d'humus qu'il dépose chaque année démontre que non seulement les travaux entrepris créeront à la ville d'Annecy des ressources forestières très appréciables, mais qu'ils auront aussi pour résultat la prompte transformation du sol et sa décomposition; tout cela démontre encore une fois combien tous les terrains de la Savoie, si pauvres qu'ils soient en apparence, sont doués d'une force végétative extraordinaire, pourvu que l'homme se prête à leur transformation.

Ce qui reste à reboiser des bois communaux d'Annecy ne comprend plus que l'amélioration d'un peuplement de feuillus, incomplet, rabougri, qu'il s'agit de transformer par une addition suffisante de résineux, nécessaire pour compléter le massif, pour arrêter le dessèchement du sol, y créer un peu d'humus et redonner à ce peuplement une vigueur qui lui fait en partie défaut. Ce n'est plus que quelques années de légers sacrifices et d'efforts.

Il a été employé, jusqu'alors, pour reboiser cette étendue de 107 hectares, 1,077,916 plants, qui se décomposent ainsi qu'il suit :

88,820	mélèzes.
429,050	épicéas.
15,800	sapins argentés.
349,646	pins sylvestres.
3,000	laricios.
138,000	pins noirs d'Autriche.
1,300	cèdres.
10,000	hêtres.
21,500	charmes.
9,500	acacias.
1,300	châtaigniers.
10,000	érables sycomores.

120 kilog. de graines de pin sylvestre par potets et à la volée.
30 kilog. de graines d'acacia.
5 hectolitres 20 litres de glands.
et 3 hectolitres de châtaignes.

La dépense totale est de 10,766 fr., dont 6,316 fr. supportés par l'Etat, le reste par le département et par la ville, ce qui fait 100 fr. l'hectare.

Une route vient d'être créée dans ces reboisements aux frais de la ville, de la commune de Sévrier, qui y est aussi intéressée, et au moyen de subventions départementales. Cette route, partant du bas de la montagne, se développe sur une longueur de 1,650 mètres par des pentes douces et continues, sur le versant en regard de la ville, par quatre grands lacets qui permettent de voir constamment cette ville et le lac sous tous leurs aspects et d'y jouir du panorama le plus attrayant et le plus étendu. La construction de cette route, faite en régie, n'a coûté que 2,900 fr., soit 1 fr. 80 c. par mètre courant, malgré les difficultés locales.

Ces divers travaux sont intéressants à plus d'un point de vue, soit comme transformation ou amélioration de terrains sans valeur et improductifs, soit comme placement et comme produit, eu égard à la petite quantité de capitaux engagés, soit aussi comme embellissement pour la ville, à laquelle ils créent une promenade aussi intéressante que variée. Ils font honneur à cette ville et au département qui ont bien voulu les encourager, et c'est sous ce rapport surtout que nous nous sommes permis de les signaler à l'attention des agronomes, des promeneurs et des touristes.

Annecy, le 16 avril 1872. MOTTE.

MARIE ARMAND

Suite et fin (1)

Ainsi que je le disais précédemment, une plume adolescente se proposait de consacrer quelques pages à notre pauvre Marie ; les circonstances en ont autrement décidé. Après avoir écrit une biographie sommaire de cette jeune fille moissonnée dans sa fleur, je vais essayer de caractériser moi-même, très brièvement et avec impartialité, son talent comme poëte.

Et cependant, cette impartialité, je l'avoue, n'est pas toujours facile pour moi ; de tout temps, en effet, j'ai éprouvé une véritable sympathie pour les artistes, pour ces natures privilégiées qui, par les mots, les couleurs ou les sons, nous élèvent et nous font pénétrer dans cette région idéale où sont inconnues toutes nos misères ; mais cette sympathie est plus grande encore pour ces natures privilégiées, frêles et délicates, que le moindre vent peut renverser, qui semblent à chaque instant prêtes pour le départ et qui ne tiennent à la terre que par de minces et faibles racines. A ce titre aussi, comme à d'autres, Marie Armand m'était chère.

Sans avoir un talent hors de ligne et ce que nous appelons le génie, elle aimait les lettres, elle s'y intéressait, elle les cultivait elle-même quelquefois ; le sentiment du beau était développé en elle. Sa dévotion, en réalité fort austère, mais qui ne l'était nullement en apparence, ne pensait point déroger en composant de temps en temps des vers qui n'étaient pas destinés à la publicité. C'est à peine si elle a fait, de son vivant, et un peu malgré elle, imprimer une ou deux poésies dans des journaux d'ailleurs peu connus.

Cette muse modeste et solitaire, née dans la commune même d'où était originaire l'auteur de la *Coupe de l'exil*, traitait essentiellement, on le devine sans peine, des sujets religieux ; elle tâchait de reproduire, sous une forme poétique, les souvenirs, les sentiments, les fêtes, les inspirations, les idées qui faisaient la grande préoccupation de sa vie. C'est ainsi que, lors d'une tournée pastorale du cardinal-archevêque de Chambéry, elle composa, en son honneur, une pièce de vers que récita à Son Eminence une jeune catéchumène, à l'entrée de l'église de Grésy-sur-Isère.

Dans l'album que j'ai sous les yeux et qu'elle a laissé comme un souvenir à sa famille, on ne trouve guère que des poésies qui ont une couleur religieuse ; elle manifestait ainsi ses convictions intimes, parfois avec un certain bonheur. Ne lui demandez pas, sur des sujets souvent traités, une originalité puissante ; c'est une voix de jeune fille qui se fait entendre et qui, soit dans les joies naïves d'un pensionnat, soit dans sa belle vallée de l'Isère, traduit en strophes ses croyances, rendant un humble mais sérieux hommage à ce Dieu qu'elle adore, à cette providence qu'elle retrouve partout sur ses pas :

« La prière ici-bas, c'est l'avant-goût du ciel! »

Si j'osais parler, à propos de Marie Armand, des *œuvres* de cette jeune fille, et employer cette expression trop présomptueuse, je dirais que le cercle dans lequel elle se meut, pour être vaste et grand, est à peu près toujours le même, et que la teinte générale de ses compositions est un peu monotone. Il ne pouvait guère en être autrement.

D'autres sentiments faisaient toutefois battre son cœur ; au milieu de sa constante préoccupation, l'idée de patrie demeurait vivante en elle. Elle aimait passionnément son pays de Savoie, ses beautés grandioses, ses illustrations nationales ; elle était fière de lui appartenir. Elle éprouvait un vif mécontentement et une indignation sincère lorsque des journaux parisiens, comme cela arriva plus d'une fois, tournaient en ridicule la patrie de Vaugelas, de saint François de Sales, des de Maistre. Elle n'entendait pas plaisanterie à ce sujet et faisait ainsi trop d'honneur à des appréciations impertinentes qui témoignaient avant tout de beaucoup de forfanterie et d'ignorance.

« Vivent les Savoyards et vive la Savoie ! » s'écriait-elle tout haut. Pour moi, je ne saurais point lui donner tort ; tous les nobles cœurs aiment bien leur pays.

A peu près à la même époque où un écrivain distingué, M. Jules Philippe, publiait l'un de ses volumes littéraires, Marie Armand composa sous ce titre : *Ma Savoie*, une poésie d'assez longue haleine et que la place dont je puis disposer ici ne me permet pas de reproduire en entier. J'extrais un ou deux pas-

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1871, p. 77-79.

sages de cette pièce, la plus étendue, je crois, qui soit due à la plume de Marie Armand. Elle date de l'époque où, de retour dans sa famille, Marie Armand habitait la vallée de l'Isère.

« Salut, douce vallée...
« Où l'Isère s'étend au pied de nos collines,
« Où la nature est grande, et grandes les ruines;
« Le voici ce château fameux de Miolans,
« Son nom se perd dans l'ombre et dans la nuit des ans,
« Tour à tour forteresse ou prison redoutable....
« Admirez ce pays, n'est-il pas admirable?
« Aux peintres le travail ici ne manque pas;
« Antiquaires savants, suivez, suivez leurs pas,
« Voyez ces souterrains, ces sombres oubliettes
« Et ces affreux cachots que peuplent des squelettes!
« Que de tourments aigus, hélas! et de douleurs
« Dans ces murs, confidents muets de tant de pleurs!
« S'ils avaient la parole, ils pourraient nous instruire,
« Mais quelle triste histoire ils auraient à nous dire!
« Le cœur avec effroi battrait épouvanté,
« Et la nature en deuil n'aurait plus de beauté!
« Murailles, taisez-vous; car notre sang se glace,
« Le charme à la terreur soudain cède sa place.
« Mon Dieu! Dieu de bonté, rends les hommes meilleurs;
« Je t'aime, ô ma Savoie, et je te cherche ailleurs! »

Elle chante ainsi successivement la nature et les gloires de son pays. Les vers suivants doivent nécessairement trouver place dans la *Revue savoisienne* :

« Environs d'Annecy, c'est à vous que j'arrive,
« Lac au voile d'azur, me voici sur ta rive;
« Je ne puis dignement te chanter, mais mon cœur
« S'abandonne longtemps à ton charme vainqueur.
« Partout des noms connus et de vivantes gloires:
« Là s'élève Menthon, là se montre Talloires;
« Solitaires pieux, vous viviez là; je vois
« L'ombre de saint Bernard sourire à saint François!
« J'interroge longtemps, admirateur profane,
« Tes lointains souvenirs, terre florimontane:
« Là le président Favre, avec austérité,
« Reflétait la science, ô lac, dans ta beauté:
« Sur ces alpestres bords que la terre est féconde,
« Grands esprits et grands cœurs, sur ces bords tout abonde! »

Il me sera permis de citer encore quelques-uns des vers que Marie Armand consacre à Veyrat :

« ... Pendant son court passage en ce séjour mortel,
« Comme il fut abreuvé d'amertume et de fiel!
« Infortuné proscrit, qu'on l'aime ou qu'on le blâme,
« C'était un vrai poète avec une belle âme!
« Trop longtemps emporté dans un noir tourbillon,
« La poussière étouffait ce pauvre papillon,
« Il lui fallait de l'air, notre ciel, de l'espace;
« Quand, sur le sol natal, il retrouva sa place,
« Du proscrit abattu, sombre et déshérité,
« La foi sut ranimer le cœur désenchanté;
« Il redevint lui-même: honneur à sa mémoire,
« Car sa muse a brillé parmi nous avec gloire. »

Pour remonter aux premiers essais poétiques de Marie Armand, je dois rappeler « cette charmante poésie due à une jeune fille de seize ans, » dont parlait la *Revue savoisienne* en 1861. Il s'agissait, comme on le sait, d'une herborisation dans le Salève, à la recherche du *sabot de Vénus*. Cette poésie est intitulée : *Le vingt-trois mai;* je la reproduis en partie.

« Huit heures vont sonner, allons, mesdemoiselles,
« En route, près d'Archamp, sont des plantes fort belles;
« Prenez votre *Jeannette* et votre grand chapeau
« Et nous irons ensemble explorer ce coteau:
« Il s'agit de *trouver le sabot introuvable*.
« — Seigneur, à nos desseins montrez-vous favorable!
« S'écrie aussitôt l'une, élevant vers les cieux
« Ses regards suppliants et son front radieux.
« — Mais sans parler ici des douces causeries,
« Et des petites fleurs, et des belles prairies,
« A l'endroit désigné vite transportons-nous,
« Vers une maison jaune, au lieu du rendez-vous.
« Les cœurs ont palpité d'espérance et de joie,
« Bientôt l'espace immense à nos yeux se déploie,
« La vue au loin s'étend et le Léman si pur
« Laisse onduler ses eaux comme un voile d'azur;
« Genève nous paraît plus magnifique encore
« Du milieu de ces monts. Déjà le soleil dore
« Et la verte colline et la gorge, en un mot,
« Cette gorge où l'on doit trouver le beau sabot!
. . . .
« Mais pendant tout ce temps, deux des plus courageuses
« Ont gravi sans trembler les pentes périlleuses.
« Silence! Ecoutez-les... on les entend au loin...
« Elles cherchent partout avec le plus grand soin.
« Sœur Fanchette les suit, et toutes trois ensemble,
« S'animant d'une ardeur à quoi rien ne ressemble,
« Gravissent les rochers, franchissent les vallons,
« Et répètent sans cesse: « Il faut que nous l'ayons! »
« Pourtant point de *sabot*, et la journée avance,
« C'est onze heures bientôt, allons, plus d'espérance,
« Il faut y renoncer; l'une d'elles se dit:
« — A quoi bon tant courir, ce *sabot* est maudit! —
« L'autre, moins abattue, excite sa compagne:
« — Marchons, marchons encor, gravissons la montagne!
« — On entend tout à coup pousser des cris; soudain
« *Le sabot est trouvé*, nous l'avons donc enfin!
« Et, pendant que la sœur déterre la racine,
« L'une des deux entonne, au pied de la colline,
« Un beau *Magnificat*, et puis un *Te Deum*,
« Auquel se joint le nom de *Cypripedium!*
« — Avez-vous le Sabot? répètent leurs compagnes,
« Venez nous retrouver au bas de ces montagnes. —
« Et les échos lointains redisent dans les bois:
« *Le sabot de Vénus, nous l'avons, cette fois!*
« — Mais de nouveaux Thomas, malgré tant d'assurances,
« Doutant du fait encor, perdent leurs espérances,
« Pensant que c'est un conte inventé par plaisir,
« Ne veulent point y croire et causent à loisir.
« Lorsque paraît enfin le *sabot introuvable*,
« Sa racine en entier, sa corolle admirable,
« On s'écrie aussitôt: — O miracle, ô bonheur!
« Puis on veut voir de près la trop aimable fleur;
« Et l'on redit ensemble: — Elle est pour notre mère;
« Qu'on envoie à Paris cette plante si chère!

« — Je passe sous silence un repas des meilleurs,
« Pâtés, jambons, fromage à réjouir les cœurs;
« Je ne dis pas non plus comment notre *Jeannette*
« Se remplit par nos soins, ni comment sœur Fanchette
« Recherche de nouveau le *sabot bienheureux ;*
« Mais dans une journée on n'en trouve pas deux !
« Enfin, il faut partir, on descend la montagne,
« Et la bande joyeuse, à travers la campagne,
« Se disperse gaîment tout le long du chemin,
« En répétant toujours : Nous l'avons donc enfin!
« Puis on voit près d'Archamp un immense équipage,
« Omnibus, si l'on veut, pour finir le voyage!
« — Longtemps de ce beau jour on se ressouviendra,
« *Et la postérité sans doute en parlera!* »

. . . .

Il est temps de finir; les poésies de Marie Armand sont loin d'être toujours absolument irréprochables, on y constate plus d'un passage prosaïque et plus d'une négligence, mais on ne saurait leur refuser une certaine verve, de l'enthousiasme, du cœur. On est même surpris de trouver tant de vie et d'entrain dans une existence si solitaire, si retirée; avec des circonstances plus favorables et des études littéraires plus complètes, Marie Armand aurait pu faire davantage; rendons-lui justice et n'exigeons pas trop d'elle, son jeune talent n'a pas mûri. Que dirai-je encore? J'avais vu naître cette enfant, elle me tenait de près; j'avais, plus que tout autre, soit à Carouge, soit à Fontaine, combattu ses projets et ses plans, j'avais encouragé ses essais poétiques. Ne lui devais-je pas au moins ce faible souvenir?

JULES VUY.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1872.

Les quatre mois qui viennent de s'écouler n'auront pas été perdus pour la musique. Ce n'est pas que j'aie à donner aux théâtres plus d'éloges que d'habitude; mais deux faits sont particulièrement dignes de remarque : la discussion des subventions théâtrales à l'Assemblée de Versailles et la tendance nouvelle qui s'accuse de plus en plus dans les œuvres de ce qu'on appelle la jeune école.

Dans les dernières années de l'Empire déchu, quelques membres du Corps législatif avaient porté à la tribune les plaintes des compositeurs contre les directeurs de théâtres ; mais ce fut en vain ; ni la majorité de l'Assemblée, ni l'administration supérieure n'en tinrent compte; d'ailleurs, les méprises commises par les orateurs prouvaient qu'ils étaient peu familiarisés avec le sujet qu'ils traitaient. Cette fois-ci la question a été discutée à fond ; le principe des subventions a été sérieusement attaqué, et pour le défendre il a fallu défendre l'art musical lui-même. Il a fallu convaincre la majorité de l'Assemblée nationale que la musique doit être autre chose qu'un objet d'amusement; que les subventions sont nécessaires pour maintenir l'art à un niveau assez élevé, autant dans l'intérêt des auteurs et des artistes que pour l'honneur de la France entière; supprimer les subventions ou les réduire à un chiffre insuffisant serait abandonner les théâtres à la spéculation des entrepreneurs et à tous les inconvénients qui en résultent. J'ajouterai que la suppression du Conservatoire en serait la conséquence logique ; car cette école ne servirait plus guère qu'à fournir des artistes aux pays étrangers ; tous les bons élèves qui en sortiraient ne tarderaient pas à s'engager en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Russie, où ils trouveraient de meilleurs appointements qu'en France.

La discussion à l'Assemblée nationale aura fourni une base pour les discussions futures, s'il s'en présente sur le même sujet; malgré quelques assertions hasardées et des erreurs portant sur des questions secondaires, les discours de MM. J. Simon et Beulé contiennent des arguments solides dont on devra tenir compte.

L'Opéra aura la subvention dont il jouissait avant d'être placé sous l'administration de la Maison de l'Empereur. M. Halanzier garde définitivement la direction qu'il n'avait acceptée que pour six mois. Nous attendons maintenant les artistes qu'il engagera et les ouvrages nouveaux qu'il donnera. Ce n'est pas la peine de parler d'une reprise de l'*Africaine*, aussi médiocre que celle du *Prophète*, ni d'une reprise d'*Hamlet*, où Mlle Sessi a remplacé sans désavantage Mlle Nilsson. Faure, nommé professeur au Conservatoire de Bruxelles, ne viendra plus chanter à Paris que par intermittence.

Fantasio n'a eu que dix représentations; ni la pièce ni la musique ne pouvaient intéresser beaucoup le public. Cependant, M. du Locle, administrateur de l'Opéra-Comique, a la ferme conviction que M. Offenbach doit obtenir un grand succès à ce théâtre; mais peut-être l'auteur de tant de bouffonneries est-il arrivé à son apogée, car les dernières pièces qu'il a données au théâtre du passage Choiseul ont eu peu de bonheur.

Le *Passant* n'a été joué que trois fois ; ce n'est qu'une conversation entre deux personnages, commençant par deux monologues et peu propre à divertir les habitués de l'Opéra-Comique. Je n'en range pas moins M. Paladilhe parmi les compositeurs qui pourront imprimer à l'Opéra une tendance plus sérieuse et plus musicale que celle de l'école d'Auber. Malheureusement le théâtre Favart ayant été le moins favorisé par la Commission des finances, car sa subvention est réduite à cent quarante mille francs, il donnera peu d'ouvrages nouveaux ; il se dédommagera par des traductions d'opéras étrangers. C'est ainsi qu'il a pris au répertoire de l'ancien Théâtre-Lyrique les *Noces de Figaro,* arrangées au gré de Mme Carvalho; et ce ne sera pas le seul emprunt qu'il fera ; on a même parlé de *Roméo et Juliette* de M. Gounod, qui cependant n'a rien de comique.

Il aurait été plus profitable à l'art français de laisser à l'Opéra-Comique sa subvention intégrale et de supprimer celle du Théâtre-Italien, si tant est qu'on tenait à faire une réduction. M. Bagier ayant enfin pris le sage parti de se retirer, sa succession est échue à M. Verger, oncle du chanteur de ce nom. Les représentations données actuellement ne sauraient avoir une grande importance ; l'automne pro-

chain seulement nous saurons si le nouveau directeur réussira à former une troupe de chanteurs capables de rendre un certain éclat à son théâtre.

M. Martinet a obtenu une subvention de soixante mille francs; reste à savoir s'il sera en mesure de continuer l'exploitation de son petit théâtre. Les charges qui pèsent sur lui sont bien lourdes; cependant il s'obstine à garder jusqu'à impossibilité complète une position trop difficile pour lui. Après *Javotte* il a donné un arrangement d'un médiocre opéra-bouffe de M. Ricci: le *Mari et l'amant* (*une Fête à Venise*); puis une de ces déplorables élucubrations appelées pastiches et dont *Sylvana* de Weber a fourni le fond. La pièce primitive a été remplacée par une nouvelle, un mauvais mélodrame; une partie des morceaux a été supprimée; les autres ont été changés de place et souvent de situation; sept morceaux, pris dans les petites compositions de Weber, ont été ajoutés, sans compter la musique de plusieurs scènes mélodramatiques, écrite par le chef d'orchestre du théâtre. Que cette macédoine ait quelque succès comme d'autres du même genre en ont eu, cela nous importe peu. Si M. Martinet prétend rendre son théâtre réellement utile à l'art, il faut qu'il s'y prenne autrement qu'il n'a fait pendant tout cet hiver.

En même temps que M. Ricci subissait un échec à l'Athénée, il en essuyait un autre aux Bouffes-Parisiens avec le *Docteur Rose*. *La Timbale d'argent*, pièce grivoise, fort bien jouée, ne doit pas m'occuper ici, vu le peu d'importance de la musique de M. Vasseur.

Les concerts ont été plus favorables aux compositeurs que ne l'ont été les théâtres. La Société du Conservatoire a fait connaître deux fragments d'une messe de M. Lenepveu, qui nous font bien augurer de *Florentin;* M. Pasdeloup a fait exécuter, outre la suite de M. Massenet, dont j'ai parlé, quelques œuvres nouvelles dont la plus remarquable est une suite pour orchestre de M. Guiraud, prouvant bien plus de talent que les petits opéras-comiques du même auteur. Je nommerai encore M. Constantin, qui a fait entendre plusieurs de ses compositions au Casino Cadet; M. Lalo, dont la nouvelle Société classique a joué une œuvre instrumentale fort originale, extraite de son opéra *Fiesque;* enfin M. Bizet, connu par deux ouvrages représentés au Théâtre-Lyrique et dont l'Opéra-Comique doit donner prochainement un ouvrage en deux actes, si je ne me trompe.

La nouvelle Société classique mérite une mention particulière; elle se compose du quatuor Armingaud-Jacquard, de quelques pianistes et d'une réunion d'artistes jouant d'instruments à vent et choisis parmi les meilleurs de Paris; de telle sorte que le répertoire de cette société comprend toute espèce de musique de chambre, excepté toutefois la musique vocale. La société Alard-Franchomme a terminé ses séances par quatre concerts donnés dans la salle du Conservatoire, avec beaucoup de succès; mais j'en ai conclu que la musique de chambre mérite bien son nom; pour être comprise et sentie comme elle doit l'être, il lui faut un public restreint, recueilli, instruit, cherchant dans l'art autre chose qu'un simple délassement. D'ailleurs, la réclame s'en est trop mêlée, dans un but que je n'ai pas à rechercher. On a exagéré la valeur d'un jeune pianiste, M. Planté, au jeu très pur, très fin, très délicat; c'est un charmant pianiste de salon plutôt qu'un artiste de concerts classiques.

Pour le reste, je ne noterai que le succès obtenu par les œuvres de M. Litolff aux concerts du Châtelet; l'exécution de la *Première nuit de Walpurgis*, de Mendelssohn, au Casino-Cadet, et celle d'*Acis et Galathée*, de Haendel, par la Société Bourgault-Ducoudray. Cette Société, fondée il y a quatre ans à peine, tient à prendre le premier rang parmi les sociétés d'amateurs. La Société académique de musique sacrée, dirigée par M. Vervoitte, se contente d'un répertoire trop restreint; celle de M. Guillot de Sainbris est de moindre importance. M. Pasdeloup a organisé des cours de musique vocale d'ensemble destinés aux amateurs et qui pourront donner de bons résultats s'ils continuent à prospérer.

Trois cours nouveaux devaient être créés au Conservatoire, sinon nécessaires, du moins plus ou moins utiles. Il n'est pas encore question du cours d'acoustique que doit faire un homme savant en cette matière, M. Lissajous. M. Vaucorbeil a quitté sa classe d'ensemble vocal pour être nommé commissaire du gouvernement auprès du Théâtre-Lyrique; personne ne l'a remplacé, ce qui paraît indiquer que sa classe a peu duré. M. Barbereau a commencé son cours d'histoire de la musique. Estimé depuis longtemps comme professeur de composition pratique, ce respectable vieillard n'est pas à la hauteur de sa nouvelle mission. Il connaît peu l'histoire de la musique et ne sait pas l'enseigner clairement. Le pire, c'est qu'il tourne sans cesse autour d'un système qu'il a imaginé pour expliquer la constitution de la gamme et des accords, système comme il en existe un grand nombre, tous plus ou moins spécieux. Celui de M. Barbereau est un des plus faibles et des plus puérils. Et puis, les erreurs qu'il débite quand il s'aventure dans le domaine de l'acoustique et des sciences mathématiques, montrent combien ces matières lui sont peu familières. Aussi, les élèves ont-ils presque tous déserté son cours; il n'y vient guère que quelques professeurs et quelques personnes étrangères à l'école.

Parmi les publications nouvelles, je citerai le 3e volume de l'*Histoire générale de la musique*, par Fétis (chez Firmin Didot), la partition de piano et chant d'*Acis et Galathée*, avec paroles françaises de M. Sylvain Saint-Etienne (chez Gérard), un curieux recueil de mélodies populaires espagnoles, avec texte original et traduction française (chez Haxland) et une nouvelle édition des *Soirées de l'Orchestre* et des *Grotesques de la Musique*, par Berlioz (chez Michel Lévy).

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **15 Juin 1872.**

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

POLYBE D'ACCORD AVEC TOUS LES HISTORIENS SUR LE PASSAGE D'ANNIBAL

Bien que le nom d'Alpes pœnines se soit étendu jusqu'à l'arête du Mont-Rose, c'est toutefois au seul passage du Grand-Saint-Bernard que les auteurs et les itinéraires anciens donnent le nom d'*Alpis pœnina, summum pœninum.* Aussi Tite-Live, discutant le passage d'Annibal, dit formellement : *Vulgo credere pœnino transgressum; atque inde nomen et jugo Alpium inditum* (1).

L'aveu est précieux, surtout avec l'orthographe donnée par toutes les inscriptions romaines relatives à cette localité. En voici un autre encore plus motivé:

Ammien Marcellin, parlant de l'émigration grecque par les monts Taurisques et répandue jusque dans les Alpes Maritimes, où elle a laissé le temple d'Hercule à Monaco, dit que le nom d'Alpes pœnines est postérieur de plusieurs siècles : *Deinde emensis postea sæculis, hac ex causâ sunt Alpes excogitatæ pœninæ* (2). Suit le récit de cette cause, c'est-à-dire, la seconde guerre punique, qui a amené Annibal dans les Alpes.

La contradiction dans laquelle il tombe ensuite n'est peut-être qu'une confusion de noms identiques, d'après les errements de Tite-Live.

Laissant de côté les Voconces et les Tricastins, qui ne figurent ici que pour justifier la marche rétrograde d'Annibal de chez les Allobroges vers la Durance, nous signalerons les deux points de repère indiqués par ces auteurs, la *Druentia* et les *Tricorii.*

Les trois Dranses du Chablais réunies au bas des montagnes forment une *Druentia* impétueuse qui a détruit l'ancien chef-lieu du Pont-de-Marin, et ravage encore la campagne à l'est de Thonon. Appliqué à cette ligne, le récit de Tite-Live devient rationnel,

(1) *Hist. rom.*, XXI.
(2) *Histor.*, XV, x.

puisque le passage de la *Druentia* s'est effectué après l'affaire des Allobroges, dont le territoire se terminait précisément au Chablais.

Appien d'Alexandrie place dans le Vallais une peuplade de Tricoriens, qui vint au secours des Helvètes contre César et Labiénus (1). Les noms de Trétorrens, de Tréchaux et de Trient en sont peut-être des souvenirs.

Annibal, après avoir contourné le finage d'Hercule et le Grammont (peut-être encore le *Cremonis jugum* de Cœlius Antipater?), les auraient rencontrés sur sa droite avant de remonter les sources de la *Druentia.* Car les trois Dranses de l'Alpe pœnine forment par leur réunion une autre *Druentia* tout aussi violente que la première, qui a détruit l'ancien *Octodurum*, à côté duquel s'est élevé Martigny.

C'est probablement à la confusion de ces deux *Druentia*, dont l'une a été traversée, l'autre, longée par l'armée carthaginoise, que le récit de Tite-Live doit cette incohérence inexplicable autrement.

Ne connaissant que la Durance des Alpes Cottiennes, il a été obligé, pour marquer les deux incidents, de faire rebrousser chemin à l'armée d'Annibal vers les Tricastins et les Voconces, en remontant la Drôme et au-delà jusqu'à la rencontre de la Durance, à un point où la traversée produisit un effet, pour de là remonter à sa source.

Je pose ce dilemme aux partisans des Alpes cottiennes : Si le Mont-Genèvre eût été dans l'itinéraire d'Annibal, son armée l'aurait atteint plus rapidement du pays des Allobroges par le Drac et la Romanche, sur une ligne qu'a suivie plus tard Jules César (2).

Et, si absolument Annibal devait aller aux Alpes en remontant la Durance, par la voie la plus courte, comment expliquer qu'il soit allé perdre son temps et son monde à faire une pointe au cœur du pays des Allobroges, pour ensuite rebrousser chemin?

Promenades d'écoliers!

Annibal est entré dans le pays des Allobroges parce qu'il ne pouvait l'éviter, devant aller au-delà. J'ai montré jusqu'à l'évidence les motifs de ce détour (3). Polybe marque les quinze jours qu'il a mis

(1) *App. de Gallis*, 646.
(2) *Questions archéologiques sur les Alpes*, p. 8. — *Les Allobroges à propos d'Alesia*, p. 33.
(3) *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, p. 46-50.

à le traverser. Et, s'il a dû enfin passer une *Druentia*, c'est celle du Chablais, où se terminait leur territoire. Nous retrouvons ensuite les véritables Tricoriens, puis la dernière *Druentia*, que Tite-Live a prise pour celle du Mont-Genèvre, et qu'Ammien Marcellin a confondue avec la *Duria*. Car, arrivé au versant italien du Grand-Saint-Bernard, Annibal, en traversant les campagnes subalpines, la vallée d'Aoste, avant d'entrer dans les campagnes circumpadanes, selon la distinction qu'en fait Polybe, longeait encore un torrent appelé *Duria*, comme celui qui du Mont-Genèvre va à Turin.

Encore une fois, la tradition dont Tite-Live et Ammien Marcellin rendent témoignage, devait être essentiellement liée à des détails topographiques, sur l'application desquels ils se sont fourvoyés, le premier pour n'avoir pas assez connu les Alpes, le second sur la foi de son auteur de prédilection. Ils avouent l'opinion publique sur l'Alpe pœnine, et ils en transportent les incidents ailleurs.

Mais les souvenirs de cette époque étaient encore trop vivaces pour se perdre.

Pline, le savant explorateur des Alpes, a maintenu cette tradition, en rappelant les *geminas Alpium fauces, Graias atque Pœninas : his Pœnos, Graiis Herculem transisse memorant*. Ailleurs, il ajoute : *Alpes superatas ab Annibale, dein à Cimbribus*. Venant de chez les Helvètes pour aller à Verceil où Marius les défit, leur route la plus naturelle était l'Alpe pœnine.

Servius Maurus, s'appuyant, dans son commentaire de l'Enéide, sur l'autorité de Varron, distingue, dans les Alpes gauloises, le passage des Ligures, celui de Pompée, celui d'Asdrubal, celui des Alpes graies et celui d'Annibal, qu'il affirme être l'Alpe pœnine : *Ipsa loca, quæ aceto rupit Annibal, Pœninæ Alpes vocantur* (1).

On convient aujourd'hui que l'*aceto* n'est autre chose qu'une espèce de pioche, *acciatus* ou *accieta* selon Ducange, dont se servirent les Numides pour ouvrir un chemin aux bêtes de somme à travers un éboulement de terre de 900 pieds ou trois demi-stades (2).

Saint Isidore, évêque de Séville, fils du gouverneur de Carthagène, *Carthago nova*, où les traditions puniques se conservaient, rend témoignage au même principe étymologique : *Alpes Pœninæ, quia Hannibal veniens ad Italiam easdem Alpes aperuit* (3). Peu importe qu'il en fasse ensuite application au passage des Apennins (4) qu'Annibal a également traversés.

Enfin Luitprand, de Crémone, secrétaire de l'empereur d'Allemagne, raconte un passage de l'armée d'Arnoulf *per Hannibalis viam quam Bardum dicunt et Montem Jovis*, par le Mont-Joux et le fort de Bard (5).

A cet auteur du xe siècle, nous pourrions ajouter Paul Jove du xve — ou mieux encore, Appien d'Alexandrie, qui qualifie la vallée d'Aoste *Diodos Annibou*, la route d'Annibal. Mais nous préférons terminer par le texte même de Polybe, qui a probablement inspiré tous ceux qui précèdent, en consacrant à cette question vingt-huit chapitres de son *Histoire romaine*.

Dans la description de la chaîne de montagnes qui contournent l'Italie, depuis le bassin du Var jusqu'à celui de l'Adriatique, le savant stratège indique les sources du Rhône à l'angle nord-ouest de cette ligne. C'est évidemment le Saint-Gothard. Il signale les nombreux affluents qui viennent grossir son premier cours dans une vallée étroite, dont le coteau nord est occupé par les *Ardues*. — *Ardunum*, Ardon, Ardwas en sont des souvenirs.

La rive méridionale est fermée par les montagnes dont les arêtes vont s'écartant vers le nord. C'est le coude du Rhône à Martigny. (*Orous*) *as toth'uper aras Annibas apo tôn kata ton Rodanon topôn, enebalen eis Italian. Quos montes indè superans Annibal à locis secundum Rhodanum, descendit in Italiam* (1).

Ajoutons encore l'itinéraire de cette marche donné par Polybe, qui avait exploré toutes ces localités : 75 milles parcourus en quatre jours de l'embouchure du Rhône au passage, près le Pont-Saint-Esprit; 75 milles en quatre jours jusqu'au camp dans l'île des Allobroges, vers Saint-Vallier; 100 milles en dix jours et remontant la direction du Rhône chez les Allobroges par Bourgoin et Aoste jusqu'à Seyssel; un jour de combat contre le parti de l'opposition des Allobroges à travers les détroits des Usses et du Fornant, un jour de repos, deux jours de marche encore avec les Allobroges jusqu'à la rencontre d'une autre peuplade, deux jours avec cette dernière jusqu'à l'affaire du *Leucopetron* à Porte-de-Saix ou entre Massonger et Saint-Maurice, un jour pour aller réparer ses forces au camp de Bourg-Martigny, deux jours pour l'ascension, *en partant des bords du Rhône*, deux jours de repos sur le plateau de l'Alpe, deux jours de descente jusqu'à la plaine d'Aoste, un jour jusqu'à Saint-Vincent près Châtillon ou Verrès : ce qui fait exactement quinze jours depuis l'entrée dans la direction des Alpes vers les Usses jusqu'au bas de la descente, à l'entrée de l'Italie, dont les plaines n'apparaissent réellement qu'à Donnas.

Il ne sera pas hors de propos de signaler ici quelques passages historiques de nos Alpes, ainsi que les stations itinéraires qui en ont été conservées.

1° Les distances de la voie du Simplon étaient comptées, ainsi qu'on le voit par la pierre odométrique de Sion. Mais l'itinéraire n'en a pas été conservé. Cette ligne a été fréquentée par les Gésates (2).

2° Annibal, les Cimbres, J. Décimus Brutus, Cécina, Arnoulf et Henri IV d'Allemagne ont passé le Grand-Saint-Bernard (3), dont voici les stations romaines : *Octoduro*, Martigny, XXV milles, *Summo pœnino*, Grand-Saint-Bernard, XIII milles, *Endra-*

(1) *Servius ad Eneid*, X, 13.

(2) Polybe, *Hist.*, III, LV.

(3) *De Origin.*, XIV, VIII.

(4) Voir *Passage d'Annibal du Rhône aux Alpes*, p. 86.

(5) *De rebus imperat. et leg.*, I.

(1) *Hist. rom.*, III, XLVII, XLVIII.

(2) *Questions archéologiques*, 18, 24. — Polybe, *Hist.*, II, XIV, XV, XXI, XXII, XXVIII, XXXIV, XXXV.

(3) Strabon, IV, 6. — Tacite, IV, 68 (Voir plus haut).

cinum, Eternon, XII milles, *Augusta prætoria*, Aoste.

3° Nous n'avons pas de document positif sur le col du Bonhomme et celui de la Seigne (1).

4° Le Petit-Saint-Bernard a été traversé par Jules César, Claude, Lucius Vérus, Septime Sévère (2) : *Darentasia*, Moûtiers-Tarentaise, X milles, *Axima*, Aixme, IX milles, *Bergintrum*, Borgeat près le Bourg-Saint-Maurice, XII milles, *In Alpe graia*, le Petit-Saint-Bernard, VI milles, *Ariolica*, les Arioles près la Thuille, VI milles, *Arebrigium*, Pré-Saint-Didier, XXV milles, *Augusta Prætoria*, Aoste.

5° L'itinéraire du col d'Arnaz n'a pas été conservé. Il est probable qu'il a été traversé par Asdrubal et Varius Marcellus, père d'Alexandre Sévère (3).

6° Le Mont-Cenis l'a été par Pepin, Charlemagne, Charles-le-Chauve (4).

7° Le Mont-Genèvre a été parcouru par Bellovèse, Pompée, Jules César (5).

Les lignes de voies romaines de *Cularo*, Grenoble, et d'Embrun se réunissaient à *Brigantione*, Briançon, VI milles, *In Alpe Cottia*, Mont-Genèvre, V milles, *Cæsabone*, Césanne, VIII milles, *Ad Martes*, Oulx, XVII milles, *Segusia*, Suse.

C.-A. DUCIS.

(1) *Questions archéologiques*, 63.—*Promenade à Belleville de Hauteluce*, 15.

(2) *Questions archéologiques*, 81, 116, 138, 145.

(3) *Questions archéologiques*, 167. — *Passage d'Annibal*, 51, 93.

(4) Id.

(5) Tite-Live, *Decad.*, I, V, 34. (Voir plus haut.)

LES INSECTES UTILES & NUISIBLES DE LA SAVOIE

(Suite et fin.)

INSECTES UTILES.

Le nombre des insectes utiles est beaucoup plus borné que celui des insectes nuisibles. D'ailleurs, les mœurs d'un grand nombre d'espèces nous sont fort peu connues, et nous ignorons les services qu'elles nous rendent. Il arrive trop souvent que les insectes bienfaisants vivent au milieu de nos ennemis dont ils font leur proie, et que nous enveloppons aveuglément dans la même proscription amis et ennemis, car on ne peut s'éclairer que par des observations minutieuses sur la manière de vivre des espèces que l'on rencontre, et les agriculteurs sont bien excusables de s'y tromper. Il n'est pas de famille d'insectes qui ne renferme un certain nombre d'espèces détruisant des myriades d'insectes nuisibles. Les services que les insectes nous rendent sont incalculables, et ce sont eux ordinairement qui, se multipliant avec la proie dont ils se nourrissent, apportent un remède efficace aux fléaux des insectes nuisibles.

C'est dans les familles et les tribus de l'ordre des coléoptères qu'on a observé le plus d'espèces d'insectes utiles.

CARABIENS. — Cette tribu renferme une multitude innombrable d'insectes carnassiers par excellence. Comme ils sont très voraces et très agiles, ils détruisent une quantité infinie d'insectes nuisibles. Ils dévorent indistinctement les chenilles, les hannetons, les charançons et autres animalcules qui sont le fléau de l'agriculture. Ils ne vivent que de proies vivantes tant à l'état de larve qu'à l'état d'insecte parfait. Aussi, il est regrettable qu'un préjugé populaire porte trop souvent des cultivateurs ignorants à exterminer ces insectes qu'on devrait au contraire importer dans les jardins, comme on y importe les crapauds, et comme on introduit les chats dans les greniers.

Les jardiniers et les agriculteurs qui détruisent brutalement ces chasseurs utiles, se rendent ainsi les auxiliaires des insectes nuisibles et les conservateurs de ceux qui mangent leur récolte.

Le genre *carabe* fournit une multitude de vigilants protecteurs de nos cultures. Plusieurs espèces rendent des services très remarquables dans les jardins où elles font un carnage continuel des insectes malfaisants. Le plus remarquable est le *jardinier* (*Carabus auratus* Lat.) que les horticulteurs habiles ont soin de ramasser sur les chemins pour en multiplier l'espèce dans les jardins.

« Les carabes, dit M. Michelet, tribus immenses « de guerriers armés jusqu'aux dents, qui, sous « leurs lourdes cuirasses, ont une activité brûlante, « sont les vrais gardes champêtres, qui, jour et nuit, « sans fêtes ni repos, protègent les champs. Jamais « ils ne se permettront d'y toucher la moindre chose. « Ils procèdent uniquement à l'enlèvement des vo- « leurs, et ne veulent de salaire que le corps du vo- « leur. »

Une espèce voisine des *carabes*, le *Calosoma sycophanta* Lat. d'un beau bleu violacé, attaque de préférence les *chenilles processionnaires* du chêne dont elle débarrasse en peu de temps l'arbre qui en est infesté.

Toutes les espèces de *cicindèles*, aux formes gracieuses et aux couleurs vives et variées, courent avec une agilité remarquable, dans les endroits exposés au soleil et dans les prairies, à la recherche de leur proie, et nous débarrassent d'une multitude d'animalcules nuisibles. Il serait très à propos de les introduire dans les jardins où elles seraient, par leurs habitudes carnassières, de dignes émules des *carabes*.

A l'exception du *zabre bossu*, on peut dire que tous les innombrables insectes de la famille des *carabiens* sont des insectes utiles qui nous rendent des services trop peu appréciés en détruisant des myriades de petits êtres malfaisants qui leur servent de pâture. Presque tous sont recouverts d'élytres de couleur métallique, d'un aspect tantôt doré ou cuivré, tantôt bronzé ou d'un noir plus ou moins brillant. Les espèces les plus communes et par conséquent les plus utiles, appartiennent aux genres *chlænius*, *pœcilus*, *feronia*, *abax*, *harpalus*, *amara*, *acupalpus*, *brachinus*, *lebia* et *bembidium*.

Tous ces nombreux insectes, de couleurs et de formes si variées, se réfugient sous les pierres, sous les mousses et les feuilles sèches, dans les crevasses, d'où ils sortent pour aller à la chasse. Tous distillent par la bouche un liquide noirâtre, caustique et nauséabond qui leur sert soit à empoisonner leurs victimes, soit à mettre en fuite leurs ennemis.

Les *brachines,* appelés vulgairement *canonniers,* ont la propriété de sécréter, lorsqu'on les inquiète, une liqueur caustique promptement vaporisable, qui est émise par l'anus avec une détonation très sensible, accompagnée d'un petit nuage blanchâtre. Ce liquide occasionne une véritable brûlure à la peau.

Lorsqu'on soulève une pierre qui protège ces petits insectes, il n'est pas rare de les voir lancer leur fumée tous à la fois. Ils peuvent répéter ces explosions huit à dix fois de suite, à de courts intervalles. Les plus répandus dans notre pays sont le *pétard (Brachinus crepitans* Lat.), le *pistolet (Brachinus sclopeta* Déj.) et le *bombardier (Brachinus explodens* Déj.).

Beaucoup de ces *carabiens* font une guerre continuelle aux taupins dont les larves se nourrissent de la racine des céréales, surtout du blé, et méritent la reconnaissance des agriculteurs.

HYDROPHILIENS. — Ce groupe renferme une multitude de *scarabées* aquatiques qui jouent dans les mares, les étangs et les lieux humides le même rôle que les *carabiens* dans les endroits secs. Ils nagent avec facilité, grâce à leurs pattes postérieures aplaties en forme de rames, et à un mouvement latéral par lequel ils savent donner l'impulsion à leur corps. Ce sont de véritables corsaires dont la rapacité dépasse même celle des *carabiens*. Ils sont sans cesse occupés à faire la chasse aux autres insectes dont ils se nourrissent, et lorsque la faim les presse on les voit même se dévorer entre eux. Ils attaquent surtout les larves des *libellules* et des *éphémères;* ils se nourrissent aussi de petits mollusques, de têtards de grenouilles et de petits poissons.

Les plus carnassiers sont les *dytisques* (*Dytiscus marginalis* Lat., etc.), les *acilies* (*Acilius sulcatus* Fab.) et les *cybisters (Cybister lœselii* Aubé, etc.), que quelques auteurs appellent les *requins* de l'entomologie.

Viennent ensuite les genres *Haliplus, Colymbetes, Ilibius, Agabus, Hydroporus, Gyrinus,* qui contiennent de nombreuses espèces, très utiles pour nous débarrasser des insectes nuisibles. Les *Gyrins* ou *tourniquets,* petits insectes noirs qui vivent en troupes nombreuses dans les eaux, sont ainsi nommés parce qu'ils nagent avec rapidité en décrivant sans cesse des cercles capricieux. Ils sont remarquables par leurs yeux doubles, dont les inférieurs guettent la proie dans l'eau, tandis que les yeux supérieurs regardent dans l'air et avertissent l'insecte de l'approche de ses ennemis. Cette double vue rend la capture des *Gyrins* difficile, et l'on ne peut guère les prendre qu'avec un filet. Au moment où on les saisit ils laissent échapper un liquide laiteux et fétide. Les insectes de ce groupe sont de grands destructeurs d'insectes, surtout à l'état de larve, car, lorsqu'ils sont devenus adultes, ils se nourrissent quelquefois de matières végétales (1).

La ressemblance d'organisation a fait ranger dans cette famille un genre d'insectes terrestres dont les mœurs sont bien distinctes, puisqu'ils se nourrissent de matières cadavériques et d'excréments des animaux herbivores, c'est le genre *sphœridium* qui renferme beaucoup de petits scarabées hémisphériques, utiles à l'homme pour la destruction des matières en putréfaction.

SCARABÉIENS. — Cette tribu, qui est l'une des plus populeuses de l'ordre des coléoptères, et qui comprend les hannetons et tant d'autres espèces nuisibles aux végétaux, renferme aussi une multitude d'insectes utiles; c'est la nombreuse famille des *scarabéides* qui s'occupe spécialement de la *voirie* de la nature; ce sont eux en effet qui sont surtout chargés de nous débarrasser des substances en décomposition et des excréments des animaux dont ils font leur nourriture, de là le nom de *bousiers* qu'on donne aux principales espèces.

Les *scarabéides* les plus utiles sont les genres *Scarabœus, Ateuchus, Geotrupes, Copris, Onitis, Onthophagus* et *Aphodius*. Ces deux derniers sont excessivement nombreux en espèces dont chacune produit des milliers d'individus dans une même localité.

Plusieurs espèces de *bousiers* roulent, à l'aide de leurs pattes postérieures, des boules de matières excrémentielles dans lesquelles ils renferment leurs œufs. C'est ce qui leur a valu le nom de *pilulaires*. Ils placent ensuite ces boules dans des trous où ils accumulent des matières qui doivent servir à la nourriture de leurs larves.

SILPHIENS. — La plupart des *silphiens* sont aussi destinés à assainir l'atmosphère en détruisant les matières excrémentielles, les substances cadavéreuses et les détritus pourris des végétaux. Les espèces les plus communes appartiennent aux genres *escarbot (Hister cadaverinus* Lat., etc.), *nitidule* (*Nitidula œnea* Fab., etc.), *bouclier (Silpha obscura* Lat., etc.). Le *Silpha thoracica* Lat. et le *Silpha quadripunctata* grimpent sur les arbres et vivent de chenilles.

C'est à cette tribu qu'appartient le *fossoyeur (Necrophorus vespillo* Lat.) et l'*enterreur (Necrophorus humator* Lat.), qui sont des *croquemorts* fort utiles, enterrant avec soin les cadavres abandonnés sur la terre.

Lorsqu'ils flairent un rat, une taupe, un poisson en décomposition, les *nécrophores* arrivent en troupe pour procéder à l'inhumation. Ils se glissent sous le cadavre, et pendant que les uns soulèvent une partie du corps mort, les autres creusent la terre sous cette partie; ils recommencent le même travail d'un autre côté, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le cadavre soit enterré à 25 ou 30 centimètres. Les femelles pondent leurs œufs dans cette tombe, où leurs larves trouveront plus tard une nourriture abondante; puis les *fossoyeurs* chassent la terre dans la fosse de manière à la remplir.

STAPHYLINIENS. — Les *staphylins* sont très nombreux et vivent de cadavres d'animaux, de fumier et de détritus. Ils dévorent aussi des insectes vivants et se font tous remarquer par leurs courtes élytres qui ressemblent à une veste ou à une jaquette.

Quand on les irrite, ils exhalent par la bouche un

(1) Les larves des *hydrophiles*, principalement celles de l'hydrophile brun (*Hydrophilus piceus* Lat.), font beaucoup de dégats dans les étangs en dévorant le frai de poisson.

liquide noir et âcre, et ils émettent par l'abdomen un liquide volatil à odeur nauséabonde.

On rencontre souvent, dans les chemins, le *staphilin odorant* (*Staphylinus olens* Lat.) qui relève l'abdomen lorsqu'il se sent attaqué, et fait sortir deux vésicules blanchâtres qui répandent un liquide à odeur d'éther.

CANTHARIDIENS. — Presque tous les insectes de cette famille sont des vésicants plus ou moins énergiques. Tout le monde connaît les services rendus par la *cantharide* des boutiques (*Cantharis vesicatoria* L.) qu'on rencontre assez souvent sur les frênes et les lilas de nos bosquets. Les propriétés caustiques de ces insectes font qu'il n'est pas prudent de les toucher avec les mains nues. On reconnaît facilement leur présence à l'odeur de souris qu'ils répandent au loin.

Les Italiens et les Chinois font souvent leurs vésicatoires avec la poudre d'une autre espèce de cantharidiens, le *mylabre de la chicorée* (*Mylabris cichorii* Lat.) qui est très commun en Savoie sur les fleurs des chicorées, des chardons, etc. Cette espèce jouit des mêmes propriétés que la cantharide du commerce. On pourrait encore employer aux mêmes usages les *méloés* (*Meloe proscarabæus* Lat. *M. Majalis* Fab., etc.). Dans quelques parties de l'Espagne on les emploie comme les cantharides. Autrefois on les regardait comme un remède très efficace contre la rage, mais il est toujours dangereux d'employer à l'intérieur ces poisons corrosifs.

COCCINELLIENS. — Ces petits insectes globuleux, lisses, rouges ou jaunes avec des points noirs, qui paraissent dès le printemps sur les plantes et les arbres, nous sont très utiles, parce que la plupart sont éminemment carnassiers et débarrassent nos arbres des pucerons, des kermès, des cochenilles et autres bêtes malfaisantes.

Les *coccinelles* se laissent tomber à terre, lorsqu'un danger les menace, et font suinter par la jointure de leurs articulations un liquide jaune à odeur pénétrante et désagréable. C'est le seul moyen de défense qu'emploient ces petits êtres inoffensifs connus sous le nom de *bêtes à Dieu*.

LÉPIDOPTÈRES. — Les *papillons* nous charment par la vivacité de leurs mouvements, par l'éclat et la variété de leurs couleurs, mais nous ne connaissons que les *bombix* qui nous soient utiles.

Le plus utile est sans contredit le *bombix* du mûrier ou *ver à soie* (*Lasiocampus mori* Schrank.) originaire de l'Asie orientale, qui nous donne un produit si merveilleux et propre à tisser de si riches étoffes, quoiqu'il soit lui-même un des moins brillants de son genre, et que sa chenille soit aussi dépourvue d'ornement et d'éclat.

Quelques-uns de nos amateurs de sériciculture commencent à élever d'autres *bombix* sétifères que les diverses maladies du ver à soie du mûrier ont fait naître la pensée d'acclimater en Europe, comme auxiliaires de celui du mûrier.

Ce sont le *ver à soie du chêne* (*Bombix yamamaï*) du Japon, et le *ver à soie du ricin* (*Bombix arrindia*), dont le premier vit de feuilles de chêne et le second de feuilles de ricin (1).

NÉVROPTÈRES. — Les névroptères, ou insectes à larges ailes membraneuses, sont généralement très carnassiers, tant à l'état de larves qu'à l'état d'insectes parfaits, et détruisent une quantité considérable de mouches, de papillons, etc. La plupart d'entre eux vivent dans l'eau pendant leur état de larves, et dans le voisinage des eaux lorsqu'ils sont arrivés à leur dernière transformation.

Leur forme svelte et élégante, et leurs couleurs variées, leur ont fait donner le nom de *demoiselles*. Les principales espèces sont les *agrions*, les *perles*, les *œschnes*, les *libellules*, les *éphémères*. Ces dernières ne vivant que quelques heures à l'état d'insectes parfaits, ne peuvent se nourrir d'insectes qu'à l'état de larves.

Les *hémérobes*, auxquels on a donné le nom de *demoiselles terrestres*, vivent de chenilles et surtout de pucerons, ce qui les a fait appeler par Réaumur les *lions des pucerons*. Les *panorpes* ont l'abdomen terminé par une pointe en guise de queue de scorpion, et qui est destinée à saisir des *libellules*, qu'elles tuent en les perçant de leur bec.

Les larves du *fourmilion* (*Myrmeleo formicarius* Lat.) emploient les piéges les plus adroits, les embûches les plus insidieuses pour arrêter et saisir leur proie. Elles creusent dans le sable un trou en forme d'entonnoir et attendent patiemment au fond de cette retraite qu'un insecte tombe dans ce précipice pour en sucer les parties liquides et rejeter au loin son cadavre. Le plus souvent ce sont des fourmis qui tombent dans le piége et servent de pâture aux *fourmilions*, c'est ce qui a valu à ces derniers le nom sous lequel ils sont généralement connus.

ORTHOPTÈRES. — La science n'est pas encore parvenue à tirer quelque avantage des *sauterelles*, si ce n'est de la *sauterelle ronge-verrue* (*Decticus verrucivorus* Serv.) qui dégorge en mordant les verrues un liquide âcre qui les détruit. Il est commun dans les prairies un peu humides à la fin de l'été et en automne.

On rencontre aussi quelquefois en Savoie la *mante religieuse* (*Mantis religiosa* L.) qui se tient dans un état d'immobilité sur les arbustes et sur les broussailles exposés au soleil, et se jette avec voracité sur les insectes qui viennent à passer.

Le *grillon champêtre* (*Gryllus campestris* L.) rend des services plus signalés dans les campagnes. Il se creuse sur les bords des chemins des trous plus ou moins profonds, où il se tient à l'affût des insectes dont il fait sa proie. Les grillons sont tellement voraces qu'ils se jettent sur tout ce qu'on leur présente, et même s'entre-dévorent lorsqu'on les place ensemble dans une boîte.

On range avec raison les *taupes-grillons* (*Gryllottalpa vulgaris* L.) parmi les insectes nuisibles

(1) On élève en grand, aux environs de Paris, le *ver à soie de l'Ailante (Bombix cynthia)*. C'est en 1858 qu'on a importé du Japon et du nord de la Chine cet arbre et la précieuse chenille qui s'en nourrit. Grâce aux travaux de M. Guérin-Méneville, on a déjà obtenu des résultats considérables. On conçoit aussi de grandes espérances du *bombix pernyi*, de Mandchourie, dont la chenille se nourrit de feuilles de chêne.

à cause des dégâts qu'elles occasionnent en coupant les racines des plantes qu'elles rencontrent sur leur passage; cependant il faut dire, à leur décharge, qu'elles sont plus *carnassières* que *phytophages*, et qu'elles construisent leurs galeries pour rechercher les nombreux insectes qui servent à leur nourriture.

Hémiptères. — Quoique les *hémiptères* vivent en général du suc des végétaux, cependant il en est un assez grand nombre parmi eux qui sucent d'autres insectes et se rendent ainsi utiles à l'homme. La plupart des lygées, d'un rouge plus ou moins vif et tacheté de noir, sont carnassiers et contribuent à la destruction des insectes nuisibles. Il en est de même de plusieurs espèces de *pentatomes* ou *punaises des bois*.

Le *pentatome bleu* fait un grand-carnage des *altises* de la vigne.

Le *masque* (*Reduvius personatus* L.) vit dans les habitations et s'attaque principalement à la *punaise des lits*, aux mouches et aux araignées. Quand il est à l'état de larve, il se couvre de poussière pour mieux se cacher à ses ennemis et tromper ses victimes.

Les *Pirates* (*Reduvius stridulus* Lat. et R. *Guttula* Fab.) se tiennent ordinairement sur les plantes pour y chercher les insectes dont ils font leur proie. Toutes les autres espèces de *réduves* vivent aussi d'insectes nuisibles aux végétaux.

Les *punaises d'eau*, telles que les *ranatres*, les *nèpes*, les *corises* et les *notonectes*, qui habitent les eaux des étangs, des mares et des marais, se nourrissent aussi de petits insectes auxquels elles font sans cesse la chasse.

C'est par erreur qu'on a rangé les cigales parmi les hémiptères carnassiers, car ces insectes ne vivent que de la sève des arbres. Les fables du *bon* La Fontaine fourmillent d'erreurs d'histoire naturelle, surtout celle de la *Cigale et la Fourmi*.

La Fontaine prouve dès les premiers vers qu'il n'a jamais observé l'insecte dont il parle.

La cigale ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.

La cigale n'a pu chanter *tout l'été*, car sa vie n'est que de quelques semaines et elle meurt longtemps avant l'arrivée des frimas. D'ailleurs, le mâle seul a l'abdomen pourvu d'un organe musical au moyen duquel il produit des stridulations qu'on appelle chant. La femelle est complétement muette.

Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
Quelque grain pour subsister.

La fourmi est un insecte carnassier, et quoiqu'elle aime le miel, elle ne saurait que faire d'un grain de blé ni d'autres grains, pas plus que la cigale à laquelle le fabuliste reproche aussi de n'avoir

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau,

Comme si pareille victuaille pouvait servir à sa nourriture.

L'ignorance de l'histoire naturelle fait commettre souvent des bévues grossières. C'est ainsi qu'on voyait il y a quelques années, à l'exposition des Beaux-arts à Paris, un tableau d'un peintre renommé qui montrait, sous une forme allégorique, la *Cigale et la Fourmi* de La Fontaine.

Or, le peintre avait représenté, en guise de cigale, une magnifique sauterelle verte.

Hyménoptères. — La plupart des *ichneumons* rendent de grands services en détruisant les chenilles et autres insectes nuisibles.

« Les femelles, dit Latreille, pressées de pondre, « marchent ou volent continuellement pour tâcher « de découvrir les larves, les nymphes, les œufs « des insectes, et même des pucerons et des arai- « gnées, etc., destinés à recevoir les leurs et à les « nourrir. Elles montrent dans ces recherches un « instinct admirable et qui leur dévoile les retraites « les plus cachées. C'est sous les écorces des ar- « bres, dans leurs crevasses, que celles dont la ta- « rière est longue placent le germe de leur race... « Mais les femelles dont la tarière est courte, peu « ou point apparente, placent leurs œufs dans le « corps ou sur la peau des larves, des chenilles « et dans les nymphes qui sont à découvert et très « accessibles. »

Les œufs, déposés dans le corps des larves ou des chenilles, ne les font pas périr immédiatement; les larves nées de ces œufs dévorent les tissus graisseux seulement, et l'animal qui les nourrit ainsi ne meurt que lors de sa transformation en nymphe ou chrysalide. Ces mœurs curieuses font de tous ces insectes des bienfaiteurs de l'agriculture dont ils détruisent une multitude d'ennemis.

Outre les *ichneumons* proprement dits, les *fœnes*, les *chalcis*, les *chrysis*, les *sphex*, les *guêpes* forment des groupes dont les nombreuses espèces déploient une merveilleuse industrie pour assurer la nourriture de leurs larves carnassières, soit en déposant leurs œufs sur les insectes destinés à servir de pâture à ces larves, soit en construisant des nids d'une architecture souvent fort compliquée, dans lesquels ils approvisionnent ces larves des insectes et des vers qu'elles dévorent tout vivants. Auprès de chaque œuf est déposée la victime destinée à la première alimentation de la larve naissante. La femelle a eu soin de blesser cette victime de son aiguillon pour paralyser ses mouvements et empêcher sa fuite. Après l'éclosion, la mère ne cesse d'apporter de nouvelles proies à chacun de ses nourrissons.

Les *platygastres* ou *psiles* sont de petits *hyménoptères* noirs qui rendent de grands services à l'agriculture en détruisant les larves des *cécydomies* qui nuisent trop fréquemment aux céréales. Ce sont ces diptères que les *platygastres* recherchent pour déposer leurs œufs, et leurs petites larves dévorent les vers des *cécydomies*. Le *psile de bosc* est le plus grand ennemi de la *cécydomie du froment*.

Plusieurs espèces de *Cynips* ou *Gallicoles* font une entaille sur les feuilles des chênes, y déposent un

œuf et la sève, affluant sur ce point, y détermine une excroissance arrondie qu'on appelle *galle* et qui sert à nourrir une larve. Cette excroissance augmente de volume à mesure que la larve grossit.

Les gens de la campagne utilisent quelquefois les galles de nos chênes pour faire de l'encre ou de la teinture en noir; mais dans les arts on préfère employer pour le même usage les *noix de galle* qu'on récolte en grande quantité sur les chênes de l'Asie-Mineure et de la Barbarie, parce qu'elles renferment plus de tanin et d'acide gallique que les nôtres.

Les fourmis attaquent beaucoup d'insectes qu'elles tuent pour les sucer.

Elles sont très friandes d'un liquide sucré que les pucerons sécrètent par une poche de leur abdomen. Non contentes de *traire* les pucerons qu'elles trouvent sur les plantes, elles les emportent souvent dans la fourmilière où ils leur servent de *vaches laitières*.

Dans la famille des *Mellifères*, nous avons aussi les *bourdons (Bombus terrestris* Lat., *B. muscorum* Lat. etc.) dont les enfants et les faneurs se plaisent à sucer le miel renfermé dans des rayons recouverts de mousse, et les *mouches à miel* ou *abeilles* (*Apis mellifica* Lat.), qui nous fournissent en abondance le miel et la cire et dont les merveilleux travaux ont de tout temps fixé l'attention de l'homme, qui tire de ces utiles insectes une source intarissable de richesses.

Diptères. — Si nous regardons généralement les *mouches* comme des êtres malfaisants, cela tient à notre ignorance des mœurs de ces insectes. En effet, beaucoup vivent des excréments, des fumiers et de toute sorte de matières en putréfaction, dont elles activent la décomposition. Les larves d'un très grand nombre d'espèces sont éminemment carnassières et dévorent les pucerons, les chenilles et autres insectes nuisibles, tels sont les *Asiles,* les *Syrphes,* les *Volucelles,* les *Eristalis,* les *Tachines,* etc., qui vivent sur les fleurs à l'état d'insectes parfaits.

La *mouche carnassière* (*Sarcophaga carnaria* Meig.) et la *mouche dorée* (*Lucilia Cæsar* Rob.) déposent leurs œufs sur les viandes en décomposition, et leurs larves, nommées *asticots*, sont employées comme amorce par les pêcheurs; elles sont aussi recherchées pour nourrir les dindons et les faisans. On se procure des *asticots* en grand nombre en déposant sur la terre une couche de débris d'animaux que l'on recouvre de paille. En peu de jours la ponte des mouches a converti ces débris en un amas d'*asticots*.

Ce n'est que par des observations nombreuses et multipliées qu'on peut parvenir à découvrir les services importants que les insectes rendent à l'homme. Beaucoup de découvertes restent à faire, et il est certain que si nous connaissions mieux les mœurs des insectes et les avantages que nous en retirons, souvent à notre insu, nous remercierions la Providence d'avoir ordonné toutes choses pour le plus grand avantage de l'homme. E. Chevalier.

BIBLIOGRAPHIE

Notice sur la Bâtie d'Albanais, le Prieuré de Saint-Robert et Montcel, par M. l'abbé E. Dufour (Annecy, 1871. Imprimerie Burdet, 63 pages in-8).

L'auteur de cette notice fait remarquer avec raison que si, il y a un siècle, un travail analogue avait été entrepris pour la plupart des paroisses de la Savoie, on aurait conservé à l'histoire bon nombre de titres et de documents qui sont à jamais perdus; peut-être même, en faisant des recherches actives et intelligentes dans certaines localités, pourrait-on, encore aujourd'hui, combler une partie de ces lacunes regrettables. L'exemple de M. l'abbé E. Dufour mérite d'être imité; nous disons volontiers avec lui : *Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.*

Ces monographies devraient être faites dans un esprit un peu large; tout en accordant au point de vue ecclésiastique la place à laquelle il a droit, elles fourniraient des données utiles qui, une fois réunies, auraient bien leur intérêt, soit pour l'histoire de l'ancien diocèse de Genève, soit pour l'histoire de la Savoie en général, et aussi pour celle des pays voisins, en particulier de la Suisse romande.

On pourra dire sans doute que ces monographies ont, avant tout, un intérêt local, et je n'en disconviens pas; mais, à ce titre déjà, elles devraient être encouragées. Beaucoup de détails locaux ont, d'ailleurs, un intérêt général; ainsi les registres du Montcel nous fournissent des renseignements utiles sur ce fléau terrible de la peste qui, vers la fin du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe, causa, en Savoie, comme dans d'autres pays, des désastres immenses et dévora des localités entières.

Les auteurs d'un ouvrage qui facilite beaucoup les recherches historiques, je veux parler du *Régeste genevois* (p. 392 et 523), avaient mis en doute l'existence du prieuré de Saint-Robert, de l'ordre de saint Benoît, dont la position, en tout cas, n'avait pu, suivant eux, être déterminée. M. Dufour nous apprend que ce prieuré était situé au sommet de la commune du Montcel, à trois kilomètres environ au-dessus du château. Le monastère était construit sur un petit mamelon et la vue s'étendait fort loin. La fondation de ce prieuré, d'après M. l'abbé E. Dufour, paraît remonter à la fin du XIe siècle, peut-être au commencement du XIIe.

Une pièce de terre, peu éloignée du monastère, a conservé le nom de la *maladrerie (Dufour,* p. 30); nous nous demandons s'il n'y avait pas là un de ces hôpitaux de lépreux si nombreux dans le moyen âge; les *lieux dits* comme on l'a remarqué plus d'une fois avec raison, rappellent souvent d'anciens souvenirs; il est bon d'en tenir compte, au moins dans certaines limites et avec jugement, lorsqu'on s'occupe d'histoire.

M. l'abbé Dufour nous fournit aussi, relativement aux confins du diocèse de Genève, dans la direction du Montcel, de Trévignin et de Grésy, des indications qui ne concordent pas avec les données que contient le *Régeste genevois*. C'est par des études

diverses et par des appréciations contradictoires que peu à peu les questions s'élucident; heureux celui qui n'a jamais commis d'erreur dans ses recherches historiques! JULES VUY.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 6 juin 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. Serand présente une quantité considérable de pièces imprimées relatives à la première révolution, en particulier des circulaires, affiches, proclamations, concernant en grande partie le département du Mont-Blanc. Cette précieuse série est donnée à la Société par un de ses membres, M. Chaumontel, maire d'Annecy.

M. Ducis donne, d'après le recensement d'Annecy en 1561, l'état du personnel des professeurs, des élèves et des pensions du collége fondé douze ans auparavant par Eustache Chappuis. Le personnel dépasse le chiffre de cent. On remarque parmi les élèves huit sujets venant de la Bresse et du Bugey, autant de la Savoie, six de la Tarentaise et trois de la Maurienne. Cette liste ne comprend pas les dix élèves d'Annecy répartis alors entre les colléges de Louvain, d'Avignon et de La Roche.

Le même signale un autre recensement trouvé également par M. Serand aux archives de la ville, et fait en 1583 pour la perception d'un subside extraordinaire destiné à former le salaire des gardes à placer jour et nuit aux quatre portes de la ville, à l'occasion de la peste. Aussi ce recensement ne comprend-il pas les faubourgs.

M. Revon demande s'il ne serait pas convenable de provoquer à Annecy la fondation d'une société protectrice des animaux. Un des membres fait observer qu'il serait peut-être difficile de fonder cette société dans notre ville, où du reste on a très peu d'exemples de mauvais traitements exercés sur les animaux, et que d'ailleurs chaque citoyen peut réclamer l'application de la loi Gramont.

A ce propos, *M. Jules Philippe* fait connaître qu'il s'est empressé de faire distribuer à toutes les écoles de garçons et mixtes du département le tableau rédigé par MM. James et Louis Revon et qui a pour objet la protection des oiseaux utiles. *M. E. Serand* annonce que MM. Revon ont obtenu pour ce travail, dès son apparition, une médaille à l'exposition de Genève et une mention honorable au concours de Paris.

Sur la proposition de M. *Serand*, la Société reçoit au nombre de ses membres effectifs M. le docteur VICTOR NEYRET, de Faverges.

M. Revon expose des séries lacustres de l'âge de la pierre, provenant des stations de la Suisse allemande; — deux haches en pierre polie trouvées à La Roche; — trente photographies des antiquités et monuments d'Italie; — la carte topographique de la Suisse, en 25 feuilles réunies sur une toile; — et tout ce qui a paru de la région Est, Sud-est et Sud de la France dans les cartes du dépôt de la guerre. La salle de lecture possédait déjà les 28 feuilles, assemblées en une seule, de la carte de Savoie, levée par l'état-major italien.

Le même membre présente huit dessins à la sanguine, exécutés par M. Théodore Valerio pendant ses voyages dans le Monténégro et en Dalmatie, et dix-huit grandes eaux-fortes reproduisant les types des mêmes régions; l'habile peintre ethnographe, auteur de ces études, en fait hommage au Musée.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants:

Nombreuse collection de documents sur la Révolution française: affiches, proclamations, circulaires, etc., don de M. Louis Chaumontel; — documents analogues sur la Révolution, caricatures politiques de 1848; autographes de numismates, don de M. Anthony Durand; — *Catalogue* annoté de la collection numismatique de M. A. Durand, don du même; — *le Tombeau du roi Clodomir à Vézeronce*, par J. Guillemand, don de l'auteur; — trois rapports sur le *Phylloxera vastatrix*, don de M. le docteur Forel; — *la Question des chemins de fer*, par F. Nouette-Delorme, don de l'auteur; — *les Alpes graies, pœnines et cottiennes*, par C.-A. Ducis, don de l'auteur; — *Proposition de loi sur les eaux minérales*, don de M. N. Parent; — *Aperçus financiers*, par Alfred Neymarck, don de l'auteur; — *Revue* des Sociétés savantes des départements; — *Revue archéologique*; — *Journal des connaissances médicales*; — *Bulletin* de la Société des Sciences de l'Yonne; — *Revue bibliographique universelle*; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Travaux* de la Société d'agriculture d'Agen; — *Annales* de la Société d'agriculture du département de la Loire; *Rapports* du Comice agricole d'Agen; — *Association scientifique de France*; — *Revue du Lyonnais*. — *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; — *l'Athénée*, journal suisse des beaux-arts; — *l'Educateur*, revue pédagogique; — *l'Union savoisienne*; — *les Alpes*; — *le Faucigny*; — *l'Écho du Salève*; — *l'Annonce de Savoie*; — *la Savoie thermale*; — *le Courrier des Alpes*; — *l'Italia agricola*; — *le Courrier de Turin*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

—

La sixième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques s'ouvrira à Bruxelles, le jeudi 22 août et sera close le 30 août.

Toute personne, s'intéressant au progrès de ces sciences, peut prendre part aux séances du Congrès en acquittant la cotisation qui est fixée, pour cette année, à douze francs.

Le reçu du trésorier donne droit à la carte de membre et aux comptes-rendus des séances.

Les personnes qui ont l'intention de faire partie du Congrès sont priées d'en informer le plus tôt possible M. Dupont, secrétaire du comité, rue Caroly, à Bruxelles.

Les adhérents sont également priés de faire parvenir sans retard, en indiquant avec soin leurs *noms* et *prénoms*, *qualité* et *résidence*, le montant de leur cotisation au trésorier du Congrès, M. Preudhomme de Borre, à Bruxelles.

Pour l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Italie, l'Egypte, les Pays-Bas et la Suisse, il suffit d'envoyer un bon postal.

—

Des fouilles exécutées dans la caverne Victoria, située dans les terrains calcaires qui s'étendent au nord d'Ingleborough, comté d'York, viennent de mettre à jour des richesses précieuses au point de vue ethnographique.

On a découvert dans cette caverne des pierres calcinées, beaucoup de fragments de poterie, des monnaies romaines, des bracelets dorés et un fragment de pommeau d'épée romaine en ivoire, des plaques de bronze d'un travail admirable. Ces derniers objets appartiennent certainement à la même école qui a produit les enluminures des évangiles anglo-saxons, conservés au collége de la Trinité, à Dublin.

Les monnaies découvertes portent l'effigie de Trajan, de Constance, de Constantin; des ornements très élégants, des poteries de Samos indiquent que cette sauvage demeure a dû être habitée par une famille romaine. On peut donc fixer, d'après ces documents, la date de l'occupation de cette caverne du cinquième au septième siècle.

La découverte, à l'entrée de la caverne et sous une couche de terre accumulée pendant des siècles, d'une lance garnie d'un os de poisson, de silex taillés, de fragments d'os d'ours, prouve qu'elle a été habitée à une époque de beaucoup antérieure.

En fouillant plus profondément encore, on a trouvé des ossements d'hyènes, de bisons, de mammouths, du grand rhinocéros lanigère et de l'ours des cavernes.

Les fouilles atteignent maintenant une profondeur de 30 pieds au-dessous de sa surface primitive.

—

Une curieuse découverte vient d'être faite à Jérusalem. L'*Illustrated News*, de Londres, publie une gravure représentant une immense citerne qui se trouve immédiatement au-dessous de l'*Harem*, nom moderne qui désigne l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon. Les explorations souterraines entreprises par la société appelée *Palestine exploration fund* ont mis à nu une série immense de tunnels, de galeries secrètes, de grottes profondes et d'excavations qui étaient restées parfaitement inconnues jusqu'à ce jour aux habitants de Jérusalem et qui se trouvent à 125 pieds au-dessous du sol actuel.

La citerne dont il est question est à 79 pieds au-dessous de la surface; elle est appelée par les indigènes: Ber-el-Kébir (la grande-mer). Elle a 150 pieds de long du nord au sud et à peu près la même largeur de l'est à l'ouest.

La citerne est taillée de main d'homme dans le roc: elle est alimentée par les étangs de Salomon, situés dans la vallée de l'Urtas, à deux mille au sud de Bethléem, et contient environ 9,000 mètres cubes d'eau.

L'aqueduc a huit milles de longueur.

L'eau de cette citerne, creusée pour l'alimentation des lévites et pour les besoins du service du temple de Salomon, est extrêmement limpide, au point qu'on aperçoit parfaitement le fond du lac et les pierres tombées des voûtes.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 Juillet 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ARDOISIÈRES DE MORZINE

Considérations générales.

Les gîtes ardoisiers se rencontrent en Savoie dans trois formations différentes : dans le terrain anthraxifère, dans le trias et dans le lias.

1° Le terrain anthraxifère renferme de grandes variétés de roches schisteuses, qui, autrefois, étaient classées comme faisant partie d'un dépôt distinct du terrain anthraxifère. Cette classification est abandonnée aujourd'hui, parce qu'on n'a pu reconnaître, entre les fossiles de ces deux terrains, aucune différence pour en conclure des rapports de position. Les gisements ardoisiers de la première formation sont principalement composés de schistes argileux, passant du gris au noir foncé, et renfermant des principes charbonneux et des calschistes, qui diffèrent des véritables ardoises, en ce qu'ils renferment du calcaire. Les ardoises qui se montrent en affleurement dans le terrain anthraxifère, sont en général altérées; mais, en avancement, elles donnent de bons matériaux pour couverture et carrelage. Tous les principaux gîtes ardoisiers de la Maurienne, de la Tarentaise et de la vallée de Chamonix appartiennent au dépôt anthraxifère.

2° A la base du terrain triasique, on trouve presque toujours des schistes argilo-ferrugineux-réfractaires bleus, rouges et verts, dont quelques-uns sont exploités comme ardoises, entre autres au Chatellard, commune de Saint-Martin-de-Belleville.

Ces ardoises sont onctueuses, lourdes et se décomposent facilement. Elles sont associées avec les quartzites dont elles forment la base, comme au Chatellard, et composent ainsi l'étage des grès bigarrés du trias.

3° Dans les couches de calcaire noir du lias, on trouve des schistes ardoisiers ressemblant tellement aux schistes du terrain anthraxifère, qu'on y a déjà entrepris des recherches d'anthracite, mais toujours infructueusement. Les principales carrières d'ardoises du Chablais, y compris celles de Morzine, sont établies dans cette dernière formation, que des caractères stratigraphiques seulement font classer dans le lias.

Carrières de Morzine.

A l'est de Morzine, coule un ruisseau qui se jette dans la Drance. Ce ruisseau, appelé *Sous-le-Saix*, est encaissé dans une gorge étroite, dont les flancs forment deux escarpements à pic de 300 mètres de hauteur environ. Des couches de calcaire noir compacte, de calschiste et de schiste argileux ardoisier affleurent le long de ces escarpements, suivant une direction N. 40° E. avec pente de 15° vers le N.-O. Cette pente tend à diminuer, et est réduite à 10° dans les dernières carrières, situées à 5 kilomètres de Morzine.

Trois couches exploitables de schistes ardoisiers apparaissent sur les deux flancs de la gorge, et à 60 mètres au-dessus du thalweg de la vallée. Les assises sur la rive droite du torrent, qui font seulement l'objet des exploitations de Morzine, comprennent trois bancs ardoisiers : le banc supérieur a 1 mètre de puissance; le second, séparé du premier par une épaisseur de stérile de 7 mètres, a 2 mètres de puissance; enfin le banc inférieur, situé à 8 mètres plus bas que le précédent, a 5 mètres de puissance, mais divisé par le milieu par un travers banc de 1 mètre d'épaisseur. Sur ces trois couches, deux seulement sont exploitées : les deux couches inférieures. Elles se poursuivent sans discontinuité jusque vers l'exploitation de Rosset Anselme; mais, à partir de là, les couches sont interrompues par une faille. Elles reprennent immédiatement au-delà à un niveau plus haut.

Les exploitations d'ardoises, au nombre de soixante, sont échelonnées sur 2 kilomètres de longueur. Elles commencent à partir de 3 kilomètres de la commune, en allant dans la vallée de *Sous-le-Saix*, et finissent à 5 kilomètres dans cette même vallée.

Le système employé pour l'extraction de la roche est, comme dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, par galeries et piliers. On s'engage dans

le banc par une galerie de 9 mètres de longueur, puis on découpe le massif par galeries parallèles, qu'on relie par des galeries dirigées normalement aux premières, en laissant entre elles des piliers de 3 mètres de côté. Au milieu de l'exploitation est ménagée une galerie maîtresse, qui débouche au jour et qui sert d'écoulement aux produits de toutes les tailles. — Le banc supérieur est abandonné par suite de sa trop petite épaisseur. Les deux bancs inférieurs sont seuls exploités. Quand deux chambres d'excavations sont situées l'une sur l'autre, on a soin, malgré la forte épaisseur de calcaire stérile qui sépare les deux bancs exploités, de faire correspondre, autant que possible, les piliers de l'un aux piliers de l'autre, de façon que les vides portent sur les vides et les pleins sur les pleins. — Le toit des excavations, formé de calcaire compacte, est très résistant et donne rarement lieu à des éboulements.

Il y a, à Morzine, autant d'exploitants que de carrières. En général, chacune d'elles occupe une famille dont chaque membre a son travail bien tranché : le père fait l'abattage de la roche, le fils débite les massifs au moyen de ciseaux, enfin le plus jeune enfant, une fille quelquefois, les affranchit au moyen d'une cisaille, et suivant les équerres en usage.

L'opération la plus dangereuse dans l'extraction de la roche ardoisière de Morzine, c'est le bourrage des trous de mine. Pour arriver à faire cette opération, lorsque le trou est préparé pour recevoir la charge, on le remplit au tiers ou au quart de poudre, en ménageant, à l'aide d'une épinglette, une communication entre le fond du trou et son orifice, afin d'y introduire la canette (ancien système d'amorçage). Quand la charge de poudre est reconnue suffisante, on la serre, on la comprime en la frappant à coups redoublés à l'aide d'un bourroir. Cet outil, formé d'une tige en fer de 0,02 de diamètre, rencontre les parois du trou à coups précipités, et peut, en frappant contre une parcelle siliceuse de la roche, faire dégager une étincelle capable d'occasionner une explosion. Pour remédier à cet inconvénient, il y aurait lieu de remplacer les bourroirs en fer par des bourroirs en cuivre ou en bois dont les extrémités porteraient du cuivre.

Les procédés du transport des produits sont très primitifs. On descend chaque soir en traîneaux les ardoises qui sont prêtes ; on les dépose le long de la route qui conduit au chef-lieu, et c'est dans ces entrepôts qu'on vient les charger en hiver.

Je ne puis résister au désir de faire sentir ici tous les avantages qui résulteraient de l'emploi d'un système de plan automoteur substitué au mode de transport actuel, heureux si, par l'apposition de ces chiffres, je pouvais contribuer, dans une modeste part, à améliorer l'industrie ardoisière de Morzine, en rendant à la fois aux exploitants leurs travaux moins pénibles et moins dangereux.

Tous les soirs les exploitants quittent leurs chantiers, soit pour descendre leurs produits, soit pour gagner leur domicile, situé à quatre kilomètres. Le jour suivant, ils rentrent dans leur carrière souterraine, en apportant leurs provisions de bouche pour la journée, et remontent une hauteur de 80 mètres sur une rampe de 45 degrés, leurs traîneaux vides. La perte de temps nécessitée par ce va-et-vient, plus pénible qu'utile, peut être évaluée à 81 fr., que je décompose comme suit : 180 ouvriers perdant inutilement 3 heures par jour, en tout 540 heures, à 0 fr. 15 c. en moyenne l'heure, en tout 81 fr. Il est clair que si on trouvait un moyen pour ne pas voir dissiper ces 540 heures, tout le monde y gagnerait, en commençant par la commune, dont les redevances augmenteraient proportionnellement au travail fait, et les ouvriers retrouveraient des heures perdues, pendant lesquelles ils dépensent inutilement une force qu'ils pourraient utiliser ailleurs. Un plan incliné automoteur réaliserait tous les avantages signalés plus haut, et, comme dans beaucoup de carrières souterraines que j'ai visitées, les ouvriers mineurs de Morzine pourraient habiter près de leurs chantiers et n'en descendraient que le dimanche. On établirait d'abord, le long des travaux, un chemin de fer qui desservirait tous les chantiers jusqu'à la limite de la masse exploitable, où l'on placerait un plan incliné jusqu'à la route Au besoin, on pourrait substituer aux rails en fer de simples longuerines en bois dur. Le montant de tous ces travaux, en les exécutant comme je viens de l'exposer, peut être fixé à huit ou dix mille francs, dont l'intérêt par jour est à peu près 1 fr. 60 c. Cette valeur, distraite de la perte trouvée ci-dessus, établit un bénéfice de 79 fr. 40 c. par jour, et pour l'année 23,820 fr., répartis entre 60 familles.

Je suppose ici que chaque exploitant ou chaque famille produise le même travail toute l'année.

La construction de tous ces travaux pourrait être entreprise par les ouvriers, qui s'organiseraient en association, ou par la commune, qui y consacrerait les redevances de cinq ans, que les exploitants lui paient, et elle recouvrerait par un surcroît de taxe les dépenses qu'elle aurait avancées dans l'intérêt général.

Pour que les ardoisières de Morzine répondent à cet accroissement des besoins et aux progrès des constructions, il faudrait y voir aussi, à l'exemple des nouvelles créations d'usines établies à Londres, s'établir la fabrication des ardoises, dites *émaillées*, susceptibles de remplacer les panneaux de marbre pour l'ornementation des jardins et des constructions.

Morzine, si largement doté de richesses minérales et, par exception, pauvre en terre labourable, a intérêt à mettre à contribution tout ce que le génie industriel a su créer. Dois-je ajouter que toutes les richesses de la vallée de Morzine vont prendre une grande importance par l'établissement de nouvelles voies de communication. Les voies praticables qui relient déjà Morzine à Taninges et Thonon vont être bientôt entièrement rectifiées, et alors elles assureront la facilité de l'écoulement des produits.

On fabrique annuellement à Morzine trois équerres, savoir :

Grosses 0.19/0.27 pesant 750 kilog. le millier, se vendant 23 fr. à l'entrepôt, couvrant 17 mètres carrés ;

Belons 0.15/0.25 pesant 500 kilog. le millier, se vendant 17 fr. à l'entrepôt, couvrant 12 mètres carrés 80 centimètres ;

N
S
Vallée de sous le Saix
Morzine
(chef-lieu)
Dranse
rivière

A - Bancs ardoisiers
B - Calcaire schisteux
C - ....id. compacte gris. susceptible de faire de la belle pierre de taille
D - Schiste argileux veiné de Spath calcaire

Position relative des bancs ardoisiers de Morzine
A
B 7,00
A 2,00
C 8,00
D
A
A 3,50

Coupe de la Vallée de sous le Saix

CARRIÈRES D'ARDOISES DE MORZINE

Mt de la Cochette
Mt de Coux
Carrière de grès réfractaires
Carrière de dalles
Urgonien
Marnes néocomiennes
Route
Molasse
Urgonien
Valengien

Coupe de la vallée de St Jean-de-Coux

CARRIÈRES DE St JEAN-DE-COUX

Petites 0.13/0.19 pesant 360 kilogs le millier, se vendant 10 fr. à l'entrepôt, couvrant 8 mètres carrés 50 centimètres.

Sur commande, on fait des équerres plus petites ou plus grandes, jusqu'à un mètre carré.

Les ardoises de Morzine sont grises et passent pour les meilleures du département; elles viennent immédiatement, comme qualité, après celles de La Roche-Cevins (Savoie). Nous avons vu des ardoises de Morzine placées depuis 150 ans et peu décomposées.

La production totale atteint 2 millions d'ardoises, expédiées à Thonon, Evian, Genève et Taninges; aussi cette fabrication constitue l'une des industries les plus importantes du département.

F. MERMILLOD.

LES CARRIÈRES DE SAINT-JEAN-DE-COUZ

(SAVOIE)

Sur la commune de Saint-Jean-de-Couz, près du hameau de Côte-Berrier, côté gauche de la route nationale de Chambéry aux Echelles, on remarque des carrières de grès réfractaires et de dalles, connues sous les noms respectifs de terre réfractaire des Echelles et de dalles de Couz. Les premières, en raison de leur formation spéciale et de la valeur qu'elles prennent tous les jours, méritent un examen particulier, sur lequel il n'a paru, je crois, encore aucune note jusqu'à ce jour.

Je donne ci-jointe la coupe des terrains dont se compose la vallée de Couz, en regard des dites carrières : au niveau de la route on remarque du calcaire urgonien qui forme l'escarpement du mont de Couz; au-dessus, sous une épaisseur de 30 mètres, les dalles de Couz classées dans la craie, puis au-dessus un dépôt sidérolique, formant les carrières de grès réfractaires, enfin les molasses. Toutes ces roches, en concordance de stratification, vont finir vers une faille qui limite la profondeur des grès.

Ces roches sont dirigées suivant l'axe de la vallée de Couz, et inclinent légèrement vers l'est; l'aptien manque totalement au-dessus de l'urgonien, en regard des carrières; mais on en retrouve des rudiments au milieu du vallon, un peu plus au nord que le point qui m'occupe.

Au-delà de la faille, contre l'escarpement du mont de la Cochette, commence la série de roches crétacées inférieures, savoir : à la base, le valengien, les marnes néocomiennes et l'urgonien qui forme le couronnement de la montagne.

§ 1er. — Les grès réfractaires de Couz forment un amas, un dépôt légèrement stratifié, et affectent la forme d'une lentille dont le grand axe peut être évalué à 150 mètres, le petit axe à 100 mètres et l'épaisseur à 30 mètres. Ces grès reposent sur un calcaire jaune compacte, qui forme les dalles de Couz. Ils portent à leur partie supérieure au-dessous de la molasse un petit dépôt de 2 mètres d'épaisseur, contenant beaucoup de cailloux de quartz et ressemblant à de la boue glaciaire.

Ces dépôts de grès réfractaires sont dus probablement à une origine plutonique, et ont dû se former à la manière des geysers d'Islande. On sait que ceux-ci projettent des colonnes d'eau bouillante, renfermant de la silice, qui se dépose sur les terrains environnants pour former des amas très étendus. Ces dépôts geysériens peuvent se rattacher à la même cause qui a produit les sables silicieux blancs et réfractaires de Cruseilles, d'Eloise, des Echelles (Isère), de Plainpalais, etc., que l'on remarque en Savoie. Tous reposent entre les terrains crétacés supérieurs et les molasses.

Les grès réfractaires de Couz renferment beaucoup de grains quartzeux liés par un ciment argileux. L'analyse d'un échantillon moyen, faite au laboratoire d'Annecy, a donné :

Silice...............	81
Fer, alumine........	18
Chaux..............	traces.
Magnésie............	néant.
	99

Cette roche se désagrège facilement; son abattage se fait avec le pic-roc, sans emploi de poudre de mine. Le front de la carrière présente une hauteur de 20 mètres, divisée en deux gradins de 50 mètres de longueur. D'un côté des gradins on exploite des grès argileux rougeâtres tenant en dépôt des traces de fer, qu'on a soin de trier, parce que ce fer, soumis à une haute température dans la brique, se dilate et réduit celle-ci en débris. Le côté opposé comprend des grès argileux blancs, qu'on exploite et qu'on traite sans triage.

Les produits de l'exploitation sont divisés sur place : les gros morceaux sont vendus et expédiés en roches pour la fabrication des fours, et employés comme des moëllons ordinaires; l'autre partie, c'est-à-dire celle qui s'est réduite facilement en poussière dans l'abattage, subit sur place un boccardage, à l'aide d'un rouleau compresseur en pierre. Ce dernier produit est ensuite transporté à la tuilerie de M. Millioz, où il subit un dernier broyage sous un meuleton. La matière est enfin blutée, pour former la pâte argileuse, dans un compresseur hydraulique.

Le grès réfractaire en poudre est vendu à l'usine au prix moyen de 1 fr. 60 c. les 100 kilog.

Les briques de M. Millioz sont regardées comme un des meilleurs produits réfractaires connus, aussi il en est vendu dans toute la France, surtout aux forges du Creusot. On en exporte en Allemagne et en Suisse.

Trois presses fabriquent journellement 1,500 briques, en tout 4,500; on en fait sous toutes les formes et dimensions.

§ 2. — Les carrières de sable de Coux ont 30 mètres d'épaisseur au hameau de la Côte-Berrier, où sont concentrées toutes les exploitations. Les bancs de roche sont très réguliers et ont en moyenne 0m,20 d'épaisseur; ils sont dirigés du nord au sud avec pente de 8° vers l'est. L'extraction des dalles se fait entièrement avec la pince et les coins. L'abattage d'un mètre carré occupe environ 2 ouvriers mineurs pendant 2 heures. Ces dalles formées de calcaire jaune compacte sont dures, et sont employées avec avantage pour balcons, perrons, marches d'escaliers, etc. Le prix de vente du mètre carré sur place

varie entre 4 fr. et 9 fr., suivant la grandeur des dalles. Les lieux d'expédition sont Chambéry, Les Echelles et le Pont-Beauvoisin. F. MERMILLOD.

LES NATURALISÉS DE LA HAUTE-SAVOIE EN FRANCE DE 1815 A 1817

De nombreux enfants de la Savoie ont obtenu de 1815 à 1860 des lettres de déclaration de naturalité; plusieurs même ont conquis brillamment sur le sol de la France un rang distingué : j'en atteste Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans et membre de l'Académie française. Dans le travail que nous préparons actuellement sur *les naturalisés de Savoie en France*, nous donnerons une liste aussi complète et aussi exacte que possible de tous les Savoisiens naturalisés Français de 1815 à 1860, année de l'annexion. Nous faisons même appel ici au bienveillant concours de nos amis et collègues, et nous les prions de vouloir bien nous communiquer tous les renseignements qu'ils pourront réunir.

La Haute-Savoie a fourni à elle seule un riche contingent; j'en prends à témoins les notes suivantes qui n'embrassent cependant qu'une période de deux ans à peine. Nous offrons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue savoisienne* le premier résultat de nos recherches.

1. Paris, 7 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Jacques, baron de Montfort, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né le 22 juillet 1770 à Sallanches, arrondissement de Bonneville.

2. Paris, 14 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie, comte Dessaix, lieutenant général, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion d'honneur, né à Thonon le 27 septembre 1767.

3. Paris, 20 décembre 1815. Lettres de naturalité accordées à Jacques-Ambroise Marin, docteur en médecine, chirurgien de 1re classe, né à Sallanches le 4 août 1773.

4. Paris, 24 janvier 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Antoine Matrod, notaire royal à Belley et membre du collége électoral de l'arrondissement, né le 31 janvier 1777 à Chainaz, canton d'Alby, arrondissement d'Annecy.

5. Paris, 21 février 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Joseph de Lavenay, avocat à la cour de Paris, né le 20 janvier 1785 à Chilly, canton de Frangy, arrondissement de Saint-Julien. Ne serait-ce pas le père de M. Victor de Lavenay, commandeur de la Légion d'honneur et ancien président de section au conseil d'Etat, né à Paris en 1814 et marié en 1863 à Mlle de Kerbertin?

6. Paris, 21 février 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Collomb d'Arcine, sous-préfet de Dôle, né le 20 décembre 1782 à Arbusigny, canton de Reignier, arrondissement de Saint-Julien.

7. Paris, 13 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Baptiste Chautagnat, sous-lieutenant des douanes à Nantua, né le 8 janvier 1776 à Vallières, canton de Rumilly, arrondissement d'Annecy.

8. Paris, 13 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Gavard, employé des douanes à Nantua, né le 11 juillet 1780 à Boëge, arrondissement de Thonon.

9. Paris, 20 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Pierre-François Masson, ancien receveur des domaines, né le 9 septembre 1787 à La Clusaz, canton de Thônes, arrondissement d'Annecy.

10. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Meynet, lieutenant des douanes à Nantua, né le 28 juin 1778 à Lullin, canton et arrondissement de Thonon.

11. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-François Bojon, employé dans les douanes à Entre-deux-Guiers (Isère), né à Rumilly le 23 décembre 1775.

12. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Marie Mermoud, attaché au ministère de la marine, né le 15 avril 1768 à Contamines, canton et arrondissement de Bonneville.

13. Paris, 27 mars 1816. Lettres de naturalité accordées à François Plantard, chanoine de la cathédrale de Nancy, né le 21 juin 1761 à Héry-sur-Alby, canton d'Alby.

14. Paris, 3 avril 1816. Lettres de naturalité accordées à François Baratay, préposé des douanes à Pont-de-Beauvoisin (Isère), né le 18 avril 1787 à Saint-Paul en Chablais, canton d'Evian, arrondissement de Thonon.

15. Paris, 13 avril 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Gindre, lieutenant d'ordre dans les douanes, direction de Belley, né le 17 juillet 1779 à Samoëns, arrondissement de Bonneville.

16. Paris, 18 avril 1816. Lettres de naturalité pour François Arnaud, receveur des douanes à Voiron (Isère), né à Alby le 21 février 1775.

17. Paris, 9 mai 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Marie Burdet, avocat près la cour de Grenoble, professeur à la Faculté de droit de cette ville, né à Annecy le 12 mars 1771.

18. Paris, 29 mai 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Antoine Frarin, ancien inspecteur des douanes, né le 27 octobre 1792 à Ambilly, canton d'Annemasse, arrondissement de Saint-Julien.

19. Paris, 5 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à François Bally, avocat à la cour de Grenoble, professeur à la Faculté de droit de cette ville, né le 16 octobre 1775 à Thusy, canton de Rumilly.

20. Paris, 19 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à Georges Dunoyer, chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant d'infanterie, né à Samoëns le 21 octobre 1773.

21. Paris, 19 juin 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-Claude Emonet, lieutenant dans la 1re légion de l'Isère, né le 1er mai 1788 à Magland, canton de Cluses, arrondissement de Bonneville.

22. Paris, 3 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Arnaud, receveur des douanes à Colmar, né à Annecy le 26 octobre 1780.

23. Paris, 3 juillet 1816. Lettres de naturalité pour Louis-Félix Chaumont, préposé des douanes à Lyon, né à Frangy le 13 février 1791.

24. Paris, 24 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Jérôme Milliet, propriétaire, né à Saint-Julien.

25. Paris, 24 juillet 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Lathuille, propriétaire à Fernex, né à Annecy le 12 novembre 1759.

26. Paris, 14 août 1816. Lettres de naturalité accordées à Michel-Marie, comte Pacthod, lieutenant général, né à Saint-Julien le 16 janvier 1764, commandeur de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 9 octobre 1810, confirmé dans son titre le 12 octobre 1816.

27. Paris, 18 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude-Albert-Eugène Delatte, ancien receveur particulier, né à Annecy le 30 novembre 1784.

28. Paris, 18 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François, baron Henriod, maréchal de camp en retraite, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, né le 21 octobre 1763 à la Rivière-en-Verse, canton de Taninges. — J.-Fr. Henriod se distingua à Heihberg le 10 juin 1807 et y fut grièvement blessé; il fut créé baron de l'Empire le 18 mars 1809 et reçut une dotation de 4,000 fr. le 3 mars 1810.

29. Paris, 25 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph-Calixte Chappuis, chef d'escadron de dragons, officier de la Légion d'honneur, né à Thonon le 14 octobre 1767.

30. Paris, 25 septembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Babuty, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 25 août 1786 à Passy, canton de Saint-Gervais, arrondissement de Bonneville.

31. Paris, 2 octobre 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Joseph Buttet, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 23 juillet 1783 à Saint-Jean-d'Aulps, canton du Biot, arrondissement de Thonon.

32. Paris, 20 octobre 1816. Lettre de naturalité accordées à Jean-Louis Portier, lieutenant des douanes à Belley, né le 25 novembre 1777 à Lully, canton de Douvaine, arrondissement de Thonon.

33. Paris, 23 octobre 1816. Lettres de naturalité accordées à Marie-Julien Bocagny, ancien receveur des contributions indirectes, né à Rumilly.

34. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Joseph Angelloz, ancien lieutenant de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, né le 15 août 1772 au Grand-Bornand, canton de Thônes.

35. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Etienne Chevalier, sous-lieutenant de cavalerie, né à Annecy le 14 mai 1783.

36. Paris, 1er novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Nicolas Denarié, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, né le 5 décembre 1789 à la Rivière-en-Verse.

37. Paris, 13 novembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Jean-François Blanc, capitaine d'infanterie en demi solde, officier de la Légion d'honneur, né le 13 février 1782 à Serraval, canton de Thônes.

38. Paris, 4 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude Florentin, sapeur à l'ancienne garde, en retraite, né le 28 mars 1747 à Viry, canton et arrondissement de Saint-Julien.

39. Paris, 4 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Antoine Pernet, capitaine d'infanterie en non-activité, né au Grand-Bornand le 22 avril 1772.

40. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Pierre Bigex, capitaine d'infanterie en non-activité, né le 18 septembre 1778 à la Balme-de-Thuy, canton de Thônes.

41. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité accordées à Claude Rubellin, lieutenant-colonel, ancien major d'infanterie en non-activité, officier de la Légion d'honneur, né à Rumilly le 7 janvier 1773.

42. Paris, 7 mars 1815. Lettres de naturalité accordées à Pierre-François Pépin, ancien capitaine au 24e d'infanterie légère, chevalier de la Légion d'honneur, né le 7 février 1773 à Morillon, canton de Samoëns.

43. Paris, 6 mars 1816. Lettres de naturalité pour Antoine-Joseph Tochon de Marollier, sous-préfet d'Ussel (Corrèze), né à Annecy le 10 janvier 1788.

44. Paris, 25 avril 1816. Lettres de naturalité pour Antoine Blanc, sous-lieutenant des douanes à Vérieux (Ain), né le 19 septembre 1770 à Lathuile, canton de Faverges, arrondissement d'Annecy.

45. Paris, 24 mai 1816. Lettres de naturalité pour Claude Marquet, préposé des douanes à Belley, né le 29 avril 1776 à Eloise, canton de Frangy.

46. Paris, 21 août 1816. Lettres de naturalité accordées à François-Joseph Mudry, préposé des douanes à Belley, né le 2 février 1789 au Biot.

47. Paris, 25 décembre 1816. Lettres de naturalité pour André Mathieu, sous-lieutenant d'infanterie en non-activité, né le 5 février 1788 à Rumilly.

A. ALBRIER.

HOPITAL DES PESTIFÉRÉS

A L'EXTRÉMITÉ DES MARQUISATS, SOUS LA PUYAT

(Voir le n° d'avril.)

Les ravages de la peste dans divers Etats de l'Europe et dans quelques parties de la Savoie, pendant la seconde moitié du XVe siècle, motivèrent la fondation de l'*Hôpital des pestiférés*.

L'initiative en est due à noble et égrège Jean Magnin, le même probablement qui avait déjà fait achever à ses frais les voûtes de l'église des Dominicains d'Annecy, en 1491 (1). Par acte du 3 avril 1495, reçu par le notaire Pierre Delalée, *de leta*, égrège Louis Mossières, bourgeois d'Annecy, en son nom et en celui de vénérable Pierre Hugon et Aymon le jeune Mossières ses frères, pour lesquels il se porte fort., vend à noble égrège Jean Magnin une pièce de terre, pré, bois et rocher, situés en la Cullaz, contenant en pré une seytorée et le reste trois poses, confinée à l'est par l'eau du lac, à l'ouest. par le pré de Jean Floccard et le bois de plusieurs autres, au nord par la voie publique de la fontaine d'amour, *viam publicam fontis amoris*, au sud par

(1) Besson, *Mémoires*, etc., 122.

le bois de Floccard et le rocher du rafour, *rochacium rafurni;* pour le prix de six vingt florins d'or petit poids, chacun valant douze gros de Savoie. Acte passé à Annessy-le-Bourg dans la chambre supérieure de l'acheteur, en présence de noble Pierre de Chavannes, Claude Mellieret, Jean Depied et Jean de Lépine.

Ces confins sont parfaitement reconnaissables dans la propriété de cet hôpital, telle qu'elle a été cotée au cadastre de 1730, sous les nos 1614, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623.

Le bâtiment du nouvel établissement de la Cullaz fut aussitôt commencé presque au centre de cette propriété, à la distance de 24 mètres du lac. Il avait douze mètres dans le sens de la longueur du lac et huit mètres de largeur. Nous n'avons pu trouver l'acte des conventions de cette construction. Mais nous avons celui du prix fait du mur de clôture du côté du lac, donné par noble Jean Magnin à Mermet fils de feu Jacques Raffin-Floccard, Jacques fils de feu Bertet de la Combe et Jacques fils de feu Claude Raffin-Floccard de la paroisse de Veyrier, en date du 30 septembre 1495, Jean de Lépine, notaire, passé dans la maison du même Jean Magnin, en présence de Pierre Chevallier, notaire, maître Jean Bally, tailleur de pierres, bourgeois d'Annecy, et Philibert de Salenton, habitant à Presle, paroisse de Menthon.

Les pierres des fondations devaient avoir deux pieds et demi de long, deux de haut et deux d'assise. Le mur devait avoir huit pieds hors sol, et, en supposant un talus, conserver au sommet la largeur de deux pieds. Le couronnement devait être formé de blocs arrondis de deux pieds et demi de largeur et enchâssés les uns aux autres. Outre un enrochement le long du mur pour le garantir des dégradations des vagues, il devait être consolidé vers le milieu par un contre-fort de quatre pieds et demi de haut sur huit pieds de long. Le tout devait être achevé à la fin du mois de mars suivant.

Le prix de cette construction était de vingt-cinq sous de Genève par toise, à compte desquels noble Jean Magnin avait versé déjà en présence du notaire quinze florins d'or petit poids, dont les tâcherons lui font quittance dans le même acte.

Entre la date de ce dernier acte et celle qui suit un acte de cession a dû intervenir par lequel l'administration de l'hôpital de la Cullaz passait de noble Jean Magnin aux syndics et communauté de la ville d'Annecy. Nous n'avons pu le trouver. Mais on ne peut en contester la vérité.

Car, à la demande des nobles syndics et administrateur de la ville d'Annecy, révérendissime François, évêque d'Enaghdowne (1), *Enachdunensis*, député spécialement aux fonctions épiscopales du diocèse de Genève, en qualité de *suffraganeus,* par R. Claude de Chateauvieux, protonotaire apostolique et, d'autorité apostolique, vicaire général du diocèse de Genève, par lettres du 10 septembre 1496, André Vienneys, secrétaire, procéda, en cette qualité et avec toute la solennité prescrite, à la bénédiction : 1° d'un espace de pré et de bois contigu à la terre de la maison de l'hôpital construit à neuf au lieu dit de la Cullaz le long du lac au nord, la roche et le bois au-dessus et du côté du vent, le rocher du rafour à l'est et la terre du dit hôpital à l'ouest; 2° d'une place spéciale située dans le même clos au-dessus de la maison de l'hôpital, au bas du roc et destinée partie à la construction d'une chapelle en l'honneur de Notre-Seigneur-Jésus-Christ et de sa mère immaculée et de tous les saints et saintes de Dieu, partie à l'emplacement d'un cimetière uni perpétuellement à la chapelle; défendant, sous peine d'excommunication, après monition préalable, d'y faire ou permettre d'y faire désormais aucun acte profane ou malveillant; avec injonction aux nobles syndics et administrateurs de faire clore d'un mur convenable la partie bénite et consacrée au service religieux. Acte passé au même lieu, le 12 septembre 1496 par le notaire Fr. Doegio.

Il paraît qu'il n'y eut d'abord qu'une petite chapelle à l'extrémité du cimetière. Nous n'avons pu trouver les pièces relatives à la construction de cet édifice, sur lequel nous reviendrons, pour ne pas anticiper l'ordre chronologique.

Par testament du 28 septembre 1524, Jean de Lépine, notaire, passé au Tillier, dessous la vigne, le chenevier et le jardin du notaire susdit, en présence de Jean Corvel, chapelain d'honneur de Notre-Dame-de-Liesse, Claude Paquelet, François Duret, exécuteurs testamentaires, Antoine Gapt, Pierre Varnier, Jean Sorguet, tanneur, Jacques de Lépine, Jacques Mingon, Aymon Revil dit Collier, Etienne de Lavi, charpentier d'Argonay, égrège Etienne fils de feu égrège Martin Roux (*Ruffi*), notaire, donne à l'hôpital morbeux, fondé par feu noble Jean Magnin, près de la ville d'Annecy, au mas de la Cullaz, la somme de cent écus d'or au soleil, *centum scutos regis ad signum solis*, à raison de vingt florins pour un florin annuel, soit cinq écus par an, pour l'entretien et le salaire d'un médecin-chirurgien, chargé de visiter et de soigner les malades dans les temps de peste et d'épidémie. Il défend de les prêter à intérêt ou de les remettre aux syndics ou conseillers, mais il veut qu'ils soient placés sur un fonds de terre dont le revenu formera le salaire du médecin, et en attendant il hypothèque cette somme sur une pièce de terre qu'il a acquise à Veyrier de la veuve de noble Pierre Métral, maître en la Chambre des comptes de Savoie, et dont les fruits et récoltes, *preysias,* seront donnés à l'hôpital. Si ses héritiers n'acceptaient ou qu'il n'en eût pas, il fait héritier du surplus de ses biens le même hôpital morbeux, et, en cas de refus, le chapitre de Notre-Dame-de-Liesse. C.-A. Ducis.

(*A suivre.*)

(1) Enaghdowne était une petite ville épiscopale du Connaught en Irlande. Réfugié à Genève, ensuite de la chute du prétendant Richard, duc d'York, surnommé Perkin, cet évêque ne put retourner dans son diocèse, qui fut, par l'avarice d'Henri VII, réuni à l'archevêché de Tuam.

Ce n'était pas la première fois que les exilés venaient chercher un refuge en Savoie, témoin la famille de saint Thomas Bekay, archevêque de Cantorbéry, que son successeur, le B. Boniface de Savoie, recueillit dans son comté d'Ugine, au château du Crecherel.

BIBLIOGRAPHIE

Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice-d'Agaune, par E. Aubert, de la Société des Antiquaires de France.

La librairie Morel vient de mettre en vente un

ouvrage depuis longtemps attendu et auquel l'auteur, déjà connu par une description intéressante de la vallée d'Aoste, a consacré plusieurs années, nous voulons parler de la description du trésor de l'abbaye de Saint-Maurice, canton du Valais. Ce trésor, par un hasard heureux, a pu échapper jusqu'à présent à la destruction dont il a été menacé à plusieurs reprises; mais néanmoins il n'est pas aussi connu qu'il mérite de l'être : si quelques objets de cette précieuse collection ont été en effet publiés, ils ne l'ont été que d'une manière très insuffisante, ce qui s'explique facilement. En premier lieu, pendant longtemps les objets d'art exécutés au moyen âge n'ont été décrits et reproduits que d'une manière très imparfaite; en second lieu, pour pouvoir dessiner les richesses de l'abbaye de Saint-Maurice, il fallait se résigner à aller vivre plusieurs années à cette abbaye, afin qu'ayant constamment sous les yeux les vases sacrés, les reliquaires, qu'on y garde avec un soin jaloux, on pût les dessiner avec exactitude, les écrire minutieusement; c'est ce que M. Aubert vient de faire: durant cinq années consécutives, il a habité l'abbaye pendant les plus beaux mois de l'année. Aujourd'hui, il nous offre le fruit d'un travail opiniâtre, et après avoir vécu de la vie des religieux chargés de veiller à la conservation du précieux trésor qui leur est confié, il réussit à nous faire partager les sentiments pleins d'affection et de reconnaissance qu'il a voués à chacun d'eux; de telle sorte qu'en admirant les belles choses que ces religieux ont su dérober à la convoitise contemporaine, nationale et étrangère; après avoir lu le livre de M. Aubert, nous sentons que nous aimons jusque aux murailles derrière lesquelles elles sont abritées. C'est là un double et précieux avantage que les musées sont loin d'offrir à l'archéologue qui en étudie les richesses. A Saint-Maurice, quand bien même les archives de l'abbaye viendraient à disparaître, le trésor pourrait, jusqu'à un certain point, raconter l'histoire de cet antique monastère; car les religieux, en se succédant depuis plus de 1,500 ans sur ce petit coin de terre, placé à l'entrée du Valais, se sont transmis pieusement les vases sacrés, les reliquaires vénérables qui ont été successivement offerts par les princes de la terre à ce sanctuaire dont la fondation remonte incontestablement au IVe siècle de notre ère, sous le vocable de saint Maurice et de ses compagnons martyrs de la légion Thébaine.

M. Aubert a cru devoir faire précéder la description des objets qui composent le trésor de Saint-Maurice d'une histoire succincte de l'abbaye : cette histoire forme quatre périodes; la première remonte à l'an 360 de notre ère et finit à l'année 515.

La seconde commence avec la reconstruction des bâtiments de l'abbaye ordonnée par le roi de Bourgogne, Sigismond, et se termine en 824.

La troisième part de la même année 824, où Louis-le-Débonnaire réclamait la réforme du monastère, et finit en l'année 1128.

Enfin, la quatrième et dernière période, durant laquelle les chanoines séculiers cèdent la place aux chanoines réguliers, remplaçant eux-mêmes les moines, compte près de 750 ans, et rien ne fait présager aujourd'hui qu'elle touche à sa fin, à moins toutefois que nos voisins les Suisses, lesquels font depuis quelques années une guerre acharnée aux communautés religieuses de leur pays, ne trouvent le moyen d'obtenir du Valais la fermeture de la vieille abbaye, la dispersion des religieux qui l'honorent en élevant la jeunesse, la vente enfin du trésor qui attire tous les ans un très grand nombre de voyageurs guidés par des motifs divers: les uns plus dévots que les autres, les premiers moins instruits que les seconds; mais tous également désireux de contempler les productions de l'art à des époques très éloignées.

Quoi qu'il arrive, M. Aubert nous a rendu un double service; car, à partir d'aujourd'hui, nous avons sous les yeux de fidèles et élégantes reproductions des objets rares et précieux, conservés depuis tant de siècles à Saint-Maurice; nous pouvons les étudier à notre aise et sans changer de place, et si jamais, *omen avertant dii,* ces monuments, témoins irrécusables de la piété de nos pères, venaient à être vendus, mutilés ou fondus par l'impiété ou la cupidité; si même ils venaient à tomber dans des mains savantes et au moins pour figurer plus tard derrière les vitrines d'un musée quelconque, l'ouvrage de M. Aubert à la main, nous pourrions rétablir le trésor de Saint-Maurice, et nos artistes pourraient s'inspirer à la vue des gravures des originaux, détruits ou égarés, pour en exécuter de semblables. Les récents événements de Paris doivent faire comprendre, un peu tard il est vrai, la nécessité absolue de multiplier les images fidèles, les reproductions intelligentes du mobilier religieux. Pour le moment, en conservant à Saint-Maurice les originaux, nous jouissons des copies de M. Aubert comme d'un portrait photographié, et, en conséquence, il nous est plus facile et plus commode d'en suivre la description qu'il nous en donne dans l'ordre qu'il a cru devoir adopter. Ainsi passent successivement sous les yeux des lecteurs :

1. La grande châsse, dite châsse de saint Maurice, laquelle remonte incontestablement au XIIe siècle, quoique des ornements exécutés dans le siècle suivant y aient été ajoutés.

2. La châsse des enfants de saint Sigismond, exécutée très probablement à la même époque que la précédente et qu'enrichissent des émaux limousins.

3. La châsse donnée par l'abbé Nanthelme, postérieure d'un siècle à la précédente.

4. Un coffre de l'époque mérovingienne, don du pape Eugène III à l'abbaye d'Agaune, morceau d'orfévrerie, dit excellemment M. Aubert, aussi rare que précieux, où des pierres antiques viennent rehausser le mérite de la sertissure.

5. Une autre petite châsse que M. Aubert attribue à l'art allemand et qu a sans doute été exécutée au Xe ou au commencement du XIe siècle.

6. Un coffret du XVe siècle, d'une valeur artistique très médiocre.

7. Un coffret du XVIIe siècle, gracieux monument sur lequel figure le nom de saint François de Sales.

8, 9, 10, 11, 12. Sous ces cinq numéros sont décrits cinq petits reliquaires qui n'ont aucune valeur archéologique.

13. Sous ce numéro se trouve enregistré un vase

depuis longtemps célèbre, creusé dans une magnifique sardonyx, ouvrage bien évidemment antique, mais dont l'admirable monture est beaucoup plus moderne, puisqu'elle a été exécutée, ainsi que M. Aubert l'observe très judicieusement et après de mûres réflexions, suivant les procédés employés dans les bijoux si rares aujourd'hui de l'époque mérovingienne, tels que l'épée de Childéric, les armes de Ponan, le fermoir d'Envernesse. Malheureusement l'anse de ce vase a été brisée ; comment et par qui? C'est ce que nous ignorons. Depuis très longtemps l'attention des archéologues a été appelée à expliquer la scène représentée sur ce rare monument exécuté à une époque où l'art antique se montrait frappé de *décadence,* et dont le sujet n'a jamais été expliqué d'une manière satisfaisante et propre à dissiper tous les doutes. M. Aubert y voit Achille à Scyros au moment où en présence d'Ulysse, à la vue des armes qu'on lui offre, il se trahit devant les filles de Lycodèmée : ce vase porte, à l'abbaye d'Agaune, le nom de Vase de saint Martin, auquel des anges l'auraient apporté du ciel pour y recueillir le sang des martyrs thébéens.

14. L'aiguière, dite de Charlemagne, enrichie d'émaux, précieux spécimen de l'art Byzantin.

15. Le reliquaire représentant la tête de saint Candide et dont la figure modelée avec une énergie sauvage semble indiquer que ce reliquaire a dû être exécuté à une époque très reculée. M. Aubert, cependant, ne craint pas de l'attribuer au XIe siècle.

16. Le buste de saint Victor appartenant, au contraire, au XVe siècle.

17. Le bras de saint Bernard de Menthon, de celui auquel nous devons l'hospice du mont Saint-Bernard sans doute destiné à traverser les siècles; ce reliquaire, exécuté avec une rare perfection, doit être du XIIe siècle dont il est digne sous tous les rapports.

18. Le bras de saint Maurice est bien loin de valoir le précédent, il ne doit pas remonter au-delà du XVIe siècle, car il nous offre tous les caractères de l'art en décadence.

19. Le reliquaire de la sainte épine, décrit sous ce numéro, fut donné par saint Louis à l'abbaye et ce prince accompagna ce présent d'une lettre plus précieuse encore et dont l'original figure aux archives du monastère; M. Aubert l'a reproduite en *fac simile*.

20. Une monstrance dite de sainte Apollonie, de la fin du XVe siècle.

21. Un ciboire, dit coupe de Charlemagne, du XIIIe siècle, sur lequel on est vraiment étonné de rencontrer un centaure portant en croupe un enfant.

22. Un autre ciboire du XIIe siècle.

23. Une croix, dite croix de saint Louis, très belle pièce d'orfèvrerie due à l'art créateur du XIIIe siècle, véritable chef-d'œuvre.

24. La croix, dite de saint André, du commencement du XIIIe siècle.

25. L'anneau, dit de saint Maurice, mais qu'il n'a jamais porté.

26. La statue équestre du même saint qu'on peut attribuer au beau temps de la Renaissance, quoique d'une exécution très médiocre et sortie probablement des mains lourdes et maladroites d'un artiste allemand; elle a été donnée aux religieux de saint Maurice par le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert.

27. Une crosse en émail champlevé, exécutée à Limoges; les religieux d'Agaune paraissent convaincus, et avec raison, que cette crosse a été faite pour l'usage de l'abbé Nanthelme, qui gouverna l'abbaye de 1223 à 1258.

Sous les numéros 28, 29, 30, 31, M. Aubert a décrit la crosse et la mitre de Félix V, les chandeliers et l'encensoir de la chapelle de ce personnage beaucoup trop célèbre. On ne peut, en parlant de Félix V, oublier les vers de Voltaire dans lesquels ce poëte a chanté les beautés des bords du lac de Genève.

> Au bord de cette mer où s'égarent mes yeux,
> Ripaille, je te vois. O bizarre Amédée!
> Est-il vrai que dans ces beaux lieux,
> Des soins et des grandeurs écartant toute idée,
> Tu voulus être sage?

Amédée, en effet, s'était réfugié dans un château tout près de Thonon auquel il donna le nom de Ripaille, après avoir abandonné le gouvernement de son duché à son fils; il ne tarda pas, néanmoins, à sortir de sa retraite à la demande de quelques prélats du concile de Bâle, mais il y revint après avoir renoncé à la tiare qu'il avait portée sous le nom de Félix V, donnant ainsi un triste et mémorable exemple de la versatilité humaine (1). Les objets qu'il a offerts à l'abbaye d'Agaune n'inspirent qu'un très médiocre intérêt.

Il en est de même du calice du cardinal Schinner, le même qui obtint le chapeau de cardinal pour avoir détaché les cantons suisses de l'alliance française, marcha à leur tête à la bataille de Marignan contre François Ier, la France ne l'a point oublié. M. Aubert aurait peut-être dû ne pas parler du calice de cet ambitieux prélat.

Tel est, en résumé, l'inventaire exact des principaux objets du trésor de Saint-Maurice, dressé par M. Aubert et décrits avec autant de fidélité que d'élégance. Leur vue inspire tout à la fois le respect et l'admiration, à quelque point de vue qu'on se place pour les considérer, ce qui se comprend facilement. L'art antique et l'art moderne se trouvant rapprochés, les noms d'Ulysse et d'Achille étant associés à ceux de Charlemagne et de saint Louis, nous avons sous les yeux des monuments exécutés du second siècle de notre ère au dix-septième siècle, par des mains très habiles, et nous ne devons pas oublier que si les pierres de l'abbaye d'Agaune ont en grande partie péri, les vases sacrés, les reliquaires, les ciboires que ces murs étaient destinés à protéger, ont été sauvés, puissent-ils l'être encore longtemps, puisse l'ouvrage de M. Aubert n'être jamais seul à en rappeler le souvenir et à en perpétuer la mémoire.

POL NICARD.

(1) Nous faisons nos réserves sur quelques-unes de ces dernières assertions, surtout après les études publiées dans la *Revue savoisienne*, 1863, par M. Lecoy de la Marche, qui les a complétées dans une brochure intitulée : *Notice historique sur Ripaille en Chablais.* — Paris; Durand, libraire, 1863. *(Note de la Rédaction.)*

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 août 1872.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.

Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ALLOBROGES SOUS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

—

HISTOIRE DE CINQUANTE ANS

Depuis plusieurs années les Helvètes, après avoir tenté maintes fois des incursions dans la Province, dont faisait partie le territoire des Allobroges, se préparaient à une émigration en masse vers le sud-ouest de la Gaule.

Le Sénat envoya des légats aux cités de la Province pour les raffermir contre toute tentative d'embauchage. Le consul Q. Metellus Celer, ayant reçu la Transalpine (1) au sort pour l'année suivante, dut y arriver avant la tenue des comices pour l'élection de son successeur. Mais il n'y fit que passer.

La réaction avait porté au consulat Jules César, ancien partisan de Catilina. Pour conserver son influence à Rome, pendant son proconsulat futur, il s'allia avec Pompée et Crassus; c'est le premier triumvirat. Obéré de dettes, et dévoré d'ambition, il aspirait à un gouvernement considérable. Il obtint du peuple celui de la Cisalpine avec l'Illyrie, et du Sénat celui de la Transalpine, grâce aux menées des Helvètes (2).

Arrivé à son poste, il leur refuse le passage par Genève, en fait couper le pont, et avec la légion qu'il amenait et celle qu'il levait dans la province, sous le nom d'*Alauda,* à cause de l'alouette figurée sur les casques (3), il fit construire un mur flanqué de tours sur la rive gauche du Rhône depuis Genève jusqu'au contrefort du Jura qui porte le nom de Vuache (4).

(1) C'est le nom qu'on donnait à la province romaine en deçà des Alpes.

(2) Plutarque, *In Crassum.* Eutrope, *De Gallis VI.* Dion Cassius, XLII. Cicéron, *Ad Atticum,* XIV.

(3) *Ad Atticum,* XVI, 8.

(4) Le fort de l'Ecluse s'appelait aussi fort du Vuache. Archives départementales.

Echelonnées le long de cette fortification, les troupes purent refouler les Helvètes qui passaient à gué ou à radeaux. Déboutés sur ce point, les Helvètes passent l'étroit de l'Ecluse et remontent par la Michaille.

Apprenant qu'ils voulaient descendre à Toulouse, qui faisait partie de la Province, Jules César laisse le commandement à Labiénus et va chercher cinq autres légions en Italie.

A son retour il disperse à *Ocelum* (la Chiusa entre Turin et Suse) l'armée alliée des Ceutrons, des Graiocèles et des Caturiges (ceux de la Tarentaise, des deux flancs du col d'Arnaz et de Chorges), traverse le Mont-Genèvre, le Lautaret, l'Oisans, touche aux confins des Voconces par Vizilles, entre dans le territoire des Allobroges par Grenoble et Bourgoin, dans celui des Ségusiaves par Lyon, et avec les quatre mille cavaliers de la Province et des Eduens, bat dans le pays de ces derniers la masse des Helvètes, force les survivants de rentrer dans leur patrie, les oblige à rebâtir leurs villages, qu'ils avaient brûlés avant leur départ, et ordonne aux Allobroges de leur fournir du blé (1).

Deux ans après, l'an 56 avant notre ère, son lieutenant Servius Galba, après avoir réprimé les Sedunois, les Véragres et les Nantuates (ceux de Sion, de Martigny et de Saint-Maurice en Vallais), qui rançonnaient les voyageurs, dut, pour éviter de nouveaux échecs, repasser sur la rive méridionale du lac Léman et venir prendre ses quartiers d'hiver dans le pays des Allobroges (2).

Pendant la lutte de Jules César contre Vercingétorix, qui personnifiait les dernières résistances de la Gaule, les Allobroges, réunis aux légions de Lucius César, défendirent leurs frontières le long du Rhône contre les attaques des Eduens et des Ségusiaves, ralliés au parti de la résistance, et refusèrent les offres avantageuses du chef gaulois (3).

On ne peut douter qu'ils aient eu ainsi part aux récompenses que décerna César après l'affaire d'*Uxellodunum* (4).

D'après Petronius Arbiter, ce serait par les Alpes graies (le Petit-Saint-Bernard) que le conquérant des

(1) *De bello gallico,* I, I-XXIX.

(2) *De bello gall.,* III, I-VI.

(3) J'ai traité cette question dans l'opuscule intitulé : *Les Allobroges à propos d'Alesia.*

(4) *De bello gall.,* VII, XLVI.

Gaules aurait fait sa dernière rentrée en Italie avant la guerre civile (1). Toute la chaîne de nos Alpes était donc aux Romains, comme l'assure Suétone.

Jules César avait fondé à Vienne une colonie romaine, *Colonia Julia Viennensis;* c'est-à-dire qu'il avait distribué aux vétérans retraités des terres prises aux vaincus. Avec le titre de citoyens romains, ces nouveaux venus formèrent un noyau considérable et prépondérant dans les affaires du pays. Deux Allobroges seulement eurent d'abord les honneurs de la cité romaine, Vestinus et Abascantius.

Les autres nationaux ne purent supporter longtemps l'arrogance des colons étrangers. La guerre civile vint leur fournir une occasion d'éclater.

Le parti pompéien s'était propagé de Marseille chez les Volces et les Allobroges, et sous son influence, les Viennois chassèrent de leur cité les protégés de César, qui se réfugièrent à Lyon sous le commandement de Munatius Plancus. En même temps, le corps allobroge de l'armée de César, ayant à sa tête Roscillus et Ægus, passa au camp de Pompée (2), où se trouvaient déjà les Galates du roi Déjotare.

Cette insurrection fut réprimée après la bataille de Pharsale par M. Brutus, à qui César avait donné le commandement de la Transalpine. Les inscriptions de Turin, d'Asti et de Nîmes relatent le triomphe de César sur les Allobroges.

Pour punir Vienne on voulait réduire le pays *in formulam provinciæ*, ou régime militaire. Mais il fallait compter pourtant avec ces Allobroges qui luttaient depuis bientôt un siècle pour leur indépendance. D'ailleurs un autre corps de cette nation servait dans l'armée de Curion, ralliée à César ; malheureusement il avait été fait captif en Afrique par le lieutenant de Juba et donné par lui à Pompée. Le récit de Dion Cassius couvre peut-être une manœuvre simulée des Allobroges pour compléter leur défection. Quoi qu'il en soit, ce ne fut que trois ans après la mort de Pompée, c'est-à-dire l'an 45 avant notre ère, que les Allobroges quittèrent son parti pour rejoindre l'armée de César (3).

La cité de Vienne forma une espèce de république enclavée dans la province Narbonaise avec le droit latin *jus latii*, que le Sénat lui maintint, sur les instances de Cicéron, qui se souvenait au moins une fois du service plus ou moins volontaire rendu à son consulat par les députés Allobroges dans l'affaire de Catilina. Ils cessèrent d'être *colonie* pour devenir *municipe*.

La colonie avait plus de gloire et participait de l'éclat de la Métropole ; le municipe avait plus d'autonomie, et selon que le parti des privilèges ou celui de l'indépendance prévalait dans ces petits Sénats, leurs cités demandaient ou refusaient de passer d'une forme à l'autre (4).

Après la mort du dictateur, 42 ans avant notre ère, M. Brutus, poursuivant Antoine dans les Alpes, rencontra une énergique résistance chez un peuple qu'il appelle le plus belliqueux des Alpes (5). Il prit plusieurs places et ravagea le pays. Sur le rapport qu'il en fit au Sénat et sur les instances de Cicéron, il obtint un triomphe quelques mois après. Brutus n'a pas donné le nom de ce peuple parce que le récit de son succès était peut-être exagéré, comme certains bulletins de nos dernières campagnes. Car Cicéron loue la Gaule d'avoir résisté à Antoine, et Brutus d'y avoir établi des colonies et des municipes (1).

En finale, ce dernier put opérer sa jonction avec Plancus pour occuper le pays des Allobroges. La résistance qu'il y avait rencontrée n'était probablement autre que le parti de Lépidus, à qui César avait donné le gouvernement de la Narbonaise, l'an 44 avant notre ère ; car l'année suivante Calenus et Ventidius fermèrent les passages des Alpes aux troupes que César Octave envoyait en Espagne (2).

La possession de cette province, qui tenait les portes de l'Italie et de la Gaule, devenait donc nécessaire au futur empereur. Aussi, après le pacte de Brindes entre Antoine et Octave, 40 ans avant notre ère, ce dernier obtint le gouvernement de la Transalpine, qu'il garda jusqu'en l'an 22. Le premier usage qu'il fit du pouvoir fut de faire saisir par son affidé Ménas le propréteur Titius du parti opposé. Il confia ensuite à son ami Agrippa l'apaisement moral du pays pour le préparer à la nouvelle organisation qu'il lui destinait.

Et, de fait, après la campagne d'Egypte, Octave, décoré du titre d'*Auguste*, qui resta à ses successeurs, vint dans la Transalpine, l'an 27, inaugura l'organisation de la province à Narbonne devant les députés de toutes les cités et en précisa les confins administratifs (3).

Le mouvement insurrectionnel qui éclata l'an 25 dans les Alpes n'atteignit pas les Allobroges, pas même les Ceutrons, leurs voisins. Térentius Varo soumit les Salasses, les Acitavons, les Médulles, les peuplades du Vallais, qui tous furent attribués à la province d'Italie, dont les limites administratives comprirent ainsi toute la zone des Alpes (4).

Mais ce mouvement motiva de la part d'Agrippa la continuation du réseau des voies romaines, dont le centre était à Lyon. La route de Milan à Verceil et Ivrée se continua par *Augusta prætoria*, Aoste. De là une voie muletière remonta à l'Alpe pœnine pour descendre en Vallais et à Genève, l'autre accessible aux chars traversa l'Alpe graie, soit le Petit-Saint-Bernard, la Tarentaise, et d'Albertville se bifurqua d'une part vers Genève par *Bautas* ou Annecy, l'autre à Vienne, par Lémenc, Aoste et Bourgoin (5).

Auguste avait rendu le titre de roi au préfet des Alpes Cottiennes, qui, par reconnaissance, avait réparé la voie qui de Suse passait le mont Genèvre, le Lautaret, l'Oisans, pour aboutir à Grenoble.

Une autre, venant de Viu et d'Oscella, traversait le col d'Arnaz et la Maurienne (6).

(1) Voir *Questions archéologiques et historiques sur les Alpes de Savoie*, p. 82.

(2) *De bello gall.*, III, LIX. — *Les Allobroges à propos d'Alesia*, 26.

(3) Dion Cassius, XLIII, XLV, XLVI. Hirtius Pansa, *De bello afric.* Velleins Paterc. LVI

(4) A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, III. Mermet, *Hist. de Vienne*, I.

(5) Cicéron, *Epist. ad familiares*, XI, 4.

(1) Cicéron, *Philippic*, III, IV.

(2) Dion Cassius, XLIII, XLVII.

(3) *Epitome Livii*, CXXXIV.

(4) Pline, III, xx. — V. *Questions archéologiques. Faucigny. Tarentaise. De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie.*

(5) *Voies romaines de la Savoie*. Strabon, *Geog.* IV.

(6) Am. Marcellin, XV, x. — *Questions archéologiques, Maurienne.*

Les légions pouvaient donc enserrer le pays des Allobroges par quatre lignes différentes et de là pénétrer dans celui des Helvètes.

Après avoir pourvu à l'accès et à la sûreté du versant occidental de nos Alpes, Auguste céda la province Narbonaise au Sénat, qui dès lors y envoya des proconsuls.

Les Romains tenaient enfin la clef des Alpes. Mais ils en appréciaient la valeur sous bien d'autres rapports. L'exportation frauduleuse du sel gemme de l'Alpe graie avait motivé la dernière répression des Salasses. Ce n'était pas la seule richesse de ces contrées.

Selon Strabon, la Narbonnaise produisait toutes les variétés de blés, toutes les espèces de bestiaux. Les plaines fournissaient aux plateaux élevés les céréales en échange du miel, de la cire, de la poix résine, des flambeaux de pin, des bois et des fromages. Il donne des détails intéressants sur les mines d'or et de cuivre. Enfin il signale les races bovine et chevaline et surtout le bouquetin (1).

Pline parle avec éloge du vin des Allobroges, du fromage des Ceutrons, du cuivre exploité par Salluste le neveu chez ces derniers, des eaux thermales et minérales, des cristaux et des marbres des Alpes qui ornaient les palais de Rome. Il ajoute qu'en raison de sa culture, de la civilisation et de l'opulence de ses habitants, la Narbonaise est à la tête des provinces, si elle n'est pas plutôt Italie que province (2).

Pomponius Méla dit également que la Narbonaise, appelée autrefois *braccata,* était plus avancée que le reste de la Gaule (3). La cité de Vienne devint une des premières villes gauloises. Le *Vicus Geneva*, que César qualifiait déjà d'*Oppidum*, le *Vicus Cularo*, Grenoble, qui servaient de centres à deux autres sections du pays allobroge, les autres *vici*, comme *Augusta*, Aoste, *Bautas*, Annecy, *Albini*, Albens, *Ad publicanos*, Albertville, *Mantala*, etc., etc., s'embellirent de monuments, de temples, de théâtres; les campagnes se couvrirent de thermes, de villas somptueuses.

Nous ne parlons pas de la *Civitas Ceutronum Darentasia,* qui devint plus tard la métropole des Alpes graies et pœnines, ni du *Vicus Morienna,* qui dépendait de la cité de Suse; ces vallées, quoique en-deçà des Alpes, ressortaient alors de l'Italie.

Mais cette transformation s'opéra au profit des fonctionnaires et des colons décorés du titre de citoyens romains, et aux dépens des anciens habitants, dont les deux fractions se trouvèrent cette fois au même niveau, celui de vaincus. Le caractère belliqueux des Allobroges s'étiola sous l'action administrative du régime romain.

Pour les débris de la vieille famille des *Saboï* (4), dont les trouvailles archéologiques constatent de plus en plus la civilisation primitive très avancée, la chute de leurs vainqueurs, plus guerriers qu'artistes, ne pouvait que leur faire entrevoir une ère meilleure, surtout avec l'extension du commerce massaliote le long des rives du Rhône et de ses affluents. Aussi leur nom, conservé dans l'usage vulgaire, ne tardera-t-il pas à reparaître, même officiellement, à mesure que celui des Allobroges perdra d'importance.

Quant au caractère romain, il allait se transformant graduellement dans cette fusion de races, venues de tous les points de l'Empire, auquel elles étaient presque aussi étrangères les unes que les autres.

Les sociétés anciennes étaient foncièrement religieuses. Les dieux grecs et latins se colonisèrent dans nos provinces et durent, pour être bien venus, s'affubler quelquefois d'épithètes gauloises, comme Apollon, *Virotut,* Mars, *Caturix*, Mars, *Segomon;* Mars, *Dunath,* etc. Les divinités celtiques reçurent le droit de cité et partagèrent le titre d'*Auguste* avec les empereurs, comme *Athubodua Augusta*, une Cérès ou une Bellonne gauloise. D'autres fois, les deux noms celte et latin, représentant le principe d'un même culte, se juxtaposèrent pour conserver des droits égaux, comme *Vintius Pollux* (1).

C.-A. Ducis.

(1) *Geogr.* IV.

(2) *Hist. nat.* III, xx, XI, xlii, XXXIV, ii.

(3) *De situ orbis.*

(4) Voir la *Revue*, 1868, 1869.

(1) *Revue*, 1870, septembre.

STATISTIQUE MINIÈRE

DE LA PROVINCE DU GENEVOIS PAR L'INTENDANT DE PASSIER

Annecy, 6 octobre 1752.

Memoire concernant les mines de métal demi métal, sables, marbres, cristaux, charbons de pierre, Terres et Eaux minérales qui ont des propriétés particulières, et que l'on trouve sur le territoire des Communautés de la Province du Genevois, et Balliages de Ternier, led[t] mémoire dressé en conséquence des ordres de M[r] l'Intendant général contenus dans sa lettre du 17 juillet 1752.

Allève. — L'on dit que plusieurs habitans de Genève sont venus à diverses reprises, et en certain temps de l'année, de nuit avec de la lumière sur le territoire de la communauté cy dessus, dans un endroit apellé au *Pont de Bange* au dessus du village des Martinods, où l'on voit une grande et affreuse concavité, dans l'espérance d'y découvrir des mines d'or et d'argent. Cette espérance pouvoit être fondée sur l'opinion qui règne assez communément dans cette parroisse de l'existence de ces minières; en conséquence de laquelle divers particuliers dudit endroit sont aussy entrés dans la même concavité et pour la même fin. L'on ajoute que dans cette concavité se trouve une eau verte, dont le fond est du sable, qui contient des grains, ou paillettes d'or, et que les rochs de cette caverne fournissent aussi certain métal que l'on porte à Genève. Il faut pourtant bien de la hardiesse pour penêtrer dans ces endroits souterrains où l'on ne peut se conduire sans lumière.

Alex. — Les S[rs] Duplisson et Charly Anglais fort expérimentés au fait des minières, ont visité il y a quelques années, une mine de Cuivre située près du Pont de *S[t] Clair* territoire de la dite communauté, et y ont fait même travailler pendant environ deux mois; mais ayant été apellés ailleurs par d'autres affaires, les choses en sont restées là. Ils dirent pourtant avant leur départ au S[r] Marchand pour lors Secrétaire de cette parroisse, que la minière n'étoit pas mauvaise.

Allonzier. — On dit qu'il y a dans l'étendue de

cette Communauté un lieu appellé vers *Les Bains,* une source d'Eau souphrée.

ARCINE. — L'on prétend que le Rhône en passant le long du territoire de cette communauté, et de celles de Chevrier, Bans, Léaz et St Germain, laisse sur ses bords après des inondations, qui arrivent ordinairement en été, des pailletes d'or, dont la recherche occupe quelques particuliers de ces communautés pendant les mois de Janvier, Fevrier et Décembre. Le gain qu'ils y font monte quelques fois jusqu'a L. 32 par mois.

CONTAMINE. — On trouve rière le village de Vellards parroisse susdite de Contamine une carriere de Gyps.

DINGY St CLAIR. — L'on croit communément qu'il y a plusieurs filons de minières dans l'étendue de cette communauté, ce qui est sur, c'est qu'anciennement on y a fait des ouvrages considérables pour en découvrir surtout au rocher de *Parmelan,* ou l'on voit des vestiges d'escarpements de rochs dans un lieu presque inaccessible. L'on a fait aussy quelques tentatives du côté du rocher dessus Charvex.

GEVRIER. — Il y a sur le territoire de cette communauté des mines de charbon de terre sur les bords de Fier. On y trouve aussy de la marne.

GYEZ. — La montagne de cette communauté est toute d'un marbre noir, mais grossier, et d'un abord dificile.

St JEAN DES SIXT. — On prétend qu'il se trouve sur le territoire de cette commune, une carrière d'ardoises, dans un endroit assez près du grand chemin tendant depuis les Villards au Grand Bornand. On en fera faire la découverte au plutôt.

MENTHON. — Il y a environ quatre ou cinq ans que Mr le Comte de Menthon fit venir dans son château quelques étrangers qui passoient pour habiles dans la découverte des minières, qu'il occupa durant quelques tems à en faire la recherche, qu'ils discontinuèrent ensuite, sans qu'on aye pû savoir quel a été le succès de leur travail.

L'on trouve dans l'étendue de cette communauté des Eaux minérales, qui anciennement étoient fort fréquentées comme on en peut juger par les vestiges des bains qui existent encore aujourd'huy dans cet endroit.

Elles recommançoient à s'acréditer avant la guerre; mais depuis lors peu de gens en ont fait usage.

Le Sr Voisin, qui a été chirugien major de la première Compagnie des Gardes du Corps de S. M. dans son livre intitulé *Le médecin familier et sincère* et parlant de ces eaux pages 70 et 71, les compare à celles d'Amphion près d'Evian en Chablais, et après avoir assuré qu'il a fait l'analyse des unes et des autres, il ajoute qu'il les a trouvé de même nature et qualité, à la réserve seulement que celles de Menthon lui ont paru plus remplies de parties sulphureuses. Quoique ces Eaux soient réellement situées sur le territoire de Talloires, on leur donne communément la dénomination d'Eau de Menthon, ce qui nous a engagé a en faire mention, sous l'art. de cette derniere Commune.

Bien des gens pensent que les anciens Comtes de Menthon pour s'épargner la dépense considérable que leur occasionnoit la fréquentation de ces Eaux ont eux mêmes secrètement contribué a en déranger les canaux et le cours.

MENTHONNEX SOUS CLERMONT. — On voit sur le territoire de cette Comté des Eaux calibées apellées vulgairement les *Eaux de Planchamp.*

Elles sont situées sur le fond d'un particulier du dt lieu nommé Gabriel Gruffaz. Elles ont été ordonnées à différens particuliers de la ville de Rumilly par le médecin Gavet, qui les juge tres salutaires surtout pour les obstructions. On ne croit pourtant pas qu'il en ait fait l'analyse.

TALLOIRES. — On trouve dans l'étendue de cette Communauté diverses carrières de marbre dans le détail desquels on va entrer.

Le roch qui est aux environs du village des Granges et qui a un demi quart de hauteur et plus encore de largeur fournit aux maçons des pierres de taille, donne du marbre de couleur d'ardoise, avec des veines blanches en long, coupans et serpentans. Plus l'on creuseroit dans le roch et aux environs dudt village, plus le marbre seroit fin et beau, et la couleur presque noire, ainsi qu'on l'a déjà reconnu par expérience.

L'on voit dans le bois de Glieres, et notamment sur le fond de Philippe Bredannaz quelques éminences de petits rochs, soit indications de carrières, d'où l'on s'aperçoit à l'œil que l'on pourroit tirer du marbre de la même qualité que celui, dont on vient de parler et même plus beau paraport aux mouches et taches blanches, dont il est parsemé.

Dans le fond de Mr Delornay et des aboutissans il y a une carrière de marbre d'environ un journal d'étendüe. Ce marbre n'est ni fin, ni beau, considéré comme brut; mais poli il est de couleur presque noire, avec quelques grosses veines soit filets tous couchés en long. L'on en a exploité une vingtaine et plus de bancs soit lits couchés l'un sur l'autre et cependant on ne l'a pas trouvé plus beau en cette profondeur que dans le haut de la carrière. Ce marbre au plus ne seroit propre que pour des *urnes* et *pierres sépulcrales.*

La carrière de marbre plus estimable de la Cté de Talloires est celle qui se trouve au delà du village de Balmette, distante d'environ 3/4 de lieues du Bourg. Elle commence à une petite portée de fusil du lac d'Annessy; sa superficie est d'environ soixante pieds cubes, en y comprenant avec le chemin de Talloires à Faverges le petit roch, qui est au dessus. Le fond de cette carrière appartient aux héritiers de Joseph Revil dit Perroux.

C'est delà que Sr Doré habitant à Seyssel, qui passe pour habile marbrier, a tiré du marbre, qu'il a fait transporter chez lui, et l'on sait par expérience indépendament des opérations et relations de cet ouvrier que le marbre dont il s'agit étant poli, est fort riche, et très beau d'une couleur noire agréablement tacheté et moucheté en blanc, de manière même qu'il représente diverses figures, sans quoi on le prendroit pour du marbre *parangon,* soit de la pierre de touche.

THUSY. — On trouve dans cette parroisse au lieu

de *Planchamp* deux sources d'Eaux calibées à quelques pas de distance l'une de l'autre. Elles sont assez fréquentées et guérissent les obstructions, chaleurs d'entrailles et autres incommodités semblables. On ajoute que ceux qui les prennent chaque année, s'en trouvent très bien. Le médecin Alliou, qui les visita l'année dernière, en a fait porter à Turin, a fin de pouvoir en faire l'analyse.

Thorens. — On trouve sur le territoire de cette communauté près d'un petit ruisseau dans le hameau d'Usillon au bord d'une pièce de terre appartenante à Antoine Comtat inscrite sous le nº 4,499 de la mappe et du côté du levant de ladite pièce, une minière d'argent, dont Son Excellence Mr le Marquis de Sales fit faire l'essai il y a quelques années à Turin, ou l'on trouva qu'elle étoit chargée d'Antimoine, et qu'il n'y avoit aucun profit à la faire exploiter.

BALLIAGE DE TERNIER

Bernex et Confignon. — On voit à quelques pas au dessous de l'église de Confignon une fontaine publique à l'usage même des bestiaux, dont l'eau est minérale, et calibée. On supose qu'elle est propre à guérir les obstructions, et autres maladies semblables.

Viry. — Au dessus du village de l'Eluiset situé dans l'étendüe de cette communauté, et dans le grand chemin même, on trouve une eau minérale calibée, dont plusieurs personnes se servent avec avantage. Elle est, dit-on, aussi purgative.

On peut ajouter en général qu'on a déjà découvert dans bien des endroits de cette Province de la Marne, dont même quelques particuliers ont commencé à faire l'essai sur une partie de leurs champs; en conséquence des notices que nous avons adressé à ce sujet aux différents Comtés de ce district contenüe dans un mémoire imprimé.

Annessy ce 6 Octobre 1752

Signé De Passier.

Copié aux archives départementales de la Haute-Savoie.

E. Serand.

L'HOPITAL MORBEUX OU DES PESTIFÉRÉS

(Suite. — Voir le nº de juillet.)

La fondation d'Etienne Ruffi ou Roux devait être soldée trois ans après sa mort. Mais elle donna lieu à un long procès que la ville dut intenter contre Anne-Louise, fille, et héritière du donateur et épouse de Jean-Gaspard Trollioux, escuyer à Chambéry. Il ne se termina qu'en 1567 par une subhastation des biens hypothéqués.

J'ai dit qu'il n'y eut d'abord qu'une petite chapelle ou oratoire. Il paraît que la construction subit de longs retards; car on trouve au 23 mai 1536 le paiement de la somme de trois florins à François de la Combe dit Ballon, en décharge de quinze florins qu'on devait pour le reste du prix de la petite chapelle, près le cimetière du dit hôpital; au 25 juillet celui de 6 florins, et trois florins le dimanche après la Toussaint.

Elle ne figurait plus que comme masure lors de la confection du cadastre en 1730.

Pour son achèvement et pour les besoins de l'établissement, cette chapelle était devenue l'objet de faveurs spirituelles pour lesquelles on avait sollicité la bienveillance du Souverain-Pontife, qui avait accordé des indulgences à tous ceux qui visiteraient l'hôpital et y feraient une aumône la veille ou le jour de la Saint-Sébastien, 20 janvier, de l'Annonciation, 25 mars, de Quasimodo, premier dimanche après Pâques, de la Fête-Dieu et de la Toussaint. C'est ce qu'on appelait *les Pardons* de l'Hôpital morbeux de la Cullaz.

A chacune de ces fêtes on faisait chanter deux grand'messes, dont l'honoraire était de deux sols chaque. La garde, postée pour surveiller pendant le concours du public, recevait quatre sols pour la veille et le jour de la fête.

On y faisait même l'une des trois processions des Rogations. Ainsi, le 8 mai 1537, on y offrit à déjeuner aux syndic et conseillers, qui y étaient arrivés en procession des *Raveison* (1).

Deux prudhommes avaient été commis à la vérification et à la manutention des offrandes pour le service de la chapelle et de l'Hôpital. Les comptes-rendus de cette œuvre, de 1536 à 1558, ont seuls été conservés aux archives de la ville. Ils ont été tenus par Jean de Lépine, notaire résidant au Tillier, et Jean Saddier, qui figure peu d'années après comme conseiller de ville. Leur gestion ne commence qu'au mois de mars 1536 et finit à la Toussaint 1545, à la mort de Jean de Lépine. Ses deux fils, Claude, notaire, et Antoine, lui succédèrent jusqu'à la Toussaint 1549, où, ensuite de leurs partages, le premier resta seul administrateur.

On pourra juger de l'empressement des fidèles par cette statistique des recettes de 1536 :

Annonciation	10 florins	5 sols.
Quasimodo	5 —	7 —
Fête-Dieu	2 —	3 —
La Toussaint	3 —	

Il paraît qu'il y avait aussi à cette époque des âmes basses et viles, pour qui rien n'est sacré. Malgré la garde, le tronc fut brisé aux environs de la Fête-Dieu, et c'est ce qui explique la somme minime de deux florins trois sols. Le serraillon Mermet fut requis pour réparer les serrures du *ploct* qu'on avait crochetées et gâtées. Il eut deux sols et neufs deniers. On fit venir de Quintal pour la réparation du mur un charriot de chaux au prix de 28 sols. Il paraît qu'on ne pouvait plus se fier aux raffourniers de la Cullaz et que ceux de Quintal ne tenaient pas non plus à s'y rencontrer ; car on fut obligé de donner deux sols pour le port de cette chaux de la ville à l'Hôpital.

Les choses n'allèrent pas mieux depuis. Au pardon de Saint-Sébastien, 1537, la recette ne fut que deux sols et trois deniers. L'annotateur attribue cette diminution au mauvais temps qui a arrêté les pèlerins. Mais il enregistre encore la somme de neuf deniers payée au serraillon appelé pour « la petite serraille d'Allemagne qui estoit rompue au dict ploct, » et trois sols pour la refaire. Cette fois il n'y eut qu'un sol et six deniers pour une messe basse et quatre sols pour la garde.

(1) Le *v* pour le *g*, comme dans *Vuido* ou *Guido*, *Vuillelmus* ou *Guillelmus*.

Au pardon de l'Annonciation il n'y eut que huit sols de recette, dont quatre pour la garde et un et demi pour la messe. Mais celui de Quasimodo fut meilleur : il produisit cinq florins, — c'est que la chapelle avait été réparée, — et la dépense s'était montée à cinq florins, dont deux pour lattes, douze sols, prix de trois journées, pour *curer*, déblayer la petite chapelle, outre un sol et dix deniers pour dîner et pot de vin.

On n'avait pas attendu la suite de tous ces accidents et les dépenses qu'ils occasionnaient pour former le projet d'une chapelle plus convenable, plus solide que le petit oratoire. Le 5 mai 1536, les syndic et conseillers se rendirent à l'Hôpital avec des maçons pour fixer l'emplacement et les conditions de l'entreprise. Le serviteur de ville, Jean Cathan, y porta du pain, du vin et du fromage pour la valeur de sept sols. On en donna cinq aux maçons pour dérangement de journée, et le 10 du même mois les syndics donnèrent la tâche de la construction aux maîtres Jacques Rosset et Bertrand des Maisons, à qui il fut donné six sols pour leur dîner. La même somme fut payée à Claude Casuaz, Humbert Chalamont, Jean Mandrey et au nommé Macloz, maçons, qui s'y étaient transportés plusieurs fois à cette fin.

La grande chapelle fut élevée à l'est de la petite, à 32 mètres de l'Hôpital. La porte était de style flamboyant : le chœur avait trois panneaux et quatre arêtes de la même époque. Elle était visible encore il y a une huitaine d'années.

D'après tous les détails de dépenses, il paraît que les murs, le toit et les bancs étaient achevés en fin 1538. L'autel en pierre, d'une seule pièce, y fut placé au printemps.

La recette du dernier pardon, celui de l'Annonciation, avait été de treize florins et six sols. La recette de Quasimodo ne produisit que deux florins ; mais Pierre-Jean Duret y ajouta un don de cinq florins par testament. Les autres pardons d'avant et d'après ne furent pas très abondants.

Aussi, ce ne fut qu'en 1541 qu'on put se procurer le tableau du rétable, qui coûta sept florins, plus seize sols pour le cadre et le placement. Mais cette année-là même il n'y eut rien à la Fête-Dieu et très peu aux autres parce que, dit l'annotateur, il y avait d'autres pardons en la ville, peut-être le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse, et puis le mauvais temps.

La dernière quittance des travaux de la grande chapelle est de janvier 1544.

Dès les chaleurs de cette année, la peste entra à Annecy et s'y maintint jusqu'en 1546. — De là une diminution dans les offrandes. — La suite des comptes n'offre rien de saillant que des excès de temps, auxquels le trésorier de l'œuvre ne manque pas d'attribuer la pénurie des recettes.

Nous n'avons pu trouver de détails précis sur les ravages de cette peste. Quelques mandats de salaire et de pharmacie ne donnent pas une idée exacte de l'étendue du fléau.

Le syndic Paquellet fait délivrer au 10 août la somme de quatre sols à maître Robert, garde de la porte du Pâquier, pour aller *querre* (chercher) messire Pierre d'Alex pour visiter la servante de la Battalliouza, suspectée de peste.

Le pharmacien François Falquet a livré à ce médecin, de l'ordre du syndic Chardon, trois boîtes de mitridate, au prix de sept sols, le 22 août, ainsi qu'à M. Pallangiac.

Au même, de la muscate, des girofles et du mitridate et un pot de verre pour trois florins, le 24 août.

A M. de Boringe, une tablette de sel pour trois sols, le 18 septembre.

Cette note de trois florins et dix sols n'a été acquittée que le 5 mars 1545 par le trésorier de ville Du Bourjail.

Une autre note de remèdes et de vacations dans le courant de septembre 1544 et s'élevant à la somme de seize florins un sol et six deniers est mandatée par les syndics Chardon et Paquellet.

Au dernier mai 1544, le médecin Pierre d'Alex recevait, en décharge de ses gages, un écu d'or au soleil. Le mandat est signé : De Genève. Il recevait la même somme au 2 juin suivant, plus trois florins en deux autres fois.

Le syndic Paquellet lui mandate encore la somme de deux florins en décharge de ses gages, servant à *lospital pestifereux*. C'était le 11 août 1544.

Il recevait encore neuf florins et quatre sols au temps de la peste et cinq florins le jour de la mort d'un personnage. C'était en septembre. Enfin il reçut vingt-sept florins en octobre.

Outre le service médical, le conseil de ville avait à se pourvoir d'un *hospitalier* ou serviteur de l'Hôpital, chargé de consoler les familles, de leur subvenir selon son pouvoir et finalement d'ensevelir les corps de ceux qui étaient morts de la peste. Les honoraires étaient de quinze florins annuels, outre les revenus des biens de l'Hôpital et un vêtement tous les trois ans.

Or, en date du 14 février 1545, nous voyons la quittance de la somme de soixante-et-dix-neuf florins et demi délivrée par François Duborjail, trésorier de la ville, à Aymé Sylvestre du Petit-Bornand, pour avoir pansé, soigné et enterré les corps de ceux qui sont morts de la peste. Fait à Annessy au greffe du magnifique conseil de Genevois, en présence d'Etienne Diaquenoz, Jean Picollin, sergent comital, et noble Jean fils de noble Guygon Collact de Borna. — Deservetaz, notaire.

Tels sont les seuls documents relatifs à la peste de 1544.

C.-A. Ducis.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE ALGÉRIENS

Trois membres correspondants dont nous avons signalé plus d'une fois le dévouement pour la Société florimontane et pour le Musée d'Annecy, MM. Leblond, Papier et Doublet, nous ont adressé récemment de Bône une énorme caisse de dons. M. Doublet a recueilli pour la galerie d'ethnographie une nombreuse collection de poteries tunisiennes, les unes remarquables par l'originalité des formes, les autres par leur élégance. Rivalisant de zèle avec son père, Mlle Louise Doublet a contribué pour sa part à la formation de cette série de la céramique africaine. — Des objets d'histoire naturelle, des antiquités, des médailles, des vases ont été offerts par M. Leblond. — M. Papier est allé recueillir chez les indigènes des ustensiles de ménage, des étriers, des éperons, des corbeilles tressées par les nègres ; la partie la plus curieuse de son envoi consiste dans la réunion des instruments de mu-

sique fabriqués et employés par les Arabes et par les nègres. Nous en donnons la description suivante, extraite d'une lettre qui n'était pas destinée à la publicité; le signataire nous pardonnera de livrer aux lecteurs de la *Revue savoisienne*, sans l'avoir consulté, quelques feuillets où se reflètent le charme et l'abandon d'une conversation intime. — L. R.

Bône, le 7 juillet 1872.

A M. L. REVON.

Les instruments de musique que j'offre au musée d'Annecy ne brillent pas en général par l'élégance, mais ils sentent leur crû à dix lieues à la ronde. Je certifie les avoir pris des mains mêmes de ceux qui en jouaient, et cela n'a pas été sans peine, je vous prie de le croire, attendu que ces messieurs y tenaient énormément.

Voici donc tout d'abord un *ben t'ir*, autrement dit un tambour de basque, dans toute sa simplicité; les Arabes en jouent avec beaucoup d'adresse, tantôt avec les doigts, tantôt avec la paume de la main, selon qu'ils jugent à propos de donner de la vigueur ou de la douceur à l'instrument. Ce *ben t'ir* est presque toujours accompagné par une grande flûte en roseau (*gub'ause*) ouverte aux deux bouts et percée de trois, quatre, ou cinq trous, suivant l'habileté de l'artiste. J'ai donc tenu à vous envoyer une de ces flûtes. Je la tiens d'un jeune Bédouin qui en jouait très bien, mais qui n'a jamais pu m'enseigner la manière d'en tirer le plus petit son. Le fait est qu'il faut encore un certain talent pour obtenir quelque chose de bon de ce roseau qu'on tient un peu obliquement à la bouche, sans trop l'appuyer sur la lèvre inférieure.

Et, maintenant, voici un *goumb'ar*, gros violon à une corde, joué par les nègres, seul ou avec accompagnement de tambour. Admirez!... une écuelle en bois, une peau de bouc, une corde de crin tendue sur une petite fourche en bois, un bâton orné de quelques grelots, un archet recourbé, enfin, composent cet appareil musical. Je ne sais si Paganini, tout habile qu'il était, en eût fait sortir quelques notes agréables, quelques airs mélodieux; tout ce que je sais, c'est que le *négro* qui était venu en râcler un jour sous mes fenêtres, en s'accompagnant d'une chanson moitié arabe, moitié *sabir*, en tirait des sons qui ne manquaient pas d'un certain cachet.

Prenez encore ce *t'arr* ou *ben t'ir* perfectionné, c'est-à-dire, orné de petites plaques de fer blanc qui, en se heurtant les unes contre les autres suivant les coups plus ou moins forts qu'on imprime au parchemin, font un petit tintamarre qui n'est pas désagréable à entendre au milieu des instruments à cordes et à vent des indigènes. Ce n'est pas riche, mais c'est toujours du crû de première qualité, de même que cette *kouïtra*, guitare à deux cordes; vous ne pourrez, sans doute, la regarder sans sourire.

Et ce gros tambour ou *t'bel*, qui ne manque jamais de figurer dans le concert des nègres, est-il assez bien *ficelé* au propre comme au figuré! Et *tapé* donc! Il faut voir: c'est lui qui ouvre la marche du cortége lorsque, courant dans toutes les rues et à travers la campagne, les nègres vont promener leur taureau noir, leur bouc noir et leur poule aussi noire, et les sacrifient pour apaiser la colère de Dieu et demander à la Toute-Puissance quelques jours de pluie bienfaisante. Dans leur danse du bâton, c'est lui qui marque la mesure et la cadence à coups redoublés. Je suis à la recherche d'une paire de *castagnettes* d'un genre tout particulier; les nègres en jouent les bras en l'air et en dansant; elles complètent l'harmonie de leurs concerts en plein vent. Si je parviens à en trouver, je les ajouterai tout naturellement à cet attirail de musique africaine... j'allais dire infernale.

J'aurais été très heureux de pouvoir vous envoyer aussi une certaine trompette ou hautbois qui joue un grand rôle dans la musique des Kabyles; mais j'ai dû renoncer pour le moment à l'espoir de vous en trouver ici; les seuls musiciens kabyles qui se font entendre aujourd'hui dans les cafés maures de Bône ne veulent s'en défaire à aucun prix.

Voici encore un petit flageolet maure appelé *djououak*, dont jouent assez volontiers certains *iaouled* sans trop vous écorcher les oreilles.

Ce n'est pas tout; je vous présente aussi un *derbouka* et vous le recommande! On vient de me l'apporter aujourd'hui même, après six mois de vaines sollicitations et offres de tout genre. J'aurais pu en faire faire un assez facilement, mais où trouver un derbouka qui ait servi? Cela n'était pas chose commode, je le savais: les Arabes tiennent à ces instruments qu'ils considèrent comme de la famille. J'ai offert 50 fr. d'un qui ne valait certainement pas celui-ci; eh bien, l'Arabe, qui était loin cependant d'être cousu d'or et d'argent, a refusé net de me le vendre, en ajoutant qu'il ne me le donnerait pas pour 100 fr., *âcherine douros!* — Les Arabes en jouent comme du ben t'ir, ou tambour de basque, c'est-à-dire du plat des doigts ou de la paume de la main, mais en tenant l'instrument sous le bras ou sur les genoux lorsqu'ils sont accroupis.

Est-ce tout? Oui. Voilà bien tout ce que je connais en fait d'instruments de musique chez les Arabes; j'ai beau consulter mes souvenirs, je ne crois pas en avoir vu d'autres dans leurs mains. Je désire qu'ils vous arrivent sans encombre et ne déparent pas trop vos galeries ethnologiques. Tout ce que j'appréhende seulement, c'est qu'ils ne donnent une bien fausse idée de la musique de nos indigènes. Cette musique a son charme, croyez-moi; elle a sa méthode et son harmonie à elle, et en vaut bien d'autres. On ne peut la savourer longtemps, c'est vrai, puisqu'elle est peu variée; mais si peu qu'on en goûte, on est tout étonné de l'effet qu'elle produit sur nos sens et notre âme. Elle a quelque chose de langoureux qui convient aux esprits rêveurs, et je ne m'étonne pas du tout de son influence sur les Orientaux qu'elle charme et finit par endormir dans les fumées du haschich. Chose remarquable encore, les Arabes n'ont point de musique écrite; ils apprennent tous leurs airs par l'oreille, et ils arrivent à les savoir si bien qu'il ne vous serait pas difficile d'en entendre une vingtaine jouer toute une nuit ensemble sans jamais se tromper ou faire la moindre dissonance, tout en changeant continuellement d'airs.

A. PAPIER.

POÉSIE.

Il y a quelques années, M. Gustave Revilliod publia une remarquable poésie intitulée : *le Sommeil et la Mort;* sa pensée fut récemment interprétée en marbre par un artiste romain, M. Louis Guglielmi. Les vers qui suivent ont été dits par leur auteur le jour de l'inauguration de ce groupe sculptural, dans la campagne de M. Revilliod à Varembé, près Genève.

A M. GUSTAVE REVILLIOD

Tu contemplas, poète, à la clarté du rêve,
Ces esprits fraternels, le Sommeil et la Mort,
L'un donnant au labeur une divine trêve,
L'autre un suprême asile aux victimes du sort.

A les voir sur le monde incliner leurs fronts d'anges
Et bercer dans leurs bras la pâle humanité,
Tu compris que tous deux sont dignes de louanges,
Et tu nous révélas leur égale beauté.

Sur la foi de tes vers, un sculpteur d'Italie
Créa, pour incarner cet idéal tableau,
Un chef-d'œuvre de grâce et de mélancolie
Echappé du Carrare à l'appel du ciseau.

En face de ce groupe où revit ta pensée,
O poète, ton cœur frémit d'émotion ;
Comme au doux souvenir d'une fête passée,
Le marbre t'a rendu ta blanche vision!

Jaloux de le ravir à la foule distraite,
Tu l'as mis sur l'autel dressé par ton amour
Au plus paisible endroit de ta noble retraite,
Et tu dis au printemps de fleurir alentour.

Ouvrez vos yeux rêveurs, pâquerettes, pervenches,
Boutons d'or, étoilez l'épaisseur des gazons!
Elevez-vous, sapins! chênes, courbez vos branches,
Comme un voile étendez vos larges frondaisons!

Et quand le crépuscule, où l'esprit se recueille,
Couvre le front du jour d'un vaporeux manteau;
Quand l'oiseau clôt son aile, abrité sous la feuille;
Lorsque l'encens des fleurs parfume le coteau;

Lorsque vont s'éteignant les rumeurs de la terre,
Quand sur le lac prochain le clair de lune dort, —
Tu reviens contempler, poète solitaire,
Ces doux consolateurs, le Sommeil et la Mort.

BENJAMIN DUFERNEX.

5 mai 1872.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 27 juillet 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, allouant, comme les années précédentes, un subside de 400 fr. Des remerciements sont adressés à M. le Ministre. — M. le Président donne ensuite lecture d'une proposition d'un haut intérêt faite par M. le docteur Andrevetan, de La Roche. Cette communication sera l'objet d'un rapport.

M. Ernest Chantre, membre correspondant, envoie des antiquités préhistoriques trouvées dans la station de Solutré (Saône-et-Loire). M. Chantre veut bien promettre un nouveau don d'objets provenant des fouilles qu'il fait pratiquer dans cette localité.

M. ANTONY RÉGNIER, de Marseille, peintre d'histoire, est reçu membre correspondant.

M. Revon présente une série de médailles ptolémaïques découvertes dans le voisinage de l'isthme de Suez, et la collection des monnaies égyptiennes modernes en argent et en bronze. Le donateur, M. Eugène Tissot, d'Annecy, ingénieur au Caire, nous fait espérer le prochain envoi d'objets destinés à enrichir surtout les séries ethnographiques du Musée.

M. Ducis entretient la Société du personnel des diverses corporations d'Annecy d'après le recensement de 1561, soit le Conseil présidial, la judicature mage, les officiers ducaux et comitaux, les chapitres de la cathédrale et de la collégiale, les dominicains, les notaires, avocats, procureurs, médecins, etc. Parmi les autres carrières, il signale deux libraires et trois peintres.

Le même exhibe un document d'après lequel, en 1260, Thomas de Menthon obtint d'Aymon de Granson, évêque de Genève, le marché public de Menthon tous les mercredis, et, en 1261, de son successeur, Henry de Botties, la foire annuelle de Menthon pour le premier dimanche après la Toussaint. Ces deux institutions furent garanties par Rodolphe, comte de Genevois.

M. Gex émet le vœu que la Société s'adresse à l'autorité municipale pour lui demander l'installation, au jardin public, d'étiquettes indiquant le nom scientifique et le nom vulgaire de chaque espèce de plantes et spécialement des nombreuses essences d'arbres qui ornent ce pittoresque jardin. La Société accueille avec empressement cette proposition.

La réunion procède à la visite des nouvelles salles du Musée, puis elle examine les travaux exécutés cette année par les élèves de l'école municipale gratuite de dessin. La plupart des prix ont été offerts par la Société Florimontane ou par quelques-uns de ses membres.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants :

Abbé Ruffin, *Vie de saint Guérin*, don de l'auteur : — G. Vallier, *Médailles romaines inédites*, don de l'auteur; — abbé Dépierre, caractères servant à la notation de la musique appliquée et étudiée au moyen d'un système nouveau de claviers, don de l'auteur; — Ange Sismonda, observations à l'article de M. G. de Mortillet publié sous le titre de *Géologie du tunnel de Fréjus*, don de l'auteur; — abbé Chevalier, *Notice* sur les insectes nuisibles et les insectes utiles de la Savoie, don de l'auteur; — Jules Vuy, *Rapport* sur le concours de poésie ouvert par l'Institut genevois, don de l'auteur; — Th. Claparède, 1° *Emmanuel-Philibert*, duc de Savoie, et *l'amirale de Coligny* ; 2° *Paul Lullin* ; 3° *Théophile Heyer*, dons de l'auteur; — Boltshauser, 1° *Nota sulle osservazioni meteorologiche fatte nella R. Università di Catania nell'anno 1871* ; 2° *Considerazioni su una costruzione particolare del barometro statico*, dons de l'auteur; — Cr. Negri, *La storia antica restituita a verità e raffrontata alla moderna*, don de l'auteur; — *La storia di Giuseppe Ebreo, dramma Sardo Logudorese*, don de M. Spano; — *Canzoni popolari inedite in dialetto sardo centrale ossia logudorese*, don du même; — *Crespi, il museo d'antichità di Cagliari*, don du même; — collection de calendriers depuis la Révolution jusqu'à nos jours, don de M. Charles Burdet; — *Revue archéologique* ; — *L'Investigateur* ; — *Bulletin* de la Société des antiquaires de France; — *Revue bibliographique universelle* ; — *Association scientifique de France* ; — *Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie* ; — *Revue du Lyonnais*. — *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France; — *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille; — *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Cannes; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — *l'Athénée*, journal suisse des beaux-arts; — *l'Educateur*, revue pédagogique; — *Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern* ; — *l'Italia agricola* ; — *l'Union savoisienne* ; — *les Alpes* ; — *l'industriel savoisien* ; — *le Faucigny* ; — *l'Echo du Salève* ; — *l'Annonce de Savoie* ; — *le Courrier des Alpes* ; — *la Savoie thermale et pittoresque* ; — *le Courrier de Turin*

Le Secrétaire-adjoint, LOUIS REVON.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 septembre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un bon postal à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA CAMPAGNE DE POMPTINUS CHEZ LES ALLOBROGES

J'ai signalé, il y a quelques années, dans cette *Revue*, les souffrances des Allobroges sous les préteurs romains et l'expédition de Pomptinus qui vint étouffer leurs aspirations.

L'étude approfondie qu'en a faite M. Guillemaud, dans l'ouvrage intitulé : *Ventia et Solonion,* etc., donne lieu à de nouvelles observations géographiques sur le pays des Allobroges et ce point de leur histoire.

On se rappelle les insultes de Cicéron à l'adresse des Allobroges dans les plaidoyers pour Fontéius et Pison, et le service signalé rendu à son consulat par les députés de cette nation au moment même où il leur refusait un acte de justice.

On les a accusés d'avoir manqué aux engagements pris avec les conjurés de Catilina, de les avoir trahis même en livrant leurs secrets acquis par fourberie, d'avoir servi la cause d'un consul qui leur avait été hostile, et d'avoir ainsi manqué l'occasion de soutraire la nation à la domination romaine.

D'abord nous répondrons que, si l'insurrection ne peut jamais être reconnue comme la forme d'un droit, les promesses faites sérieusement à des conjurés seraient déjà coupables.

La résolution des Allobroges, prise sur les conseils de leur homme de confiance, plus au courant qu'eux de la politique romaine, sur l'avis du protecteur de leur nation, dont la famille héroïque tenait depuis des siècles un rang des plus distingués dans l'Etat, les mettrait déjà à l'abri d'une critique ordinaire, surtout si le puissant entremetteur avait promis, en retour de ce service, une juste satisfaction à leurs réclamations.

Nous reconnaîtrions déjà, à cette distance, une teinte du caractère conservé dans nos populations, qui savent souffrir et se plaindre avec regret et fermeté, mais n'ont jamais levé l'étendard de la révolte, et qui, malgré leurs griefs, n'ont jamais refusé de verser généreusement leur obole et leur sang pour la cause de l'ordre.

En face d'une conjuration qui ne tendait rien moins qu'à renverser le gouvernement romain, et dans laquelle, au rapport de Salluste, on rencontrait toutes les infamies sociales au service d'une noblesse ruinée et corrompue, les députés allobroges se sont prêtés à la cause de l'ordre, en espérant d'y trouver la justice.

Et ces hommes, que Cicéron, drapé dans son écorce religieuse, s'était plu à déconsidérer en plein *Forum*, en les représentant comme incapables de la notion de Dieu et de la sainteté du serment, ces hommes surent respecter le serment que leur nation avait juré à la république romaine,—*Allobroges in deditionem accepti*, avait dit l'abbréviateur Florus, lors de leur incorporation à la Province — et sauvèrent ainsi le gouvernement du cataclysme qui allait l'engloutir.

Ce fut le salut du peuple romain, dit Salluste. Mais, le service une fois rendu, le consul s'en adjugea tout le mérite. Il aurait craint d'abaisser sa magistrature en partageant les honneurs avec des provinciaux. Il se fit appeler *père de la patrie*, et refusa de faire raison aux griefs de ceux qui venaient de la sauver avec lui.

L'indignation fut profonde en deçà des Alpes. Et le prestige de l'autorité légitime s'évanouit devant l'ingratitude du consul.

Les Allobroges lui répondirent par la reprise des hostilités, en dévastant les possessions romaines de la Narbonaise et soulevant leurs anciens confédérés (1).

Pomptinus, le même qui avait arrêté le convoi allobroge au pont Milvius, avait obtenu le gouvernement de cette province, 61 ans avant notre ère. Il remonte la droite du Rhône, probablement pour éviter la rencontre des Allobroges avant d'avoir porté la guerre chez eux. Son lieutenant Manlius Lentinus alla d'abord assiéger *Ventia*. Les habitants effrayés s'échappèrent pour la plupart ; le reste demanda la paix. Cette fuite n'était que simulée. Une armée improvisée s'abattit des campagnes environnantes sur Lentinus, qui, repoussé de la place, ravagea la contrée.

Catugnat, le chef de l'insurrection, averti de cette invasion, remonte au nord, grossit son armée de tous ceux qu'il peut réunir des bords de l'Isère. Lentinus, pris entre deux feux, n'osa pas lui disputer en bataille

(1) Dion Cassius, *De Gallis*.

le passage de l'Isère, pour lequel les Allobroges avaient un grand nombre de bateaux. Il se replia derrière les bois qui s'étendaient entre Ventia et l'Isère, et, à leur abri, se contenta de dresser des embuscades à ceux qui passaient. Mais les Allobroges l'attirèrent en simulant une fuite. Cerné, il allait périr sans un violent orage qui vint tout à coup séparer les combattants.

Pomptinus était resté sur la droite du Rhône avec le reste de son armée. Sur ses ordres, Lucius Marius et Servius Galba avaient passé le Rhône plus au nord et ravageaient les terres des Allobroges. Ils arrivèrent jusqu'à *Solonion,* surprirent l'*oppidum* qui la dominait, et, ne pouvant prendre la ville, y mirent le feu; elle était bâtie en bois, comme la plupart des villes gauloises.

Catugnat, averti de cette diversion, vole au secours de cette place. Pomptinus arrive alors pour cerner l'armée allobroge, qui fut, en grande partie, faite prisonnière. Catugnat ne put être pris. Il est probable qu'il avait succombé, ce qui expliquerait cette capture de soldats improvisés et sans chef au milieu de deux corps d'armée romains.

Profitant du départ de Catugnat, Lentinus était sorti de l'obscurité des bois et s'était facilement emparé de *Ventia.*

La bravoure imprévoyante des Gaulois s'était brisée contre la tactique romaine. Ce fut le dernier effort sérieux de l'indépendance nationale.

Il résulte du récit de Dion Cassius que la ville de Ventia n'était séparée de l'Isère que par l'étendue des bois, derrière lesquels s'était retranché Lentinus, pour dresser des embuscades à ceux qui tentaient de passer le fleuve. Solonion devait être au nord de Ventia à une distance telle que Catugnat, obligé d'abandonner Ventia pour la secourir, ne put arriver à temps, et que la prise des deux villes fut simultanée.

Il ne faut donc chercher *Ventia* ni à Vence entre Sathonay et Miribel, ni à Vence au confluent du Fier et du Rhône, non plus qu'à Vanzy sur les Usses, bien que ces deux positions fussent fortifiées à l'époque romaine, encore moins à Venthon (1) près d'Albertville, quoique dominant une plaine au nord de l'Isère : car l'attaque de Lentinus a eu lieu à l'ouest sur la ligne du Rhône. La position de Vence, à quatre kilomètres en aval de Grenoble, ne remplirait même pas les conditions topographiques de *Ventia.* On les reconnaîtrait plus facilement dans la position de Vinay, si ce nom ne venait pas de *Vinacum.*

M. Guillemaud, dans une remarquable étude sur cette campagne (2), prétend avoir trouvé la *Ouentia* de Dion Cassius dans *Jouventia* ou *Vicus Jovinciacus,* aujourd'hui Saint-Donat (Drôme).

Quant à Solonion ou Solone, d'après Tite-Live, on a cru le voir dans trois localités de l'Isère, la Sone, le Sonnay près d'Anjou, *Solo,* près Montmiral. Ces positions sont trop au sud pour être acceptées. Nous ne rappelons pas Solaise, qui vient de *Solatium,* ni les autres noms indiqués en dehors du pays des Allobroges et de la rive gauche du Rhône, puisqu'ils sont exclus par le texte même de Dion Cassius.

(1) Que je présume avoir été le *Vatusicum* de Pline. — *Questions archéologiques,* 204.

(2) *Ventia et Solonion. Etude sur la campagne du préteur Pomptinus dans le pays des Allobroges.*

Nous ne parlons pas non plus de Challonges, autrefois Salonges, qui ne pourrait convenir qu'avec la Vence de Seyssel, tous les deux trop éloignés du théâtre de cette expédition.

M. Guillemaud a pensé voir avec assez de vraisemblance Solonion à Salagnon, entre Crémieux et Morestel.

Le pays des Allobroges était composé de deux régions, l'une au nord-est, l'autre au sud-est, divisées par le massif de la Grande-Chartreuse et l'encaissement du Guiers, entre le coude de l'Isère à Moirans et celui du Rhône à Cordon. La première a gardé le nom de *Sapaudia,* la seconde formait l'*Ile* des Allobroges.

La campagne du préteur Pomptinus a donc été circonscrite dans la seconde région. Le silence de l'historien sur Vienne qui, par sa situation, aurait dû être la première attaquée, prouve que la capitale de l'Allobrogie, loin de venir en aide au soulèvement, a plutôt servi de centre aux opérations de Pomptinus. Sa position fortifiée aux bords du Rhône, et presque à égale distance des deux points attaqués, permettait au général romain de diriger les deux mouvements, de surprendre les secours échangés d'un point à l'autre.

Il trouvait là, pour appui moral, un noyau de citoyens romains, établi dès le temps de Fabius Maximus, peut-être même auparavant (1). L'Allobrogie commençait à disparaître dans la province romaine. Et, de fait, cette double victoire ne fut que l'apaisement d'une insurrection, comme l'affirme Tite-Live : *Pontinius prætor Allobroges qui rebellaverant ad Solonem domuit* (2). Car les Allobroges avaient été incorporés à la province romaine après les victoires de Fabius Maximus, surnommé pour cela *Allobrogique,* l'an 121 avant Jésus-Christ.

Aussi, malgré l'éloge que Cicéron fit de son ami Pomptinus, le Sénat ne jugea pas que le succès valût les honneurs du triomphe. Toutefois, après le retour de Cicéron de son exil, Pomptinus réitéra sa demande; Jules César, qui se proposait d'en demander un pour ses dernières campagnes dans les Gaules, s'y opposa ; mais Servius Galba, devenu préteur, fit voter quelques membres en secret à l'aube du jour, contre la loi, ce qui occasionna la résistance des autres, une collision et des meurtres, et le triomphe eut lieu l'an 54 avant Jésus-Christ (3).

Que Pomptinus méritât ou non les honneurs qu'il obtint, peu importe. Catugnat n'en demeure pas moins le dernier héros qui ait essayé pour l'Allobrogie ce que Vercingétorix fit plus tard pour le reste de la Gaule. Comme la plupart des chefs gaulois, il portait un nom significatif : *Catu*, guerre, *gnat*, expérience, habitude. *Habile dans la guerre,* il avait mérité probablement cette qualification par des succès précédents ou dans les légions de la Province ou comme chef de guérillas dans ce pays indompté. Si l'heure des Allobroges avait sonné pour l'unité de l'Empire romain, qui avait d'autres destinées, le patriotisme de Catugnat, loin d'être amoindri par sa défaite, aura conquis le respect dû au malheur. On ne lit pas sans émotion les regrets

(1) Aymar du Rivail, *De Allobrogibus,* 1. Guillemaud, *Ventia et Solonion,* 48.

(2) *Epitome,* CIII.

(3) Dion Cassius, *De Gallis.* Cic., *De provinciis consul.*, XIII.

exprimés par M. Guillemaud qu'aucun monument public ne rappelle le souvenir de cette illustration (1).

D'après une intéressante note de M. Fochier, de Bourgoin, le nom de Catugnat se serait conservé non loin du théâtre de sa dernière lutte. Une ancienne famille de Saint-Savin, près Salagnon, porte le nom de *Verger-Catignat*.

Sur le plateau du lac d'Aiguebelette, qui sépare la vallée de Chambéry de celle du Guiers, se trouve un village appelé *Attignat*. Nous n'aurions pas essayé de rapprocher ce nom de son analogue *Catugnat*, avec l'aspiration, si, à côté de ce village, il ne s'en trouvait un autre appelé *Oncin*, qui semble rappeler *Ouencia* de Dion Cassius. C'est une simple hypothèse. D'ailleurs, il y a un village de ce nom près d'Avusy en aval de Genève, et un plus considérable près de Bourg (Ain). Le nom d'*Ategnat* se rencontre dans les inscriptions celtiques (2).

Le nom de Catugnat se reconnaîtra bien plus évidemment dans celui de la noble famille *Cadugnat*, qui habitait le Faucigny au moyen âge. Noble Aymé Cadugnat était encore à Bonneville en 1599 (3). C.-A. Ducis.

DEUX AUTOGRAPHES DE CHARLES-EMMANUEL Ier

Les archives de la Société Florimontane ont été enrichies, il y a quelque temps, de plusieurs autographes des ducs de Savoie, et se rapportant aux époques des guerres de religion dans les Alpes, du blocus de Genève, et des campagnes de Lesdiguières et de dom Amédée en Savoie (1586-1597).

Nous reproduisons avec l'orthographe du temps, et à titre de documents, deux lettres inédites de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, relatives aux trêves accordées aux Genevois à l'occasion de la mission apostolique dans le Chablais.

Ces lettres sont adressées au Gouverneur du Chablais et portent le cachet ducal,

On lit au dos :

« *A nostre tres cher bien ame feal Cons^r destat et Chambellan Chevallier au Sénat, Gouverneur du Chablais Baron de Ternier. Le S^r De Lambert.* »

—

« Le Duc de Sauoie

« Tres cher bien ame et feal cons^r destat et chambellan Par ce que le terme de l'expiration de la tresue auec Geneve se ua approchant et que nous auons iuge quelle se pourroit encores continuer pour quelq temps si tant est qu'ils persistent au desir qu'ils en ont monstré cy devant. Nous auons bien uoulu uous dire par ceste que auec la dexterite et prudence conuenable en affere qui touche de si pres nostre reputation.

« Vous ueuilles prester loreille au traicte de la dicte tresue et consentir a ycelle pour la prolongation du mesme terme de celle que nous auons auec Berne et participeres en cecy auec le Baron de Viry qui est cy devant enteruenu aux traictes antecedents et prendres son aduis et assistance afin que ensemblement nostre seruice soit tant mieux accomply sans que nostre auttorite et reputation y demeure engagée en facon que ce soit. A tant nostre S. uous ait en sa S^te garde: De Turin ce xv Avril 1597.

« C. Emmanuel,

« Ripa. »

—

« Le Duc de Savoie

« Tres cher bien ame et féal cons^r destat et chambellan nous auons receu vre l^re du xxiiii du pnt et joinct a y celle le double de la requeste que nous a este presentee par ceulx de Tonon et nous disons en responce que nostre intention aiant touiours este de donner l'auancement possible su seruice de Dieu et lexaltation de son église generalement riere nos estats et particulierement de remettre riere le Chablais la mesme foy et vraye religion que nos predecesseurs y auoint si sogneusement plantee auant que ces usurpateurs du pays en heussent desbauché nos bien amez subiets Nous auons sur ceste consideration volontiers preste loreillie a ceulx qui nous ont proposé leur soing, leur talent, et leur industrie pour la perfection dun si bon euure, et tels ayant este le pere Cherubin et le president Favre nous appreciasmes le zele qui les poulsoit dy volloir fere quelque notable fruict Il est bien vray que nous estimions que ce deubst estre par le moien de bonnes exortations, et par la voye des presches et non par commination ny menaces pour ne donner aulcun subiect dombrage aux circonuoisins ny subiect dalteration ausy de Thonon bien sacheants que la coniuncture du temps présent ne portoit pas que lon procedast aultrement et que la procedure rigoureuse estoit mal conuenable a la disposition des aultres affaires que nous avons sur les bras encores que bien deue a lobstination de quelques particuliers dud^t Thonon qui se rendent les plus difficilles mais sils ont en cecy oultrepassé nre intention et nos bons aduis leur zele et leur affection au seruice de dieu les en rendent excusables et cependant pour remedier aux inconuenients qui en pourront resulter nous escriuons au dit president de ne proceder plus auant a la declaration des peines par luy imposees et au pere Cherubin dy fere vallöir par cy apres sa doctrine sans y adiouster les menaces jusques a ce que nous voions quelque aultre temps plus propre pour ce fere et cependant en vous laissant dextrement entendre à ces gens que nostre intention nest pas de les forcer ny contreuenir aux prouisions quils disent auoir de feu nre S^r et pere et de nous vous ne lairrez de les induire et persuader en tant que nre pouuoir se pourra estendre de nous donner ceste satisfaction que douyr et frequenter les presches qui péuvent seruir a les desabuser de leur faulce opinion.

« Nous auons continué la tresue pour xv jours auec Geneve pour nauoir heu le baron de Viry le pouuoir tels quils desiraient de la prolonger pour le terme de six sepmaines. Ils vont retirant a ce qu'on nous a escrit quelques estrangers dans la ville. Tachés d'en estre bien au vray adverty et de nous en donner part ensemble de touttes aultres occur-

(1) *Ventia et Salonion*, etc., 113.

(2) Adolphe Pictet, *Nouvel essai sur les inscriptions gauloises*, p. 73.

(3) E. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 543.

ences. Et nre S^r vous ayt en sa S^te garde. De Aultecombe ce 31 x^bre 1597.

« C. Emmanuel.

» Roncas. »

—

Copié aux archives de la Société Florimontane.

E. Serand.

L'HOPITAL MORBEUX DE LA CULAZ

(Suite. — Voir les n°s de juillet et août.)

L'hospitalier Aymé Silvestre avait fini son temps lorsqu'il passa la quittance de ses honoraires, le 14 février 1545. Car nous trouvons, à la date du 19 janvier de la même année, l'élection d'un nouvel hospitalier en la personne de Nicolas Gré ou Gro de Moye. Le cadastre de 1730 constate encore le nom de Griot dans cette commune.

A défaut d'autres documents la reproduction entière de cette pièce donnera une idée des mesures prises par l'administration et du mode de faire de cette époque en temps de peste.

On sait que le Conseil présidial institué à Annecy par le chef de la maison de Savoie-Nemours, en 1514, était non seulement un conseil de justice, en remplacement du juge d'appel siégeant autrefois à Rumilly, qui venait d'être incendiée, mais le conseil même du prince dans l'administration de cet apanage.

C'est ce qui explique son intervention dans l'acte que nous avons cité du trésorier Duborjal et dans celui qui va suivre.

« Le conseil du conte du conté de Genevoys séant « annessy Sçavoir faisons que ce jourd'hui date des « presentes sont comparus par devant Nous noble « Françoys Paquellet consindicque Jehan Buysson « Enemond Bontemps et Françoys Duborjal conseil- « lers de ceste ville et communaute dannessy les- « quels es qualites que dessus pour leurs et leurs « successeurs au nom et prouffit de la dicte commu- « naute et pollitícque estant accertaynes et devenant « informes de lexperience et prudhomie quest en la « personne de Nicolas fils de feu Rolet Gre paroys- « sien et natifs de la paroisse de Moyez mandement « de Rimillie en Albanoys ont par la dicte consulta- « tion icelluy Nicolas Gre present acceptant stipu- « lant et prenant les charges et conditions cy apres « escriptes constitue depute et estably constituent « deputent et establissent par ces presentes hospi- « tallier et serviteur ordinaire de lhospital morbeux « de cette ville et communaute dannessy cest pour « tant de temps que plaira à la dicte communaute « usant en la dicte office feablement commençant au- « jourdhuy a lestat de quinze florins annuels en- « semble les revenus commodites et pertinences des « pres et biens du dict Hospital et une robbe de trois « ans en trois ans accoustume fere a semblable « hospitallier et a la charge condition abstrictions « accordes comme cy en suyct — scavoir par le « dit Nicolass servir vacquer feablement a visiter « dans ceste ville et dehors et au dict Hospital « porter et ensepvellir tous corps que pour ladvenir « (dont Dieu nous veulle preserver) trespasseront « suspicionnes de peste, demourer et habiter qua^nt « besoingt sera et luy sera commande au dit Hospi- « tal ou alleurs tout ainsy que par les sindicques et « deputes a la dicte administration en ce temps en « telle pollitícque luy sera ordonne et commande. — « Item de non distraire aulcungs meubles des mai- « sons esquelles le dit hospitallier soy transportera « querre les dicts corps en quelque façon que ce soit, « sinon les corps et fourrures dhabits quil les trou- « vera — scavoir si tels corps estoyent avecques « leurs dicts habits et vestemens, tels lui seront loi- « sibles avec les corps emporter — Et sy en trouve « nuds iceux corps sortira seulement avecques ung « linceux s'il y est — Et ce à la peine ds confiscation « de corps et de biens par nous dict conseil impouser « — Item que en temps de telle pestitence (que Dieu « nous veulle preserver) outre son dict estat le dict « hospitallier sera alimente et entretenu au dict Hos- « pital es despens de la d^te communauté — Et pour « chascung corps quil yra querre hors du lieu du « d^t hospital pour son extraordinaire luy est accorde « et arreste a cinq sols monnoye Savoye payables « par la d^e communaute saufs a la dicte communaute « envers les heritiers des dicts deffuncts les recou- « vers comme de raison — Item en cas de quelque « suspicion estoit ordonne le dict Nicolas pour avoir « faict quelque visitation du commandement des dicts « sindicques et administrateurs que pour lors seront, « estre separe et enserre en la dicte ville ou dehors, « sera du dict temps alimente comme dessus par la « dicte communaute au default de ceux pour quils « aurait faicte la dicte visitation, ou aultres acte de « la dicte maladie de peste, saulfs a la dicte commu- « naute le droict destre de ses despens et alimens « rembourse par ceux en faveurs de quils aura be- « sougne le dict hospitalier — Item que durant ce « temps du dict service sera tenus le dict hospitallier « et abstrainct non abandonner et absenter ceste ville « en quel temps que ce soit, sans le conge et permis- « sion des sindicques que pour lors seront, et par « escript signe des dicts sindicques, comment ver- « ront a fere par raison. — Item le dict Nicolas hos- « pitallier sera tenus et ainsy soy abstrainct de obeyr « tant au dict hospital et dependant dicelluy que ail- « leurs en la ville et dehors a tous commandemens « et ordonnances que luy seront des a ceste heure « commandees par les dicts sindicques en tous temps « de sancte ou aultres sans difficulte. — Item quant « luy sera commande et ordonne par les dicts sindic- « ques visiter les corps suspicionnes de en fere bon « et loyal rapport de son scavoir et experience a « peine que dessus. — Item aussy quant luy sera « commande de curer les maisons et lieux infects et « le dict hospital soit tenus feablement nettoyer es « despens diceulx aquils appartiendront les maisons, « ormis du dict hospital et moibles dicelluy sans aul- « cune couste, et pour ce le dict estat annuel, ont « promis les dicts consindicques et conseillers aux « noms et qualites de leurs dicts offices de la dicte « communaute par leurs sermens et obligations cy- « dessous specialement mentionnez payer et deslivrer « au dict Nicolas par le temps que dessus, assçavoir « tous les moys a la fin dung chacunc moys quinze « solz oultre le dict revenus de lospital et les dictes

« sepultures, du quel revenus ont promis icelluy en « fere jouyr sans contredicte, ensemble la dicte robbe « de trois annees en trois annees accoustumee — « Ensemble les dictes parties chascune en droict soy « au nom que dessus ont promis et jures par leurs « sermens touches les saincts evangilles Nostre Sei- « gneur en nos mains corporellement prestes, et suz « l'obligation les dicts constituans establissans des « biens de la dicte communaute et le dict Nicolas de « son corps tous et ung chascun ses biens meubles « et immeubles presens et advenir, les quels des a « ceste heure soy constitue tenir et jouyr pour lob- « servation de ce contract au prouffict et utilite de « la dicte communaute, avoir et entretenir le tout « que dessus ordonne et accorde perpetuellement « pour leurs et les leurs hoirs et successeurs res- « pectivement aggreable ferme et stable sans jamais « y contrevenir, et le dict Nicolas loyaulment et « feablement servir a la penne a luy repetee que « dessus — Et ont renonce et renoncent chascun en « droict soy, a tous droits et exceptions au moyen « des quelles pourroyent venir au contraire, et la « generale renonciation nestre vaillaible si la spe- « ciale nest devant mise sans la quelle generale re- « nonciation les dictes parties ont vouslu consentir, « estre toutes autres generales entendues et y com- « prises, comme si de une chescune mention faicte « estait au moyen des dicts sermens sus prestes — « Et ont requis de ce en fere deux actes de chescune « partie ung pour soy en servir comme de raison.

« Faict Annessy en jugement le jour dixneuviesme « du moys de janvyer mil cinq cens quarante cinq « — Guyrod.

« Par le dict Conseil en presence de Messires « Claude Janus Maluerret president de Genevoys, « Jacques de Cerisier, collateral du dit Conseil. »

En l'absence de tout autre document, nous pouvons conclure que le fléau avait quitté le bassin d'Annecy. Il ne paraît pas qu'il y soit revenu avant l'année 1580.

Les archives de la ville, où nous avons puisé les détails historiques qui précèdent, possèdent encore un extrait de testament de M. André fils de feu André Figuet, apothicaire à Annessy, en date du 13 juillet 1572, Longi notaire. Par cet acte, le testateur lègue à l'Hôpital pestiféreux le capital de cinquante florins d'or petit poids, payables un an après son décès par ses héritiers, Jeanne Arpiaud, sa femme, et François fils d'Amblard Bochard, son neveu.

La famille Arpiaud a fourni plusieurs membres de la magistrature d'Annecy dans les XVIe et XVIIe siècles.

Cette donation n'est probablement pas la seule de cette époque.

Parmi les pierres sépulcrales, qui ont été brisées lors de la destruction de la Chapelle, on en a conservé une qui porte un écu d'alliance des familles de Crans et de Monthoux. La date de 1570 semble exclure le cas de peste et faire attribuer ce monument à un droit de sépulture obtenu par quelques largesses à l'Hôpital.

Toutefois le fléau n'était pas très éloigné, car la même année il apparaissait dans les vallées de Beaufort et de Tarentaise (1). Son extension dans la Savoie avait motivé l'établissement du *Magistrat général de la santé publique*, en 1577, et des ordres très sévères de la part du Sénat (2).

A Annecy ce magistrat avait fait, par autorisation du *magnifique Conseil du Genevoys*, un règlement ordonnant que les portes de la ville seraient gardées continuellement, et, pour pourvoir à leurs gages, on avait établi une cotisation mensuelle de un sol par chaque chef de famille ou tenant feu.

Nous n'avons pu trouver la date de ce règlement. Mais, sur le refus de quelques particuliers de solder cet impôt local, les syndics de la ville obtinrent du Conseil du Genevois de faire publier à son de trompe, dans les carrefeurs de la ville, l'obligation pour tous les *manants et habitants* de payer dans les trois jours après cette publication, entre les mains du trésorier Humbert Falquet, à défaut de quoi ils pourraient y être contraints par voie de justice.

Le fléau s'approchait d'Annecy. En séance du 14 mai 1583 le Conseil de ville, « vu que la contagion de peste pullule en plusieurs endroits proches et limitrophes, se résolut de mettre des gardes aux portes d'icelle gens de bien et asseurées ayant notice des allants et venants dans la dicte ville ; et d'exiger de tous les chefs de maisons faisant feu et chambrée soit à louage ou autrement, deux sols le mois (soit deux quarts). Le sergent royal chargé de les recouvrer et de les remettre au trésorier Claude Carron, aura un sol pour chaque livre genevoise dont il fera le versement. Jean-Joseph Bontemps, secrétaire de ville. »

Il devait commencer le 15 mai. Mais les habitants avaient déjà été cotisés l'année précédente pour la réparation des murailles, ponts et portes de la ville, par précaution contre toute invasion armée (3), puis pour quelques autres dépenses de la Cour ; et l'exacteur rencontra des oppositions ; car le Conseil de ville dut recourir de nouveau au Conseil du Genevois pour obtenir *lettres de contraintes*. Le *soit montré au procureur fiscal* est du 4 juin, et l'approbation du Conseil Présidial n'est que du 4 juillet. Il n'y avait donc aucun danger pressant.

Le recensement dressé à cette fin constate 646 feux dans l'enceinte murée d'Annecy entre les portes de Bœuf, du Pasquier, de la Perrière et du Saint-Sépulcre (celle de l'horloge), à l'exclusion des quatre faubourgs.

Mais sur ce nombre 310 n'ont rien payé, ainsi qu'on peut le voir dans les notes marginales, dont 15 comme fonctionnaires en service, 25 signalés comme décédés et près de 60 absents, le reste sans aucune indication.

Le premier mois de l'exaction il n'y eut donc que 336 feux qui aient soldé leur mensualité, au second mois il n'y en eut plus que 286, au troisième 213, au quatrième 81, au cinquième 39.

La différence d'émargement qu'on observe alors marque-t-elle le changement d'exacteur ou un intervalle dans l'opération, à cause des absences ou des refus ? On ne le sait. Mais, dans la nouvelle série,

(1) *La vallée de Beaufort*, p. 53.

(2) Burnier, *Histoire du Sénat*, I., 436.

(3) On craignait des représailles de la part de Genève, dont Charles-Emmanuel Ier avait tenté de s'emparer en 1581.

34 de ceux qui n'avaient payé que quatre mois en payent encore trois, 24 de ceux qui avaient payé trois mois en payent quatre, 6 de ceux qui avaient payé deux mois en paient encore six, 3 de ceux qui n'avaient payé que le premier mois en paient huit. Enfin, de ceux qui n'avaient rien donné encore, 2 ont soldé dix mois.

On serait porté d'abord à supposer que ces séries donnent la statistique des fuites ou des morts de la peste, puis la rentrée des survivants. Il n'en est rien. Le Conseil de ville ne cessa pas cette année et la suivante de faire réparer les murailles et portes de la ville, et aucune séance ne fait mention du fléau.

Il est probable que l'émargement de la seconde série est le résultat des poursuites judiciaires autorisés par le Conseil présidial. C.-A. DUCIS.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1872.

Il se pratique continuellement une petite mystification qui réussit toujours, à moins que l'abus n'en devienne excessif : c'est d'annoncer dans les journaux les ouvrages que les directeurs des théâtres de musique sont censés avoir reçus et vouloir monter. Tantôt ce sont les journalistes qui aiment à paraître bien renseignés et à offrir à leurs lecteurs les nouvelles les plus fraîches, tantôt ce sont les autenrs qui désirent se faire uue petite réclame, tantôt encore ce sont les directeurs des théâtres qui font semblant de déployer une activité fébrile et veulent calmer les réclamations des compositeurs sur leur péu d'empressement à monter des ouvrages nouveaux et du peu de cas qu'ils font de leur cahier des charges. Si M. Halanzier donnait tous les opéras qu'on a annoncés, il en aurait au moins pour dix ans, en faisant de son mieux ; jusqu'à présent il ne se presse point. Quand il se décidera à représenter *la Coupe du roi de Thulé* avec un ballet dont M. Guiraud écrit la musique, nous verrons bien. Tout ce qu'il est possible de prévoir, c'est que la musique de M. Diaz sera de la musique d'opéra comique plutôt que de grand opéra.

Le personnel des chanteurs offre toujours les mêmes lacunes. Le ténor Silva s'occupe beaucoup trop de pousser des sons retentissants ; le baryton Lassalle chante en écolier ; Richard, sortant du Conservatoire, est un ténor de demi-caractère, qui ne pourra remplir que des rôles secondaires. Il n'y a pas au Conservatoire de voix de fort ténor en ce moment, et quand il y en aurait ce ne serait pas assez d'avoir de la voix ; ce ne serait même pas assez d'avoir toutes les dispositions nécessaires ; il faudrait encore un professeur bien habile.

Les cent mille francs que l'Assemblée nationale a retranchés à la subvention de l'Opéra-Comique ne gênent pas trop la direction de ce théâtre. Elle y a trouvé une compensation en supprimant le corps de ballet, en faisant quelques économies sur les appointements et en fermant la salle pendant deux mois, sans rétribuer aucun des artistes, ce qui est contraire à toute justice et à tous les usages. Le seul éloge que j'aie à lui donner, c'est d'avoir continué dans la voie où elle était entrée par le *Passant ;* ce qui ne veut pas dire qu'elle fera beaucoup d'essais de ce genre. Sans doute, *Djamileh*, de M. Bizet, et la *Princesse jaune*, de M. Saint-Saëns, n'ont pas eu un grand succès ; mais il faut s'entendre une bonne fois. Le succès est chose beauceup trop variable, fût-ce au bout de cinquante ou de cent ans, et aujourd'hui même ce ne sont pas les œuvres les plus méritantes qui attirent le plus la foule.

L'ouvrage de M. Bizet n'a qu'un acte, mais qui, en y comprenant l'introduction instrumentale, dure plus de cinq quarts d'heure. Destiné d'abord au Théâtre-Lyrique, il est plus sérieux que comique, et certains morceaux, surtout le grand duo final, auraient été mieux placés dans une salle de grand opéra que dans celle de l'Opéra-Comique. La pièce, quoique bien musicale, intéressait peu le public ; mais le pire c'était l'exécution. Aucun des trois rôles principaux n'était confié à un artiste qui sût le faire assez valoir ; celui de femme surtout était rempli par une dame du monde, ayant débuté au théâtre il n'y a pas longtemps, possédant une voix faible et sourde, et, malgré sa bonne volonté, étant tout à fait impropre à un rôle passionné et dramatique comme celui de Djamileh. Les choristes eux-mêmes y mettaient une négligence telle qu'après les premières représentations il a fallu chaque fois accompagner avec un piano un petit chœur d'hommes, très facile, dans la coulisse, qui devait être chanté sans accompagnement. M. Bizet a-t-il eu tort d'accepter une interprétation tout à fait insuffisante ? Il faut croire qu'il a préféré entendre son œuvre mal rendue que de ne pas l'entendre du tout.

Dans la partition l'on trouve les hésitations ordinaires des jeunes compositeurs qui, tout en sentant le besoin de sortir de l'ornière et d'écrire de la musique bien expressive et dramatique, craignent de trop choquer les habitudes du public et n'osent pas se créer une forme mélodique d'une originalité marquée. Certains effets peuvent paraître trop cherchés ; mais ces imperfections n'atténuent pas le mérite des parties réellement belles et prouvent un talent auquel il ne manque que de s'affermir dans la bonne voie et de se manifester avec assez de sûreté et de hardiesse.

La *Princesse jaune* répond mieux au genre ordinaire de l'Opéra-Comique que le *Passant* et *Djamileh.* Il n'y a que deux personnages et un petit chœur de femmes à l'unisson dans la coulisse. L'action est très simple, mais elle a des incohérences qui la rendent énigmatique pour quiconque ne connaît pas le texte de la pièce, surtout celui des morceaux de chant. C'est la première fois que M. Saint-Saëns, connu comme excellent musicien et organiste très habile, a réussi à se produire au théâtre. On pouvait craindre qu'il ne réussît point dans cette tentative ; cependant, il s'est tiré avec honneur de l'épreuve, et l'on ne saurait lui refuser des dispositions pour la musique théâtrale, quoiqu'il eût commis quelques erreurs, comme, par exemple, de mettre dans sa partition trop de motifs en tonalité chinoise.

Au commencement de juin, M. Martinet a été mis en faillite, catastrophe prévue depuis longtemps. Le théâtre de l'Athénée doit rouvrir le mois prochain, sous la direction de M. Jules Ruelle, critique théâ-

tral, qui a été pendant quelque temps secrétaire de M. Carvalho au Théâtre-Lyrique. Il se bornera, dit-on, à donner des opéras comiques ou bouffes de proportions modestes; c'est le meilleur parti à prendre dans une salle dont l'exiguïté n'est pas le seul inconvénient.

On a parlé de deux théâtres italiens pour cet hiver: nous n'en aurons qu'un seul. L'administration des beaux-arts a refusé la subvention à M. Verger, pour des motifs que nous devons croire sérieux; elle ne la lui avait même jamais promise en aucune façon. Elle l'a donnée à M. Paul Lefort, dont les commanditaires avaient d'abord l'intention de construire une salle nouvelle. Ils y ont renoncé, comptant sans doute que le directeur actuel de la salle Ventadour ne pourra pas soutenir longtemps son entreprise.

Les concours publics du Conservatoire ont eu lieu dans la même forme que par le passé, sans prouver aucune amélioration pour donner aux études une direction meilleure et plus de solidité. Tout dépend de l'initiative des professeurs, et j'en pourrais citer très peu qui ne profitent pas du relâchement général. Ils doivent surtout se garder de montrer la plus petite tendance révolutionnaire; Mme Viardot seule a pu faire exception; mais elle a demandé que ses élèves ne concourent que l'année prochaine. Les classes de chant et d'opéra fourniront au théâtre un faible contingent; le concours de violon a été un des meilleurs; celui de piano se fait dans des conditions presque aussi absurdes que ceux du chant. Parmi les classes d'instruments à vent, je n'en vois que trois ou quatre qui ne méritent pas des reproches graves. Les uns pèchent par la qualité du son, d'autres par des études trop superficielles ou par une déplorable négligence.

Les classes spéciales pour les élèves militaires restent supprimées par économie; c'est aussi par économie que l'on ne reconstitue pas le gymnase musical militaire que ces classes avaient remplacé. On réorganise des musiques d'infanterie, mais un peu à l'aventure; j'en ai entendu dont la composition est dérisoire. L'immense succès obtenu par la musique de la garde de Paris en Amérique, comme partout, devrait suffire à faire respecter l'organisation réglementaire qui, pour avoir été fixée sous le gouvernement déchu, n'en est pas moins excellente.

Le nouveau projet sur l'instruction primaire range la musique dans les choses de luxe. L'enseignement de la musique vocale dans les écoles élémentaires reste donc abandonné aux municipalités; je doute qu'il y en ait beaucoup qui suivent l'exemple de la ville de Paris. Encore celle-ci vient-elle de faire une économie en supprimant les deux directeurs de l'Orphéon municipal à partir de 1873. Je ne dis pas qu'on n'ait pas eu des griefs sérieux; mais il faut au moins un directeur général. Les deux inspecteurs, dont aucun ne possède de grandes connaissances musicales, sont insuffisants pour occuper les fonctions suprêmes. Les concerts que M. Pasdeloup, avec une partie de son orchestre, a donnés dans quelques villes de province, ont montré qu'il reste énormément à faire pour l'éducation musicale des masses. Tant que l'enseignement musical ne sera pas introduit dans toutes les écoles primaires, les sociétés chorales et les sociétés instrumentales vaudront ce qu'elles valent aujourd'hui presque partout.

Un compositeur italien, qui a joui autrefois d'une certaine célébrité, Carafa, vient de mourir. L'apogée de sa gloire a été *Masaniello*, éclipsée bientôt par la *Muette de Portici*. Examiné de près, Carafa n'était qu'un faiseur qui, à côté de ses habitudes italiennes, imitait la musique française, Rossini, Auber, en un mot tout ce qui lui semblait pouvoir donner du succès. Rien dans sa musique ne mérite de lui survivre; la plus grande partie en est oubliée depuis longtemps. Comme directeur du Gymnase musical militaire, sa conduite n'a pas été fort honorable. Il était membre de l'Institut; pour lui donner un remplaçant, on a usé de la faculté de remettre le choix à six mois. Surgira-t-il cet hiver un candidat plus important que ceux que nous connaissons? Mais il faut absolument que l'Institut soit au complet. Qui sait? Offenbach lui-même finira peut-être par y entrer.

Parmi les publications nouvelles, je recommanderai *Gluck et Piccinni*, par M. Desnoiresterres (Paris, chez Didier). L'auteur manque de compétence pour les questions musicales, mail il a recueilli des renseignements curieux sur la célèbre querelle des gluckistes et des piccinnistes. Le *Traïté pratique des maladies du larynx et du pharynx*, par M. le docteur Mandl (Paris, chez Baillière), intéresse antant les musiciens que les médecins. La partie physiologique du chant n'est pas traitée avec moins de soin que la partie purement médicale. L'auteur résume et discute les travaux de ses prédécesseurs, et il apporte à la science des faits nouveaux.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

Sujets de prix proposés par la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, pour l'année 1873.

PRIX OURGAUD. — Faire la statistique raisonnée des monuments élevés dans les trois diocèses de Toulouse, de Commenges et de Couserans, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de saint Louis exclusivement.

A défaut d'un travail d'ensemble, la société accepterait une étude complète à ce point de vue sur l'un des trois diocèses.

Ce prix est de la valeur de 400 fr.

CONCOURS LIBRES. — Un prix de 200 fr. et des médailles, s'il y a lieu, seront décernés aux auteurs qui adresseront quelques dissertations ou mémoires importants et *inédits*, sur un des sujets qui font l'objet des travaux de la Société.

Les auteurs des mémoires pour les deux concours écriront sur la première page une sentence ou devise. La même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

Les auteurs qui se seront fait connaître avant le jugement de la Société ne pourront être admis au concours.

Les membres résidants de la Société sont seuls exclus des concours.

La Société reste propriétaire des œuvres couronnées et se réserve de les publier, si elle le juge convenable.

La Société décernera aussi, dans sa séance publique, des prix d'encouragement aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquités *(monnaies, médailles, poids, sculptures, vases, armes, haches en pierre, parures, etc.)*, ou qui lui transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance de la communication. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de la Société seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. Les manuscrits resteront aux archives.

Tous les envois seront adressés *franco* au siége de la Société, place Saint-Sernin, ou à M. le professeur Edward Barry, secrétaire général, allées Saint-Michel, 1, avant le 1er avril 1873. Ce terme est de rigueur.

La Société, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

—

Soixante-trois sociétés savantes, représentant les notabilités scientifiques de quarante départements, envoient à M. Jules Simon une commission pour obtenir de lui l'achat par l'Etat de la merveilleuse collection de monnaies gauloises, à la formation de laquelle M. de Saulcy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a consacré une grande partie de sa fortune.

—

Nous lisons dans le *Journal de Genève* que le Musée britannique vient de faire une acquisition considérable, qu'on peut appeler à juste titre un événement scientifique. Il s'agit de la collection égyptienne d'un Anglais domicilié à Alexandrie, et qui, mort depuis plus d'une année, l'avait léguée à sa fille.

M. Harris avait maintes fois parcouru la vallée du Nil, il la connaissait comme les touristes connaissent nos Alpes, il s'occupait aussi de déchiffrement, car c'est lui qui le premier a réussi à déterminer les signes hiéroglyphiques représentant les nomes, c'est-à-dire la division administrative du pays. Parmi les objets que renferme cette collection se trouvent cinq papyrus grecs et plusieurs papyrus égyptiens, dont l'un, un papyrus magique, avait déjà été publié et traduit, et restera connu sous le nom de grand papyrus Harris. C'est de beaucoup ce qu'il y a de plus précieux dans la collection ; aussi le propriétaire ne le montrait-il que rarement et avec une grande réserve. Maintenant qu'il appartient au Musée britannique, il ne tardera pas à être livré au public avec la promptitude et le soin qui caractérisent les publications de cette magnifique institution.

Pour le moment, on ne le connaît que par une brochure qu'a publiée sur le sujet un égyptologue allemand, M. le docteur Eisenlohr, qui seul a eu le privilége d'étudier et de copier en partie cet intéressant document.

Le papyrus Harris, le plus considérable qui nous ait été conservé, ne mesure pas moins de 40 mètres et demi de longueur sur 42 centimètres d'épaisseur. Il est déroulé et partagé en 79 feuilles. Le contenu se compose uniquement d'un discours que le roi Ramsès III adresse à ses sujets ; il leur raconte sa vie, ce qu'il a fait pour les hommes et les dieux ; c'est une sorte d'autobiographie, ou même, comme on dirait de nos jours, un testament politique.

Le roi Ramsès III nous transporte à la XXe dynastie égyptienne, c'est-à-dire à une époque où l'Egypte, fatiguée des longues guerres, des grandes conquêtes des XVIIIe et XIXe dynasties, penchait vers son déclin. Sans doute elle conservait encore beaucoup de son ancienne splendeur, mais la décadence approchait.

Ramsès III, comme Septime-Sévère ou Trajan, pouvait, à force de vaillance, écarter les ennemis qui menaçaient l'Egypte de toutes parts ; mais ce n'était qu'un arrêt momentané : ses successeurs ne furent que des rois fainéants, dont le trône devait être occupé par les grands-prêtres d'Ammon. Ramsès III, qu'Hérodote appelle Rhampsinite, et qui, au dire de l'historien grec, était fameux par ses richesses, nous a laissé des constructions considérables.

—

Les journaux de La Haye publient le résultat du dernier recensement de la population du royaume des Pays-Bas ; elle se monte à 3,579,529 âmes, non compris les colonies, contre 3,308,969 en 1860 et 3,056,581 en 1850.

—

On a fait le sinistre mais curieux dénombrement des suicides qui ont eu lieu en France l'année dernière. 4,157 suicides en 1871... l'année terrible ! En voici le détail :

Suicides causés par la misère,	383
Pour discussions de famille,	512
Chagrins d'amour,	701
Souffrances physiques,	930
Affections cérébrales,	1,377
Crainte du châtiment à la suite d'un crime,	22
Enfin *abus de l'absinthe* causant un *délirium tremens*,	232
Total. . . .	4,157

L'absinthe, on le voit, presque aussi perfide que l'amour, est aussi désastreuse que la misère. Le docteur Trélat l'a énergiquement appelée « l'eau de mort. »

—

On a découvert dans une carrière de gravier de la commune de Blandecques (Nord) une défense de mastodonte mesurant 2m,20 de longueur et 42 centimètres de circonférence à la base.

—

Plusieurs autographes du plus grand prix ont été acquis à Anvers par la Bibliothèque nationale.

Dans cette collection, qui compte près de cinq cents pièces, se trouvent : deux sonnets inédits sur la mort de don Juan d'Autriche, datés de 1571 et attribués à de l'Estoile ; plusieurs lettres de l'évêque d'Avranches à Ménage, et enfin une vingtaine de lettres de l'illustre statuaire Jean Houdon.

—

A Rocca-Secca, dans la Sabine, on vient de découvrir trois statues grecques d'une merveilleuse beauté.

Ces chefs-d'œuvre ont été acquis par le prince de Bismarck.

On dit qu'elles sont si belles qu'elles peuvent soutenir le parallèle avec notre Vénus de Milo.

—

L'Allemagne vient de perdre un de ses plus grands poètes, Robert Prutz, qui est mort à Stettin, sa ville natale, à l'âge de cinquante-six ans.

Prutz fut en même temps poète, romancier, auteur dramatique, historien et critique. Ses ouvrages sont très estimés.

—

Les fouilles opérées à Ostie ont mis en lumière deux véritables chefs-d'œuvre : d'abord une merveilleuse tête d'Apollon, d'un style admirable et en tout point semblable à la statue si célèbre du Vatican ; ensuite une tête du Soleil d'un très beau style.

Ces objets d'art, en état parfait de conservation, ont été déposés à la surintendance des antiquités du mont Palatin.

—

Une belle tête de femme, en marbre blanc, et une portion de mosaïque, dont on espère retrouver le reste, ont été découvertes récemment à Vienne, en faisant les fondations d'une cave dans l'ancienne maison Bonnard, entre la rue de l'Archevêché, la rue Clémentine et la place de Miremont.

C'est sur cet emplacement, dit le *Journal de Vienne*, qu'existait autrefois le palais archiépiscopal dont les restes ont été entièrement démolis en 1823 et 1824 ; à cette époque, en creusant les fondations des maisons actuelles, on découvrit un grand escalier enduit de ciment romain, un pavé en grandes dalles et une quantité considérable de blocs de marbre, de colonnes cannelées, de chapiteaux, de morceaux de sculpture, etc.

—

Sur cent lecteurs, peut-être n'en est-il pas un qui ait vu un ***noyer pleureur*** ou qui même en connaissent le nom ; car c'est un arbre peu répandu, quoiqu'il mérite de l'être beaucoup. Son port, ses produits, le rôle qu'il peut remplir, tout en effet le recommande.

C'est une plante rampante, presque volubile, dont les rameaux atteignent une longueur considérable, au feuillage large et abondant, et qui donne de beaux et de bons fruits.

Sa place, où il trouvera peu de rivaux, est dans les endroits escarpés, parmi les endroits abrupts qu'il donne le moyen de mettre en rapport sans nuire à leur sauvage beauté, au milieu des œuvres de l'homme les plus mal partagées sous le rapport de l'effet pittoresque et qu'il transformera. Tels sont ces affreux glacis en maçonnerie, si nombreux le long des chemins de fer ; c'est ici justement que le noyer pleureur obtiendra ses plus grands triomphes.

Au sommet de l'escarpement naturel ou artificiel qu'on voudra bien lui livrer, et le plus près du bord, on creusera une tranchée profonde qu'on remplira de terre convenable et dans laquelle on le plantera. Ses nombreux rameaux, descendant et rampant le long du talus, en auront bientôt caché la nudité et se couvriront chaque année de fruits abondants.

—

On annonce la mort de Charles XV, roi de Suède, petit-fils de Bernadotte. C'était un esprit distingué ; il laisse des travaux historiques et littéraires fort appréciés.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 31 octobre 1872.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES MARQUISATS PRÈS D'ANNECY

Charles III, duc de Savoie, prince et vicaire perpétuel du Saint-Empire, suivant les exemples d'Amédée VIII en faveur de son fils Philippe, en 1433, et de Louis en faveur de Janus, en 1460, avait, par lettres patentes du 4 août 1514, apanagé son frère Philippe du comté de Genevois et des baronies de Faucigny et Beaufort, avec Annecy pour capitale.

La seigneurie de Faverges, qui faisait partie du Genevois, avait été vendue, le 5 mai 1506, par le même, à François de Luxembourg de Martigues, qui avait épousé Louise, fille de feu Janus de Savoie, le second apanagé du Genevois.

En échange, et jusqu'à la rentrée de ce fief, Charles III, par lettres patentes du 11 septembre 1576, affecta au comte de Genevois les revenus de la seigneurie de Saint-Sorlin près Lagnieux.

Ancienne provenance des barons de la Tour-du-Pin, qui l'avaient réunie au Dauphiné, cette seigneurie avait passé à la Maison de Savoie avec le Faucigny et Beaufort, en échange d'autres fiefs cédés à la Maison de France, héritière du Dauphiné, ensuite du traité de 1355, qui marquait pour limite définitive entre les deux Etats le cours du Guiers et celui du Rhône dans la même direction.

François Ier, roi de France, avait fait épouser à Julien de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, Philiberte, sœur de sa mère Louise de Savoie, et leur avait donné le duché de Nemours en 1515. Le premier mourut en 1516 et sa veuve en 1524.

Trouvant son oncle, le duc de Savoie, trop hésitant à prendre son parti contre Charles-Quint, il fit épouser à son autre oncle, Philippe de Savoie, comte de Genevois, sa cousine Charlotte d'Orléans de Longueville, et leur donna le duché de Nemours, en 1528. Telle est l'origine de la branche de Savoie-Nemours à Annecy.

Jacques, leur fils, né en Champagne, deux ans avant la mort de son père, élevé dans les idées françaises par sa mère, servit François Ier et Henri II avec bravoure et succès contre l'empire d'Allemagne, tandis que son cousin, Emmanuel-Philibert, chef de la branche aînée de Savoie, se couvrit de gloire au service de Charles-Quint et de Philippe II contre la France.

On sait que cette lutte, brisée à la bataille de Saint-Quentin, se termina au traité de Cateau-Cambrésis, en 1559. Henri II donna sa fille Isabelle à Philippe II, sa sœur Marguerite de Valois à Emmanuel-Philibert, vainqueur de Saint-Quentin.

Pour la branche cadette de Savoie le titre de duc de Nemours primait celui de comte de Genevois, et en faisait une famille plus française que savoyarde, ainsi que l'avait démontré la guerre précédente. D'ailleurs, si Philippe de Savoie-Nemours avait rendu hommage à l'empereur de son apanage du Genevois, François Ier lui avait réclamé celui de Faucigny et Beaufort, du chef de sa mère et comme anciennes dépendances du Dauphiné.

Emmanuel-Philibert essaya de se rattacher, par la hiérarchie féodale, cette Maison, en l'élevant, dans ses propres Etats, à la dignité ducale, qu'elle ne tiendrait que de la branche aînée.

Telle fut l'inspiration des lettres patentes du 31 décembre 1564, qui érigeaient le comté de Genevois, les baronies de Faucigny et Beaufort, réunis, en duché de Genevois en faveur de Jacques, fils de Philippe de Savoie-Nemours et de sa postérité mâle.

Jacques avait contracté une alliance secrète avec Françoise de Rohan. La cour de France, ennemie des de Rohan, huguenots, fit annuler ce mariage à la Cour de Rome comme clandestin, surtout depuis la promulgation du Concile de Trente. En conséquence, le parlement de Paris, par arrêt de 1566, dut déclarer illégitime leur fils, appelé Simon Henri, et portant déjà le titre de duc de Genevois (1). Jacques dut épouser, la même année, Anne d'Este, dame de Givors, fille de Hercule II de Ferrare et de Renée de France, fille de Louis XII. Elle était alors veuve de François, duc de Guise, tué devant Orléans.

La branche de Savoie-Nemours restait française et le résultat des tractations précédentes ne fut peut-être pas étranger à l'acte suivant.

(1) Henri de Navarre, plus tard Henri IV, ne dédaignait pas de l'appeler : Mon cher cousin de Savoie-Nemours.

Pour rembourser noble Louis Millet, premier président au Sénat et grand chancelier de Savoie, des sommes qu'il avait dépensées dans ses missions secrètes en France pendant la guerre précédente, Emmanuel-Philibert lui vendit la survalue de la seigneurie de Faverges, et, pour l'élever au-dessus des autres tenanciers de ce fief, l'érigea en baronie par lettres-patentes du 10 octobre 1569.

Le duc de Genevois-Nemours se plaignit. Le mandement de Faverges était la clef du Genevois par les passages de Tamié et de Serraval, et le vallon de Marlens au milieu. Le titre de cette nouvelle baronie, en faveur d'un surveillant placé à ses portes, primait la simple seigneurie qu'il en avait comme comte de Genevois.

En compensation, Emmanuel-Philibert lui donna le titre de marquis de Saint-Sorlin, Lagnieu, Vaulx, Chasey, Poncin, Ardon, etc., dont il avait déjà le domaine utile, avec droit d'établir un juge de première appellation à Bourg ou à Belley, comme il en avait un à Annecy pour le duché de Genevois. (Lettres patentes du 14 octobre 1571.)

En destinant le duché de Genevois à son fils aîné Charles-Emmanuel, Jacques de Genevois-Nemours apanagea son second fils, Henri, du marquisat de Saint-Sorlin.

Né à Paris, filleul de Henri III, roi de France, ce prince est le premier de sa famille qui ait été élevé dans sa patrie d'origine, à Annecy, où son père s'était retiré après la campagne de Bourgogne. Il n'était connu que sous le nom de *marquis* de Saint-Sorlin.

Plus docile aux avis paternels que son frère aîné, il reçut, comme appoint à son apanage, des terres relevant du domaine du château d'Annecy et situées au mas du Tillier sur les bords du lac. Une élégante maison de plaisance fut élevée là au milieu de deux vastes jardins avec une pièce d'eau pour le poisson. De là deux magnifiques allées, bordées de grands arbres, traversaient cette campagne, laissant au milieu d'elles un gracieux chalet avec fontaine ornée, et allaient aboutir à une cascade presque mystérieuse, à laquelle on arrivait par des sentiers détournés et en remontant les méandres du ruisseau. Plus loin se trouvait la *fontaine d'amour*, courtisée le matin par les tenants de l'hygiène, et le soir par les *malades imaginaires*.

Au service de cette campagne étaient affectées deux maisons rustiques assises sur deux plateaux à mi-hauteur, et dont les murs conservent encore un certain caractère de vétusté. Les coteaux étaient couverts de vignes et de bocages desquels on jouissait d'une vue des plus pittoresques sur les bords enchanteurs du lac.

M. le marquis tenait là sa petite cour, et dès lors le nom de *Marquisat* est resté dans le langage vulgaire à toute cette campagne.

L'éducation distinguée que ce prince reçut dans ce *marquisat* en miniature et les talents remarquables dont il était doué, lui valurent le commandement d'un corps d'armée à l'âge de seize ans.

Ami des arts et des lettres, il prit sous sa protection spéciale l'*Académie Florimontane* d'Annecy, la première société de ce genre fondée en deçà des Alpes, en 1607, sur le modèle des académies italiennes.

Il avait épousé Anne de Lorraine, fille de Charles de Guise, duc d'Aumale. Leurs deux premiers enfants, Charles-Amédée et Henri II, eurent les duchés de Genevois et de Nemours; le troisième, Louis, eut le marquisat de Saint-Sorlin. Il mourut au siége d'Aire, en 1641.

Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, par lettres patentes du 23 août 1631, avait érigé la baronie de Sales-Thorens en comté en faveur de Louis de Sales, pour le récompenser des services rendus à l'Etat. Un nouvel éclat rejaillissait sur cette illustre famille, soit des campagnes brillantes de Charles de Sales en Asie et en Amérique, soit surtout des vertus de saint François de Sales, dont l'héroïsme venait d'être proclamé solennellement dans sa canonisation le 19 avril 1665. C'est en vue de tous ces motifs que Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, par lettres patentes du 12 août 1665, érigea le comté de Sales-Thorens en marquisat, en faveur de Jean-François de Sales, président de la noblesse du Genevois et non moins méritant que ses devanciers envers la patrie.

Charles-Auguste de Sales, le troisième de sa famille évêque de Genève, avait fait élever le château de Tréson au milieu de ses terres, sur la route de Faverges, non loin du grand château d'Annecy. Il était mort en 1660. Son héritier, Jean-François de Sales, occupait ce château lorsqu'il fut fait marquis de Sales. C'est ainsi que le nom de *Marquisat* fut donné vulgairement à cette campagne.

Tels sont les deux *Marquisats* qui ont laissé leur nom à cette banlieue qui s'étend du faubourg Perrière à la Puyat. Le premier marquisat a été acquis au siècle dernier du gouvernement sarde par la famille Lachenal. Le second est la propriété de M. le comte de Roussy de Sales, héritier et successeur de l'illustre famille de Sales.

LA MAISON DE LA GALERIE

Le long du chemin qui a successivement porté les noms du Tillier, de la Cullaz, de la Fontaine d'amour, de l'Hôpital, du Marquisat, et qui, à la fin du XVIIe siècle, porta celui de la Providence, la famille de la Pesse avait une maison oblongue d'environ trente mètres. De l'extrémité méridionale du premier étage on passait sur ce chemin par une galerie fermée et couverte pour descendre par un escalier abrité dans un hangar, et de là on pouvait communiquer avec les propriétés de la famille sur les bords du lac. Ce passage posait sur deux arcades qui rétrécissaient là le chemin à 3m,30 de largeur sur une hauteur de 3 mètres sous clef de voûte. Cette galerie avait une direction très oblique de l'angle sud-est de la maison vers le hangar au nord. Et l'inspection des pièces qui n'ont pas changé, sauf la galerie qui a été détruite, induit à croire que cette obliquité était en faveur de la desserte de la maison.

Toutefois, la forme d'arcade semble faire présumer une porte, ainsi que le rétrécissement de la route, qui n'a pu avoir lieu que par l'administration municipale. Nous avons vu précédemment les syndics d'Annecy occupés à réparer les portes, ponts et murs d'enceinte de la ville dès 1582. La peste et la guerre qui menaçaient alors, sévirent dans cette contrée en 1586. La difficulté de faire garder les portes primitives de la ville, en entravant les communications des habitants du bourg et des faubourgs, aurait amené à les placer tous sous la même sauvegarde et les mêmes obligations. C'est ainsi que le faubourg Perrière fut fermé sur ses deux artères, celle en question et celle de l'ancienne route de Faverges, à un point encore reconnaissable aujourd'hui sur le mur d'enceinte du clos des missionnaires de saint François de Sales. On éleva aussi une porte à l'extrémité du faubourg de Bœuf. Le faubourg du Saint-Sépulcre avait été fermé depuis longtemps par la porte d'Isernon, appelée également de Saint-Sixt, du nom de la famille qui possédait la maison contiguë.

Quoi qu'il en soit, la maison de la Pesse porta dès lors le nom de *Maison de la Galerie*. On prétend qu'il y en avait une autre dans l'intérieur; je n'ai pu en trouver de traces, à moins de la reconnaître dans un corridor de l'étage supérieur qui donnait sur la rue. Mais ce qui a déterminé l'appellation vulgaire, c'est évidemment la galerie suspendue sur le chemin. En tenant compte de la distance des deux arcades qui la supportaient, on voit qu'elle pouvait avoir une surface de près de dix-huit mètres carrés.

Saint François de Sales ayant résolu avec la baronne de Chantal la fondation d'un institut religieux, acheta, à cet effet, la maison de la Galerie, au commencement de mai 1610, la fit approprier à sa nouvelle destination, en transformant en chapelle un caveau creusé en contrebas dans le roc, à l'angle nord-est de la maison et éclairé par trois lucarnes sur la rue; puis le chœur fut installé dans une pièce attiguë donnant sur le jardin.

Le 6 juin suivant, la baronne de Chantal et ses deux premières compagnes, M[lles] Bréchard et Favre, vinrent, sur les huit heures du soir, à la maison Lambert, demander la bénédiction du saint évêque, et se dirigèrent ensuite vers la maison de la Galerie, conduites par les trois frères de Sales et suivies de la noblesse, de la magistrature, de la bourgeoisie et du peuple, qui leur firent cortége sans aucune convocation. Bon nombre de dames les attendaient réunies vers la chapelle.

Le lendemain, à huit heures, l'évêque vint bénir la chapelle, y célébra, et donna ensuite l'habit religieux pour le noviciat. Ce ne fut qu'au mois suivant qu'il fixa définitivement pour cet institut le nom de Congrégation de la Visitation de Sainte-Marie.

Avec le nombre croissant des sujets le local fut trop étroit. Saint François acheta un bâtiment sur le port du Thioux, et l'ordre y entra le 30 octobre 1612. A côté de cette maison, devenue trop petite à son tour, on commença, en 1614, un monastère sur le terrain voisin, cédé, à cet effet, par le duc de Genevois-Nemours, et les religieuses s'y installèrent l'année suivante. La grande église de Saint-François, dont la façade se voit sur la place du même nom, ne fut commencée qu'en 1643, par la mère de Blonay.

Les religieuses avaient à peine quitté la maison de la Galerie qu'elles se repentirent d'avoir aliéné ce berceau de leur institut. Leurs tentatives pour le récupérer ayant échoué, et le besoin d'une seconde maison étant urgent, elles achetèrent une grande pièce de terre au nord de la maison de la Galerie, y élevèrent un second monastère à plus de cinquante mètres de distance de cette maison. C'était en 1634. L'église fut placée à l'angle nord-ouest du corps de bâtiment. C'est aujourd'hui la chapelle des religieuses de Saint-Joseph.

Ce ne fut qu'en 1658 que les religieuses de la Visitation obtinrent la cession de la maison de la Galerie, dont le clos fut ainsi réuni à celui du second monastère. Charles-Auguste de Sales les y introduisit, le 12 mai de la même année, en montant l'escalier à gauche et passant par le pont-galerie pour entrer dans l'intérieur de la maison. Rien donc n'y avait été changé.

Elles l'ont gardée jusqu'en 1793, époque où les biens ecclésiastiques et religieux furent confisqués comme nationaux. La maison de la Galerie fut vendue le 25 floréal an III, à condition pour l'acquéreur de supporter à ses frais les modifications qu'apporterait sur cette route, appelée alors la *voie de Brutus,* le plan de rectification de la ville arrêté par le représentant Albitte, le 14 floréal an II.

L'itinéraire officiel d'Annecy à Faverges ayant été transporté sur cette ligne, le baron Finot, préfet du Mont-Blanc, sur le rapport de l'ingénieur en chef du département, donna ordre, le 18 février 1815, d'abattre le pont Galerie, et le 22 mars suivant cet ordre fut exécuté par M. Pierre Veland, acquéreur de l'immeuble. On peut voir encore aujourd'hui un pied droit de cette ancienne arcade.

Lors de leur rétablissement public à Annecy, en 1822, les religieuses de la Visitation ne purent récupérer ni le premier ni le second monastère de leur ordre.

En 1833, Mgr Rey put acquérir le second monastère et y installer les religieuses de Saint-Joseph avec leurs écoles, qu'il avait ouvertes provisoirement au palais épiscopal.

Quant à la maison de la Galerie, en mains d'autres propriétaires, elle devint en 1853 une maison de *Filles repenties*. Ce voisinage ne pouvait qu'être nuisible au noviciat et au pensionnat des sœurs de Saint-Joseph. L'établissement fut transporté ailleurs, lorsque ces religieuses eurent acquis l'immeuble, le 24 avril 1855, grâce au généreux appui de M. le chanoine Revel, et non sans offre préalable à l'ordre de la Visitation.

Il est occupé aujourd'hui par le second pensionnat de l'établissement de Saint-Joseph. La petite chapelle où a commencé l'institut de la Visitation a été mise dans un état de décence convenable, tout en conservant son caractère primitif et plusieurs objets précieux contemporains de sa fondation, entre autres une peinture sur bois représentant un *ex voto* de saint François de Sales pour la guérison de la mère de Chantal. Ce rare objet a été donné à l'institut de Saint-Joseph par M. le chanoine Tissot.

On y admire également les portraits des deux saints fondateurs, offerts par la ville, en 1725, au chanoine Buaz, juge délégué par le Saint-Siége pour le procès de béatification de la mère de Chantal. Ces deux toiles réunissent, à notre avis, tout ce qu'il y a de plus vrai dans les divers types des deux saints. Ajoutons qu'ils ont été donnés à l'établissement de Saint-Joseph par M. le chanoine Revel.

C.-A. Ducis.

CATALOGUE DES REPTILES DES ENVIRONS D'ANNECY

ORDRE CHELONIENS.

Genre tortue. *Testudo* Brongn.

1° Tortue grecque. *Testudo terrestris*. Linn. Syn. : *Chersine retusa* Merrh. — *Testudo geometrica* Brun. — *Testudo marginata* Daudin.

On nourrit cette petite tortue dans quelques jardins, mais elle ne se propage pas à Annecy, Faverges, Albigny, Brogny (445 m.).

2° Cistule européenne. *Sistudo europœa* Daudin. Syn. : *Testudo meleagris* Shaw. — *Testudo punctata* Galv. — *Emys lutaria* Merrh.

Cette espèce habite les lacs, les marais, les grands fleuves. On assure que quelques sujets ont été capturés près de Seyssel sur les bords du Rhône (255 m.).

ORDRE SAURIENS.

Genre lézard. *Lacerta* Linn.

Lézard vert. *Lacerta viridis* Daudin.

Syn. : *Lacerta agilis* Lin. — *Lacerta viridis* Gesner. — *Lacerta ocellata* Merrh.

Cette espèce offre les variétés suivantes :

Var. *a : Lacerta viridis* mento-cærruleo Bonap.

Var. *b : Lacerta maculata* Daudin.

Var. *c : Lacerta bilineata* Daudin.

Var. *d : Lacerta 4-lineata* Nobis.

Ce lézard est très commun dans les environs d'Annecy. Il habite, ainsi que ses variétés, les localités pierreuses bien exposées au midi, principalement le roc de Chère, Veyrier, Menthon, Talloires (466 m.).

2° Lézard des souches. *Lacerta stirpium* Laurenti.

Syn. : *Lacerta arenicola* Daudin. — *Lacerta agilis* Linn. — *Lacerta sepium* Cuv. — *Seps varius* L.

Cette espèce atteint quelquefois la grosseur du *Lacerta viridis*. Elle est grise avec raies longitudinales; jaune ou jaunâtre sous le ventre. Elle est commune le long des haies, dans les prés humides.

3° Lézard des murailles, *Lacerta muralis* Duméril.

Syn. : *Podarcis muralis* Wagl. — *Lacerta saxicola* Everson.

Il offre les variétés suivantes :

Var. *a : Lacerta muralis nigri-ventris* Charles Bonap.

Var. *b : Lacerta muralis maculata* Fitz.

Très communs dans les environs. Les variétés à Angon près Talloires (466 m.).

4° Lézard des Alpes. *Lacerta alpina* Charles Bonap.

Cette jolie petite espèce ne se trouve que sur nos plus hautes montagnes. Plusieurs échantillons ont été capturés en juillet 1869 au col de Laô et derrière la Tournette (1,774 m.).

5° Lézard vivipare. *Lacerta vivipara* Jacquin.

Syn. : *Zootica vivipara* Wagl. — *Lacerta crocea* Miwon. — *Lacerta montana* Wolf. — *Lacerta praticola* Everson.

Le lézard vivipare habite les hautes montagnes. Le Semnoz, Montmin; très rare.

Fam. *Scincoidiens* Cuvier.

Genre orvet Lacépède. — *Anguis* Lin.

Orvet fragile. *Anguis fragilis* Merrh.

Syn. : *Anguis bicolor* Risso. — Serpent de verre. Lanvieux. — *Cœcilia vulgaris* Aldro.

L'orvet habite tous les environs d'Annecy et s'élève jusqu'à la limite du *Pinus Cembra* (1,500 m.). Les habitants de nos montagnes prétendent que cet animal n'a pas d'yeux et qu'il est venimeux. C'est une grave erreur. L'orvet n'a aucun crochet dans la bouche, par conséquent point de *venin;* quant à la vue, il l'a, comme tous les sauriens, très bonne.

ORDRE OPHIDIENS Brongniart.

Fam. *Synéranthériens* Duméril.

Genre couleuvre. *Coluber* Linn.

1° Couleuvre autrichienne ou lisse. *Coluber lævis* Merr.

Syn. : *Coronella austriaca* Laurenti. — *Coluber tetragonus* Latreille. — *Zacholus austriacus* Wagl.

Cette jolie petite couleuvre habite les terrains secs et rocailleux; elle dépasse rarement la limite des forêts. On ne la trouve jamais dans l'eau comme la couleuvre *à collier* et la *vipérine*. Elle ressemble beaucoup à la vipère *commune*. On la reconnaît facilement et à simple vue par ses larges plaques de la tête, et à ses écailles du dos qui sont sans carènes, unies, luisantes et très lisses.

Partout, surtout à Talloires.

2° Couleuvre d'Esculape. *Coluber Esculapii* Shaw.

Syn. : *Anguis Esculapii* Roy. — *Coluber flavescens* Gmel. — *Zamenis Esculapii* Fitz. — *Natrix longissima* Laurenti.

Cette couleuvre est la plus grande de la Savoie. Il n'est pas rare de trouver des sujets de $1^{m},50$ de longueur, surtout en Tarentaise. Elle habite les plaines, les coteaux où se trouvent les châtaigniers. Comme elle se nourrit de petits mammifères, principalement de taupes, dans certaines localités de Savoie on l'appelle la *darbonire*.

Il est très rare de rencontrer dans les mêmes localités la *couleuvre d'Esculape* et la *verte et jaune*.

Faverges, Marlens (600 m.).

3° Couleuvre verte et jaune. *Coluber viridi-flavus* Lacépède.

Syn. : *Coluber luteo-striatus* Gmel. — *Coluber atro-virens* Cuv. — *Zamenis viridi-flavus* Wagl

Commune à Saint-Jorioz, Sevrier, Doussard.

Genre natrix.

1° Natrix à collier. *Coluber natrix* Linn.

Syn. : *Natrix torquata* Merrh. — *Tropidonotus natrix* Wagl. — Le serpent à collier, Daubenton. — Anguille de haie.

Cette espèce offre les variétés :

a : Natrix murorum Fitz.

b : Natrix nigrescens De Betta.

Cette jolie couleuvre habite toutes les localités pourvues de marais, de lac ou d'étangs. Elle s'élève très haut. Très commune à Talloires.

Les var. *a* et *b* ont été capturées à Saint-Germain ; lac d'Annecy, marais de Doussard.

2° Natrix vipérine. *Natrix viperina* Merr.

Syn. : *Coluber viperinus* Latr. — *Tropidonotus viperinus* Boie. — *Tropidonotus tessellatus* Wagl.

Même habitation que la précédente. Cette couleuvre est partout prise pour une véritable vipère, avec laquelle elle a beaucoup de ressemblance. Les plaques de la tête et l'absence de crochets la feront facilement distinguer.

3° Natrix tessellée. *Natrix tessellata* Merr.

Syn. : *Coronella tessellata* Laurenti. — *Natrix gabina* Ch. Bonap.

Plusieurs sujets de cette couleuvre ont été pris dans le ruisseau de Talloires (466 m.).

SERPENTS SOLENOGLYPHES (Duméril).

Fam. *Vipériens.*

Genre *Pelias* Merr.

Petite vipère. *Pelias berus* Bonap.

Syn. : *Coluber chersea* Cuv. — *Vipera berus* Sturm.

Cette petite vipère, reconnaissable à deux larges plaques placées sur la tête, habite les localités rocailleuses, surtout dans les vignes. Menthon, Glaizin, le Puisot (900 m.), Talloires.

Genre vipère.

Vipère commune. *Vipera vulgaris* Latreille.

Syn. : *Vipera chersea* Daudin. — *Coluber vipera* Lacépède. — *Pelias berus* Merrh.

Cette vipère est commune dans les environs d'Annecy. Elle habite les bois rocailleux.

Cette espèce offre les variétés suivantes :

1° Vipère ocellée. *Vipera ocellata* Latreille.

D'un gris roussâtre, avec de petites taches arrondies, isolées, bordées de noir et distribuées sur trois rangs. Ventre noir, marbré de jaunâtre. Veyrier et Menthon.

2° Vipère aspic. *Vipera maculata* Merr.

Syn. : *Vipera Mosis* Laurenti. — *Vipera charas* Daudin.

Cette variété a le fond de la couleur rouille, ou d'un rouge brun foncé, avec des taches noires, sans lignes dorsales, sinueuses. Ventre noir bleuâtre. Commune en Tarentaise ; roc de Chère ; dans les bruyères.

3° Vipère chersea. *Coluber chersea* Linn.

Syn. : *Pelias berus* V. B. Merr. — *Vipera chersea* Daudin.

Cette vipère est d'un gris d'acier ou ferrugineux, noire en dessous. Des taches noires, ovalaires sur les côtés d'une raie longitudinale sinueuse. Sur la tête existent constamment deux lignes divergentes qui se joignent à la base, de manière à former un V. Les lèvres sont blanchâtres.

Deux échantillons, mâle et femelle, existent dans le musée d'Annecy, provenant de Tarentaise.

4° Vipère noire. *Coluber præster* Linn.

Syn. *Pelias berus* V. Y. Merrh. — *Coluber vipera Anglorum* Laur. — *Coluber niger* Lacépède. — *La dipsade* Daubenton.

Elle offre les sous-variétés suivantes :

Var. *a :* d'un noir pur, avec le ventre bleuâtre foncé.

Var. *b :* d'un noir à reflet brun-chocolat. Dans l'une et l'autre variété, on distingue parfaitement la raie sinueuse dorsale qui est toujours d'un noir plus foncé. La vipère noire et ses variétés n'habitent jamais la plaine. On la trouve sur les hautes montagnes, dans les broussailles du *Rhododendron ferrugineum* et du *Vaccinium uliginosum,* derrière la Tournette (1,780 m.), le Petit-Bornand (1,000 m.).

Les naturalistes qui s'occupent d'Erpétologie ne doivent jamais oublier que toutes ces *vipères* sont dangereuses, et que la tête qui a séjourné très longtemps dans de l'alcool absolu peut encore provoquer des accidents graves : les crochets doivent toujours être touchés avec une extrême précaution.

L'ammoniaque liquide est insuffisante pour arrêter la gangrène provenant de l'inoculation du venin de ces reptiles. La ligature est même dangereuse, parce qu'elle arrête la circulation et facilite la gangrène.

Lorsqu'on a été mordu par une vipère, il faut immédiatement chercher la place de la blessure (ce sont *un* ou *deux* petits points rougeâtres à trois millimètres de distance), la scarifier profondément avec un instrument tranchant; sucer fortement la plaie, la cautériser avec un fer chauffé au blanc, et mieux encore, en appliquant sur la plaie de la potasse caustique; frictionner le membre malade huit ou dix fois par jour avec de l'huile d'olives contenant 1/30 d'ammoniaque liquide; boire toutes les demi-heures un verre de décoction de quinquina jaune royal (60 grammes par litre); en même temps, quelques verres de vin rouge. Le lendemain et le surlendemain, un purgatif et des tisanes diurétiques.

NOTA. — La commune de Talloires prétend posséder en abondance la vipère. Je puis affirmer que la vipère n'y existe qu'en très petite quantité, mais par contre les couleuvres y sont en très grande abondance.

(A suivre.)

THABUIS,
Pharmacien à Annecy.

LA BÊTE DU GÉVAUDAN

Croirait-on que, pendant plus d'un demi-siècle, la ville de Genève fut en proie à une véritable épidémie de bâillements, par suite de rimes dont voici un échantillon ?

Elle a bien tant fait le tour du monde,
La Bête du Givaudan,
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*,
La Bête du Givaudan,
Qu'elle en a eu bien mal au ventre
Pendant plus de six mille ans !
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
Qu'elle a fini par en crever,
En faisant le tour du monde
La Bête, la Bête du Givaudan!

Aux premières lueurs de l'aurore, dès qu'un *cabinet* était ouvert, on entendait chanter à pleine voix, sur un ton lent, monotone et pleurard :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Un atelier voisin ne tardait pas à répondre :

Elle a bien tant fait le tour du monde,
Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*,
La Bête du Givaudan!

Les rimes couraient ainsi sur le faîte des maisons, faisant le tour du quartier de Saint-Gervais, grandissant, se développant, s'enrichissant de mille variantes, toujours accompagnées de l'inévitable :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Elles traversaient (nous parlons des rimes), elles traversaient les ponts de l'Isle et couraient les Rues-Basses de la même manière. Rien de plus curieux que l'effet narcotique de ces lignes malencontreuses : un individu bâillait, et comme « un bon bâilleur en fait bâiller deux, » que le bâillement est essentiellement contagieux par imitation, par le seul fait du regard, le courant de la *bâillaison* se transmettait de voisin en voisin avec la rapidité de l'étincelle électrique, de telle manière que l'on vit plusieurs fois, les jours de marché, toute la population, citadins et paysans, en proie à un irrésistible bâillement, écarter leurs mandibules, étalant à tous les yeux leurs râteliers plus ou moins dégarnis, sous l'influence de quelque malicieux entonnant d'une voix traînante et nasillarde :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Ni le crépuscule, ni la nuit sombre, ne venaient pas toujours clore la *scie* dont la « Bête du Givaudan » était le sujet. Un farceur très connu, armé de son violon, allait souvent, les dix heures bien sonnées, se camper dans quelque coin de la Cour de Saint-Pierre, râclant de la manière la plus lamentable :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Traduit pour ce fait devant l'*Auditeur*, sorte de juge de paix de l'époque, le délinquant s'en tira par le raisonnement spécieux que ce quartier, habité par des gens riches, libres de leurs jours, l'étaient aussi de leurs nuits, si nécessaires au repos des travailleurs ; il conclut en modulant d'une voix dolente au magistrat :

Elle a bien tant mangé de monde *(bis)*
La Bête du Givaudan !

Mais quel était le point de départ de la déplorable rime que nous venons de rappeler à la mémoire ? qu'était cette fameuse « Bête du Givaudan ? »

Transportons-nous, pour répondre à cette question, dans la province même du Gévaudan ; empruntons à M. G. de Burdin quelques lignes du procès-verbal des Etats de la Province, rassemblés à Mende, le 26 mars 1765 :

« M. de Jerphanion, syndic du Velay, commissaire « principal, dit qu'il n'est aucun membre de l'assemblée qui ne soit vivement touché des malheurs « causés par la bête féroce qui ravage depuis environ « huit mois le Gévaudan ; que cette cruelle bête, sur « l'espèce de laquelle l'on est encore incertain, les « uns l'ayant prise pour une hyène, les autres pour « un loup, avec lequel il semble en effet qu'elle a le « plus de rapport, d'autres, enfin, pour un monstre, « a déjà fait périr dans le pays vingt-six personnes « et en a blessé un plus grand nombre, indépendamment des désastres arrivés en Auvergne et en « Rouergue ; — qu'on s'est donné bien des soins « pour la détruire ; et qu'on a fait exécuter des « chasses presque continuelles, à plusieurs desquelles « ledit sieur syndic a assisté, et dont certaines ont « été très nombreuses, les habitants de plus de cent « paroisses du Gévaudan, de l'Auvergne ou de Rouergue ayant été mises en mouvement ; que les premières chasses ont été faites par des tireurs du pays « qui ont été envoyés par monseigneur l'évêque de « Mende et MM. les commissaires du diocèse, sous la « direction dudit sieur syndic ; qu'à l'une de ces « chasses l'on a fait changer d'établissement à la « bête ; qu'elle a quitté les cantons de Langogne et « du Vivarais par où elle avait commencé ses ravages, « et qu'elle s'est portée du côté de Saint-Chély, où « elle est actuellement, parcourant une trentaine des « paroisses du voisinage : qu'ensuite M. Duhamel, « capitaine dans le régiment des volontaires de « Clermont, s'est rendu à Saint-Chély par ordre de « M. le commandant de la province, avec un détachement de cinquante-six dragons de ce régiment ; « qu'il n'a cessé de jour et de nuit des courses continuelles ; qu'il a rencontré plusieurs fois la bête ; « que lui ou ses dragons l'ont tirée dans quelques « occasions ; qu'elle l'a été aussi dans d'autres par les « habitants du pays, mais qu'on ne s'est point aperçu « qu'elle ait reçu aucune blessure, si ce n'est à une « des chasses générales exécutées le 7 février, où « elle fut tirée par un paysan, et laissa quelques « gouttes de sang sur la neige ; — qu'en dernier lieu « M. Denneval, gentilhomme de Normandie, renommé « pour la chasse des loups, a été envoyé avec M. son « fils dans ce pays, par la cour, pour la destruction « de la bête, et que l'entière direction des chasses et « de toutes les autres opérations relatives à cet important objet vient de lui être confié ; qu'il a commencé depuis environ quinze jours les travaux avec « six chiens qu'il a amené avec lui ; qu'il paraît que « ce ne peut être que par des moyens multipliés que « l'on pourra parvenir à détruire ce cruel animal, « dont l'instinct est singulièrement rusé et l'agilité

« inconcevable, etc. — Sur quoi, l'assemblée, pénétrée de douleur, a chargé le dit sieur syndic d'écrire à MM. les curés, consuls et notables, de vouloir bien prêter leur concours à M. Denneval, etc. »

Le protocole des Etats tenus l'année suivante nous apprend que les efforts de M. Denneval furent sans succès et que « la bonté de Sa Majesté l'avoit porté à donner ses ordres, pour que M. Antoine, lieutenant de ses chasses, et son porte-arquebuse, se rendît en Gévaudan avec plusieurs de ses garde-chasses, ou ceux de leurs altesses sérénissimes, les princes de son sang; — que M. Antoine, ainsi que les gens de sa suite, auroient reconnu, notamment par les traces trouvées auprès des cadavres des personnes nouvellement égorgées, que ces désordres étoient causés par des loups; qu'il auroit exécuté avec le plus grand zèle, avec lesdits gardes et des piqueurs conduisant un détachement des chiens de la louveterie du roi, et à travers des fatigues incroyables, différentes chasses où plusieurs loups auroient été tués; que cependant les accidents ne cessoient pas, et que journellement quelques personnes étoient dévorées ou blessées, etc. » La nouvelle marche réussit enfin: dans une battue exécutée le 20 septembre 1765, la « Bête infernale » fut tuée dans un bois de l'abbaye des Chazes, en Auvergne. On put alors reconnaître avec certitude que c'était un loup d'une taille et d'une force peu communes, qui devait une partie de ses victoires à l'indicible terreur des populations de la région où, depuis plus d'un an, elle avait établi son séjour.

Quelle narration longue et ennuyeuse pour ceux qui auront eu le courage et la patience de la lire! Si nous avons réussi à les faire bâiller, nous aurons rendu un digne hommage à la Bête

Qui a bien tant mangé de monde
A la Bête du Givaudan!

BLAVIGNAC.

NOTA. — Les personnes qui posséderaient quelques renseignements sur la *Bête du Gévaudan*, et en particulier les complaintes publiées à ce sujet, sont priées de vouloir bien les communiquer à la direction de la *Revue savoisienne*.

NOTE SUR LES FOURMIS D'AMÉRIQUE

Trieste, 27 octobre 1872.

A M. L. REVON.

Je lis dans le nº de juin de la *Revue savoisienne*, à l'article des insectes utiles et nuisibles :

« La fourmi est un insecte carnassier, et quoiqu'elle aime le miel, elle ne saurait que faire d'un grain de blé ni d'autres grains. »

Je suis bien fâché de me trouver en contradiction avec le savant M. Chevalier, mais son erreur est complète, à moins que les mœurs des fourmis d'Europe ne soient différentes, du tout au tout, de celles d'Amérique.

En effet, j'y ai vu très souvent des fourmis arriver au pied d'un arbre ayant des fruits mûrs. En deux jours, si l'on n'y mettait obstacle, l'arbre était dépouillé. Il est vrai qu'en Amérique elles arrivent par milliers et qu'il y a des fourmis de toute espèce, depuis les microscopiques jusqu'aux grandes et puissantes ayant jusqu'à trois centimètres de longueur. Il y en a d'armées d'un dard à l'extrémité de l'abdomen comme une guêpe; d'autres ont les pinces douées d'une telle force que lorsqu'elles saisissaient une lame de couteau je ne pouvais parvenir à la leur faire lâcher en secouant de toute ma force.

Mais elles ne se contentent pas de dévorer ce qui est à maturité: elles font des provisions d'hiver, et j'ai eu un magasin de maïs à moitié déménagé en une seule nuit. Étonné le matin d'une diminution à laquelle je ne pouvais rien comprendre, puisque le magasin était fermé à clé et que nulle trace d'effraction n'apparaissait, je me mis en observation, et dès que la nuit fut close je vis commencer la procession de fourmis, qui s'attaqua au tas de maïs. Chacune d'elles en saisissait un grain par une extrémité, de façon que le grain était en l'air, au-dessus de sa tête; elle repartait avec la plus grande aisance, chargée d'un fardeau qui ne lui semblait pas trop lourd. Je suivis tout naturellement leur chemin pour arriver à leur nid; elles faisaient ainsi un parcours de près d'une demi-lieue. Le nid, que je fis détruire, représentait un cube de plusieurs mètres.

La Fontaine avait donc raison, cher monsieur, et si M. Chevalier était allé en Amérique il aurait été de l'avis du fabuliste.

L. FAVRE-CLAVAIROZ,
Consul général de France.

LE BILLET DE L'ANGE (1)

ENVOI.

Quand un ange jadis t'apporta sur la terre,
Avec un doux sourire, avec un doux mystère,
Il tenait un billet qu'il laissa dans ta main,
Puis il partit disant: Vous le lirez demain!

Nous l'avions égaré dès longtemps, chose étrange!
Je le cherchais toujours ce souvenir d'un ange;
Souvent, à ce billet, je me pris à rêver;
Je te le donne enfin, je l'ai pu retrouver.

LE BILLET.

Vers vous, d'en haut, un Dieu m'envoie;
Je viens, le cœur rempli de joie,
Montrer à votre œil étonné
Un chétif enfant nouveau né.

(1) Cette *enfantine* fait partie de la troisième édition des *Echos des bords de l'Arve*, en deux volumes, actuellement sous presse, et qui doit paraître dans le mois de décembre prochain. Les poésies de l'auteur sont classées en *feuilles de jeunesse*, *chants du foyer*, *enfantines*, *poésies diverses*, *chants de la patrie* et *strophes d'outre-Rhin*. Plus de la moitié des pièces qui composent ces deux volumes ne figuraient pas dans les éditions précédentes. *(Réd.)*

Recevez dans votre famille
Cette pauvre petite fille,
Si faible, au corps frêle, aux grands yeux
Qui semblent regarder les cieux !

C'est un ange qui vous l'apporte.....
Ouvrez bien vite votre porte ;
Oh ! daignez écouter ma voix,
Vous ne me verrez point deux fois.

Je viens de la part de mon maître ;
Ouvrez au moins votre fenêtre,
Ayez un cœur compatissant
Au nom du bon Dieu tout-puissant.

Je viens des voûtes éternelles,
Oiseau des cieux, oui, j'ai des ailes ;
Je viens du haut de l'horizon,
De loin j'ai vu votre maison.

Recevez-la, cette *mignonne*,
Elle sera gentille et bonne ;
Pour la guider dans son chemin
Donnez-lui doucement la main.

Que votre bouche lui sourie,
Je vais regagner ma patrie,
Préparez un petit trousseau
Pour une enfant dans son berceau.

Je pars..... — Vous ouvrez la fenêtre ;
Merci ! — Je prîrai Dieu, mon maître,
De vous aimer, de vous bénir,
Dans le présent et l'avenir !

JULES VUY.

BULLETIN

—

M. Faye vient de faire à l'Institut un compte rendu très intéressant et fort écouté, d'une brochure de M. Hirn, sur l'anneau de Saturne.

D'après l'analyse de M. Faye, c'est en s'appuyant sur les principes de la théorie mécanique de la chaleur que M. Hirn a cru pouvoir résoudre la délicate question de l'équilibre de l'anneau qui entoure la planète. Il résulte de son mémoire que cet anneau, ou plutôt ces anneaux multiples, ne peuvent être ni des masses solides, ni des masses liquides ou fluides : il est probable qu'ils doivent être considérés comme formés de l'agglomération d'un nombre considérable de petits corps solides, dont chacun est comme un satellite circulant autour de la planète d'une façon indépendante.

Cette hypothèse est ancienne ; Cassini l'a proposée, dès 1740, dans ses *Eléments d'Astronomie*. La question est de savoir de quels arguments nouveaux M. Hirn appuie cette théorie.

—

Des récompenses et des prix sont décernés aux auteurs des meilleurs travaux pour combattre l'abus des tabacs et des boissons alcooliques. Voici les questions qui sont soumises aux concurrents pour le concours de 1873 :

1° De l'influence du tabac et des boissons alcooliques sur les relations de la famille et des rapports sociaux ;
2° Des moyens d'en détourner la jeunesse ;
3° De leur influence sur les organes des sens ;
4° Du principe odorant et de ses rapports avec la nicotine.

—

A l'une des dernières séances du congrès préhistorique de Bruxelles, un professeur berlinois annonça une découverte du plus haut intérêt : tous les crânes flamands qu'il avait observés dans les vitrines du Muséum, lui avaient offert la plus frappante analogie, sous le rapport du prognatisme, avec ceux de la race prussienne, et il en concluait que les Hollandais et les Belges étaient Allemands d'origine.

Ces crânes, à la vérité, étaient ceux de criminels exécutés pour leurs méfaits ; mais un Prussien prend son bien partout où il le trouve, et à cette occasion il reconnaît même tout ce qui se trouve à sa convenance. Les Flamands, assure-t-on, n'ont pas été flattés de l'assimilation, et la perspective qu'on leur laissait entrevoir d'être dévorés comme Allemands, dans un avenir plus ou moins prochain, ne les a pas ravis le moins du monde.

—

M. Vigneron, le peintre qui a dessiné le célèbre *Convoi du pauvre*, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

—

Théophile Gautier est mort le 23 octobre.

—

Pour la dorure, l'argenture, l'étamage et le vernissage des métaux, notamment du cuivre, il faut au préalable soumettre ces substances à un nettoyage ; pour cela, on les plonge dans des bains mélangés d'acide sulfurique et d'acide azotique. Au contact de ces acides naissent des vapeurs délétères, qui produisent, chez les ouvriers, des accidents graves. L'élément le plus actif de ces empoisonnements est l'acide hypo-azoteux, qui apparaît sous forme de beaux nuages rutilants, et cause de véritables ravages dans les organes respiratoires.

M. Hillairet croit être parvenu à conjurer tout péril par un moyen fort simple ; il place dans une ou plusieurs soucoupes quelques verres d'ammoniaque. Cette solution transforme aussitôt les vapeurs rutilantes en vapeurs blanches inoffensives ; elle change l'acide hypo-azoteux en azotite et en azotate d'ammoniaque.

—

Une statistique publiée par le journal le *Portafoglio*, fait un assez triste tableau de la position des instituteurs dans le canton du Tessin. Ainsi dans deux communes (Carabbia et Prato), le régent n'a que 200 francs d'appointements par an ; dans cinq autres les appointements vont de 240 à 350 fr. ; deux, (dont l'importante commune de Faido) paient 400 francs, Bellinzone 460 francs. Ligornetto et Lugano accordent jusqu'à 600 et 630 francs. Pour mieux faire ressortir l'insuffisance de la rétribution des instituteurs tessinois, le même journal met en regard douze communes d'une importance à peu près égale en Italie et en Belgique et constate que le traitement des instituteurs en Italie est presque du double, en Belgique presque du quadruple.

—

En 1870, aux Etats-Unis, le nombre des personnes au-dessus de dix ans qui ne savaient ni lire ni écrire était de 5,660,074, dont seulement 777,864 nées à l'étranger (ce dernier chiffre est intéressant à noter, car on attribue quelquefois à l'émigration européenne la présence d'illettrés aux Etats-Unis). Ce total se divise selon la couleur, en 2,879,543 blancs et 2,763,991 hommes de couleur.

La proportion des hommes de couleur illettrés est naturellement beaucoup plus forte relativement à leur nombre total dans l'Union. Car, sur 10,000 habitants de l'Union, on a à peu près la proportion suivante : 8,711 blancs, 1,266 hommes de couleur ; le reste Chinois et Indiens.

La proportion des illettrés est beaucoup plus considérable dans le Sud que dans le Nord. Dans le Sud, la proportion des électeurs qui ne savent ni lire ni écrire est quatre fois et demie plus grande que dans le Nord. On a en même temps dressé la statistique des personnes âgées de plus de vingt ans qui ne savent ni lire ni écrire ; le nombre en était de 3,637,422 pour l'Union tout entière ; la part du Sud dans ce total était de 2,489,591.

—

D'Oterville-Orange (comté de New-York) on mande au *New-York Times* qu'on a trouvé en cet endroit, dans un marais, le squelette entier d'un mastodonte. A une profondeur de quatre pieds, on a rencontré une côte énorme ; la tête et les autres membres gisaient à quinze pieds de profondeur. Ce fossile est plus grand que celui du musée de cette dernière ville, qui a été également trouvé dans les mêmes joncs et qui passait pour le plus grand de ces mammifères connu. Un fémur pèse, à lui seul, 350 livres, l'animal entier a une longueur de 15 pieds.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 30 novembre 1872.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

La Savoie avait subi, en 1675, une sécheresse telle que Charles-Emmanuel II fut obligé d'y envoyer une grande quantité de blé pour être distribuée gratuitement aux indigents (1). Mais ces sortes de largesses n'atteignent pas toujours toutes les misères, et d'ailleurs ces épreuves ont souvent des suites pour plusieurs années.

En 1640, la mission donnée par les Lazaristes avait inspiré l'association approuvée par Mgr Juste Guérin sous le nom de *Confrérie de la charité des pauvres du Grabat.*

Dans la circonstance critique que le pays traversait alors, Mgr Jean d'Arenthon d'Alex sollicita et obtint la confirmation et l'habilitation de cette société par la duchesse régente, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, qui la réorganisa pour le service spirituel et corporel des pauvres, malades, invalides, fainéants et vagabonds, et l'habilita à recevoir des legs, en attendant qu'elle pût faire un plus ample établissement ou maison de refuge. (Lettres patentes données à Turin le 9 mai 1678.)

Mais la Savoie n'était pas au bout de ses traverses. Des inondations, des menaces de peste, des revers de saisons s'y succédaient avec des froids excessifs, au point que le lac d'Annecy fut gelé à moitié dans l'hiver de 1680 à 1681, et dans le suivant (2). On pouvait attribuer tout cela à la grande comète, qui fut observée du 13 novembre 1680 au 19 mars 1681, et qui en était, dit-on, à sa septième apparition depuis le déluge mosaïque (3). Mais ces épreuves ne manquent jamais d'avoir leurs conséquences dans quelques désordres. On sait les mesures que prit le Sénat de Savoie par arrêt du 3 juillet 1681 contre les mendiants, fainéants et vagabonds étrangers. Mgr d'Arenthon d'Alex essaya d'y pourvoir autrement dans sa résidence épiscopale.

(1) Thomas Blanc, *Abrégé de l'histoire de Savoie*, III, 417.
(2) Besson, *Mémoires*, etc., 112.
(3) Chantreau, *Science de l'histoire*, I, 398.

Annecy comptait alors cinq établissements de charité publique :

1° *L'Hôpital de Notre-Dame-de-Liesse,* fondé pour les pèlerins de ce sanctuaire, dont l'origine se perd dans le XIIe siècle. Rebâti en 1315, il avait reçu un accroissement considérable avec la construction de l'église collégiale et l'érection du chapitre vers la fin du XVe siècle (1), et surtout au jubilé de 1402, prêché par saint Vincent Ferrier.

Outre les fondations pour l'éducation de neuf jeunes gens, cet hôpital traitait les passants pauvres et munis de bons certificats, et entretenait plusieurs malades de la ville et de la campagne.

2° *L'Hôpital du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* dont l'établissement remonte à la fin du XIIe siècle, et qui avait perdu de son importance avec la diminution des pèlerinages en Terre-Sainte. On y soignait plusieurs pauvres infirmes d'Annecy.

3° La *Léproserie* du pont de Brogny, fondée avant le XVe siècle par la ville d'Annecy, qui y allait en procession chaque année la veille de la fête de l'Ascension.

4° *L'Hôpital morbeux* ou *des pestiférés*, dont j'ai raconté l'établissement, sur la fin du XVe siècle, et qui fut si utile surtout de 1585 à 1631, époque où la peste affligea le plus cette contrée.

5° *La Confrérie de la charité des pauvres du Grabat*, dont j'ai parlé plus haut, et qui manquait encore d'un local convenable. Il peut sembler étonnant que Mgr d'Arenthon d'Alex, après avoir obtenu l'habilitation de cette société, n'ait pas mieux poursuivi le développement de l'établissement. Peut-être la réorganisation ne répondait-elle pas complètement à ses vues, car elle se bifurqua, à cette occasion, dans une autre institution appelée *les pauvres Filles de la Charité* ou *les pauvres Orphelines*, qui étaient élevées au nombre de vingt dans leur maison du Pasquier d'Isernon, soit du Saint-Sépulcre.

En 1680, l'évêque de Genève fit un second voyage à Paris pour traiter des intérêts religieux du pays de Gex, cédé à la France dès 1601, mais dépendant toujours du diocèse de Genève. Il est probable qu'en

(1) *Revue savoisienne*, 1870, p. 71. 1871, p. 14, 22, 39.

visitant l'*Hôpital général de la Salpêtrière*, fondé en 1655 par saint Vincent-de-Paul, notre illustre prélat en ait rapporté l'idée d'un établissement analogue pour sa ville épiscopale.

Ce fut l'année suivante qu'il mit la main à l'œuvre, d'après son historien, le père Masson (1).

Mgr d'Arenthon d'Alex convoqua donc dans sa maison de la rue Sainte-Claire « tout ce qu'il y avait de personnes plus considérables dans la ville, afin de traiter ensemble des moyens de retirer les pauvres dans un lieu, où en pourvoyant à leurs besoins corporels on pourvût aussi aux spirituels. Il savait que si les misères corporelles de ces pauvres sont grandes, celles de leurs âmes le sont incomparablement plus, par le libertinage et l'oisiveté dans lesquels ils vivent. Notre évêque ne négligea rien pour mettre remède à de si grands maux. Il trouva toute l'assemblée disposée à entrer dans ces sentiments. On convint de mettre sur pied cet hôpital, qu'on appellerait *de la Providence*. On fit une quête générale par toute la ville, pour avoir de quoi meubler la maison, qui fut bientôt en état de retirer quatre-vingts pauvres. L'évêque la mit sous la protection du bienheureux Amédée, duc de Savoye, et ce fut le 29 mars, jour de sa fête, qu'il en alla prendre possession. La cérémonie de l'entrée des pauvres fut faite d'une manière bien édifiante, le jour de saint Sylvestre, dernier jour de l'année. L'évêque alla célébrer la messe à l'église de Saint-François de Sales, accompagné des personnes les plus considérables de la ville d'Annecy. Il donna à dîner à tous les pauvres lui-même. Les chanoines de la cathédrale, ceux de la collégiale et la noblesse servirent les pauvres garçons à la table et un chanoine de la cathédrale fit la lecture. Les dames servirent aussi les filles dans leur appartement, et l'une d'elles fit la lecture spirituelle ; et on les mena ensuite prendre possession de cette maison. Elle s'est soutenue du depuis et se soutient encore par les aumônes de plusieurs vertueux ecclésiastiques et de pieux bourgeois de la ville. L'un d'eux a donné deux mille écus pour contribuer à bâtir cet hôpital, que notre évêque a eu la consolation de voir commencer ; mais le malheur de la guerre étant survenu, on n'a pu le continuer. Cependant, les mêmes pauvres sont logés et entretenus dans une maison qu'on a louée ; et le pieux bourgeois, appelé le procureur Gautier, est plein de zèle pour continuer ce qu'il a commencé, car on continue à présent le bâtiment. Tout ce bel établissement est le fait du zèle, des soins, de la charité et de l'application de notre évêque. »

Voilà ce qu'écrivait le père Masson en 1696, un an après la mort du prélat, ajoutant que, par testament du 1er octobre 1685, il avait encore laissé, entre autres legs pieux, cent ducatons (1,600 livres anciennes) à l'hôpital général de la Providence (2).

Nous allons compléter son récit avec les documents collectionnés aux archives départementales.

Cet établissement, destiné aux pauvres de la ville et des environs, fut autorisé par arrêt du Sénat de Savoie du 9 décembre 1683, fut agréé spécialement par Victor-Amédée II, lors du voyage de l'évêque à Turin pour la prestation de serment au souverain, à la fin de la régence, et enfin favorisé des grâces du Saint-Siége en 1693.

En attendant la construction d'un hôpital, les pauvres furent logés dans une maison de louage, dont nous ne pouvons encore donner avec certitude la situation.

On s'occupa immédiatement d'acquérir un emplacement convenable pour bâtir, et on le trouva à partir de la porte surmontée d'une galerie, dont nous avons parlé précédemment, et qui terminait le faubourg Perrière, jusqu'au chemin menant chez les Lazaristes, en aval de la rue appelée dès lors, à cause de ce voisinage, la *rue de la Providence*.

La construction commença à quelques pas de la porte de la Galerie, où se trouve aujourd'hui le bureau de l'agent-voyer en chef du département.

Le bâtiment avait trente-trois mètres de face le long de la rue, dont il était séparé par une cour de quatre mètres de largeur. Il avait trente mètres de profondeur à l'est. La chapelle le partageait au premier étage de l'est à l'ouest. La cloche était de dimension à pouvoir être entendue en ville.

Le pourpris de l'établissement se composait d'un grand pré entre la rue et le lac, commençant en face de l'angle sud-est de la maison de la Galerie et finissant en face de la montée du séminaire ; le tout d'une contenance de quatre journaux et figuré dans l'ancien cadastre de 1729, le bâtiment sous le numéro 1304, le pré sous le numéro 1305. Ajoutons, sous le numéro 1676, un jardin situé à l'angle de la rue et de la montée du séminaire, aujourd'hui propriété de M. Dunant, architecte.

Plusieurs legs testamentaires avaient été faits au futur hôpital ; mais ils n'eurent leur effet qu'après la mort des bienfaiteurs ; nous les rappellerons en leur temps. Ces promesses encourageaient au moins à pousser les travaux, car le nombre des pauvres augmentait tous les jours par l'affluence des étrangers. L'administration de la *Providence* n'y suffisait plus et la bourgeoisie était surchargée d'autres dépenses.

La ville eut à supporter le passage des Luzernois conduits à Genève par six compagnies du régiment du Chablais en 1687, et à fournir plusieurs corps de milices contre leurs incursions par le Chablais et le Faucigny pour rentrer dans leur patrie les années suivantes (1).

Deux fois, en 1689 et 1690, le Conseil de ville dut ordonner aux mendiants étrangers de sortir dans les vingt-quatre heures, et à ceux des environs dans trois jours, et défendit aux cabaretiers de recevoir des vagabonds.

En 1689, la ville dut fournir une compagnie équipée pour remplacer au fort de Montmélian celles qui allaient en Piémont ; puis deux autres compagnies d'infanterie et de cavalerie pour la guerre qui venait aggraver les malheurs du pays (2) ; outre le logement

(1) *La vie de messire Jean d'Arenthon d'Alex, évêque et prince de Genève*, page 217.

(2) *Vie de M. Jean d'Arenthon*, etc., page 525.

(1) Cette expulsion avait été exigée par Louis XIV, et brutalement provoquée par Fouquières, lieutenant de Catinat.

(2) Pour la formation de ces milices municipales, on était obligé de se consigner de 18 à 50 ans, et de s'exercer au tir de l'arquebuse aux deux Pâquiers.

des troupes qui, de la frontière, se rendaient au-delà des Alpes.

Louis XIV, irrité de l'alliance de la Maison de Savoie avec l'Espagne, puis l'Allemagne en juin 1690, avait fait envahir ses Etats en Italie, et, après la bataille de Staffarde, en juillet, il fit occuper toute la Savoie par le marquis de Saint-Ruth. Ces procédés rattachèrent définitivement le duc de Savoie à la ligne d'Augsbourg, en octobre 1690 (1).

La forteresse de Montmélian seule put résister, avec 250 hommes de garnison, jusqu'en décembre 1691. Ce siége, dirigé par Catinat, a coûté 7,000 hommes à la France (2).

En prévision d'une attaque, la ville d'Annecy avait reçu ordre de faire réparer les portes et murailles. La province du Genevois avait été taxée d'une contribution de 200,000 livres. On voulut emprunter 30,000 livres, on ne trouva que 1,000 écus. On inventoria l'argenterie des églises pour le cautionnement.

L'arrivée de 1,000 hommes venant du Chablais et du Faucigny pour garder la ville était annoncée pour le 12 août. Mais le 17, 8,000 Français et Irlandais, venant de Rumilly, contournèrent le château et entrèrent sans résistance par la porte Perrière.

Plus de deux cents dames ou demoiselles ainsi que les religieuses Annonciades se réfugièrent dans le monastère de la Visitation, dont le clos devait être respecté par ordre du roi de France, à la sollicitation de Marie-Béatrix d'Este, épouse de Jacques II, roi d'Angleterre (3).

La ville dut improviser un hôpital militaire au faubourg de Bœuf, fut frappée d'une contribution de 110,000 livres dans un mois, subit toutes les charges de l'occupation militaire, les exigences excessives des officiers et même de leurs dames et les déprédations des soldats.

Il faut avoir vu en détail les délibérations du Conseil de ville pour se faire une idée de la douloureuse situation du pays, de la pénible mission des administrateurs durant ces épreuves. Nous ne pouvons taire un témoignage bien précieux du Conseil de ville, qui, placé entre la pression du gouverneur militaire et les recommandations de l'évêque, sut garder la liberté de ses élections par le motif qu'on lit dans la délibération du 5 mai 1693. « Mgr de Genève est le seul à qui la ville a recours dans tout ce qu'elle a de fascheux dans ces malheureux temps, et qui se porte en père dans toutes les rencontres où il s'agit de ses intérêts. »

Bon nombre d'habitants désertaient pour éviter les charges de l'occupation, qui devenaient ainsi plus lourdes pour les autres, et le nombre des malheureux augmentait.

Au milieu de ces calamités, il se trouva un homme dévoué qui prit en main l'œuvre de l'hôpital de la Providence. Ce fut Christophle-Joseph Gautier, fils de Mathieu et de Claudine-Françoise Favre.

Il donna d'abord 12,000 florins par acte du 28 août 1693; puis 2,000 florins, toujours pour continuer les travaux du bâtiment, à la seule charge pour l'hôpital de faire célébrer quelques messes par le recteur.

(*A suivre.*) C.-A. Ducis.

(1) L'achat clandestin de Casal par Louis XIV du duc de Mantoue, négocié pendant les derniers moments de Charles-Emmanuel II, en 1675; l'occupation militaire de cette clé de la Lombardie, exécutée en 1681, contre tous les usages diplomatiques; les autres procédés et exigences du roi de France avant et après le mariage de Victor-Amédée II avec Anne d'Orléans, avaient assez éclairé le duc de Savoie sur la politique envahissante de Louis XIV pour déterminer ses décisions.

(2) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, p. 519-596.

(3) *L'Année-Sainte de la Visitation*, XI, p. 45.

CATALOGUE DES REPTILES DES ENVIRONS D'ANNECY

(Suite.)

ORDRE BATRACIENS.

Fam. *Raniformes*.

Genre grenouille.

Grenouille verte. *Rana esculenta* Linn.

Syn. : *Grenouille mangeable* Daubenton. — *Rana viridis* Dum. et Bib. — *Rana calcarata* Tschudi.

Cette grenouille est commune dans tous les étangs et marais. On ne la rencontre jamais sur les montagnes. Elle n'existe pas en Tarentaise.

Grenouille muette ou rousse. *Rana temporaria* Linn. Cuv.

Syn. : *La Muette* Daubenton. — *Rana gibbosa* Gesmer. — *Rana muta* Laurenti. — *Rana vespertina* Pallas.

Cette espèce est, comme la précédente, commune dans les environs d'Annecy. On la trouve à toutes les altitudes, près des glaciers et des neiges éternelles.

Elle offre de nombreuses variétés dans la coloration; mais toutes ont pour caractère les *bandes temporales,* qui sont noires.

Grenouille des Alpes. *Rana alpina* Charl. Bonap.

Cette nouvelle espèce est une très belle et grande grenouille jaune, à larges taches noires sur le dos. On ne la trouve que sur les plus hautes montagnes.

Mont Parmelan, mont Pormenaz (1,831 m.) Dufour; chalets du Cassay sous la Tournette (1,739 m.) De Mortillet; col de la Magdeleine (2,002 m.), mont Jouvet (2,550 m.) Thabuis.

Fam. *Hylæformes*.

Genre rainette. *Hyla* Cuv.

Rainette verte. *Hyla viridis* Laur.

Syn. : *Hyla arborea* Schinz. — *Hyla viridis* Fitz. — *Calamita arborea* Risso. — *Rainette commune* Lacépède.

Cette grenouille est répandue dans toutes les mares des environs d'Annecy. Elle se tient principalement sur les arbres, hors du temps de l'engourdissement et de l'époque de l'acte de reproduction. Elle n'habite pas les montagnes au-dessus de 800 mètres.

Elle n'a jamais été rencontrée en Tarentaise.

Fam. *Bufoniformes*.

Genre crapaud. *Bufo* Cuv.

1° Crapaud commun. *Bufo vulgaris* Laur.

Syn. : *Rana bufo* Linn. — *Bufo ventricosus* Merr. — *Bufo tuberculosus* Risso. — Le *Crapaud commun* Lacépède.

Il est partout répandu, surtout dans les jardins, les caves, les celliers, recherchant de préférence les endroits humides.

2° Crapaud vert. *Bufo viridis* Laur.
Syn. : *Bufo calamita* Latreil. — *Rana mephytica* Sharv. — *Bufo rubeta* Flem. — *Crapaud des joncs* Cuv.

Crapaud vert sans raie dorsale. *Bufo variabilis* Wagl. — *Bufo phragmites* Ch. Bon.
Ces deux espèces se trouvent souvent mélangées et sont très communes, surtout le long de la promenade d'Albigny, où elles étourdissent les promeneurs du soir par leur cri de *crac, crac, crac*. Elles répandent une odeur très forte de phosphore lorsqu'elles sont inquiétées.

Crapaud palmé. *Bufo palmatus* Ch. Bonaparte.
Syn. : *Bufo palmarum* Cuv. — *Bufo alpinus* Schinz.
Espèce assez rare. Se trouve près des chalets des hautes montagnes.
Semnoz (1,500 m.), Manigod (800 m.).

Genre alytes.

Alyte accoucheur. *Alytes obstetricans* Brouyn.
Syn. : *Bufo obstetricans* Daud. — *Bombinator obstetricans* Merr. — *Crapaud accoucheur* Cuv.
Commun dans les marais de Pontchy, près Bonneville (442 m.) Dumont; marais d'Epagny; bout du lac; Doussard.

Genre pélobates.

Pélobate brun. *Pelobates fuscus* Wag.
Syn. : *Rana bombina* Gmel. — *Bufo fuscus* Daud. — *Crapaud brun* Cuv.
Ce crapaud, de la grosseur de la *Rana viridis*, se trouve en assez grande quantité en avril et mai dans les environs de Bonneville (442 m.) Dumont; Cran, les Iles, marais de Gillon, Doussard.

Genre sonneur.

Sonneur à ventre couleur de feu. *Bombinator igneus* Latreil.
Syn. : *Rana bombina* Linn. — *Bufo igneus* Laur. — La *Sonnante* Lacépède. — Le *bo*, le *toujoux* en patois savoyard.
Cette espèce est, après le *Hyla viridis*, la plus petite espèce des batraciens anoures de notre Savoie. On la trouve en très grande quantité dans toutes les mares, les fossés, depuis avril jusqu'en octobre, et sur toutes les hautes montagnes.
La Giettaz (1,800 m.); lac de Lessy, commune du Petit-Bornand (1,700 m.); col de Laô (1,774 m.). La Tarentaise ne le possède pas.

Fam. des *Urodèles*.

Genre Salamandre.

Salamandre tachetée. *Salamandra maculata* Laurenti.
Syn. : *Salamandra vulgaris* Cloquet. — *Salamandra terrestris* Dugès.
Ce reptile se trouve dans les prairies, les vignes, les montagnes, même les plus élevées.

Salamandre noire. *Salamandra atra* Laur.
Syn. : *Salamandra nigra; Lacerta atra* Sturm.
La salamandre noire, assez rare, ne se trouve que sur les plus hautes montagnes.
Col de la Valnoise près du lac (2,200 m.); le Motet en Tarentaise (1,830 m.) Thabuis; Mont-Mery, Reposoir (1,700 m.) Dumont.

Genre triton.

Triton à crête. *Triton cristatus* Laur.
Syn. : *Salamandra aqvatica* Ray. — *Lacerta palustris* Linn. — *Lacerta lacustris Blum*. — *Mollion*, patois savoyard.
Ce triton est assez commun sur les bords du lac d'Annecy, dans les marais de Doussard, marais d'Epagny.

Triton marbré. *Triton marmoratus* Latr.
Syn. : *Triton gesneri* Schneid. — *Salamandre marbrée*. — *Mollion*.
Commune en Tarentaise; Grand-Bornand (1,280 m.); Glaisin, sur Annecy.

Triton ponctué. *Triton punctatus* Latreil.
Syn. : *Salamandra punctata* Daud. — *Lophinus punctatus* Gray. — *Lissotriton punctatus* Bonap. — *Mollion*.
Marais d'Albigny, Alex, Marais de Pontchy (442 m.), le Glaisin (600 m.).

Triton des Alpes. *Triton alpestris* Latreil.
Syn. : *Lissotriton alpestris* Bonap. — *Molge alpestris* Merr.
Cette espèce ne se trouve que sur les montagnes. Elle est plus petite que le *T. marmoratus* et le *T. cristatus*. Elle a presque toujours le ventre jaune orange ou rouge brique.
Semnoz, vers les chalets (1,500 m.); Montmin; Petit-Bornand; lac de Lessy; marais de La Clusaz (1,200 m.).

Triton abdominal ou palmipède. *Triton palmatus* Schnei.
Syn. : *Triton exiguus* Bonap. — *Molge palmata* Merr. — *Lophinus palmatus* Gray. — *Salamandre palmée* Latreil.
Ce triton a beaucoup de ressemblance avec le triton alpestre, seulement les mâles ont les pattes postérieures palmées; le ventre jaune ou rouge.
Commun au Petit-Bornand, Albens, Saint-Félix, Gillon, Vovray près d'Annecy.
Les reptiles, surtout les batraciens, doivent être protégés, car, comme les oiseaux, ils rendent d'immenses services à l'agriculture. Les *sauriens* se nourrissent de mouches, de guêpes et d'insectes divers.
Les *ophidiens*, surtout les couleuvres, sont très friands des petits rongeurs et détruisent par conséquent de grandes quantités de souris, de muscardins noisetiers, de lérots et de campagnols.
Les *urodèles* se nourrissent de cloportes, de petites limaces, de petits hélix et d'annélides du genre lombric.
Les peuples ignorants attribuent à divers reptiles des préjugés et du merveilleux : il n'est pas rare d'entendre raconter des merveilles du lézard à deux queues, du serpent à deux têtes, des couleuvres qui

poursuivent les hommes et les gros animaux, qui tettent les ruminants; des crapauds qui vivent des siècles, enfermés dans des roches, sans nourriture et privés de lumière et qui fascinent les animaux; des salamandres qui sont incombustibles, etc., etc. Ce sont tout autant d'erreurs grossières qu'il faut détruire au moyen de l'étude de l'histoire naturelle, et reléguer définitivement au rang de fables absurdes.

Les salamandes et les batraciens sont des animaux très inoffensifs, nullement venimeux. Ils n'ont ni dents capables d'entamer la peau, ni glandes à venin. Il n'est pas rare de voir dans nos campagnes des crapauds massacrés et pendus au bout d'une perche : les massacreurs oublient sans doute les services que les crapauds peuvent rendre; ils oublient aussi qu'une piqûre d'une mouche qui aurait sucé leur cadavre, pourrait, dans certaines circonstances, devenir mortelle.

J^h^ THABUIS,
Pharmacien à Annecy.

JACQUES REPLAT

Le discours de rentrée de la Cour d'appel de Chambéry, prononcé par M. Grand, substitut du procureur général, a eu pour objet le *patriotisme*, personnifié dans quelques cœurs d'élite, à la tête des quels la Société Florimontane est heureuse de voir figurer le toujours regretté Jacques Replat.

L'orateur voudra bien lui permettre de reproduire de ce discours la partie biographique consacrée à celui qui fut un de ses fondateurs, qui a présidé huit années à ses travaux, et qui a été toujours l'un de ses plus féconds collaborateurs :

« Cette vertu civique apparaît pure en un homme que le ressort a perdu avant nos malheurs, et qui, à plusieurs titres, mérite un souvenir. Jacques Replat, jurisconsulte, historien, poète en même temps, sans autre mobile que le désir d'inspirer un légitime intérêt, a employé les loisirs de sa vie à instruire sur eux-mêmes ses concitoyens; ses œuvres et écrits si divers sont tous au fond animés de la même pensée, celle de faire connaître et aimer sa terre natale.

« Il était né à Chambéry le 14 décembre 1807. Orphelin dès le plus bas âge, il fut recueilli et élevé à Annecy par des parents pieux. C'est dans cette ville, la préférée de son cœur, sur les bords de son lac, au milieu des somptuosités de la nature alpestre, qu'il suivit d'abord une secrète vocation : il se sentait poète; sa génération croyait l'être en entendant les grands artistes du commencement du siècle.

« Lamartine, chantre du Salève, de Bissy, du lac du Bourget; Guiraud, protecteur de l'œuvre des petits Savoyards, modulaient des accords où les noms, les peintures de la Savoie étaient mêlés. Combien d'œuvres médiocres sont écloses à la lecture des *Méditations*, des *Odes et Ballades!* que de jeunes hommes prirent pour leur enthousiasme personnel le lyrisme communicatif des maîtres! Replat n'avait pas à craindre cet écueil. Le foyer de son enthousiasme, d'une chaleur égale et pénétrante, lui appartenait bien. Il n'avait pas encore trouvé sa voix, et le langage rhythmique ne convenait pas à tous les sujets patriotiques dont son âme était pleine; mais on peut dire qu'il était injuste envers ses productions poétiques, lorsqu'il les qualifiait plus tard de *péchés de jeunesse*. La lettre à Alexandre Guiraud est d'une sensibilité vraie, délicatement exprimée : le poème de Duingt, Menthon et Montrottier, dénote une imagination vive, sachant accentuer les teintes locales. Quelques strophes, jetées çà et là, notamment dans le *Sanglier de la forêt de Lonnes*, prouvent que la rime ne gênait pas l'élévation de la pensée de l'auteur.

« Ces œuvres légères furent les délassements de travaux plus sérieux. Jacques Replat se destinait au barreau; à 19 ans il était docteur en droit; l'homme de science abstraite dominait aisément le rêveur ossianique. Le premier nous a laissé un petit livre, inséparable de la législation sarde, comme elle bientôt voué à l'oubli, à notre époque d'expériences législatives incessantes.

« Le Code civil de Charles-Albert allait être mis en vigueur, et aucune des sources où ses 2415 articles avaient été puisés n'était indiquée officiellement. La discussion en avait été secrète, elle n'a même reçu que plus tard une publicité très restreinte. Quel commentaire donner à des dispositions extraites du Code français, du Droit romain, des Constitutions royales, d'une foule d'édits et de lettres-patentes? Chacun eût été longtemps condamné à être son propre annotateur sans le secours de Replat. Il a deviné le législateur en quelques jours, indiqué les sources de la loi nouvelle, précisé les dispositions qui tranchaient les controverses doctrinales. Il aurait pu donner à ce vaste dépouillement une forme attrayante ; il en fit un dictionnaire afin qu'il fût toujours utile. Tel est le *Manuel du jurisconsulte savoisien*, heureusement et modestement dénommé : il faut être instruit pour s'en servir, et il reporte le mérite des solutions qu'il a préparées à celui qui s'en sert.

« Le jurisconsulte réservait pour l'audience les développements de la pensée et le charme du style. Orateur, il possédait le maximum des qualités qui gagnent la confiance, et il était le *vir bonus* du philosophe romain, autant qu'une définition est suffisante à dire la sincérité de langage, la rondeur, la nature de la physionomie et du geste qui rendent irrésistible l'honnêteté qui parle. Il improvisait peu et seulement dans les causes d'une importance secondaire. La spontanéité ne répugnait pas à son talent, mais par goût littéraire, autant que pour éviter de trop dire ou d'être incomplet, il écrivait ses plaidoyers. La presse en a conservé plusieurs, tissus d'art et d'esprit, et parmi eux la défense dans l'affaire des drapeaux de Moûtiers.

« On peut se demander aujourd'hui pourquoi cette cause, si bonne en apparence, exigea tant d'efforts. C'est que dans la rixe qui éclate au sein du cortège d'un roi entre des jeunes gens porteurs d'étendards différents, le drapeau bleu de Savoie, maltraité, était sympathique; — première manifestation de cet esprit public qui ne voulait pas suivre l'Italie dans sa politique d'agrandissement, il demandait à être ménagé. L'habileté et la modération triomphent des

difficultés d'une cause irritante. Jacques Replat arbore résolûment le drapeau légal, celui de ses clients ; son langage apaise les passions que le début pouvait exciter. Que de citations, de traits heureux et fins dans le corps du discours ! Avec quel tact supérieur l'orateur traite ses adversaires ! Lorsque dans une péroraison inattendue il leur tend la main sur le terrain de la constitution et de la loi, il a interverti les rôles : de prévenu il s'est fait la grâce souveraine qui oublie l'outrage et pardonne avec bonté.

« Les habitudes du palais ont changé. La rapidité de l'expédition des affaires exige plus d'impromptu, plus de facilité dans la parole. Les améliorations ont leurs revers. Ainsi sont devenues fréquentes ces harangues qui ne supporteraient pas la lecture, et où l'argumentation est noyée dans la phraséologie. La plaidoirie des drapeaux est une éloquente protestation de plus contre l'abus des mots. Peut-on très bien parler, si l'on n'a écrit ?

« Les succès judiciaires de Jacques Replat datent de l'âge mûr ; ses œuvres littéraires ont la fraîcheur d'une éternelle jeunesse. On y sent une âme ravie des beautés de la création ; elles respirent un amour profond de la nature animée, resplendissante, des grandes Alpes. Replat ne se lasse pas de la décrire, d'en dire les harmonies, la puissance, les contrastes. Son existence a été une extase devant les beautés de son pays. Son occupation favorite, peindre leur vie et leur mouvement. De naïve qu'elle était d'abord, son érudition devint plus tard érudite, raisonnée, passionnée ; les pics les plus escarpés, il les a gravis ; les cimes neigeuses, il les a dominées des glaciers. Il étudia la botanique en se rassasiant de la flore embaumée des montagnes, la géologie, pour se rendre compte des tons infinis de la verdure des premiers et seconds plans, de la nature des roches moussues et des abîmes sans fond. Peu de mois avant sa mort, n'écoutant ni la prudence ni les avertissements de la faiblesse, il voulut fouler une dernière fois, à la base de l'Aiguille du Midi, les pentes gazonnées des mélèzes géants. De Saussure, dans ses voyages, a oublié ce pic, le troisième des grandes Alpes en altitude, le plus beau peut-être. Replat avait déjà relevé la distraction du naturaliste ; sa pensée suprême mûrissait une réparation complète, au profit de la Savoie inexplorée.

« Cet enthousiaste a possédé une qualité rare ; ses descriptions n'ont rien d'exagéré ; doué d'une mémoire prodigieuse, il peignait à de longs intervalles avec une fidélité parfaite les lieux parcourus et les moindres détails de la végétation. Les sites qu'il a le mieux connus sont ceux de la vieille Savoie centrale, des rives du Léman aux sources de l'Isère. Sauf quelques boutades humoristiques contre les aridités du bassin de sa ville natale et de la vallée de l'Arc, il est le guide le plus sûr de ceux qui aiment à s'isoler dans les contreforts du Mont-Blanc pour y surprendre l'imprévu, dessiner les grandeurs sauvages et s'élever vers celui qui les a faites.

« En 1852, un proscrit célèbre est allé s'asseoir aux pieds du Parmelan, à côté de Jacques Replat. Surpris de la magnificence du lieu de son exil, il entreprit de la chanter. Le malheur paralysa-t-il le talent de M. Sue ? Effets de scène, combinaisons dramatiques, ne trouvait-il rien en dehors de la ville dont il a divulgué les mystères ? Toujours est-il que l'exilé n'a pas rencontré la note juste que Replat trouvait sans efforts. L'intérêt de la remarque justifie seul la lecture intégrale de cet épisode de *Cornélia d'Alfi*, avec ses passions insensées et un assassinat commis à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, là où les plus mauvais, anéantis par l'immensité de l'ouvrage de Dieu, perdent jusqu'à la force d'être cruels.

« Le spectacle de la nature, tout en fortifiant l'attachement au sol natal, donnerait à la longue des sensations stériles. Le cœur de Replat n'a connu aucune sécheresse ; il n'a jamais séparé la terre de l'homme qui l'habite ; l'un lui faisait chérir l'autre ; son patriotisme inné n'avait que faire de stimulant, et son mérite est d'avoir obéi sans relâche à cette vivifiante impulsion.

« Il était fier de sa race ; il en connaissait l'origine et les aptitudes ; aucun événement ne s'est produit dans les Alpes dont il n'ait étudié les traces : archéologue, numismate au besoin, butinant de préférence au milieu des découvertes des archivistes, il s'appliquait à distinguer les traits, à saisir les nuances sous lesquels il pourrait présenter ses compatriotes avec honneur.

« L'histoire des Gaulois Allobroges mêlés aux Burgondes est celle de tout peuple fixé sur un sol tourmenté qui périrait s'il n'était patient et énergique, et qui devient fort des obstacles vaincus. Les fastes en sont longtemps obscurs comme le travail auquel il est condamné. Des âges s'écoulent avant que l'historien ait des faits saillants à rapporter. Parfois, dans ses excursions, Replat jette un regard mélancolique sur les chaumières attachées au flanc des montagnes; il y trouve l'humanité trop tranquille, et il déplore une légende inscrite sur les registres de la commune, aux chapitres des naissances et des décès.

« Cependant, ses matériaux réunis, il distingue avec discernement le jour où la Savoie occupe dans l'histoire une place digne et chèrement achetée. Il l'a vue grande vers la fin du régime féodal, alors qu'elle s'appartenait à elle-même, et qu'étroitement unie à ses chefs elle ne se sentait pas encore perdue au milieu des peuples qu'elle avait conquis. Les écrivains nationaux modernes ont eu la même intuition ; bien qu'ils aient écrit à un point de vue plus monarchique, ils ont surtout emprunté aux annales de cette époque leurs récits et leurs portraits.

« Pour lui, poète toujours, il donna à son travail la forme du roman historique. Plus séduisante, moins assujettie que toute autre à l'exactitude des faits, elle se prête mieux aux peintures des mœurs ; comportant le genre descriptif, elle donnait la latitude d'encadrer la physionomie du peuple avec la nature qui l'entoure et s'harmonise avec elle.

« Les *Esquisses du comté de Savoie* parurent en 1836 ; les détails en font ressortir avec bonheur la foi naïve de nos pères, l'oppression des grands, leur goût pour la guerre, la misère des serfs. Cet ouvrage fut suivi, en 1840, du *Sanglier de la forêt de Lonnes*, épisode de la dernière partie du règne

du comte Rouge. C'est celui qui accuse le mieux les intentions de l'auteur et caractérise le régime féodal avec le plus de vérité. Dans une page émue, l'historien montre le sang versé depuis huit siècles par son pays, à Nicopolis, à Crécy, à Waterloo; il en demande le prix.

« Après de semblables accents la muse historique avait tout dit : dès lors elle revêt la forme d'une apparition mystérieuse ; on la voit suivre de loin les princes de Savoie jusqu'aux portes de l'Italie; là leur faire un geste de sympathique adieu, et, grave, recueilli, se retourner à demi, avec un regard voilé vers la France.

« L'esprit de Jacques Replat, plus concentré, plus local, est aussi actif. La Florimontane, société littéraire et scientifique, fondée par François de Sales, s'était dissoute après la mort du saint; il contribue à la reconstituer, en devient le président et émaille ses annales de fleurs de rhétorique ou de traits d'érudition. Il fouille les ruines, remue les cendres illustres, afin de rajeunir un fait, un mérite, une gloire oubliés. Jean-Jacques Rousseau a erré à Thônes et sur les bords du lac, il évoque son ombre et la fait parler. Il visite la maison du premier président Favre, exhume les correspondances du magistrat avec saint François de Sales, et met en relief la bonté de leurs cœurs unis. De toutes choses il dégage par l'analyse un côté moral et élevé. C'est la mission des poètes de rendre les hommes meilleurs en leur persuadant qu'ils le sont. Titres en mains, il venge Mme de Warens des souillures des *Confessions*. Berthollet, le grand chimiste, les magistrats vertueux, les nobles souvenirs, patrimoine impérissable des descendants, ont leurs physionomies interrogées par lui, éclairées de son pinceau, afin que la Savoie, son cher petit pays, brille de ce rayonnement. Enfin il jette un élément de controverse de plus dans la discussion ouverte depuis 2,000 ans sur le lieu du passage des Alpes par Annibal.

« Aucun sujet ne pouvait plaire davantage à son imagination. L'événement est prodigieux, le théâtre est digne de lui. Un général de 22 ans, le plus grand de l'histoire suivant une opinion accréditée de nos jours, conduisant une armée composée d'éléments divers et pourvue d'un matériel énorme, a rencontré une barrière de neiges et de glaces réputée infranchissable, et sans chemins tracés, au milieu d'ennemis braves et résolus, ingénieur, géographe, inspirateur et lien de ses soldats, il a gravi l'obstacle en neuf jours. Si l'itinéraire qu'il a suivi est celui indiqué par Replat, l'étonnement peut redoubler. Annibal aurait quitté l'Isère à Pontcharra, forcé le défilé du Bréda, longé le Gelon, pénétré dans la vallée de Beaufort et l'Allée-Blanche, et serait descendu en Italie près du Mont-Blanc par le plus dangereux des cols. De Saussure a entrevu ce jet, dans la dernière partie du moins ; le comte Vignet, de l'Académie de Savoie, y croit fermement; Replat est leur démonstrateur. Personne n'a mieux étudié que lui les lieux où le passage a dû s'effectuer, et n'a pu y rattacher avec plus d'autorité les récits de Polybe et de Tite-Live. Son livre n'est pas sans défauts; il contient quelques appréciations et interprétations de texte inexactes; il l'a même corrigé en prévision d'une édition nouvelle. Quoi qu'il en soit, les raisons qu'il donne sont tellement saisissantes, la dialectique en est si vigoureuse, que bien des savants et parmi eux des généraux, ce qui n'est pas sans valeur au procès, se sont ralliés ou se rallient encore à son opinion.

« L'auteur, en terminant son excursion dans les Alpes Grecques sur les traces d'Annibal, nous apprend qu'il a hâte de retourner auprès de ses vieilles connaissances et cite tout d'abord Jean Lafontaine. Mot heureux, qui nous livre le secret d'intimes relations. La bonhomie, la finesse, fonds du caractère et des écrits de Jacques Replat, devaient s'épanouir à la fréquentation du fabuliste. Un autre trait les unissait : ni l'un ni l'autre n'ont travaillé en vue des honneurs et de la fortune. C'est, pour ainsi dire, à l'insu de Replat que la *Note sur le passage d'Annibal* a été traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. L'estime de son pays a été tout le salaire de son impersonnel talent. Il donnait à ses nombreux amis une partie de l'édition de ses livres. Imbu du principe de la loi romaine *Cincia* qui défendait aux avocats d'exiger des honoraires, il a poussé jusqu'au scrupule vis-à-vis de ses clients la probité de la modération.

« Désintéressé, pur de mœurs, entouré des consolations de la famille et d'une saine littérature, il commençait à descendre sa carrière, lorsque vint se poser à la Savoie l'imposante question d'une nationalité à choisir.

« Replat n'avait jamais été mêlé aux affaires publiques, si ce n'est pour exercer des fonctions électives ou de courte durée. La nature de ses occupations dévouées l'isolait; il recevait sans plaisir les avances d'une considération que son patriotisme avait forcée, et apportait même à passer inaperçu au milieu des opinions contraires des soins ressemblant à la pusillanimité. On le savait libéral d'instinct et de fait, sans attaches dynastiques, sans fiel, sensible aux destinées de l'Italie, mais Français de cœur et d'une âme trop haute pour taire ses préférences. Les hommes supérieurs ont un sixième sens qui les attache à leur vrai pays par la beauté littéraire et morale, la communauté de sentiments profonds, délicats, exprimés dans le même idiome. Replat ne pouvait que se rapprocher davantage de tous les penseurs inséparables compagnons de ses veilles : son passé répondait qu'optant pour la France prospère, jamais, sous aucun prétexte, il ne serait disposé à l'abandonner dans l'infortune. De telles dispositions parurent excellentes à son collége électoral, et il reçut mandat d'aller au Parlement sarde voter le traité de cession du 24 mars 1860.

« Au cours de sa mission, une immense douleur l'assaillit. Des difficultés diplomatiques pronostiquaient le démembrement de la Savoie. Son berceau, son jardin, le peuple le plus vieux de l'Europe, cette terre compacte façonnée à l'unité par la fidélité, par la tradition, seraient disséqués, livrés par lambeaux au plus offrant, au plus intrigant des enchérisseurs ! Le bon citoyen prit la plume : dans une brochure, pleine de colères et de larmes, il demanda, plutôt que cette injustice, la neutralité de son pays entre les compétiteurs ; à ses compatriotes, il con-

seilla la résistance au démembrement par tous les moyens, en prononçant un mot terrible, devise d'Emmanuel-Philibert : *Spoliatis arma supersunt.* Le désespoir du patriotisme excusera la seule violence d'un esprit éminemment conciliateur et doux. La solution proposée était impraticable, mais le sentiment profond qui l'avait dictée fut entendu. Les esprits jusque-là simplement attentifs s'émurent, et les protestations contre le partage changèrent le cours des événements.

« Aussitôt que l'annexion fut décidée suivant ses vœux, Jacques Replat se prépara à faire en toute hâte les honneurs de la Savoie à ses nouveaux compatriotes. Déjà l'*Esquisse des Grandes Alpes,* l'*Ascension au Semnoz,* le *Voyage au long cours sur les bords du lac* avaient initié les voyageurs aux beautés, aux souvenirs qui les peuplent ; maintenant les touristes, plus nombreux, ne seraient plus des indifférents ; ils allaient visiter l'annexe à la France avec la curiosité sympathique, mais inquiète, de concitoyens. L'occasion était unique de les attirer en les intéressant, de faire concurrence à cette Helvétie trop heureuse qui absorbe l'attention. Replat réunit ses feuilles volantes, gravées de vieilles impressions, de descriptions, de faits historiques gracieusement contés, et en composa les *Bois et Vallons.* L'horizon en est plus étendu qu'au *Voyage au long cours ;* le maître est sorti du parc ; il montre à ses invités des domaines lointains ; si le temps lui reste il les conduira plus haut encore, heureux de leurs étonnements, de voir ses admirations partagées et sa chère Savoie tirée de l'oubli.

« Sur un point pourtant l'hôte aimable est réservé ; en s'annexant il ne s'est pas donné tout entier ; il a marié les couleurs, il ne veut pas les fondre. Il tient avec amour à l'originalité de sa province : chacun de ses actes, de ses écrits trahit cette préoccupation. Le hasard a fait découvrir, scellé dans un mur, un manuscrit du siècle passé, simple histoire de famille : il le restaure avec une simplicité presqu'affectée : il lui laisse son étiquette antique : *Les amours de la Joson.* Il dédaignerait ce tableau de mœurs naïves et pures entachées de quelque rudesse, et éclairées de gaîté gauloise, s'il ne pouvait le proposer comme un type d'individualité savoisienne.

« Le temps lui a manqué : son dernier projet fut un ouvrage complet sur les grandes Alpes. En janvier 1866 il cachait encore aux siens un mal grave, et écrivait dans ses notes : *Je prie Dieu qu'il bénisse ma famille.* Il s'éteignit le 28 octobre, dans cette ville d'Annecy, dont par tendresse il voulait adoucir le nom, en la nommant *Necy,* comme autrefois saint François de Sales. A la nouvelle de sa mort un nuage de deuil couvrit la vallée du lac ; on eût dit que l'âme de la vieille Savoie venait de se briser. Toutes les classes, toutes les opinions allèrent confondre leurs douleurs sur sa tombe nationale ; les pauvres mères unirent son nom à celui de Guiraud, le noble ami de leurs petits enfants. »

BULLETIN

Au milieu des journaux que la discussion absorbe et qui vivent au jour le jour des événements de la politique courante, on est tout étonné de voir surgir des feuilles paisibles pour lesquelles ce chaos d'idées, de socialisme et de tempêtes semble lettres mortes !

Nous recevons les premiers numéros de l'***Indicateur de l'archéologue et du collectionneur,*** bulletin illustré que dirige M. Gabriel de Mortillet, le savant et aimable conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye.

Le but que s'est proposé cet archéologue distingué est, dans cette époque troublée par les dissentiments politiques, de créer un recueil spécial aux savants chercheurs et aux collectionneurs patients. Les ventes à venir, les ventes faites, les découvertes, acquisitions des musées, dons, pièces rares, forment le fond de cet ***Indicateur,*** dans lequel nous avons trouvé une chose qui manque généralement aux journaux de ce genre : une revue critique de toutes les publications françaises ou étrangères, parues dans le mois, sur les matières dont s'occupe le recueil. C'est une bonne chose, dont il faut féliciter M. de Mortillet, qui aura pour lecteurs fidèles tous ceux qui s'intéressent à la collection et à l'archéologie.

—

Nous avons appris avec plaisir que M. Ritz, directeur de la Société chorale d'Annecy, a obtenu la deuxième mention honorable au concours international de composition musicale ouvert à Paris par la Commission de l'Exposition universelle d'économie domestique. Pour les sociétés chorales il n'a été décerné que quatre diplômes et deux mentions. Le morceau composé par M. Ritz est intitulé ***Les Guides du Mont-Blanc;*** les paroles sont de M. Charles Favre, d'Annecy.

—

Une trouvaille de monnaies a été faite dans le courant de l'année à Moudon (Vaud). Le conservateur du musée de Lausanne a classé toutes ces pièces au nombre de 322, sur lesquelles il a reconnu 108 monnaies des ducs de Savoie, 97 des évêques de Lausanne, 54 de Berne, Fribourg et Soleure, 31 des ducs de Milan, 24 des comtes du Tyrol, 3 de Montferrat, 2 de Provence, 1 de Gênes, 1 d'Avignon, 1 de Bourgogne.

Les monnaies de Savoie ont été émises par Amédée VIII, Amédée IX et Philibert Ier. Toutes les pièces de l'évêché de Lausanne sont, à l'exception de 3, émises de 1461 à 1474. Celles de Berne, Fribourg et Soleure sont notoirement antérieures à 1480 et même 1475.

Parmi les monnaies épiscopales de Lausanne on remarque plusieurs exemplaires du denier rare jusque-là de ***Jean de Michaelis*** qui gouverna le diocèse de 1466 à 1469. Puis une petite monnaie inédite, une médaille, fort précieuse, car on croit y voir, malgré une légère déchirure du flan, le nom de Julien de la Rovère, connu plus tard sous celui de Jules II.

L'époque de l'enfouissement est facile à déterminer ; c'est vers 1475 qu'il faut la placer et mieux encore en 1476, alors que les Suisses vainqueurs à Morat poursuivaient avec la férocité de ce temps les alliés du duc de Bourgogne et en première ligne le comte de Romont, Jacques de Savoie, seigneur de Moudon. Les Suisses, arrivés dans cette malheureuse ville, annonçaient l'intention de la détruire et de massacrer les habitants.

Les supplications des notables obtinrent miséricorde à la condition toutefois de piller convenablement pendant deux jours, ce qui fut fait. C'est sans doute à ce moment que le possesseur des monnaies eut l'idée de les enfouir.

—

Pendant les six premiers mois de cette année, on a tué 1,404 bêtes sauvages dans les provinces centrales de l'Inde : 194 tigres, dont 6 mangeurs d'hommes, 464 léopards et panthères, 256 ours, 254 loups, 236 hyènes.

Le Directeur-gérant, L. Revon.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.

13me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 décembre 1872.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur,

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tout genre adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'HOPITAL GÉNÉRAL DE LA PROVIDENCE A ANNECY

(Suite. — Voir le n° de novembre.)

Le fondateur de l'Œuvre de la Providence succombait dans une visite pastorale à Abondance le 4 juillet 1695. Dans le récit de ses obsèques, qui eurent lieu à Annecy le 7 juillet, le secrétaire de ville, Ambroise Favre, constate que « l'on n'entendait que pleurs et hurlements généralement de tout le monde, et il ne s'est peut-être jamais vue mort qui aye été si regrettée, et avec justice, puisque c'était un des grands prélats de ce siècle, un père commun de tout son peupla, et uniquement des pauvres aux quels il n'a jamais manqué. »

La capitation et les autres charges de l'occupation militaire ne cessaient d'entretenir la misère partout, ainsi qu'on le voit par une lettre des syndics de Chambéry à ceux d'Annecy, du 21 janvier 1695. Les délibérations de 1696 parlent même de mesures prises pour calmer l'irritation du peuple contre la garnison (1).

Louis XIV avait offert deux fois la paix à Victor-Amédée II, et demandé Adelaïde de Savoie pour son petit-fils Louis, duc de Bourgogne. Le duc de Savoie accepta enfin le traité de Turin du 29 août 1696, qui était très avantageux pour sa couronne (2).

La nouvelle en fut accueillie avec enthousiasme et donna un nouvel éclat aux *Grands pardons,* soit le jubilé septennal de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy, qui se célébrait les 7, 8 et 9 septembre de cette année.

(1) On criait : *Vive Savoye*, en passant devant les officiers français. Délib. de juillet 1696.

(2) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, 602. *Académie de Savoie*, 1re série, t. X. *Traités publics*, etc., II, 155.

La restitution officielle de la Savoie n'eut lieu qu'au 28 du même mois. Mais elle n'éteignait pas les dettes de la ville, dont on peut voir les chiffres dans les délibérations de novembre. De nouvelles garnisons arrivèrent en décembre, puis en janvier et avril 1697.

Les travaux de l'hôpital de la Providence purent être continués avec le legs de cent ducatons de Mgr d'Arenthon d'Alex. On recouvra en même temps une autre somme.

Claudine Gaillard, veuve de Pierre Favre, l'oncle de Christophle-Joseph Gautier, puis femme de Jean-Antoine Mottiers, avait légué à l'hôpital 1,000 florins, « sous la charge d'une messe de *Requiem* tous les samedis et une communion générale des pauvres le jour anniversaire de sa mort. » Son testament, du 21 août 1685, ne fut ouvert que le 25 mars 1689. Le père Presset était alors directeur de l'hôpital. Pour des motifs que nous ne connaissons pas, l'acquit du legs se fit attendre. Enfin ses héritiers, Claudine Gaillard, veuve de François Mottiers, et son fils Jean-Pierre Mottiers, soldèrent d'abord, le 19 décembre 1697, 500 florins, qui furent acceptés par Joseph Bouvard et Claude-Henry Garbillon, promoteurs de la Providence, et affectés au paiement des fers employés dans le bâtiment. Les héritiers promettaient de solder les autres 500 florins quand l'administration pourrait en faire un bon placement, et d'en payer, en attendant, le change au 5 0/0.

A la même époque, une personne de piété, qui ne voulait pas être connue, avait déposé 1,000 florins pour l'hôpital entre les mains de Rd Joseph Falcaz, vicaire général, qui les prêta, en quarante louis d'or de vingt-cinq florins (12 livres 10 sols) chacun, à Dme Françoise Parent, veuve de noble Claude Dellallée, seigneur de Songy. Celle-ci s'engagea, par acte du 23 novembre 1697, à payer la rente annuelle de 50 florins à l'hôpital, à l'acceptation de Rd Charles-François de Sales, prévôt de la cathédrale, et spectable Joseph Bouvard, avocat au Sénat, tous deux directeurs de l'œuvre, avec charge de faire célébrer vingt-cinq messes à l'intention de la donatrice, qui garda l'incognito.

Au printemps de 1698, les pluies, la neige et le froid se succédaient sans interruption et désolaient la campagne. Mgr de Rossillon de Bernex ordonna des prières publiques et célébra lui-même, un mardi,

13 mai, une grand'messe, à laquelle assistèrent tous les corps. Les circonstances étaient si graves que le conseil de ville, par placard affiché le 11 mai dans tous les carrefours, avait défendu, sous peine de 25 livres d'amende, de tenir les boutiques ouvertes ou de se promener pendant tout le temps de la cérémonie.

Les intempéries cessèrent ; mais la récolte fut mauvaise, et l'on fut obligé de faire venir du blé du Piémont pendant l'hiver. Ce qui n'empêcha pas plusieurs personnes de mourir de misère au printemps de 1699. La dépense destinée au feu de joie de la Saint-Jean fut employée à faire une aumône de pain et de riz à plus de 2,000 pauvres et malades.

Christophle-Joseph Gautier n'avait pas attendu cette extrémité pour aider les pauvres. Mais cette fois son cœur compatissant se résolut à un sacrifice complet.

Par acte du 31 octobre 1698, il donna à l'hôpital tout ce qui lui était dû en rentes constituées, censes échues, obligations, commandes, cédules, admodiations, pensions, et toutes les créances qui se trouveraient à son décès, tout le mobilier et les provisions de sa maison du faubourg de Bœuf. Il ne se réservait que ceux de sa maison vers le puits de Saint-Jean, ceux de ses campagnes et ce qu'il avait destiné précédemment à sa femme, Françoise Nicollin.

Les administrateurs devaient d'abord exiger de ses débiteurs 6,000 florins pour faire incessamment continuer et achever le bâtiment et la chapelle « qui sera aussy bien que le dit Hospital sous le vocable de la très sainte Trinité, de la Sainte Vierge, du bienheureux Amédée duc de Savoye (1), de saint Gautier abbé et du bienheureux Pierre Favre Jésuite, et sera fait un tableau pour mettre sur l'autel et deux sur les crédences représentant les dites figures. »

La dévotion du fondateur pour le père Favre s'explique facilement : l'aïeul maternel du procureur Gautier était le médecin Jean Favre qui accompagna, en 1607, saint François de Sales à la chapelle du Villaret, paroisse de Saint-Jean-des-Six, où avait commencé en 1560 le culte du bienheureux (2).

A mesure qu'ils feraient de nouveaux recouvrements, les administrateurs de l'hôpital devaient acquitter les dettes du donateur, surtout 4,500 florins au séminaire, 3,000 florins aux religieuses Annonciades, qui les lui avaient avancés pour la construction de l'hôpital. Après sa mort, on devait donner 2,100 florins à l'hôpital de Notre-Dame-de-Liesse et à la confrérie de Charité, dirigée par le chanoine Lacombe, ensuite d'un legs qu'il leur avait fait par acte du 29 décembre 1692.

A l'époque de cette donation, le procureur Gautier évaluait sa fortune disponible au capital de 35,000 florins. Après l'acquit des charges précédentes, le surplus devait être employé :

1° A entretenir un prêtre pour le service de l'hôpital. Son traitement se composait d'abord des fondations précédentes, qu'il complétait au nombre de cent messes. En attendant qu'il y en eût d'autres, il le chargeait de célébrer les autres jours « pour le repos de son âme et celles de ses parens, et pour les âmes du Purgatoire notamment pour celles qui sont délaissées, pour les quelles ne se fait aucune preyère particulière. »

Pour bonifier ses honoraires il priait, en qualité de patron de ses chapelles de Mésigny, ainsi que de celles de Brens en Chablais, Mgr l'évêque de les unir à celle de l'hôpital, sauf à l'administration de la Providence de faire acquitter les fondations de ces chapelles.

2° A l'entretien de trois pauvres garçons ou hommes et de trois filles, tous bourgeois ou habitants de la présente ville, au choix de ses héritiers, et à défaut, de ses plus proches parents. Il désigna lui-même les premiers. Il leur destinait l'appartement d'en haut, les garçons du côté des Capucins ou au midi, les filles du côté de bise ou au nord, et la chapelle au milieu. Les autres pauvres devaient avoir l'appartement d'en bas, avec la même séparation formée par l'escalier.

« Les six pauvres tant garçons que filles seront habillés de bleu à l'honneur de la très Sainte Trinité, et seront appelés les pauvres de la Trinité et le dit prestre sera aussy appelé l'ausmonier des pauvres de la Trinité et de la Providance, attendu qu'il servira les uns et les autres et leurs apprendra à lire et escrire et à faire les preyeres accoustumées et leurs fera les cateschismes dans la chapelle les jours de festes et dimanches et leur dira la messe tous les jours, sauf entant qu'il sera obligé d'aller dehors pour le dit Hospital ou qu'il fust malade, au quel cas on la fera dire par un autre prestre. » C.-A. Ducis.

(*A suivre.*)

(1) Amédée IX, fils de Louis Ier et d'Anne de Lusignan, né à Thonon en 1435, mort à Verceil en 1472.

(2) Voir la chronique et page 96.

NOTE SUR LA FAUNE DU LEHM DE SAINT-GERMAIN

AU MONT-D'OR (RHONE) ET APERÇU SUR L'ENSEMBLE DE LA FAUNE QUATERNAIRE DU BASSIN DU RHONE.

Des travaux de terrassement, exécutés par la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, à la gare de Saint-Germain, au Mont-d'Or (Rhône), en juillet et août dernier, ont fait découvrir, sur un espace de 200 mètres environ, une quantité considérable d'ossements d'animaux d'espèces émigrées et d'espèces éteintes. Ces fossiles sont probablement contemporains de la fin de la grande extension des glaciers alpins dans la vallée du Rhône.

Grâce à la bienveillante obligeance de M. Perret, ingénieur en chef, et grâce au zèle intelligent de MM. Cadet, Gariot et Coquet, ses agents, tous les ossements découverts ont été recueillis avec soin et offerts au Museum de Lyon.

La plupart des pièces étaient fracturées en un grand nombre de portions, mais après quelques jours d'un travail difficile, M. Revil fils, l'un de nos préparateurs du Museum de Lyon, est arrivé à réunir les fragments et à reconstituer plusieurs parties complètes des squelettes, de manière à établir la liste suivante :

1° *Bos primigenius :* Un maxillaire inférieur et presque toutes les parties plus ou moins conservées d'un individu de très forte taille;



1° Bos priscus, échelle 1/10.

Lehm de Saint-Jean-de-Bournay (Isère).



2° Rhinoceros tichorhinus, échelle 1/4.

Lehm de Rochecardon (Rhône).



3° Elephas intermedius, Jourdan. Echelle 1/10.

Lehm de la Quarantaine à Lyon.

2° *Bison :* Un radius et un maxillaire inférieur ;

3° *Cervus tarandus :* Deux bois entiers ;

4° *Equus caballus :* Toutes les pièces des membres antérieurs et postérieurs d'au moins trois individus ;

5° *Rhinoceros tichorhinus :* Portion antérieure de la mâchoire inférieure, un bassin entier ; deux humerus gauches, un humerus droit ; portion antérieure de radius gauche ;

6° *Elephas primigenius :* Trois défenses dont une d'un jeune individu ; mâchoire inférieure d'un individu assez âgé ; une molaire supérieure altérée ; une vertèbre cervicale, une tête d'humerus gauche, un tibia gauche, et un femur droit ;

7° Enfin un grand nombre de parties diverses, trop fragmentées pour reconstituer et déterminer, de *cerf* et de *bœuf*.

C'est dans une petite concavité creusée dans les graviers à Mastodonte, que se sont déposés avec le lehm ces débris aussi variés.

L'origine du lehm, appelé aussi lœss, terre à pisé et diluvium, a été longtemps discutée sans beaucoup de résultat, aussi bien que celle des fossiles qu'il renferme ; ces deux études sont intimément liées. Ce n'est que depuis peu de temps, c'est-à-dire depuis que les observations ont été basées sur l'étude des phénomènes actuels, que les géologues commencent à s'entendre et à reconnaître à ces dépôts une origine glaciaire.

Si, en effet, on se reporte à l'époque où les glaciers des Alpes se sont étendus sur le plateau bressan, le Dauphiné et le Lyonnais, on conçoit facilement que les eaux qui provenaient de la fusion devaient former un grand fleuve, qui ne pouvait que s'écouler par la vallée actuelle du Rhône et de la Saône.

Ces eaux, qui étaient d'abord torrentielles, ont formé des alluvions qu'elles charriaient depuis le glacier, des terrasses successives, puis au loin, dans les parties où la vitesse le permettait, les limons et les sables fins qu'elles tenaient en suspension et provenant de la lévigation des moraines, se déposaient en même temps que les corps organisés qui avaient pu y tomber sur son parcours.

Il faut admettre que la Saône, à l'époque quaternaire, qui s'écoulait des glaciers du plateau bressan, ait formé sur ce point un remous assez prononcé pour expliquer une pareille accumulation d'animaux morts sur un espace si restreint (200 mètres environ). Indépendamment de ce qui vient d'être découvert récemment, lors des premiers travaux de construction de la ligne du chemin de fer de Paris, il aurait été déjà rencontré un très grand nombre d'ossements de ruminants et de proboscidiens qui ont été détruits en partie ou dispersés dans plusieurs collections particulières.

On peut rapprocher de cette découverte toutes celles qui ont été faites à diverses époques dans le lehm qui recouvre les calcaires jurassiques inférieurs du Mont-d'Or lyonnais et les fentes des carrières qui y sont exploitées. Puis les nombreux gisements du plateau bressan, de la plaine dauphinoise et des collines lyonnaises, dont le chiffre s'élève actuellement à plus de 25 à notre connaissance.

Dans tous ces gisements que j'ai entrepris de décrire, ainsi que leur faune, avec M. le docteur Lortet, directeur du Museum, ce sont les ossements de proboscidiens qui se trouvent partout en plus grande abondance.

Nous possédons dans notre collection toutes les parties, moins quelques côtes et quelques vertèbres, d'au moins deux éléphants de l'espèce que M. Jourdan a appelée *intermedius* et qui a beaucoup de rapport avec l'*Elephas antiquus* de Falconnier.

De cette même espèce d'éléphant, nous possédons des portions de têtes, défenses ou molaires différentes et os longs de plus de 40 sujets ; peut-être pourra-t-on en compléter un troisième sujet.

L'*Elephas primigenius* est moins commun dans le bassin du Rhône. Nous n'avons guère de cette espèce que les parties de squelettes de huit à dix individus.

Le Rhinocéros, l'Hippopotame et le Sus se trouvent souvent associés aux proboscidiens, mais en quantité infiniment moins grande.

Quant au cheval, il se trouve partout très communément avec les genres précédents.

Après les pachydermes, ce sont les ruminants qui offrent le plus de débris dans les gisements qui nous occupent ; le Bos aurochs, le Cervus elaphus sont les plus fréquents ; le Megaceros, le Bouquetin sont rares dans ces dépôts, ainsi que le Renne qui se trouve en si grande abondance dans les cavernes habitées par l'homme, et sur les points où il a été chassé par les peuplades pré-historiques en même temps que l'Éléphant et l'Aurochs, comme à Solutré par exemple.

Il en est de même des carnassiers et des rongeurs : ce n'est que dans les cavernes du Doubs et de la Haute-Saône que l'*hyæna spelæa* et l'*ursus spelæus* ont été fréquemment trouvés ; en dehors de ces gisements ce sont toujours des raretés.

ERNEST CHANTRE.

A PROPOS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

V.

Le second des successeurs de saint François de Sales, Don Juste Guérin, appartenait à une humble et pauvre famille de Tramoy, près de Montluel (Bugey) ; ce ne fut qu'à son corps défendant et avec la plus vive répugnance qu'il accepta les fonctions épiscopales. Sa modestie était extrême, proverbiale, il se souvenait de son origine et ces hautes fonctions lui paraissaient bien au-dessus de son mérite. Il avait beaucoup connu saint François de Sales, qui avait pour lui la plus grande estime et l'honorait d'une affection fraternelle.

Homme de paix et de charité, un de ses premiers soins fut de terminer à l'amiable les contestations qui existaient, depuis longtemps, entre les chanoines et l'évêque, au sujet de leurs attributions respectives ; il voulut, suivant l'expression de son plus ancien biographe (1), « couper chemin à toutes les contestes « qui pouvoient naître entre luy et le chapitre de « S. Pierre. »

(1) Dom Maurice Arpaud. *La vie de Monseigneur Don Juste Guérin, religieux barnabite, évêque et prince de Genève.* Annecy, 1678, p. 195.

Cette transaction importante fut signée devant notaires le deux décembre 1636, et, lorsque Charles-Auguste de Sales, l'auteur du *Pourpris historique* et de *La vie de la mère de Blonay* (1), fut nommé *coadjuteur à future succession de Genève,* c'est-à-dire désigné par la Cour de Rome pour occuper le siége épiscopal après la mort de l'évêque Don Juste, les chanoines de Saint-Pierre prirent leurs mesures pour faire confirmer les droits que cette transaction établissait en leur faveur. C'est ce qui résulte de la pièce suivante, qui fut signée officiellement et individuellement, le quatorze mai 1645, *devant l'Eglise de saint François* de la ville d'Annecy, par Mgr Charles-Auguste de Sales et par les « Rév. Seigneurs prévôt, chantre, archidiacre et chanoines » de Saint-Pierre de Genève; je reproduis cet acte textuellement, tel qu'il fut dressé par Me Pierre Delaporte, notaire, bourgeois d'Annecy, sans modifier en rien l'orthographe de l'acte lui-même :

« Lan mil six centz quarente-cinq et le quattor-« ziesme jour du moys de May Estant Je notaire « ducal soubzsigne au deuant de Lesglise de st fran-« coys de la presente ville dannessy Monseigneur « LIllustrissime et Reuerendissime Charles Auguste « de Sales Euesque d'Ebron estant prest d'Entrer « dans lesglise dudict st francoys dans Laquelle le « venerable chappistre de L'Eglise cathedralle de « st pierre de Geneue faict Les diuins offices, pour « apprehender et prendre La possession et la Coad-« jutorie auecq future succession de L'Euesché dudict « Geneue a laquelle Il à esté esleu et pourueu par « sa S. Tous les RR. Seigneurs preuost, chantre, « Archidiacre et chanoennes cy bas nommes scauoir « RR. Seigneur Mtre Adrian D'oncieu docteur en « Theologie preuost dudict venerable chappistre « RR. Seigneur Mtre charles de Roüer chantre, « RR. Mtre Pierre francoys Jay docteur en Theologie « archidiacre, RRds Mtres Pierre de Montfalcon, « Claude faure, francoys Roux, Gabriel Ducrest, « claude ayme prunaz, Mauris daricq, francoys de « la Tornette, Jean louys Marthod, Jean mayod Jean « gaspard Seraphin, Nycollas Gottey, Claude henry « de Varax, pierre francoys de Vidonne, Jean claude « Beybin, pierre magnin Charles de Montfort, Charles « Salteur, Jacques de lornay Joseph de Sales, Bal-« tazard Daranthon Jacques de Montfort Jean da-« renthon tous channoennes dudict venerable chap-« pistre, Lesquelz par lorgane dudict Seigneur « preuost, Ont dit a mondict Seigneur LIllustrissime « et Reuerendissime Euesque dEbron estres pretz « de Le recepuoir et recognoistre pour coadjuteur « auecq future succession de la dicte Euesché de « Geneue Aux protestes neantmoins quilz ont faict « Et font que c'est sans desroger ny alterer Leurs « priuileges Immunites, exemptions et statutz, Et « notamment a la Transaction faicte et passee entre « monseigneur LIllustrissime et Reuerendissime « Juste Guerin Euesque dudict Geneue et prince, « Et Ledict venerable chappistre dattee du second « Jour du moys de decembre mil six centz trente « neufz Receupuz et Signé par Mtres duret et dumont « Ausquelles protestes mondict Seigneur LIllustris-« sime et Reuerendissime Euesque d'Ebron a ac-« quiescé et conscenty Et a tout le contenu dIcelles « ayant de plus dict et declairé que en tant que de « besoingt Il confirme, Rattifie, et approuue Ladicte « Transaction passee le dict second Jour de decembre « mil six centz trente neufz de poinct en poinct sellon « sa forme et teneur la tenant aultant bonne et « vallable comme sy par luy et auecq luy mesme « elle auoit este faicte et passee Desquelles protestes « declairations et de tout ce que dessus Ledict Sei-« gneur preuost aux noms que dessus a demande « acte a Jedict notaire pour seruir et valloir audict « venerable chappistre ainsy quilz verront affaire « par Raison, ce que je luy ay accordé en tant que « concerne mon office au lieu susdict En presence « de discret Jean filz de michel Rey de nancy sur « Cluses en faucigny Estudiant en logique au college « de la presente ville discret Allexandre filz de feu « françoys Rigaud de Rumilly Lalbanoys estudiant « en phi..... aussy en la presente ville Auecq hon-« nête André fils de feu amed Bon cordonnier habi-« tant en la presente ville Dannessy tesmoingtz « requis. »

(*Suivent les signatures.*-Charles-Auguste de Sales a signé « Charles Auguste Euesque d'Ebron coad. à « future succession de Geneue ; » De Vidonne a signé « Denouery prieur. » Le témoin Bon n'a pas signé « pour ne le s'cauoir. » JULES VUY.

(1) Ces ouvrages, comme on le sait, furent publiés longtemps après l'époque dont je parle.

LE BIENHEUREUX PIERRE FAVRE OU LEFÈVRE

Ce personnage distingué, dont le nom figure sur les marbres historiques de la salle du Conseil général, est né en 1506 au Villaret, dans la paroisse de Saint-Jean-des-Six (1), a été le précepteur de saint Ignace de Loyola à Paris, a été le premier prêtre de la Compagnie de Jésus, a reçu les vœux des six premiers membres de cette société, dont il est ainsi considéré comme le second fondateur, a été professeur à Parme et à Rome, a ouvert les colléges de Cologne, de Coïmbre, a figuré à la diète de Nuremberg et était désigné par le pape comme théologien au Concile de Trente, lorsqu'il mourut à Rome le 1er août 1546. Dès 1560 une chapelle fut établie par Jean Favre, son cousin, curé en France, dans la partie de la grange où il était né, et dès lors son culte s'est répandu dans les contrées où il a exercé son ministère. A la demande de son ordre et du clergé d'Annecy, le Souverain-Pontife, après les enquêtes juridiques, vient de confirmer ce culte par décret du 5 septembre 1872.

Nous ne voulons pas raconter sa vie, qu'une plume plus autorisée donnera sous peu au public. Nous n'avons que quelques observations à faire sur son nom et les portraits qu'on en a conservés.

On sait que plusieurs noms de famille viennent des industries qu'ont exercées leurs chefs, comme Couturier, Masson, Chappuis, Marchand, Pelletier, Favre, etc.

(1) Grillet s'est trompé en attribuant ce village au Grand-Bornand. Son père Louis Favre était du Villaret, et sa mère Marie Perrissin, du Grand-Bornand.

Le mot français *Favre*, placé après un nom de famille dans le recensement d'Annecy en 1561, exprimait encore l'idée du latin *faber*, bien qu'il fût déjà un nom de famille pour celles dont les chefs en avaient gardé le surnom après en avoir longtemps exercé le métier.

Dans les actes latins, les noms de famille se mettaient presque toujours au génitif, et au XVIe siècle, après l'édit de François Ier, qui ordonnait de rédiger en français tous les actes publics, les noms des mêmes personnages se trouvent tantôt en latin tantôt en français. Nous en avons des preuves écrites pour les noms de *Bessonis* Besson, *Judicis* Juge ou de Juge, *Ducis* Duc ou Deduc, *Granerii* Granier ou de Granier, *Magnini* Magnin, *Fabri* Favre. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que les branches de chaque famille firent définitivement leur choix du nom latin ou français.

Dans la famille Favre, dont diverses branches étaient très répandues au Grand-Bornand, à Saint-Jean-des-Six et autres communes voisines, et qui vinrent s'établir à Annecy, les personnes lettrées, comme prêtres, médecins, religieux, affectaient de conserver la forme latine *Faber*, ainsi qu'on le voit dans les enquêtes de 1596 et 1626.

En Italie, on peut mettre l'article devant presque tous les noms de famille. *Il Fabro* se traduisait en français du XVIe siècle par *Le Febvre*, comme on disait Lecouturier, Letellier, Lepelletier, Leboutteux, Levasseur, Leduc, Lecomte, Leroy, Lenormand, Langlois, Legendre, Leblant, Lenoir, Lerouge, Leblond, Leborgne, etc.

En Savoie cet usage n'a pas prévalu. Nous trouvons à chaque instant dans les documents archiviques les noms précédents ou analogues sans l'article. Aussi, le nom de *Lefèvre* ne se lit que dans les auteurs étrangers. Ici le personnage en question s'appelle *Faber* ou *Favre* au XVIe siècle, et, depuis lors, FAVRE toujours.

Le Musée d'Annecy possède deux tableaux du B. Pierre Favre. L'un vient du collège des Jésuites, à Lyon, où il a été copié sur un autre qui y est resté, par une main rude et inexpérimentée. Le sujet paraît avoir de trente-cinq à quarante ans. Il rappelle probablement le souvenir du dernier passage du père à Lyon. Il ne porte ni date ni signature.

L'autre représente un sujet de quarante à quarante-cinq ans. Or, le père Favre est mort à quarante ans; ce léger appoint d'âge n'est peut-être que le reflet de l'état d'affaissement qu'il aura forcément subi dans ses derniers instants. D'où nous conclurions qu'il a été copié sur un type fait à Rome, au moment de sa mort. Il est d'ailleurs de la même touche que le portrait de saint Ignace de Loyola, à côté duquel il figure au Musée d'Annecy. Ajoutons que, tout en conservant la gravité et la sévérité de caractère qui, dans le type de Lyon, tournaient presque à la rudesse, celui-ci revêt, sous un pinceau plus délicat, une douceur naturelle et même de la bienveillance. C'est d'ailleurs un portrait fini.

Voici les inscriptions qu'on lit de chaque côté.

A sa droite : *Beatus Petrus Favre primus socius beati patris Ignatii societatis Jesu fundatoris in Villareto Sancti Joannis Dessytz parochia natus anno 1506*.

A sa gauche : *Obiit Romæ I. Augusti 1546, anno 6.° post societatem confirmatam ætatis 40 et sepultus est in ecclesia antiqua religiosa nominata Sancta Maria de la Stradaz*.

Remarquons d'abord l'indication précise du lieu de sa naissance, tandis que celui de Lyon ne mentionne que le diocèse dont il était originaire, *Petrus Faber Genevensis*; puis le nom français *Favre* intercalé dans une inscription latine, tandis qu'on trouve le nom latin *Faber* dans l'inscription du tableau de Lyon, dans celle de la chapelle du Villaret, faite par Honoré d'Urfé, marquis de Val-Romey, ensuite d'un pèlerinage à cette chapelle, et surtout dans les enquêtes sur son culte de 1596 et de 1626. Ces deux observations nous portent à croire que le tableau a été fait ici, ou pour être conservé dans une des branches de sa famille qui vint s'établir à Annecy, ou pour être placé sur la crédence de la chapelle de la Providence, à teneur de la fondation de Christophle-Joseph Gautier, en 1698.

Il a pu être copié sur un modèle venu de Rome, et donnant l'indication de sa sépulture de Sainte-Marie-de-la-Strada, ou sur un portrait qui aurait été fait dans ce pays à la demande de Mme d'Arenthon d'Alex, veuve de noble Marius Critain, la même qui avait vu le père Favre au château d'Alex, à son retour d'Allemagne, et qui provoqua l'enquête de 1596 auprès de son fils, le plébain de Thônes.

Quel est l'auteur de cette œuvre? Ce ne peut être ni César-Aymé Josserme dit Lange, ni Rodolphe Van Helmon, qui avait épousé sa veuve, Noëlle Chevillon; car tous les deux étaient plutôt décorateurs que peintres de genre. Serait-ce le fils du premier, François Josserme, qui est devenu si célèbre en Italie sous le nom de *Lange?* Non encore. Nous avons deux tableaux de cet illustre compatriote : *La Visitation* et *Saint François de Sales*. Il est impossible de reconnaître son genre dans la figure du père Favre. D'ailleurs, Lange signait régulièrement toutes ses productions. Notre tableau ne porte aucun nom. Parti vers 1700 pour l'Italie, ce n'est que dans cette patrie des beaux-arts que Lange perfectionna et compléta sa manière. A Annecy il n'avait pris qu'une aquarelle de Mgr d'Arenthon d'Alex. C'est par un autre peintre que ce prélat avait été peint sur toile (1). J'ai nommé M. Delamonce, lyonnais qui était venu ouvrir un cours de peinture à Chambéry, et qui avait dirigé toutes les décorations d'Annecy pour les fêtes de la canonisation de saint François de Sales, en 1666. Ce serait probablement l'auteur de notre tableau. C.-A. DUCIS.

LE FER A RISOLES

Avant que d'expliquer l'expression qui nous sert de titre, expression dont la facétie excuse seule l'impropriété, car les risôles ne se font ni dans un fer, ni dans un moule quelconque, disons d'abord que les risôles, ou *resûles* en patois savoyard, sont, non pas des « couennes de cochon grillées, » comme le

(1) C'est sur cette toile que Bouchet fit la gravure qui figure en tête de la vie du prélat par le Père Masson.

pensait Méon, interprétant les *Crieries de Paris,* mais une sorte de pâtisserie bourgeoise qui a pris son nom du fait que pour la cuire, on la *rissole* dans une poêle à frire.

Les littérateurs français ont employé ce terme depuis le XIIIe siècle et peut-être avant ; ajoutons que l'usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours de faire des risôles le jour de Noël est dû à une tradition suivant laquelle Marie, et cela est assez conforme aux usages de l'Orient, en aurait fait elle-même pour servir de provisions de voyage, lorsque, se rendant à Jérusalem, elle mit au monde le Sauveur des hommes dans la crèche de Bethléem.

Les citations suivantes ne laissent aucun doute sur l'ancienneté du mot qui nous occupe, mot qui n'était point alors restreint à nos contrées, si tant est qu'il le soit aujourd'hui :

Arthocreas dicuntur *roissoles.*
(J. de Garlande : *Dictionarius,* 1220 env.)

As Clers qui viendent de l'estude
S'un de çax vient qui estudient,
Ne te conois, qui es-tu, dident ;
Craissius qui dort sor les *roisoles,*
Qui borse a dure et giffes (joues) moles.
A plus tost bien por son avoir,
Que li las n'ait por son savoir
Qui au cruisel tote nuit veille.
Por ce est-il fox qui s'esmerveille
S'auques deschiéent les escoles
Por querre le mole as *roisoles.*
(Gautier de Coinsi : *De seinte Léocade,* 1226 env.)

Chaudes oublées renforcies,
Galettes chaudes, eschaudez,
Roinsolles, ça denrée aux dez.
(Guill. de Villeneuve : *Crieries de Paris,* 1300.)

Dans les *Statuts des pâticiers,* publiés en 1566, le mot *risôle* est employé dans la même forme que nous en usons aujourd'hui.

Passons maintenant au *fer* ou *moule à risôles,* objet qui n'existe pas et que l'on envoie chercher aux jeunes gens inexpérimentés, qui peuvent apprendre à leurs dépens, par le poids dont on les charge, à se défier de l'insidieuse formule dont l'usage paraît aussi ancien que le mot *risôle* lui-même, car nous venons de voir, au commencement du XIIIe siècle, Gautier de Coinsi parler des écoliers qui vont « querre le mole as roisoles, » et l'auteur de la *Desputoison de la Sinagogue et de Sainte Eglise* met cette même expression dans la bouche de l'Eglise, pour indiquer le système décevant du Judaïsme depuis la manifestation du Verbe incarné :

Trop es fole et avuegle quand contre moi paroles :
Je te metrai voir toutes au dessous tes pareles.
Tu destruis les juyfs et confond et afoles
Qui lor commande *quirre les maules aus roinssoles.*
Les maules aus roinssoles, c'est légier à entendre :
Messies est venuz.....

M. Jubinal, et après lui les savants éditeurs de l'*Histoire littéraire de la France* (XXIII, 217), traduisent : *quirre les maules aus roinssoles* par : *cuire les moules aus rissoles,* voyant dans cette phrase un cop-à-l'âne par inversion, car, disent-ils, on cuit les rissoles dans les moules, et non les moules dans les rissoles. Nous croyons complètement inexacte cette explication, basée sur une mauvaise interprétation du mot *quirre,* qui signifie non pas *cuire,* mais chercher, *quérir.*

Comme on a pu le pressentir par les lignes précédentes, nous touchons à l'usage du *poisson d'avril,* si répandu dans toute la France, et au sujet duquel on a écrit bien des pages que nous n'avons pas à répéter. Nous nous bornerons à citer quelques faits qui rentrent plus ou moins dans la catégorie de celui qui nous occupe.

Dans son *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin,* Béronie dit que le premier avril les cuisiniers envoyent leurs marmitons chercher *lou molle de las gogas,* c'est-à-dire le moule à boudins, et que l'on donne à ces derniers, en les renvoyant, un objet très pesant à porter.

A Gex, on charge les jeunes gens sans expérience d'aller chercher du *levain pour faire des saucisses,* ou bien la *mesure des épenallets* (échinée de porc).

Chez les vignerons du canton de Vaud, durant les travaux de la vendange, on envoie l'ouvrier le plus niais chercher, dans une hotte, la *machine* ou l'*affaire pour nettoyer les cuves,* partout on charge le pauvre diable de pesantes pierres, lui recommandant encore de porter avec précaution, et en marchant lentement, le fardeau dérisoire.

Tout autant que dans les campagnes, peut-être plus encore, ces mystifications sont de mode à Paris.

Les épiciers sont habitués à voir les bonnes venir chercher une livre de *sel dessalé,* un quarteron d'*œufs de coq,* pour deux sous de *poudre de patagon.*

Dans les ateliers typographiques, on charge un apprenti bien novice d'aller demander la *pierre à aiguiser le composteur.*

Comme le moindre pli altère le velours qu'on est obligé d'enrouler au lieu de le plier, on ne manque pas, dans les maisons de nouveautés, d'envoyer le commis le plus inexpérimenté chercher la *presse à velours.*

Il n'y a pas jusqu'aux administrations militaires ou l'on n'envoie quelque jeune élève fourrier chercher, de bureau en bureau, la *planchette à faire les guillemets.*

A Genève, on charge les apprentis menuisiers ou charpentiers d'aller chercher un *rabot à renfler le bois ;* une *mèche pour percer des trous carrés,* etc.

Dans la fabrique d'horlogerie, le nombre de ces formules insidieuses est presque infini ; rappelons la *lime à user le diamant ;* — le *chalumeau à trois ou à six becs ;* — le *maillet de coton et la boule de verre ;* — le *mandrin en verre ;* — le *livre à attacher ;* — la *tomme de bouc,* qu'on fait accompagner d'*huile de coude,* qui, pour n'être pas de l'*huile de cotrets,* n'en est guère plus agréable.

Lorsqu'un gamin peu *dégruffé* veut se déguiser, on lui dit d'aller emprunter chez un tel sa *peau d'aigle* ou sa *peau de truite,* ou telle autre chose aussi peu trouvable, on lui dit qu'on l'a prêtée à un tel, qui dit l'avoir prêtée à un autre, et ce n'est

qu'après de nombreuses allées et venues que le niais, harassé par ses courses inutiles, commence à comprendre qu'il est le sot de la farce.

BLAVIGNAC.

DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION MALE D'ANNECY EN 1726

—

Etat sommaire de tous les garçons, hommes, prestres, garçons de boutiques, valets et autres étrangers consignés dans le registre du dénombrement des mâles de la ville d'Annecy en 1726.

Consignés	d'un an à douze	717
	de douze à dix-huit	218
	de dix-huit à quarante	490
	de quarante et plus	619
Id.	dans le service du Roy	68
	absents de la ville et des Etats	128
	infirmes incapables au service	33
Id.	prêtres	98
	étrangers, étudiants, garçons de boutiques, valets.	312
	Total.	2,683

Nous nobles sindics de la ville d'Annecy s. signés, certifions avoir fidèlement procédé à la consigne cydevant écrite, des hommes, garçons tant présents, absents, que au service de S. M., Prêtres, et autres habitants de la présente ville, en exécution, et conformément à l'édit de Sa dite M^{té} du 24 septembre 1713. En foy de quoy nous avons signé et fait contresigner par le secrétaire ord^{re} de la ville. Annessy le 1er juillet 1726. De Lambert de Soyrier sindic. Favre sindic. Flocard sindic Perravex sindic. Favre secrétaire.

(Extrait des Archives départementales.)

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 13 décembre 1872.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. le Président fait part de la mort de M. Dufour, de Rumilly, ancien magistrat dont les loisirs étaient consacrés au travaux agronomiques et aux études scientifiques et littéraires. Il était un des collaborateurs de la *Revue savoisienne.*

M. Dunant communique ensuite une lettre de M. le Secrétaire général de la *Société archéologique du midi de la France*, accompagnant l'envoi de plusieurs mémoires et demandant les 13 volumes de la *Revue* en échange de tout ce que cette Société a publié. La proposition est acceptée avec empressement.

Il est décidé en outre que le 1er numéro de la première année de la *Revue* (1860), depuis longtemps épuisé, sera réimprimé; les séries seront ainsi complétées et la Société pourra livrer, contre échange ou contre remboursement, chaque année isolée ou la collection entière, brochée.

En énumérant les dons et échanges, M. l'*archiviste* signale un volumineux envoi de M. Blavignac. Le savant architecte et archéologue genevois a fait hommage de ses œuvres, en majeure partie ornées de planches, et dont la plupart concernent notre contrée. Des remerciements sont votés à l'unanimité à l'infatigable travailleur qui veut bien promettre de devenir un collaborateur assidu de notre journal.

M. Revon présente un magnifique cadeau fait à la bibliothèque publique par M. Andrevetan, de La Roche, membre de la Société: c'est l'*Anatomie humaine*, de Bourgery et Jacob, en 16 vol. in-folio, dont 8 de texte et 8 de planches. M. Andrevetan fait aussi hommage d'une médaille d'argent de très grand module, qui lui fut décernée par la Société savoisienne de Paris, et d'une médaille de bronze offerte au donateur en souvenir de son dévouement pendant le choléra de 1832.

M. Ducis annonce que le culte public du B. Pierre Favre, né à Saint-Jean-de-Sixt, canton de Thônes, dont il a pu apprécier et compléter les documents pour le diocèse d'Annecy, vient d'être confirmé, après les enquêtes juridiques, par décret du Souverain-Pontife du 5 septembre 1872. Le nom de ce personnage distingué figure sur les marbres historiques de la salle du Conseil général, d'après le tableau arrêté par la Société Florimontane.

Le même, énumérant seize témoignages historiques sur le Grand-Saint-Bernard, pense qu'ils font retarder de près de trois quarts de siècle l'époque de la vie de saint Bernard de Menthon pour la faire concorder avec l'histoire contemporaine.

M. Serand rappelle que M. Cibrario, dans une lettre adressée à M. Joseph Dessaix, émettait une opinion analogue.

M. Ducis reviendra sur cette question.

On procède à la visite de la salle d'ethnographie, récemment ouverte au public. Chaque vitrine porte des étiquettes générales, indiquant la classification géographique; des étiquettes détaillées désignent pour chaque objet son nom français, avec le nom local, son usage, sa provenance, enfin le mode d'acquisition. A ce propos, M. *Revon* fait observer que la plus grande partie de cette collection est due à la générosité de quelques membres de la Société: ainsi, M. Tripp, un Annécien fixé à Tampico, nous fait hommage, presque chaque année, d'objets antiques ou modernes du Mexique; MM. Dégerine et M. l'abbé Chevalier ont donné les trois quarts de ce que nous possédons en produits de l'Océanie; un membre a rapporté une série de l'Algérie, et trois autres membres, MM. Papier, Doublet et Leblond, nous envoient gratuitement des spécimens variés et nombreux de l'industrie algérienne et tunisienne: une nouvelle caisse est déjà annoncée. En dehors de la Société, il est juste de mentionner en première ligne M. Alexandre Vagnoux, de La Roche, donateur d'une fort belle collection japonaise.

M. l'Archiviste dépose les dons et échanges suivants:

M. Blavignac, la collection de ses œuvres: ***Histoire de l'architecture sacrée***, avec atlas; — ***Armorial genevois***; — ***Description*** de quelques monuments celtiques situés dans le canton de Genève; — ***Description*** monumentale de l'église Saint-Pierre, de Genève; — ***Description*** monumentale de l'église Notre-Dame, de Lausanne; — ***Recherches*** sur quelques fragments d'architecture romaine découverts à Genève; — ***Notes historiques*** sur l'église de Saint-Pierre, de Genève; — ***Restauration*** des stalles hautes de l'ancienne cathédrale de Genève; — ***Notice descriptive*** sur les monnaies trouvées dans le trésor de Feygères; — ***Lettre*** à M. Vulliemin sur un ancien cimetière: — ***Notice*** sur les fouilles pratiquées en 1850 dans l'église Saint-Pierre; — ***Deux rapports*** sur les recherches et les travaux exécutés en 1850 dans le temple de Saint-Pierre; — ***Etrennes*** de l'Helvétie romande, 1849; — ***Le cimetière de Genève***; — ***Comptes*** de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas, à Fribourg; — ***Le moyen de parvenir***, étude historique et littéraire; — ***Recherches historiques et littéraires*** sur le moyen de parvenir.

La famille Varenne de Fenille, par A. Albrier, don de l'auteur; — ***Les Salluviens***, Pisavis; ***la Touloubre***, plan du territoire de Salon, par J. Dauphin, don de l'auteur; — ***Mémoire*** sur le missel appelé de Tarentaise, par M. Fleury, don de l'auteur; — ***Essai*** sur les définitions géométriques, par J.-F. Bonnel, don de l'auteur; — ***Rome et ses sept montagnes***, par P. Vachoud, don de l'auteur; — ***Eglogues***, idylles et Arcachon, par le docteur Andrevetan, don de l'auteur; — ***Exposition internationale universelle de Lyon***, cantate, par A. Bellin, don de l'auteur; — ***Biographie*** de Zéphirin Exertier et neuvième cahier de ses œuvres, don de M. E. Serand; — ***Les jeux publics en France***, par E. Dréolle, don de l'auteur; — ***Quelques observations à M. Taberlet***, don de M. Rollier Joseph;

— *Mémoires* de la Société archéologique du midi de la France; — *Mémoires* de la Société des antiquaires de France; — *Société* d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var; — *Société botanique de Lyon*; — *Bulletin* de l'Institut national genevois; — *Annales* de la Société d'agriculture de Lyon; — *Bulletin* de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; — *Mémoires* de l'Académie de Lyon; — *Bulletin* de la Société académique de Boulogne; — *Revue archéologique*; — *Revue du Lyonnais*; — *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Toulouse; — *Revue* des sociétés savantes; — *L'Investigateur*; — *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France; — *Revue bibliographique universelle*; — *Sabaudia*; — *L'Educateur*; — *Journal* des connaissances médicales; — *Bulletin* de la Société d'agriculture de la Savoie; — *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne; — *Bulletin* de la Société des sciences de l'Yonne; — *Mémoires* de l'Académie de la val d'Isère; — *Travaux* de la Société d'histoire de la Maurienne; — *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain; — *Les Alpes*; — *L'Union savoisienne*; — *Le Faucigny*; — *L'Echo du Salève*; — *L'Annonce de Savoie*; — *La Savoie thermale*; — *Courrier des Alpes*; — *Courrier de Turin*; — *L'Italia agricola*.

Le secrétaire-adjoint, L. REVON.

—

La *Revue savoisienne* publiera dans ses prochains numéros: M. Camille Dunant, Souvenirs intimes sur Germain Sommeiller. — M. Ernest Chantre, L'époque du bronze dans le bassin moyen du Rhône, avec plusieurs planches. — M. l'abbé Gex, Notice sur M. Rouge, de Samoëns. — M. J.-C. de Vigne, Revue artistique de l'année. — M. Johannès Weber, Chronique musicale. — M. le docteur Ollivier, Sépultures préhistoriques dans les Basses-Alpes. — M. Ducis, Topographie du vieil Annecy. — Id., Le culte de Mithra en Savoie. — De divers auteurs, études biographiques, historiques et littéraires, etc.

—

M. le professeur Kampschulte (1) est décédé le 3 décembre 1872, après une longue et grave maladie. Il était déjà bien souffrant lorsqu'il passa à Genève, dans le mois de mai dernier, à son retour d'Italie. C'est une grande perte pour l'histoire de nos contrées. Espérons que le second volume de son ouvrage, dont le manuscrit était à peu près terminé, pourra être publié par les soins d'hommes compétents; il est, en tout cas, profondément regrettable qu'un si beau et si consciencieux ouvrage demeure inachevé. J. V.

—

M. Achille Jubinal vient de retrouver les documents relatifs au contrat passé entre le cardinal de Lorraine, le peintre Murgalat, de Troyes, chargé d'exécuter les cartons, et le tapissier Pepersacq, de Charleville, pour la confection des tapisseries dont il voulait faire cadeau à l'église Saint-Remy de Reims.

Cette découverte est d'un haut intérêt archéologique; on trouve dans le contrat mille détails des plus curieux. On annonce comme prochaine la publication de ces documents.

—

La grande curiosité du Muséum du Jardin des Plantes de Paris est aujourd'hui le squelette d'homme fossile, découvert par M. Rivière le 26 mars 1872 dans les grottes de Menton (Italie).

Ce squelette des cavernes de Raousset-Rousset est installé aujourd'hui dans la nouvelle galerie composée de six salles, où sont exposés spécialement les objets d'anthropologie. Le squelette parfaitement naturel est couché, le corps ployé, à moitié pétrifié, et il offre cette particularité, que la tête et les pieds sont couverts d'une infinité de petits coquillages parfaitement formés.

L'homme fossile est la grande nouveauté du Muséum.

—

Une statue vient d'être élevée à l'inventeur de la lampe de sûreté, sir Hamphrey Davy, à Peyzance (Angleterre), sa ville natale. Cette statue, représentant Davy tenant la lampe à la main, a coûté 600 livres sterling, produit de souscriptions privées.

(1) Voir la *Revue savoisienne*, 1870, p. 19.

—

Dans la province de Constantine, le conseil général a concédé à une compagnie le chemin de fer de Bône à Tébessa par Guelma, c'est-à-dire d'un des ports principaux de l'Algérie à une vieille ville romaine située au loin dans l'intérieur, au pied de montagnes qui relient les chaînes tunisiennes au grand massif de l'Aurès. Cette voie ferrée, dans son trajet de Bône à Guelma par la vallée de la Seybouse, traversera l'un des districts les plus favorisés de l'Afrique du nord sous le triple rapport du climat, de la terre et des eaux.

Dans la province d'Alger, les créations de villages agricoles continuent. C'est dans la Kabylie que se porte principalement l'effort de la colonisation. Tiziouzou vient d'être doté de 6,005 hectares, Rébeval de 610, la Bois-Sacré de 4,004. — Ces trois colonies sont voisines du fleuve Sébaou. — Isserville, sur l'Isser, reçoit 3,353 hectares. Trois villages de la banlieue de Dellys, Oulad-Kheddache, Oulad-Mahdjoub et Azerou, sont fondés avec respectivement 638, 451 et 980 hectares. Enfin 7,424 hectares du territoire de diverses tribus vont agrandir le centre de Drâ-el-Mizan et servir à la fondation de quatre colonies, Bou-Thaïma, Aomar, Aïn-Zaouïa et Bordj-Bogni, situées, ainsi que Drâ-el-Mizan, au pied des hautes montagnes du Jurjura, dans le bassin de l'Oued-Bougdoura, tributaire du Sébaou. Voilà donc, sur ces confins de la Grande-Kabylie, 22 à 23,000 hectares à la veille d'être occupés. De l'autre côté de la province, sur le chemin de fer d'Alger à Oran, 4,288 hectares sont consacrés à la création d'Oued-bou-Kader.

La province d'Oran s'occupe de son réseau de chemins de fer. Son conseil général vient de concéder à des banquiers de la Rochelle une ligne de 55 kilomètres, destinée à relier le Tlélat à Sidi-bel-Abbès. Le Tlélat est une station du chemin de fer d'Alger à Oran, et Sidi-bel-Abbès une ville de beaucoup d'avenir, située au centre de la province, sur la Mékerra, qui plus bas se nomme le Sig.

—

Pendant l'année 1871, le service des postes des Iles-Britanniques a expédié 915 millions de lettres, soit 29 par habitant, 75 millions de cartes postales, 103 millions de livres ou paquets de livres, 99 millions de journaux et revues, 12 millions de mandats. Le nombre des télégrammes a été de 12,700,000.

—

Le nombre des personnes du sexe masculin employées dans les mines de houille du Royaume-Uni a été de 370,881 dans l'année 1871, et le nombre de tonnes extraites, de 117,439,251. Il y a eu dans l'année 826 accidents, qui ont entraîné 1075 morts : cela fait un mineur tué pour 109,246 tonnes extraites.

—

The Go Athead (le Va de l'avant), tel est le titre du journal qui paraît dans le train de New-Yorck à San-Francisco. On sait que le chemin de fer met sept jours pour traverser le continent entre ces deux villes. A chaque station importante, trois journalistes ambulants recueillent des télégrammes de toutes les parties du monde et les font composer par douze typographes. Demi-heure après, le journal est en vente. Pendant les sept jours que dure le voyage le nombre des éditions dépasse soixante, et le nombre des numéros vendus est très considérable; il le devient tous les jours davantage.

—

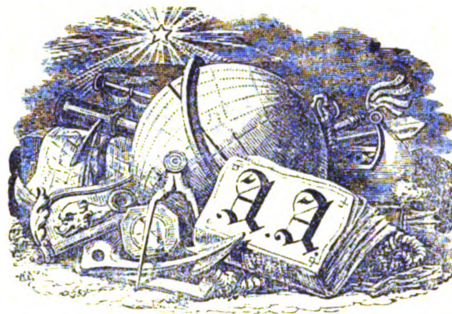
La population du Bengale est de 66,524,628 habitants pour une superficie de 62,331,616 hectares. D'où il suit que le Bengale nourrit près de 107 habitants par kilomètre carré, tandis que la France n'en nourrit que 70. Peuplé comme le Bengale, notre pays n'aurait pas moins de 57 à 58 millions d'âmes au lieu de 38.

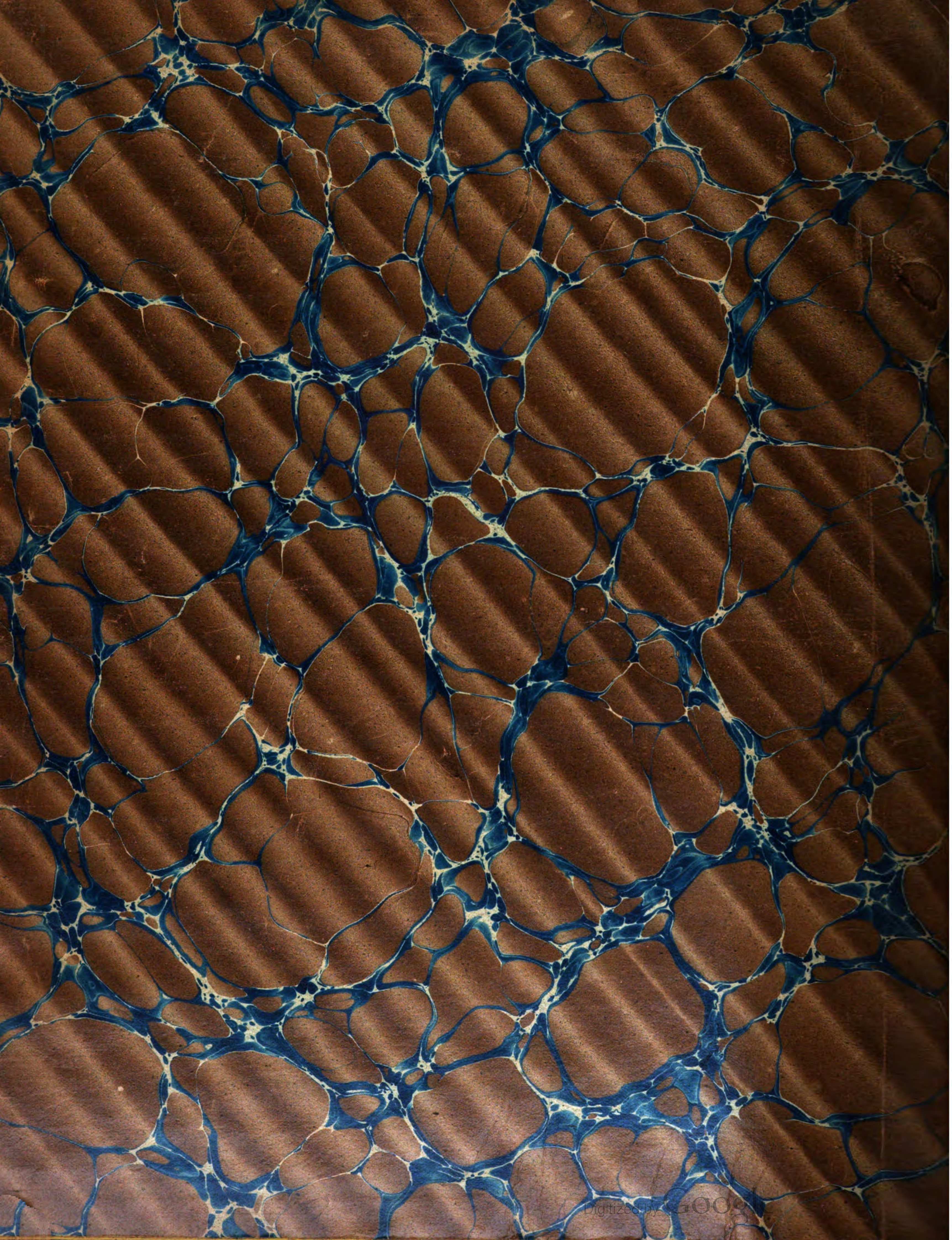
—

Le recensement nouveau donne à Bombay 49,050 Parsis ou adorateurs du Feu.

Le Directeur-gérant, L. REVON.

ANNECY. — TYP. A. PERRISSIN ET Cie.










Widener Library
2044 105 522 189